

@

INTRODUCTION
aux
MÉMOIRES HISTORIQUES
de
SE-MA TS'IEN

par
Édouard CHAVANNES (1865-1918)

Un document produit en version numérique par Pierre Palpant,
collaborateur bénévole
Courriel : pierre.palpant@laposte.net

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web : <http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiquesdessciencessociales/index.html>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web : <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Un document produit en version numérique par Pierre Palpant, collaborateur bénévole,
Courriel : pierre.palpant@laposte.net

à partir de :

*Introduction aux Mémoires historiques
de Se-ma Ts'ien,*

par Edouard CHAVANNES (1865-1918)

Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve, Paris, 1967.

Polices de caractères utilisée : Times, 12 et 10 points.

Mise en page sur papier format LETTRE (US letter), 8.5 x 11".

Édition complétée le 30 novembre 2004 à Chicoutimi, Québec.

TABLE DES MATIÈRES

Notes

Avant-propos

Chapitre Premier : Les auteurs des Mémoires Historiques.

Première partie : Se-ma T'an

Deuxième partie : Vie de Se-ma Ts'ien.

Troisième partie : De la part que prirent Se-ma T'an et Se-ma Ts'ien à la rédaction des Mémoires Historiques.

Chapitre II.— Le règne de l'empereur Ou.

Première partie : La politique extérieure.

Deuxième partie : La politique intérieure.

Chapitre III.— Les sources.

Première partie : Le Chou king et les Mémoires Historiques.

Deuxième partie : Enumération des sources de Se-ma Ts'ien.

Chapitre IV.— La méthode et la critique.

Première partie : La méthode.

Deuxième partie : La critique.

Chapitre V.— Fortune des Mémoires Historiques.

Première partie : Les interpolateurs.

Deuxième partie : Commentateurs et critiques.

Conclusion

Appendice I. — Lettre de Se-ma Ts'ien à Jen Ngan.

Appendice II.— Jugement de Pan Piao sur Se-ma Ts'ien.

Appendice III.— Tableau comparatif de chronologies.

Appendice IV.— Table des Mémoires historiques.

AVANT — PROPOS (1)

•_I Les *Mémoires historiques* de *Se-ma Ts'ien* sont, comme leur titre même le donne à entendre, un livre d'histoire ; ils sont de plus un livre chinois ; enfin ils sont vieux de deux mille ans. Il faut tenir compte de ces trois considérations pour les bien comprendre.

Une œuvre historique est susceptible d'être étudiée à un double point de vue : en premier lieu, on peut en examiner la matière et faire un •_{II} départ entre ce que l'auteur a vu lui-même, ce que ses contemporains lui ont appris et ce qu'il a lu chez ses devanciers. Après avoir ainsi dégagé les diverses parties de l'ensemble, on peut en second lieu rechercher quelle forme l'écrivain donne à ces matériaux ; son cerveau est comme un prisme à travers lequel se réfractent les rayons lumineux qui sont les faits et il importe de déterminer l'indice de réfraction de ce prisme ; on montrera donc de quelle manière il fait revivre le passé par son imagination, comment il conçoit l'enchaînement des événements par sa méthode, avec quelle précision il sait distinguer le vrai du faux par son jugement critique.

A vrai dire, il serait téméraire de pousser cette analyse trop loin quand il s'agit d'un écrivain vain européen ; si l'on prétendait prendre une page d'un de nos historiens et dire : Ce passage est dû à son génie ; il a emprunté cet autre à tel ou tel auteur ; ce troisième enfin n'est que l'expression d'une idée ou d'un fait connu de toute son époque — on risquerait de tomber dans l'absurde parce que ces causes multiples agissent simultanément pour produire jusqu'aux moindres parties de ce tout organisé que nous appelons une œuvre littéraire. Visant plus à être une science chez les modernes, étant plutôt un •_{III} art chez les Grecs et les Romains, l'histoire n'en a pas moins toujours été pour nous une œuvre éminemment personnelle où l'esprit d'un seul homme repense tous les documents, les coordonne suivant sa manière de voir, les explique d'après ses « idées de derrière la tête ».

Les Chinois n'ont pas la même conception de l'histoire ; elle est, pour eux, une mosaïque habile où les écrits des âges précédents sont placés les uns à côté des autres, l'auteur n'intervenant que par la sélection qu'il fait entre ces textes et la plus ou moins grande habileté avec laquelle il les raccorde. Si l'historien est le premier à raconter certains faits ou s'il se permet quelque réflexion originale, il n'ajoute ainsi qu'une couche d'épaisseur variable aux stratifications déposées par les âges précédents ; la distinction est toujours aisée à faire entre son apport individuel et ce qu'il doit à ses devanciers. L'œuvre conçue de la sorte se constitue par juxtaposition ; elle est comparable à ces cristaux qu'on peut cliver sans modifier la nature intime de leurs parties géométriquement additionnées les unes aux autres. Elle est si impersonnelle que, lorsqu'il s'agit d'événements dont l'auteur a pu être le témoin, on est en droit de se demander s'il parle en son nom, quand il les relate, ou s'il ne fait

que copier des documents, aujourd'hui •_{IV} disparus ; quand on est familier avec les procédés de composition de la littérature chinoise, on adopte la seconde hypothèse dans presque tous les cas où l'écrivain ne dit pas formellement qu'il exprime sa propre pensée.

Comme les parties d'un livre historique chinois ne se fondent pas en un ensemble animé d'un souffle unique et décèlent toujours leurs diverses origines, de même aussi la méthode reste extérieure en quelque sorte à l'œuvre ; elle est un mode de groupement, elle n'est pas un système. Quant à la critique, elle s'exerce par le simple rejet des propositions jugées fausses, par la citation de celles qui sont estimées exactes ; presque jamais elle ne se traduit par la discussion raisonnée des points douteux ; elle agit à la façon d'un crible qui refuse mécaniquement ce qui est trop grossier pour lui.

Ces observations préliminaires nous tracent le plan de notre introduction :

Puisque *Se-ma Ts'ien* est un auteur chinois, nous sommes en droit, pour esquisser la genèse de son œuvre, de la soumettre à l'analyse la plus rigoureuse et d'en désagréger les éléments en montrant quelles causes ont agi, non pas simultanément, mais successivement, pour les produire : nous dirons d'abord ce que fut la vie de l'auteur et nous pourrions apercevoir quelles •_V pages de son livre expriment ses idées personnelles ; nous ferons ensuite un tableau de la Chine à l'époque de cet écrivain et nous retrouverons chez lui les récits de ses contemporains ; enfin nous examinerons quels sont les textes anciens dont il a copié fidèlement de longs passages.

Cependant il ne suffit pas de décomposer une œuvre historique en ses parties, il faut aussi voir sous quelle forme elles sont groupées et quel jugement a présidé à leur choix. Encore que la forme adoptée par *Se-ma Ts'ien*, dans ses Mémoires ne soit qu'un moule artificiel et qu'elle ne puisse à aucun titre prétendre dériver d'une philosophie de l'histoire, elle ne laisse pas que d'avoir joué un rôle considérable dans l'évolution de la littérature chinoise ; encore que son jugement soit bien peu souple, il n'en a pas moins eu à se prononcer sur de graves questions. Sans attacher à sa méthode et à sa critique la même importance qu'à celles d'un grand écrivain européen, nous devons donc les étudier pour elles-mêmes.

Enfin puisque les *Mémoires historiques* sont une œuvre ancienne, nous aurons à indiquer dans quelles conditions d'intégrité ce texte nous est parvenu, à dénoncer les interpolations qui ont pu s'y introduire, à signaler les •_{VI} commentateurs qui ont travaillé à l'éclaircir et les érudits qui en ont fait le sujet de leurs controverses.

Quand nous aurons terminé cette tâche, nous serons à même d'indiquer quelle importance ce monument littéraire doit avoir à nos yeux.

CHAPITRE PREMIER

LES AUTEURS DES MÉMOIRES HISTORIQUES

I. PREMIÈRE PARTIE

Se-ma T'an

•_{VII} *Se-ma Ts'ien* nous a retracé lui-même sa vie dans le CXXXe chapitre des *Mémoires historiques*. Ce chapitre est le dernier de l'ouvrage et constitue une de ces postfaces que les auteurs chinois mettent souvent à la fin de leurs livres. En lisant cette autobiographie, on s'aperçoit qu'elle se compose en réalité de deux parties distinctes : dans la première, *Se-ma Ts'ien* parle de son père, *Se-ma T'an* ; dans la seconde, il se met lui-même en scène. Or, ce n'est pas seulement par respect pour une mémoire qui lui était chère que l'historien rappelle le nom de son père ; il y était obligé par la propriété littéraire, car, ainsi qu'il nous l'apprend, ce fut *Se-ma T'an* qui eut l'idée d'écrire les *Mémoires historiques* ; il commença même à rassembler et à élaborer les matériaux qui devaient plus tard en faire partie. *Se-ma Ts'ien* considère comme un de ses titres de gloire de n'être que le continuateur de son père. Les *Mémoires historiques* ont donc en réalité deux auteurs ; c'est leur vie à tous deux qu'il importe d'étudier pour déterminer quels étaient leurs caractères et leurs esprits et pour discerner quelles parties de leur œuvre commune portent leur empreinte.

« *Se-ma T'an*, lisons-nous (2), s'initia à la science des Gouverneurs du ciel auprès de *T'ang T'ou* ; il reçut de •_{VIII} *Yang Ho* la doctrine des Changements ; il apprit les enseignements taoïstes auprès de *Hoang tse*.

Les deux premières de ces trois sortes d'études ont une étroite parenté. Les Gouverneurs du ciel, comme nous l'apprenons par le traité (3) que les *Mémoires historiques* leur consacrent, sont les grandes constellations, les cinq planètes, le soleil, la lune et les météores. Les corps célestes exercent une puissante influence sur les destinées de la terre ; on croyait, au temps de la Chine féodale que chaque royaume et, lorsque l'empire fut unifié, que chaque province se projetait pour ainsi dire sur le ciel et qu'une partie déterminée du firmament présidait à son sort ; suivant que tel ou tel astre pénétrait de telle ou telle manière dans cet espace réservé, il s'ensuivait un événement heureux ou malheureux pour le pays correspondant. Ainsi la géographie politique a pour terme symétrique une sorte de carte céleste dont toutes les variations entraînent pour elle des changements concomitants (4). De même, les éclipses, les comètes et les coups de tonnerre sont autant de présages qui peuvent être interprétés et dirigent les actions des hommes. La science des Gouverneurs du ciel est donc l'art d'observer et d'expliquer ces présages ; c'est l'astrologie.

La doctrine des Changements est celle qui est exposée dans le livre appelé le *I king*. Toutes les fois que cet ouvrage est cité par les historiens anciens (5), il apparaît comme un traité de divination. S'agissait-il de prédire l'avenir dans

un cas déterminé, on tirait au sort deux des soixante-quatre combinaisons différentes qui peuvent •_{IX} être formées avec une ligne brisée et un ligne continue en groupant ces deux éléments six par six ; peut-être cette opération se faisait-elle en jetant au hasard les tiges de la plante magique appelée le millefeuille (6). Quoi qu'il en soit, lorsqu'on avait obtenu deux hexagrammes, on les cherchait dans le *I king* et on trouvait au-dessous de chacun d'eux un mot avec sa définition, puis six phrases entièrement distinctes les unes des autres. La comparaison des deux hexagrammes qu'il s'agissait d'interpréter montrait à laquelle de ces six phrases il fallait s'arrêter ; la phrase ainsi choisie servait de commentaire aux deux mots symbolisés par les deux hexagrammes et sur ce texte le devin faisait son pronostic.

• *Se-ma Ts'ien* étudia donc l'astrologie et la divination. C'est parce qu'il possédait cette double science qu'il fut élevé par l'empereur *Ou* à la dignité de « duc grand astrologue » (*t'ai che kong*), charge qu'il remplit entre les périodes *kien-yuen* et *yuen-fong*, c'est-à-dire de l'an 140 à l'an 110 avant notre ère.

• Le titre était plus pompeux que la fonction n'était importante. Assurément, dans des temps reculés, l'astrologue de la cour avait eu une haute position et avait été placé au même rang, sinon à un rang plus éminent que les ducs, les plus élevés en noblesse après les rois ; mais peu à peu sa science avait perdu de son autorité et, si on lui conservait le nom de duc, supprimé dans le reste de la hiérarchie officielle, ce n'était qu'un vestige sans valeur d'une dignité perdue (7). Le duc grand astrologue n'est même pas mentionné dans la liste que *Pan Kou* •_X nous a laissée des principales fonctions à la cour des *Han* (8). *Se-ma Ts'ien*, qui succéda à son père dans cette charge avoue qu'elle ne jouissait pas d'une grande considération : « Mon père, dit-il, était un clerc qui s'occupait des étoiles et du calendrier ; il était rangé près de la catégorie des devins et des prieurs ; le souverain le regardait comme un hochet dont il s'amusait, et il l'en entretenait comme un chanteur ou un comédien ; il était peu estimé du vulgaire (9). »

Les rituels qui, sous couleur de nous représenter les vieilles institutions de la dynastie *Tcheou*, paraissent décrire dans plus d'une page l'organisation politique des *Han* confirment ces données sur le rôle du grand astrologue. Le rituel des *Tcheou* nomme le grand astrologue après les sorcières et avant ceux qui sont chargés d'observer les astres (10). Dans le *Li ki*, on voit cet officier intervenir lors de la cérémonie religieuse par laquelle on célébrait le commencement du printemps ; il est chargé de faire une étude attentive des mouvements des corps célestes (11).

Enfin *Se-ma Ts'ien* lui-même n'est mentionné par l'histoire que dans des circonstances où l'on pouvait avoir besoin de sa science astrologique ; nous le voyons intervenir dans les délibérations qui se tinrent lorsque l'empereur *Ou* projeta certaines innovations dans le culte ; c'est ainsi qu'en 112 avant notre ère il donne son avis sur la manière dont il faut accomplir le sacrifice au

prince Terre, l'année suivante, il propose d'élever un autel pour y adorer la Grande Unité, *T'ai-i* (12).

•_{XI} Nous avons multiplié à dessein ces textes afin de bien établir que le titre de *t'ai che* signifie grand astrologue et non pas grand annaliste, comme on l'a cru jusqu'ici.

Cependant il est certain que *Se-ma T'an* a conclu le plan d'une histoire et qu'il l'a même écrite en partie. N'y a-t-il donc aucune relation entre les fonctions de grand astrologue et l'œuvre d'un historien ? L'astrologie établissait une connexion entre les phénomènes célestes et les événements qui se passaient sur la terre ; par là même elle était amenée à dresser un catalogue des faits ; ces registres devaient avoir quelque analogie avec les *commentarii* rédigés par les grands pontifes de Rome ; Caton reprochait au pontife de s'attacher surtout à noter quand sévit une famine ou quand se produit une éclipse (13) ; de même la plus ancienne histoire chinoise se plaît à raconter des prodiges et peut-être devons-nous y voir un reste des archives des vieux astrologues. Mais, comme il fallut à Rome des écrivains de génie pour trouver dans les *commentarii pontificum* ou dans les *annales maximi* la matière de l'histoire, ainsi *Se-ma T'an*, lorsqu'il entreprit de retracer les événements qui s'étaient passés depuis les temps les plus reculés jusqu'à son époque, fit une œuvre entièrement originale ; si ses fonctions lui donnèrent un facile accès à tous les documents de l'antiquité, ce ne fut pas en tant que chargé de ces fonctions qu'il écrivit ; il fut un historien, mais non pas un historiographe.

Malgré le peu d'importance de la charge de grand astrologue, *Se-ma T'an* était fier de l'exercer ; avec une vanité un peu puérile, il prétendait que ces fonctions avaient été héréditaires dans sa famille. Mais la démonstration que nous en trouvons dans le CXXXe chapitre des *Mémoires historiques* est loin d'être probante. •_{XII} *Se-ma T'an* avoue qu'il doit remonter jusqu'aux temps mythiques des dynasties *Hia* et *Yn* pour trouver parmi ses ancêtres des astrologues et qu'il a été le premier à re nouer la tradition interrompue. Même dans ce passé reculé la manière dont les *Se-ma* établissaient leur généalogie laisse beaucoup à désirer ; le nom de famille *Se-ma* fut donné, disaient-ils, aux descendants de *Fou P'ou*, comte de *Tch'eng*, quand ils perdirent leur fief sous le règne de *Siuen* (827-782 av. J.-C.), roi de la dynastie *Tcheou*. L'expression *Se-ma* désignant proprement une haute fonction militaire, il est possible que les héritiers de *Fou P'ou* aient reçu cette charge en compensation du territoire qu'on leur enlevait et que le nom de la dignité soit ainsi devenu celui de la famille (14). Quoi qu'il en soit, ce *Fou P'ou*, comte de *Tch'eng*, passait pour être issu d'un certain *Li* qui, sous le très antique empereur *Tchoan-hiu*, avait été nommé fonctionnaire préposé à la terre ; or, d'autre part, *Li* avait pour collègue *Tchong* qui était chargé de s'occuper du ciel et qui peut être regardé comme le premier des grands astrologues. *Li* et *Tchong* étant toujours nommés de compagnie dans les textes légendaires, les *Se-ma* en profitèrent pour dire que *Fou P'ou* était leur descendant et c'est ainsi qu'ils parvenaient à se rattacher au grand astrologue *Tchong*, alors qu'ils étaient tout au plus justifiés à revendiquer leur filiation du fonctionnaire de la terre, *Li*.

Si les prétentions des *Se-ma* à une fort lointaine origine nous paraissent peu fondées, leurs ancêtres n'étaient pas cependant des inconnus. Entre les diverses branches de la famille *Se-ma*, c'était celle du pays de *Ts'in* qui avait donné le jour à *Se-ma T'an*. Elle avait compté parmi ses membres, au temps du roi de *Ts'in*, *Hoei-wen*, qui régna de 337 à 311 avant notre ère (15), un certain *Se-ma Ts'o*, général qui conquiert le pays de *Chou* (*Se-tch'ouan*), puis en fut nommé gouverneur. Le petit-fils de •_{XIII} *Se-ma Ts'o*, *Se-ma K'i*, fut un officier qui servit sous les ordres de *Po K'i*, prince de *Ou-ngan*, et fut mis à mort avec lui en l'an 256 avant J. -C., à *Tou-yeou*. *Se-ma K'i* eut pour petit-fils *Se-ma Tch'ang* qui fut administrateur du fer dans le pays de *Ts'in* ; le fils de *Se-ma Tch'ang* fut *Se-ma Ou-i* ; il eut la charge d'intendant du commerce sous la dynastie *Han* ; son fils *Se-ma Hi* eut le titre de *ou-ta-fou* ; *Se-ma Hi* fut le père de *Se-ma T'an*.

• Outre ses études d'astrologie et de divination, *Se-ma T'an*, avons-nous vu, se pénétra des enseignements taoïstes. Nous avons conservé de lui dans les *Mémoires historiques* (chap. CXXX) une petite dissertation où il prouve la supériorité de cette doctrine sur toute autre ; comme ces pages jettent une vive lumière sur l'histoire de l'ancienne philosophie chinoise, elles méritent d'être analysées en détail. • Nous pouvons définir les écoles qui y sont mentionnées en complétant les renseignements de *Se-ma T'an* par la lecture du traité que le livre des *Han* antérieurs consacre à la littérature (*Ts'ien Han chou*, chap. XXX, *I wen tche*).

L'école du *yn* et dit *yang* (16) est celle qui explique tous les phénomènes de l'univers par l'action et la réaction de deux principes, le mâle (*yang*) et le femelle (*yn*). Quoique le *yn* et le *yang* ne fussent au fond que des entités scolastiques, comme les philosophes qui les invoquaient prétendaient y trouver la raison de tout fait naturel, ils furent amenés à observer ces faits eux-mêmes et à tracer ainsi les linéaments d'une physique, chimérique sans doute dans ses explications, mais exacte dans ses constatations.

L'école des lettrés (17), se fonde sur les livres canoniques ; elle présente les règnes de *Yao* et de *Choen* comme l'âge d'or ; elle exalte les sages rois des trois premières dynasties : *Hia*, *Yin* et *Tcheou* ; elle considère Confucius •_{XIV} comme son chef et règle les relations des hommes entre eux par la bonté et la justice.

L'école de *Mé-tse* (18) est surtout connue par la théorie de l'amour universel. Suivant *Mé-tse*, qui paraît avoir vécu peu avant Mencius, tout le mal qui existe dans le monde provient d'une insuffisance d'amour réciproque entre les hommes (19). Si chacun aimait son prochain comme soi-même et avait une affection, égale pour tous, l'harmonie la plus parfaite régnerait. Une autre théorie de *Mé-tse* est également importante et c'est celle sur laquelle insiste *Se-ma T'an* : d'après ce philosophe, les anciens empereurs *Yao* et *Choen* vivaient avec la plus grande simplicité ; on accédait à leur demeure par trois marches en terre ; le chaume et la paille du toit n'étaient pas égalisés ; les poutres de l'auvent n'étaient pas rabotées ; leur nourriture était grossière et

leurs vêtements primitifs ; dans les enterrements, ils se servaient de cercueils faits avec des planches qui n'avaient que trois pouces d'épaisseur. *Mé-tse* souhaitait que les hommes revinssent à cette heureuse modération, que le luxe et le confort fussent bannis dans toutes les classes de la société.

• L'école des dénominations (20) partait de ce principe que notre conduite doit se conformer aux concepts exprimés par les mots. Soit par exemple l'idée de « père » ; elle comporte avec elle tout un ensemble de droits et de devoirs ; or il est rare qu'un père incarne entièrement en lui •_{XV} ce qui est compris dans cette idée. C'est pourquoi Confucius disait :

« Si les dénominations ne sont pas correctes, le langage n'est pas conforme (à la réalité des choses) ; si le langage n'est pas conforme à la réalité des choses, les actions ne peuvent être parfaites ; si les actions ne sont pas parfaites, les rites et la musique ne peuvent fleurir ; si les rites et la musique ne fleurissent pas, les supplices et les punitions ne seront pas justes ; si les supplices et les punitions ne sont pas justes, alors le peuple ne sait comment employer ses pieds et ses mains (21). »

L'école des lois (22) préconisait l'emploi des châtimens comme moyen de moralisation ; elle estimait que la crainte était un mobile suffisant pour empêcher les hommes de faire le mal et pour diriger leur action vers le bien.

L'école du *tao* (23) est assurément une de celles qui nous sont le plus familières grâce aux excellentes traductions que nous possédons de *Lao-tse* et de *Tchoang-tse*. Cependant il est difficile de résumer sa morale : elle prescrit le non-agir et prend pour principe le vide et le dépouillement. Arracher de son cœur toute passion, le vider de tout ce qui est personnel, tel est l'idéal du sage. En renonçant à lui-même, il donne aux autres ce qui les satisfait et la paix se trouve établie entre les hommes.

Se-ma T'an fait la critique des cinq premières écoles ; parmi leurs erreurs, il relève dans chacune d'elles une notion exacte : l'école du *tao* est, à ses yeux, la synthèse parfaite de toutes les portions de vérité que contiennent les autres systèmes.

L'école du *yin* et du *yang*, dit-il, a bien observé les différentes parties de l'année ; en étudiant les astres elle a pu déterminer la succession invariable des saisons et •_{XVI} fixer les occupations qui conviennent à chaque mois. Si on ne tient pas compte de ses préceptes, on ne saurait réussir en rien, car il faut de nécessité obéir à l'ordre des lois physiques ; les violer, c'est courir à un échec certain. D'autre part, l'école du *yin* et du *yang* s'est égarée dans une infinité de calculs subtils pour établir une concordance minutieuse entre les phénomènes naturels et les moindres actions de la vie ; elle voit des présages dans les faits les plus insignifiants. L'homme qui l'écoute se croit entouré d'influences occultes et redoutables ; il n'ose plus faire le moindre geste de peur d'offenser des puissances invisibles. La superstition et tout le cortège de maux qu'elle entraîne avec elle sont favorisés par cette école. Il faut avouer que pour un

astrologue officiel, *Se-ma T'an* fait ici preuve d'un esprit bien libre. Il ne sera pas moins indépendant dans ses jugements sur les autres écoles.

Selon lui, les lettrés ont des connaissances étendues mais ils se perdent par une érudition minutieuse. Ils ont écrit des livres innombrables sur les rites et sur la littérature ; ils entassent commentaire sur commentaire. On perd un temps considérable à les étudier pour n'en tirer qu'un mince profit. Tout l'appareil de leur sèche scolastique fatigue celui qui y applique son intelligence sans le rendre meilleur. Toutefois les principes généraux qu'ils ont établis ont une grande valeur ; on ne saurait nier qu'ils n'aient mis en lumière des distinctions parfaitement légitimes entre le prince et le sujet, le père et le fils ; les rites qu'ils ont prescrits sont la vraie manière de respecter ces différences de condition.

Quand il parle de *Mé-tse*, *Se-ma T'an* ne se place pas sur le même terrain que Mencius. Mencius (24) combattait chez ce philosophe la théorie de l'amour universel en montrant que l'homme aime par nature son père ou son enfant plus que le père ou que l'enfant d'un autre et qu'en portant à tous un amour égal on détruit en réalité les •_{XVII} affections les plus profondes. *Se-ma T'an* considère *Mé-tse* avant tout comme l'apôtre qui prêche le retour à la simplicité. Sans doute, dit-il, *Mé-tse* fut un grand penseur quand il montra que c'est son caractère qui donne à l'homme sa dignité et non le luxe dont il s'entoure. Mais peut-on exiger dans une société que toutes les classes mènent la même vie frugale et sans appareil : Dans les enterrements en particulier, ne doit-on pas donner aux cérémonies funéraires une pompe proportionnée au rang du mort ? L'application stricte des règles de *Mé-tse* conduirait à une sorte de socialisme égalitaire où toutes les personnes auraient une valeur identique ; elle supprimerait cette hiérarchie naturelle sans laquelle la famille ni l'État ne peuvent se constituer ni subsister. C'est pourquoi la modération rigoureuse que prêche cette école ne saurait être observée dans la pratique.

L'école des dénominations n'est pas, elle non plus, à l'abri de tout reproche. Elle semble se composer de pédants qui ne voient rien au delà de la lettre. Le mot est en lui-même une chose morte ; il n'a de valeur qu'en tant que représentant une réalité vivante qu'il symbolise sans l'exprimer entièrement. Un homme qui ne sera juste que parce qu'il se conformera à la conception qu'il se fait en prononçant le mot « justice » n'atteindra jamais à la parfaite équité de celui dont tous les actes seront inspirés par une volonté juste. Ce n'est pas le mot qui nous fait pénétrer l'infinie complexité du sentiment ; c'est le sentiment qui, en se développant en nous, élargit et accroît sans cesse nos notions. Ainsi cette école invite l'homme aux pensées étroites et ne va à rien moins qu'à tuer en lui la nature. D'autre part cependant il est certain que celui qui agit bien réalise par là-même parfaitement les idées exprimées par les mots. Si donc l'exactitude de la dénomination n'est pas un principe suffisant d'action, elle est du moins un critérium par lequel on peut juger si telle conduite est bonne ou ne l'est pas : en constatant que nos actions ne répondent pas à l'idée que nous nous faisons de la justice, nous reconnâtrons que nous ne sommes pas justes.

•_{XVIII} Enfin l'école des lois est manifestement insuffisante ; le code pénal est un instrument rigide qui ne distingue pas entre les personnes et tranche les questions les plus complexes d'une manière uniforme ; il peut réprimer les mauvaises passions, mais il est incapable d'exciter les nobles sentiments. Cette doctrine est sévère et ne peut engager les hommes à bien agir. Cependant elle a mis en lumière certaines vérités importantes ; elle a établi avec netteté la distinction entre le prince et les sujets ; elle a formulé les attributions qui sont dévolues à chacun et prévient ainsi le désordre et l'anarchie.

Comme on le voit par cette revue de cinq systèmes, *Se-ma Tan* a l'esprit assez large pour comprendre que dans toute erreur est une âme de vérité. Sa critique pénétrante distingue entre ce qu'il faut admettre et ce qu'il y a lieu de rejeter. Si la discussion que nous venons d'exposer est bien propre à nous faire tenir en haute estime son jugement, elle nous montre en même temps d'une manière générale quel grand développement avait atteint la spéculation philosophique en Chine dès le II^e siècle avant notre ère. La multiplicité même des systèmes témoigne de l'ardeur avec laquelle les penseurs avaient poussé leurs recherches dans toutes les directions pour trouver une règle de vie.

• • Après avoir exposé les raisons pour lesquelles aucune des cinq premières écoles ne le satisfait entièrement, *Se-ma T'an* esquisse en quelques larges traits la morale taoïste qu'il adopte en définitive. Le taoïsme dont il nous parle n'est pas ce qu'il est devenu depuis, ce mélange de superstitions grossières où se sont entassées les rêveries alchimiques, puis les croyances bouddhiques ; il est la pure doctrine de *Lao-tse* et de *Tchoang-tse* ; on ne saurait lui refuser une rare élévation, quoique sa sublimité même le rende parfois obscur. Un esprit européen, peu accoutumé aux modes de pensée de l'Extrême-Orient, hésite à transposer dans nos langues, faites pour exprimer d'autres conceptions, les formules concises et énergiques où se complaît cette antique philosophie. Essayons cependant de suivre jusqu'au bout *Se-ma T'an*.

•_{XIX} Un principe unique règne au-dessus du monde et se réalise dans le monde, lui étant à la fois transcendant et immanent ; il est en même temps ce qui n'a ni forme, ni son, ni couleur, ce qui existe avant toute chose, ce qui est innommable, et d'autre part, il est ce qui apparaît dans les êtres éphémères pour les disposer suivant un type et imprimer sur eux comme un reflet de la raison suprême. Nous apercevons ici et là dans la nature les éclairs lumineux par lesquels il se trahit au sage et nous concevons une vague idée de sa réalité majestueuse. Mais, parvenu à ces hauteurs, l'esprit adore et se tait, sentant bien que les mots des langues humaines sont incapables d'exprimer cette entité qui renferme l'univers et plus que l'univers en elle. Pour la symboliser du moins en quelque mesure, nous lui appliquerons un terme qui désignera, sinon son essence insondable, du moins la manière dont elle se manifeste ; nous l'appellerons la Voie, le *Tao*. La Voie, ce mot implique d'abord l'idée d'une puissance en marche, d'une action ; le principe dernier n'est pas un terme immuable dont la morte perfection satisferait tout au plus les besoins de la raison pure ; il est la vie de l'incessant devenir, à la fois relatif puisqu'il

change et absolu puisqu'il est éternel. La Voie, ce mot implique encore l'idée d'une direction sûre, d'un processus dont toutes les étapes se succèdent, suivant un ordre ; le devenir universel n'est pas une vaine agitation ; il est la réalisation d'une loi d'harmonie.

Sur cette métaphysique on peut fonder une morale. L'homme, dit *Se-ma T'an*, se compose d'une âme et d'un corps ; l'âme est ce qui le fait vivre ; le corps est le substratum de l'âme ; la mort est la séparation de l'un et de l'autre ; or ce qui est ainsi séparé ne peut plus se réunir ; ce qui est mort ne peut plus renaître. Mais pourquoi la mort survient-elle ? C'est parce que l'âme en luttant s'épuise, tout de même que le corps, s'il peine beaucoup, se détruit. La conformité au *Tao* nous permettra d'éviter cette usure de notre être. En effet, tout effort ne se produit que parce qu'il rencontre une résistance ; une action parfaitement harmonieuse ne serait arrêtée par rien et •_{XX} aurait par là-même une durée infinie. Faut-il entendre que les philosophes taoïstes promettaient à leurs adeptes l'immortalité de leur personne tout entière, corps et âme ? Ils l'ont fait certainement plus tard et c'est la raison pour laquelle ils se livrèrent avec tant d'ardeur à la recherche de la pierre philosophale. Mais ni *Se-ma T'an*, ni les premiers penseurs taoïstes ne paraissent avoir eu une telle idée ; selon eux, il est une partie de nous-mêmes sur laquelle nous avons un entier pouvoir, c'est notre âme ; en la vidant de tous les désirs, en en faisant un vase d'élection, un réceptacle que seul le *Tao* remplit, nous l'identifions avec ce principe suprême de l'être et nous participons de l'éternité ; le corps n'est plus alors ni un obstacle, ni un appui ; il sert encore de substratum à l'âme pendant la vie de ce monde ; mais, quand il vient à disparaître, le *Tao* qui se trouvait dans cette âme et qui en faisait l'essence continue à subsister et la mort n'est donc plus qu'un vain mot. Telle est la recette mystérieuse qui rend l'homme aussi immortel que le ciel et la terre.

La loi suprême de la morale prescrit donc à l'homme d'unifier son énergie, c'est-à-dire d'identifier toutes les forces de son être avec le *Tao* ; par ce moyen, il ne sera plus en conflit avec rien dans le monde, puisqu'il se conformera à l'harmonie universelle. Il pratiquera le non-agir, parce que son action, identique à celle de la nature elle-même, n'aura plus rien d'individuel. Il n'aura pas de règle apparente, en ce sens qu'il n'obéira pas à un code prédéterminé de rites et d'usages, mais il écouterà toujours une règle secrète qui sera de se plier aux circonstances et de suivre la nature. Il supprimera ainsi en lui l'effort et le désir ; il sera simple et vrai ; il se montrera bienfaisant en toute circonstance. La maxime morale se résume donc en deux mots : le vide ou le rien comme principe ; l'adaptation ou la conformité comme pratique. Ces formules sont obscures et leur concision même rend difficile d'en pénétrer toute la valeur ; mais lorsqu'on en a compris et senti la vérité, on se trouve aussitôt en possession d'une maxime applicable à tous les •_{XXI} cas et dans tous les temps ; • il n'est pas de morale plus aisée à pratiquer que la morale taoïste.

Il n'est pas non plus de philosophie plus tolérante. En s'identifiant avec le *Tao*, le penseur reconnaît que dans le monde on peut soutenir aussi bien que

tout est vrai et que tout est faux, que rien n'est vrai et que rien n'est faux. Les propositions les plus opposées ne sont contradictoires qu'en apparence ; on peut les concilier en se plaçant ait point de vue de l'éternel devenir. C'est pourquoi les spéculations des philosophes hétérodoxes eux-mêmes renferment toujours une part de vérité. La critique que *Se-ma T'an* a faite des cinq écoles, en montrant ce qu'il fallait conserver dans chacune d'elles, prouve qu'il avait bien compris le sens de ce merveilleux second chapitre de *Tchoang-tse* où se trouve exposée en un langage platonicien la conciliation des contradictoires.

Si les opinions philosophiques de *Se-ma T'an* nous sont bien connues, sa vie reste obscure. Il est probable d'ailleurs qu'elle ne présenta rien de remarquable et qu'il la partagea entre ses devoirs professionnels et ses travaux historiques. Nous savons du moins qu'il mourut en l'an 110 avant notre ère à *Lo-yang*. Les circonstances où on se trouvait alors lui firent regretter de quitter la vie. En ce temps, l'empereur *Ou* régnait depuis trente ans ; il avait conquis une réputation immense par les succès qu'il avait remportés sur tous les peuples voisins ; il avait étendu les limites de l'empire fort au delà des frontières dans lesquelles ses devanciers avaient dû se restreindre ; il avait favorisé les lettres et les arts ; le prestige du royaume du Milieu était à son apogée. Pour consacrer en quelque sorte sa gloire, il résolut d'instituer une cérémonie solennelle qui la ceignit d'un nimbe divin. Or des écrits anciens parlaient en termes vagues de deux sacrifices, l'un appelé *fong* qu'on offrait au ciel ; l'autre nommé *chan* qui s'adressait à la terre ; dès les temps les plus reculés, disait-on, les souverains les avaient accomplis. Quels avaient été leur sens et leur importance, c'est ce que les légendes sont impuissantes à nous apprendre ; •_{XXII} mais l'obscurité même qui les voilait pouvait faire croire qu'elles étaient d'augustes mystères ; on voulut y voir le symbole sacré de l'acte par lequel les dieux d'en haut et ceux d'en bas reconnaissaient la légitimité de la monarchie régnante. On les fit donc revivre en les entourant d'un rituel compliqué ; quand les savants les plus renommés de la cour eurent réglé point par point tous les détails de la cérémonie, l'empereur se mit en route pour aller la célébrer sur la grande montagne sainte de l'Orient, le *T'ai-chan*.

Se-ma T'an, en sa qualité d'astrologue officiel, était nécessairement du cortège ; mais les fatigues du voyage déterminèrent chez lui une maladie et il dut s'arrêter à *Lo-yang*, à peu près à mi-chemin entre la capitale et le *T'ai-chan*. Il reconnut bientôt que ses forces étaient à bout et fit appeler auprès de lui son fils, *Se-ma Ts'ien*, pour lui adresser ses dernières recommandations. Il était pénétré d'une grande tristesse : les fonctions qu'il avait exercées jusqu'alors, il se voyait incapable de les remplir au moment où l'imposante cérémonie qui se préparait leur aurait donné un lustre nouveau ; l'histoire qu'il avait entreprise, il la laissait inachevée ; la seule consolation qui lui restât était d'espérer que son fils lui succéderait dans sa charge et terminerait son œuvre. Il le pria donc en termes émus d'être son digne continuateur. Il lui rappela que c'était une noble tradition dans la famille *Se-ma* d'être grand astrologue de père en fils et que ce titre allait être plus glorieux que jamais. Quant à l'histoire, les temps paraissaient être aussi providentiellement marqués pour

l'écrire : par une sorte de loi surnaturelle, tous les quatre ou cinq cents ans une époque était fortunée entre toutes ; un sage y apparaissait dont les écrits se transmettaient, objet d'immortelle admiration, à la postérité : les poésies où le duc de *Tcheou* louait ses ancêtres volaient vivantes sur les bouches de tous ; longtemps après le duc de *Tcheou*, vécut Confucius dont l'enseignement était resté impérissable ; plus de quatre siècles s'étaient écoulés depuis la mort de ce grand penseur ; on avait pris, il y avait quelques années •_{XXIII} à peine (122 av. J.-C.), un animal étrange dans lequel l'imagination populaire reconnaissait la bête fantastique, appelée *lin*, qu'on avait déjà vue au temps de Confucius ; tout donnait donc à croire que le moment était venu où devait se produire un nouvel homme de génie dont les écrits à leur tour resteraient indestructibles. *Se-ma T'an* semble n'avoir pas craint de se croire désigné pour s'acquitter de cette haute mission ; mais, par modestie, il n'attribuait son initiative hardie qu'au désir qu'il avait de pratiquer la piété filiale ; l'histoire n'était au fond qu'une façon pour les vivants de témoigner de leur respect pour leurs ancêtres ; c'en était la plus noble manière :

« Rendre fameux son nom pour la postérité en illustrant son père et sa mère, voilà, dit-il, ce qu'il y a de plus grand dans la piété. »

Cependant *Se-ma T'an* mourait trop tôt pour atteindre au but de ses efforts ; à son fils de terminer son œuvre. *Se-ma Ts'ien* acquiesça à ce désir et répondit en versant des larmes :

« Quoique votre jeune fils ne soit pas intelligent, il vous demande la permission d'examiner en détail les anciennes traditions que son père a réunies et il ne se permettra pas de rien omettre. »

I. DEUXIÈME PARTIE

Vie de *Se-ma Ts'ien*

Quel âge avait *Se-ma Ts'ien* au moment où il eut le malheur de perdre son père ? Il est difficile de répondre d'une manière précise à cette question, car la date de sa naissance ne nous est pas connue. M. Mayers (25) le fait naître vers 163 avant notre ère, mais il ne cite pas l'autorité sur laquelle il appuie cette affirmation : si elle était exacte, *Se-ma Ts'ien* aurait eu environ cinquante-trois •_{XXIV} ans à la mort de *Se-ma T'an* ; il serait alors difficile de comprendre comment *Se-ma Ts'ien* pouvait dire à son père, lorsque celui-ci était sur son lit de mort : « Quoique votre jeune fils ne soit pas intelligent... (26) ». *Tchang Cheou-kié* (qui publia en 737 un commentaire des *Mémoires historiques* intitulé : *Interprétations correctes*) nous donne une autre indication qui, pour être aussi dénuée de preuves, ne laisse pas que d'être plus plausible : la première année *t'ai tch'ou*, nous dit-il (27), c'est-à-dire en l'an 104 avant notre ère, *Se-ma Ts'ien* avait quarante-deux ans ; si nous devons adopter cette opinion, *Se-ma Ts'ien* serait né en 145 avant J.-C. et aurait eu trente-six ans à la mort de son père. Ces dates concorderaient avec la manière de voir du critique moderne *Wang Ming-cheng* ; dans l'ouvrage qu'il publia en 1787 sous le titre de : « Propositions sujettes à discussion sur les dix-sept historiens », cet auteur calcule, d'après certaines indications de la biographie de *Se-ma Ts'ien*, qu'il était âgé, en l'an 110, d'une quarantaine d'années environ.

Se-ma Ts'ien, comme tout Chinois, devait avoir, outre son nom de famille (*sing*) qui était *Se-ma*, et son nom personnel (*ming*) qui était *Ts'ien*, une appellation (*tse*). Nous ne la trouvons pas mentionnée dans son autobiographie. Cependant nous savons par d'autres textes (28) que cette appellation était *Tse-tchang*.

•_{XXV} *Se-ma Ts'ien*, il nous l'apprend lui-même, naquit à *Long-men* (29). Ce nom, qui signifie la porte du dragon, est celui d'une montagne située sur la rive droite du *Hoang-ho*, dans le territoire de la sous-préfecture de *Han-tch'eng*, préfecture de *T'ong-tcheou*, province de *Chàn-si*. Non loin de la ville même de *Han-tch'eng* étaient ensevelis tous les membres de la branche des *Se-ma* établie primitivement dans le royaume de *Ts'in* (30) ; c'est donc dans le pays où avaient vécu et où étaient morts ses ancêtres que *Se-ma Ts'ien* vit le jour ; les devoirs pieux qu'il eut sans doute à remplir sur leurs tombes durent lui rappeler plus d'une fois de quelle noble souche il avait l'honneur de sortir. Ce n'était pas seulement le passé de sa famille que son lieu de naissance remémorait à *Se-ma Ts'ien*, c'était celui même de sa race : *Long-men* se trouve dans cette partie moyenne du bassin du *Hoang-ho* qui dut être le premier berceau des Chinois ; • c'est sur les bords de la rivière *Wei*,

puis, dans la province •_{XXVI} du *Tche-li*, jusqu'à *Siu-en-hoa-fou* au nord, et, dans la partie septentrionale de la province du *Ho-nan*, jusqu'à *Kai-fong-fou* que sont localisées les plus anciennes légendes de *Hoang-ti*, de *Yao* et de *Choen* ; *Long-men* est compris dans le territoire qui fut le premier patrimoine de la nation. Sans exagérer l'influence du milieu, n'est-on pas autorisé à penser que *Se-ma Ts'ien* sentit se développer le goût qui était d'ailleurs inné en lui pour l'histoire, en vivant dans ces lieux où abondaient les souvenirs de l'antiquité et n'est-ce pas un fait remarquable que le célèbre historien *Pan Kou*, au 1^{er} siècle après notre ère, ait été originaire de *Si-ngan-fou*, sur les bords du *Wei* et dans cette même province de *Chàn-si* ?

La jeunesse de *Se-ma Ts'ien* se passa dans la campagne qui s'étend au sud de la montagne *Long-men* ; il menait une vie champêtre et s'occupait à labourer et à garder les troupeaux ; il trouvait cependant le temps d'étudier : dès l'âge de dix ans, il savait déjà par cœur les principaux textes de l'antiquité.

Lorsqu'il eut atteint sa vingtième année, il commença de longs voyages qu'il paraît avoir entrepris dans la seule intention de développer son instruction (31). Il •_{XXVII} parcourut dans le sud les régions qu'arrosent la rivière •_{XXVIII} *Hoai* et le *Yang-tse-kiang*. Plus au sud encore ; il franchit le *Yang-tse-kiang*, et monta sur la terrasse *Kou-sou* (cf. note 31, texte *j*) construite autrefois par un roi de l'État d'*Ou*, près de *Sou-tcheou-fou*, sur la rive nord-est du grand lac *T'ai-hou* qui forme sur sa côte orientale cinq baies qu'on appelle les cinq lacs. En poursuivant •_{XXIX} sa route, *Se-ma Ts'ien* atteignit la montagne *Koei-tsi*, près de *Chao-hing-fou*, dans la province actuelle de *Tche-kiang* ; cette hauteur était célèbre parce que, suivant la légende, l'empereur *Yu* s'y était arrêté dans sa tournée d'inspection et y était mort ; on montrait la caverne dans laquelle il s'était retiré ; *Se-ma Ts'ien* la visita (texte *a*). Il dut voir aussi, quoiqu'il ne nous le dise point, la stèle que *Ts'in Che Hoang ti* avait fait élever là, vers 210 avant J.-C. pour célébrer ses propres louanges ; c'est peut-être alors que le futur historien copia cette inscription dont nous retrouvons le texte intégral dans le VI^e chapitre de son œuvre. Il se rendit ensuite tout au sud de la province actuelle de *Hou-nan* et gravit la montagne des Neuf doutes (texte *a*) qui est près de la sous-préfecture de *Tao*, dans la préfecture de *Yong-tcheou* ; cette montagne avait neuf pics si semblables qu'on les confondait aisément les uns avec les autres et c'est de là que lui était venu son nom. Ce fut le point extrême des premiers voyages de *Se-ma Ts'ien* ; à vrai dire, il n'aurait guère pu aller plus loin sans tomber en territoire ennemi, car au sud du *Yang-tse*, il n'y avait à cette époque que le roi de *Tch'ang-cha* qui fût soumis à l'empereur de Chine. Pour revenir, *Se-ma Ts'ien* remonta les rivières *Yuen* et *Siang* (texte *a*) qui partent toutes deux du sud de la province de *Hou-nan* et aboutissent au lac *Tong-t'ing*. Sur sa route, il dut passer par *Tch'ang-cha* et ne manqua pas d'aller faire un pèlerinage, à quelque distance au nord de cette ville, au lieu où l'illustre poète et homme d'État *K'iu Yuen* s'était noyé vers la fin du IV^e siècle avant notre ère (texte *b*). *Se-ma Ts'ien* descendit du lac *Tong-t'ing* au lac *Po-yang* ; il monta sur la montagne *Lou* au sud de *K'ieou-kiang* et contempla la région où les savants de

son temps plaçaient les neuf fleuves dont il est question dans le chapitre du *Chou king* intitulé : Le tribut de Yu (32). Puis •_{XXX} Se-ma Ts'ien se dirigea franchement vers le nord et atteignit la province actuelle de *Chan-long* ; peu avant d'y arriver, il traversa les deux anciennes principautés de *Fong* et de *P'ei* qui sont à l'extrémité nord-ouest de la province actuelle de *Kiang-sou* ; peut-être les avait-il déjà visitées à son premier passage (texte *e*). Il navigua sur les rivières *Wen* et *Se*, devenues maintenant des affluents du Grand Canal ; il séjourna successivement dans les villes qui avaient été, au temps de la Chine féodale, les capitales des royaumes de *Lou* et de *Ts'i*. Ces deux pays voisins avaient été, depuis l'époque de Confucius, les foyers de la culture intellectuelle en Chine (33). C'était là, que malgré la persécution dirigée par *Ts'in Che hoang ti* contre les lettrés, s'étaient conservées les traditions de l'antiquité ; sous les règnes réparateurs des premiers empereurs *Han*, ce fut là encore qu'on travailla avec le plus d'ardeur à rechercher les livres disparus et à restaurer les rites oubliés. *Se-ma Ts'ien* visita avec émotion le temple consacré à Confucius dans sa ville natale (*Mém. hist.*, chap. XLVII, p. 12 v°) ; dans l'ancien pays de *Lou*, près de la ville de *Tseou*, sur la montagne *I*, il prit part au grand tir à l'arc où concourait tout le village. Ce fut sans doute pendant son séjour dans l'ancien État de *Ts'i* qu'il monta sur la montagne *Ki* •_{XXXI} (texte *c*) et vit la tombe de *Hiu-yeou*, ce sage des temps légendaires qui refusa d'accepter la dignité souveraine que voulait lui céder l'empereur *Yao*. Pendant qu'il habitait le *Chan-tong*, *Se-ma Ts'ien* se trouva dans des circonstances difficiles à *P'i*, *Sié* et *P'ong-tch'eng* (texte *a*), trois places qui sont comprises entre l'actuel *T'eng-hien* dans le *Chan-tong* et *Siu-tcheou* dans le *Kiang-sou* ; nous n'avons aucun renseignement sur la nature des difficultés avec lesquelles il fut aux prises ; il rappelle seulement en un autre passage (texte *i*) qu'à *Sié* on rencontre de nombreuses bandes de garnements hardis et effrontés. Peut-être *Se-ma Ts'ien* a-t-il exagéré à dessein un incident sans importance afin de donner à sa vie une ressemblance plus grande avec celle de *K'ong-tse* qui fut, nous disent ses biographes, en danger de mort dans les pays de *Tch'en* et de *Ts'ai* ; ce parallélisme entre sa destinée et celle du grand sage devait être très flatteur pour lui. Il revint en passant par les pays de *Tch'ou* et de *Leang*, c'est-à-dire sans doute en traversant la partie sud de la province de *Ho-nan* et en arrivant par le fleuve Jaune jusqu'à *Han-tch'eng*, son lieu d'origine.

A son retour, *Se-ma Ts'ien* fut nommé secrétaire (*lang tchong*) dans une des administrations de la capitale. C'est en cette qualité qu'il fut chargé d'une mission qui devait lui faire entreprendre une nouvelle et plus lointaine tournée. En l'an 111 avant J.-C., l'empereur *Ou* venait de terminer victorieusement une expédition contre les peuplades jusqu'alors indépendantes du *Se-tch'oan* et du *Yun-nan*. L'origine de cette campagne avait été la conduite insolente du roi de *Tien*, dont la capitale était l'actuel *Yun-nan-fou* ; tous les chefs voisins avaient fait cause commune avec lui et ce ne fut pas seulement le roi de *Tien*, mais aussi une multitude de petits princes barbares que les troupes chinoises eurent à combattre et que d'ailleurs elles réduisirent à l'impuissance, tuant les uns et faisant reconnaître aux autres la suzeraineté impériale. A la conquête succéda la période de réorganisation ; on

installa dans ces régions barbares des fonctionnaires chinois ; on y établit un •_{XXXII} système administratif calqué sur celui de l'empire du Milieu. *Se-ma Ts'ien* fut chargé d'aller dans les contrées nouvellement soumises pour les inspecter (texte *a*, *ad fin.*) ; il passa dans le pays de *K'iong*, dont on faisait la commanderie de *Yue-soei* ; la capitale de ce territoire était dans la vallée supérieure du *Kin-cha-kiang* (le haut *Yang-tse* des cartes européennes), non loin de la sous-préfecture de *Si-tch'ang*, préfecture de *Ning-yuen*, province de *Se-tch'oan*. *Se-ma Ts'ien* franchit le fleuve et arriva dans l'ancienne principauté de *Tso* qui était devenue la commanderie de *Chen-Li* et qui correspond à la sous-préfecture actuelle de *Li-kiang*, dans le *Yun-nan*. Il poussa enfin jusque chez les *Koen-ming*, le moderne *Ta-Li-fou*, la tête de ligne de la route qui mène de Chine en Birmanie. En l'an 110, *Se-ma Ts'ien* revint à la capitale dans l'intention de faire son rapport ; il arriva juste à temps pour assister son père dans ses derniers moments.

L'autobiographie de *Se-ma Ts'ien* sur laquelle principalement nous nous sommes fondés jusqu'ici pour raconter ses voyages, ne mentionne aucune excursion dans le nord. Nous apprenons cependant par d'autres textes qu'il avait aussi visité les régions septentrionales ; il avait été de la montagne *K'ong-t'ong* qui est sur le territoire de la préfecture de *P'ing-leang*, dans la province de *Kan-sou*, jusqu'à la montagne *Tchouo-lou*, non loin de *Pao-ngan*, préfecture de *Siu-en-hoa*, province de *Tche-li* (34). Sur sa route, il avait longé (35) la grande muraille construite par *Hong Tien*, général de *Ts'in Che hoang ti* ; ce rempart commençait à *Kong-tch'ang fou*, dans le *Kan-sou*, devait rejoindre la grande muraille actuelle vers *Ts'ing-pien*, dans le *Chàn-si* et suivre le tracé qu'elle parcourt encore aujourd'hui depuis cette localité jusqu'au golfe du *Leao-tong* (36). C'est au cours de •_{XXXIII} ce voyage que *Se-ma Ts'ien* visita le *Chouo-fang* (37) ; ce nom désignait, au temps des premiers *Han*, le territoire occupé maintenant par la bannière postérieure de l'aile droite des Mongols *Ordos*, tout au sommet de la grande boucle formée par le *Hoang-ho*, dans la partie septentrionale du *Chàn-si*. D'après ces textes, *Se-ma Ts'ien* a dû entreprendre une expédition assez longue dans le nord, mais nous manquons de données pour déterminer à quelle époque de sa vie il faut la rapporter.

Par les tournées qu'il fit dès l'âge de vingt ans et par la mission dont il fut chargé dans son âge mûr, *Se-ma Ts'ien* eut l'occasion de parcourir presque toute la Chine. Il a été un des grands voyageurs et, si on tient compte de la sauvagerie qui régnait alors dans le *Se-tch'oan* méridional et le *Yun-nan*, on pourrait dire un des grands explorateurs de son temps. Il sut bien écouter et bien voir ; souvent il cite des traditions locales qu'il a entendu raconter ou parle de quelque vestige de l'antiquité qu'il a été visiter. D'autre part, il semblerait que ce savant si consciencieux eût dû profiter de sa longue et riche expérience pour retracer l'aspect des pays qu'il traversait et pour esquisser l'ethnographie des populations diverses au milieu desquelles il passait ; nous nous attendrions à trouver un écho de ces notes personnelles dans ses écrits ; mais notre espérance est déçue : *Se-ma Ts'ien* est un érudit et l'érudition,

comme il arrive trop souvent, a tué chez lui l'observation originale ; il va bien chercher ses documents en tous lieux, mais il ne sait pas leur rendre la vie en décrivant le milieu où les faits se sont accomplis. La nature physique est entièrement absente de son œuvre.

Comme *Se-ma T'an* l'avait désiré, son fils lui succéda dans la dignité de grand astrologue ; il entra en charge aussitôt après que la période réglementaire du deuil, qui durait nominalement trois ans et en fait vingt-sept mois, fut finie (38).

•_{XXXIV} • Ce fut en cette qualité qu'en l'an 104 avant J. -C. *Se-ma Ts'ien* prit part à la grande réforme du calendrier entreprise par l'empereur *Ou* :

« La septième année de la période *yuen fong* (104 av. J.-C.), lisons-nous dans le livre des *Han* antérieurs (chap. XXI, *Lu li tche*, 1^e partie, p. 10 r^o), il y avait cent deux ans que les *Han* étaient au pouvoir. Les hauts dignitaires de second rang *Kong suen King* et *Hou Soei*, le grand astrologue *Se-ma Ts'ien* et d'autres disent que les calculs du calendrier étaient altérés et troublés et qu'il fallait changer le premier jour de l'année... (l'empereur chargea une commission, dont faisaient partie le *yu che ta fou Ni K'oan* et le *po che Ts'e*, d'examiner le bien fondé de cette requête ; sur leur rapport, il décréta que la septième année *yuen fong* prendrait un autre nom et s'appellerait la première année *t'ai tch'ou*)... Alors l'empereur ordonna à (*Kong-suen*) *K'ing*, (*Hou*) *Soei* et (*Se-ma*) *Ts'ien* de se réunir aux *che lang Ts'o'en Ta*, *Tien Sing* et *Che Sing* et autres, et de délibérer entre eux pour constituer le calendrier •_{XXXV} des *Han*. Ils fixèrent donc l'est et l'ouest ; il établirent un cadran solaire ; ils firent descendre les marques des quarts d'heure de la clepsydre ; ils purent ainsi déterminer les distances mutuelles des vingt-huit divisions équatoriales par rapport aux quatre côtés (de l'horizon). Ils instituèrent la durée d'une révolution pour déterminer le premier jour de la lune et le dernier, les équinoxes et les solstices, le cours du soleil et celui de la lune, les quartiers et les pleines lunes. »

— Cependant ces travaux ne furent pas jugés suffisants et l'empereur dut former une nouvelle commission dont le membre le plus important fut un nommé *Teng P'ing* ; ce fut lui qui fit les calculs du calendrier *T'ai-tch'ou* dont la caractéristique était une division du jour en 81 parties ; quand son œuvre fut achevée, l'empereur

« chargea par décret (*Se-ma*)-*Ts'ien* de se servir des mesures et du calendrier que *Teng P'ing* avait fondés sur le principe des 81 divisions (39). »

Cette institution d'un nouveau calendrier avait une importance capitale. La correction du calcul des temps n'était en effet que le résultat et comme l'expression résumée d'une refonte complète des sciences qui sont susceptibles de mesure mathématique. Le point de départ de toute harmonie,

et par suite de toute mesure, étant la musique, les dimensions du tuyau d'orgue qui rendait le son initial de la gamme chinoise étaient l'éta lon qui devait servir de point de départ pour tous les calculs. Le nombre 9 qui exprimait la hauteur de ce tube, et le carré de 9, 81, qui en exprimait le volume, étaient donc les nombres qui se trouvaient à la base de toute proportion.

Les mathématiciens de l'époque des *Han* s'élevaient à une généralisation plus haute encore et faisaient dépendre toutes les mesures elles-mêmes de l'évolution universelle des cinq éléments. La terre est l'élément primordial ; elle est vaincue par le bois, vaincu à son tour •_{XXXVI} par le métal ; le métal est détruit par le feu qui disparaît devant l'eau, la terre en fin triomphe de l'eau et le cycle recommence. Au temps de l'empereur *Ou, Se-ma Ts'ien, Ni hoan* et d'autres montrèrent qu'on devait être à leur époque sous la puissance ou la vertu de l'élément terre (40) ; on adopta leur manière de voir pour régler les lois, les institutions, les cérémonies et les mesures en tenant compte de certaines concordances mystiques entre les éléments, les sons, les couleurs, les saveurs, les qualités morales et les points cardinaux ; on édifia ainsi un système cosmologique, et social aussi vaste que fragile.

Après avoir travaillé au calendrier, *Se-ma Ts'ien* put continuer pendant sept années à rédiger sa grande compilation historique ; mais, en 99 avant notre ère, survint un événement qui devait avoir pour lui des conséquences déplorables.

De toute antiquité les Chinois avaient eu à combattre les tribus nomades et pillardes qui campaient sur leur frontière septentrionale ; au temps des *Han*, c'étaient les hordes *Hiong-nou* qui étaient leurs plus redoutables ennemis. En l'an 99, l'empereur *Ou* envoya un de ses meilleurs généraux, *Li koang-li*, maréchal de *Eul-che*, les attaquer près des monts *Tien-chan* (monts Célestes), c'est-à-dire probablement dans les environs du lac •_{XXXVII} *Barkoul* ; l'empereur ordonna à un autre capitaine, nommé *Li Ling*, de commander l'arrière-garde et de veiller aux approvisionnements du gros de l'armée. *Li Ling* était le petit-fils d'un guerrier célèbre, *Li Koang* : il était lui-même avide de gloire et demanda la permission de ne point suivre le général en chef mais de tenter une diversion en attaquant les *Hiong-nou* sur un autre point. L'empereur ne fut d'abord pas très satisfait de cette requête où il crut démêler le désir qu'avait cet officier de ne pas être dans une situation dépendante ; cédant cependant à ses instances, il l'autorisa à mettre ses plans à exécution. *Li Ling*, à la tête de cinq mille fantassins, sortit du territoire chinois par *Kiu-yen*, poste avancé qui devait se trouver sur les bords du lac *Sogok*, au nord du confluent de la rivière *T'ao-lai* avec *l'Etsina* (41), à une grande distance de la ville de *Sou-tcheou*, dit *Kan-sou*. A partir de *Kiu-yen*, *Li Ling* marcha vers le nord pendant trente jours et arriva à la montagne *Siun-ki* ; peut-être cette hauteur doit-elle être identifiée avec la montagne *Ma-tsong*, au sud-est de *Hami*, car on a découvert là dans une niche taillée dans le roc une inscription que fit graver *Li Ling* (42). Ce fut à cet endroit qu'il se heurta aux *Hiong-nou* ; il commença par remporter un léger avantage, mais les archers nomades

accoururent de toutes parts comme des oiseaux de proie et les cinq mille Chinois se trouvèrent entourés par quatre-vingt mille ennemis ; ils opérèrent leur retraite en toute hâte ; *Li Ling* fit décapiter toutes les ribaudes que ses soldats tenaient cachées dans les chars et qui retardaient sa marche ; il se rapprochait de plus en plus de la Grande Muraille, mais il perdait beaucoup de monde et allait être à court de flèches ; pour dernière infortune, un de ses officiers lui fit défection et alla révéler aux *Hiong-nou* la situation désespérée des fugitifs à qui l'empereur •_{XXXVIII} n'envoyait aucun secours. Délivré de toute inquiétude, le chef barbare redoubla d'efforts :

« se mettant en travers de la route, nous dit le chroniqueur (43), il attaqua *Li Ling* avec impétuosité. *Li Ling* se trouvait dans la vallée ; les esclaves (44) étaient sur la montagne ; des quatre côtés les flèches tombaient comme une pluie. L'armée chinoise s'avancait vers le sud et n'avait pas encore atteint les monts *T'i-han* ; en un jour elle tira cinq cent mille flèches et épuisa toutes celles qu'elle avait ; on abandonna les chariots et on marcha ; il restait encore plus de trois mille hommes ; les simples soldats avaient pris des timons de char et les brandissaient ; les officiers avaient des couteaux longs d'un pied seulement. Arrivé aux montagnes, *Li Ling* entra dans une gorge resserrée. Le *chen-yu* (45) ferma les derrières et, montant au sommet de la montagne, il faisait rouler des quartiers de roche ; officiers et soldats périrent en grand nombre ; ils ne purent plus avancer.

La nuit tomba au moment où les Chinois étaient pris dans cette impasse ; s'ils y restaient, ils étaient sûrs d'être massacrés jusqu'au dernier dès que le point du jour aurait paru. *Li Ling* ne savait quel parti prendre : il chercha à pénétrer seul sous un déguisement parmi les *Hiong-nou* afin de tuer leur chef ; mais cette folle tentative échoua. De retour parmi les siens, il voulait se suicider : on parvint à l'en dissuader. Il se résolut enfin à ordonner au milieu de la nuit un sauve-qui-peut général ; cette mesure désespérée n'eut pas grand succès ; quoique les Chinois ne fussent plus qu'à une cinquantaine de kilomètres de leur frontière, quatre cents d'entre eux à peine purent l'atteindre. Quant à *Li Ling*, poursuivi à outrance et redoutant d'ailleurs de paraître en présence de l'empereur, il se rendit aux barbares.

Lorsque la nouvelle de ce désastre retentissant parvint à la cour, ce fut une explosion de fureur contre •_{XXXIX} *Li Ling* ; des favoris efféminés blâmèrent sans vergogne le soldat qui avait risqué vingt fois sa vie pour son pays ; *Se-ma Ts'ien* fut indigné de leur conduite et, appelé à dire son avis, il prononça devant l'empereur un éloge enthousiaste du vaincu.

« — *Li Ling*, dit-il (46), a servi ses parents avec piété et a été de bonne foi avec ses collègues ; toujours hardi, il ne s'inquiétait pas de sa personne et bravait la mort partout où il y avait quelque danger pour l'État. Les sentiments qu'il a sans cesse nourris sont ceux d'un brave qui mérite bien du pays. Maintenant, parce qu'une

seule de ses entreprises a échoué, tous ceux qui prennent grand soin de leur propre personne et qui veillent au bien-être de leurs femmes et de leurs enfants s'empressent d'exagérer sa faute par leurs clabaudages ; à la vérité c'est odieux. Considérez que *Li Ling* avait emmené à peine cinq mille fantassins lorsqu'il pénétra profondément dans le pays des voleurs et des chevaux (47) ; il a tenu en respect plusieurs myriades de guerriers. Les esclaves (48) n'avaient plus même le temps de venir chercher leurs morts et de secourir leurs blessés ; alors ils ont appelé toute la foule de leurs archers pour faire une attaque en masse et pour cerner *Li Ling*. Celui-ci combattit pendant mille *li* en opérant sa retraite : ses flèches s'épuisèrent et le chemin lui fut coupé. Ses soldats brandissaient leurs poings désarmés et se précipitaient au devant des épées nues ; tournés vers le nord, ils résistaient en luttant jusqu'à la mort. *Li Ling* a fait preuve d'une vaillance qui affrontait la mort ; même parmi les généraux d'ancienne renommée, aucun n'a été plus grand que lui. Quoiqu'il ait été battu et défait, cependant les ennemis qu'il a repoussés et écrasés sont en nombre assez grand pour illustrer l'empire. S'il n'est pas mort, c'est qu'il désire obtenir un succès capable de racheter sa faute, afin de reconnaître les bienfaits de son souverain. »

•^{XL} Ces paroles n'eurent d'autre effet que d'exciter la colère de l'empereur. C'était à contre-cœur qu'il avait autorisé *Li Ling* à suivre sa propre inspiration et, dans de telles conditions, ce capitaine devait vaincre ou mourir ; sa reddition à l'ennemi était une faute inexcusable. En outre, l'empereur crut voir dans le discours de *Se-ma Ts'ien* une intention cachée (49) ; il pensa que le grand astrologue avait voulu incriminer le maréchal de *Eul-che*, *Li Koang-li*, qui avait lui-même été en grand danger d'être pris par les *Hiong-nou*, et qui n'avait pas su secourir *Li Ling* ; or *Li Koang-li* était le frère aîné de la *fou jen Li* qui avait été une des favorites du palais ; lui-même était en ce moment fort bien en cour. *Se-ma Ts'ien* se vit donc châtié de sa témérité avec une extrême rigueur. Il fut déféré aux tribunaux sous l'inculpation d'avoir voulu tromper l'empereur ; on le condamna à la castration. S'il eût eu des amis influents ou s'il eût été riche, il aurait pu échapper à cet affreux supplice, car le rachat des peines était admis par le code ; mais sa famille n'avait pas de fortune et tous ses amis l'abandonnèrent ; il subit donc cette ignominie (98 av. J.-C.).

D'après un dire de *Wei Hong*, qui vivait au temps de la seconde dynastie *Han* et commenta le livre de *Pan Kou*, la disgrâce de *Se-ma Ts'ien* aurait eu une origine plus ancienne et une issue plus fatale encore :

« *Se-ma Ts'ien*, dit-il (50), écrivit les Annales principales de l'empereur *King* (156-141) ; il y parlait avec excès de ses défauts ainsi que des erreurs commises par l'empereur *Ou*. L'empereur *Ou* s'en irrita et le priva de ses fonctions. Ensuite il fut accusé d'avoir loué *Li Ling* après la reddition de ce dernier aux *Hiong-nou* ; c'est

pourquoi on jeta *Se-ma Ts'ien* dans la chambre tiède (où on opérait la castration) ; il prononça des paroles haineuses, fut livré aux tribunaux et mis à mort.

Ainsi, ce serait pour avoir diffamé dans son histoire l'empereur régnant et •^{XLI} l'empereur King, son père et son prédécesseur, que *Se-ma Ts'ien* aurait d'abord encouru la colère du souverain ; son attitude lors de l'affaire de *Li Ling* l'aurait définitivement perdu ; il subit alors la mutilation ; puis, ayant exhalé son ressentiment en plaintes trop vives, il aurait été mis à mort.

Rien ne nous autorise cependant à regarder comme vrai ce récit tragique. D'après une version beaucoup plus plausible, *Se-ma Ts'ien* aurait au contraire fini par occuper à la cour la charge fort élevée de *Tchong chou ling*.

« Après qu'il eut subi son châtement, dit le Livre des *Han* antérieurs (51), *Se-ma Ts'ien* fut *tchong chou ling* (52) ; il se fit honorer et apprécier dans l'exercice de cette charge.

Ma Toan-Lin nous fournit le même témoignage :

« L'empereur *Ou*, écrit-il, fut le premier à se servir d'un eunuque pour veiller aux papiers d'État ; ce fut *Se-ma Ts'ien* qui en eut la charge.

Le *tchong chou ling* avait la haute surveillance de tous les rapports au trône et de tous les décrets impériaux ; il jouait le rôle qui était dévolu à certains membres du conseil privé (*nei ko*) sous la présente dynastie (53). En outre, le fait que *Se-ma Ts'ien* ne fut pas mis à mort par l'empereur *Ou* nous est attesté par l'anecdote suivante que nous trouvons dans le Livre des *Han* postérieurs : en 192 de notre ère, le sage *Ts'ai Yong* fut condamné à mort pour avoir voulu rester fidèle à l'usurpateur *Tong Tchouo* ; on intercèda pour lui auprès du ministre de la justice *Wang Yun*, en demandant qu'il pût achever l'histoire des *Han* qu'il avait commencé d'écrire. *Wang Yun* s'y refusa, disant : « Autrefois l'empereur *Ou*, en ne mettant pas à mort *Se-ma Ts'ien*, fit qu'il composa un livre diffamatoire qui fut transmis à la postérité (54) ; » de •^{XLII} même, si on laissait vivre *Ts'ai Yong*, il pourrait mal parler des personnes de son temps.

Le dernier document que nous ayons au sujet de *Se-ma Ts'ien* est une lettre (55) qu'il écrivit en 91 avant J.-C., c'est-à-dire sept ans après avoir été fait eunuque. Les circonstances qui l'inspirèrent avaient une gravité toute particulière. A la fin du règne de l'empereur *Ou*, quand le souverain était vieux et malade, le bruit se répandit qu'on voulait attenter à sa vie par des incantations magiques et des envoûtements ; un certain *Kiang Tch'ong* profita de la créance qu'obtenaient ces rumeurs pour accuser le fils aîné de l'empereur, l'héritier présomptif *Li* (56) ; muni de pleins pouvoirs, il vint fouiller les appartements du prince et y découvrit une statuette qu'il avait sans doute lui-même fait cacher au préalable dans l'endroit prétendu ensorcelé : il n'en fallut pas davantage pour convaincre du plus grand des forfaits l'héritier présomptif ; celui-ci dut chercher son salut dans la fuite ; il passa par le camp

du nord que commandait un certain *Jen Ngan* et tenta de gagner cet officier à sa cause. *Jen Ngan* parut accepter ses ouvertures, mais ne fit aucun •^{XLIII} mouvement. Le prince *Li* ne tarda pas à être arrêté ; il fut mis à mort avec tous ses partisans. Quelque temps plus tard cependant une réaction se produisit : les ennemis de l'héritier présomptif furent taxés d'imposture et on les fit périr ; c'est ainsi qu'une sanglante tragédie. assombrit les dernières années de l'empereur *Ou*.

Dès que le prince *Li* eut été saisi, on s'empara aussi de *Jen Ngan* dont l'attitude avait paru louche ; il s'était manifestement tenu sur la réserve pour voir qui l'emporterait de l'empereur ou de son fils et se ranger au parti du plus fort ; il fut donc jeté en prison ; pendant que son procès s'instruisait, il écrivit à *Se-ma Ts'ien*, pour le prier d'intercéder en sa faveur. C'est la réponse du grand historien qui nous a été conservée.

Il est assez difficile de démêler quel est le sens de cette lettre ; il est certain qu'elle exprime un refus ; dès le début, *Se-ma Ts'ien* expose que sa condition d'eunuque l'a rendu méprisable aux yeux de tous ; il ne saurait donc avoir assez d'autorité pour exercer quelque influence sur l'empereur et pour sauver son ami. Mais, après cet exorde, il ne dit plus un mot de *Jen Ngan* et ne parle que de lui-même, il commence par montrer toute l'ignominie dont l'a couvert sa condamnation ; il raconte la reddition de *Li Ling* et les circonstances qui l'impliquèrent lui-même dans son crime ; le reste de la lettre est consacré à expliquer pourquoi il ne se tua pas, échappant ainsi par un noble trépas à la honte qui l'attendait ; le seul motif qui le retint fut le désir de terminer son histoire commencée et l'espoir de gagner ainsi auprès de la postérité une gloire qui compenserait tous les affronts qu'il pourrait subir de son vivant. La thèse est intéressante, mais pourquoi la développer à un malheureux prisonnier qui attend avec anxiété son arrêt ? Les subtilités de la rhétorique chinoise nous paraissent autoriser la réponse suivante : *Se-ma Ts'ien* invoque son propre exemple pour prouver à *Jen Ngan* qu'il ne saurait se soustraire au châtement ; il lui fait voir qu'en se tuant de sa propre main il évitera les humiliations qui le menacent ; si cette lettre a une portée pratique véritable, ce ne peut être que celle d'inviter *Jen Ngan* •^{XLIV} au suicide pour ne pas subir un supplice infamant. Nous ne savons pas la date exacte de la mort de *Se-ma Ts'ien* ; le seul moyen que nous ayons de la fixer par approximation, c'est de rechercher dans son ouvrage quels sont les derniers événements dont il fait mention ; mais cette investigation est sujette à caution pour deux raisons — en premier lieu les interpolations assez nombreuses qui se sont introduites dans le texte des *Mémoires historiques* peuvent nous donner le change ; ainsi, de ce que le rhéteur *Yang Hiong* qui vivait de 53 avant J.-C. à 18 après J.-C. est cité à la fin du chapitre CVII, on ne peut évidemment conclure que *Se-ma Ts'ien* vécut jusqu'au commencement du 1^{er} siècle de notre ère ; si le caractère apocryphe du passage est ici aisé à découvrir, il est d'autres cas qui sont moins faciles à surprendre et c'est pourquoi on ne peut arguer de telle ou telle phrase de l'œuvre pour établir que *Se-ma Ts'ien* dut vivre jusqu'après telle ou telle date. Nous avons cependant un moyen de nous sortir jusqu'à un certain

point d'incertitude : les Chinois ont la coutume de décerner aux empereurs un titre posthume ; si donc *Se-ma Ts'ien* a vécu plus longtemps que l'empereur *Ou*, il l'appellera par son titre posthume, c'est-à-dire « l'empereur *Ou* », tandis que, s'il est mort avant que ce titre posthume lui eût été décerné, soit avant l'an 86 avant J.-C., il l'appellera « le présent Fils du ciel ». Mais ici nous rencontrons la seconde difficulté ; c'est à savoir que les *Mémoires historiques* sont une œuvre trop considérable pour avoir été composée tout entière à la même époque ; ainsi, à la fin du *Traité sur les sacrifices fong et chan*, *Se-ma Ts'ien* nous donne une indication d'où il résulte qu'il écrit en l'an 99 avant notre ère (57) ; or plusieurs parties de son travail sont bien postérieures à cette date ; c'est pourquoi, tandis que dans certains chapitres des *Mémoires historiques* l'empereur est appelé « le présent Fils du ciel », il est admissible que dans d'autres passages il reçoive •_{XLV} son titre posthume « *Ou-ti* ». Il reste donc à déterminer si les textes où nous rencontrons ce titre sont bien dus à *Se-ma Ts'ien* lui-même. A vrai dire, nous ne pouvons invoquer ici les Annales fondamentales de l'empereur *Ou*, car ce chapitre n'est que la reproduction d'une partie du *Traité sur les sacrifices fong et chan* où une main indiscreète a précisément changé l'expression « le présent fils du ciel » pour la remplacer par le nom de « *Ou-ti* » ; mais dans d'autres passages (58) nous relevons ce titre posthume sans que rien puisse nous donner à croire que nous sommes en présence d'une interpolation. La conclusion à laquelle nous arrivons est donc celle-ci : *Se-ma Ts'ien* dut mourir au commencement du règne de l'empereur *Tchao* (86-74 av. J.-C.), mais il avait achevé en partie la rédaction de son grand œuvre dès l'année 99 avant notre ère.

Après *Se-ma Ts'ien* la famille *Se-ma* est encore mentionnée plusieurs fois dans l'histoire chinoise. Au temps de *Wang Mang* (9-22 ap. J.-C.), on proposa que le descendant de *Se-ma Ts'ien* fût ennobli sous le titre de « vicomte de la pénétration historique » (59).

De l'an 265 à l'an 419 de notre ère des membres de la famille *Se-ma* occupèrent le trône de Chine sous le nom de dynastie *Tsin*. La généalogie de ces empereurs remonte jusqu'à *Se-ma Ang* (60) que *Se-ma Ts'ien* mentionne •_{XLVI} dans son autobiographie, mais en remarquant qu'il était d'une autre branche que la sienne : dès le temps de la dynastie *Tcheou*, les *Se-ma* s'étaient divisés en trois ramifications qui s'établirent, l'une dans le pays de *Wei*, la seconde dans le pays de *Tchao*, la troisième dans le pays de *Ts'in* ; (c'est de cette dernière que descend *Se-ma Ts'ien*, tandis que les empereurs *Tsin* se rattachent à celle du pays de *Tchao*).

Au temps des *Tsin*, deux rejetons de la famille *Se-ma* se distinguèrent par leurs travaux littéraires ; le premier, *Se-ma Piao*, dont l'appellation est *Chao-t'ong*, composa une suite du Livre des *Han*, en 80 chapitres et fit, en se fondant sur les Annales écrites sur bambou, une critique de l'Examen des anciens historiens que *Ts'iao Tcheou* avait publié dans la seconde moitié du III^e siècle de notre ère. *Se-ma Piao* mourut dans les premières années du IV^e siècle (61). L'autre auteur qui, à vrai dire, paraît n'avoir été écrivain que par occasion, est *Se-ma Ou-ki*, dont l'appellation est *Kong-cheou*, roi du pays de

Ts'iao, qui mourut en l'an 350 de notre ère. Il avait composé un arbre généalogique de la famille *Se-ma* (62).

Enfin, à l'époque des *T'ang*, il faut citer *Se-ma Tcheng* ; il vivait au temps de la période *k'ai yuen* (713-741) et a laissé un commentaire des *Mémoires historiques* (63).

I. TROISIÈME PARTIE

De la part que prirent *Se-ma T'an* et *Se-ma Ts'ien* à la rédaction des *Mémoires Historiques*.

•^{XLVII} En racontant les vies de *Se-ma T'an* et de *Se-ma Ts'ien*, nous avons établi que tous deux remplirent à la cour des *Han* la charge de grand astrologue. Or de nombreux passages des *Mémoires historiques* commencent par la phrase : « Le duc grand astrologue dit... » Nous sommes donc certains de ne pas commettre d'erreur en attribuant ces textes à *Se-ma Ts'ien* lui-même ou à son père.

Certains critiques ont voulu faire une distinction plus tranchée encore et ont soutenu que l'expression « le duc grand astrologue » désignait seulement *Se-ma T'an*. Cette opinion a son origine dans une phrase d'un commentateur des *Mémoires historiques*. *Se-ma Tcheng*, érudit du VIII^e siècle de notre ère, nous dit (64) en effet :

« Voici l'explication du mot « duc » : dans le livre qu'il écrivit, *Se-ma Ts'ien* honore son père en l'appelant « duc ». Cependant *Se-ma Ts'ien* hérita des fonctions de son père ; la charge (de *Se-ma T'an*) est donc la même que celle de *Se-ma Ts'ien*. »

D'autre part, *Se-ma Ts'ien* nous dit lui-même que, trois ans après la mort de son père, il fut nommé grand astrologue en chef « (*t'ai che ling*) (65). » Du rapprochement de ces deux textes on conclut que *Se-ma T'an* et *Se-ma Ts'ien* eurent tous deux la charge de « grand astrologue en chef (*t'ai che ling*) », mais que, lorsque le fils parle de son père, il modifie son titre en l'appelant du nom plus honorifique de « duc grand astrologue (*t'ai che kong*). » Tous les passages dont le •^{XLVIII} début est : « Le duc grand astrologue dit... » devraient donc être rapportés au seul *Se-ma T'an*. C'est la thèse qu'ont soutenue Abel Rémusat (66) et Biot (67) et que, plus récemment, M. Chalmers (68) a adoptée.

Il faut avouer que, si cette manière de voir était juste, la part prise par *Se-ma Tan* à la rédaction des *Mémoires historiques* aurait été considérable. Il n'est presque au cun chapitre de cet ouvrage qui ne se termine par une sorte d'annotation avec la formule — initiale : « Le duc grand astrologue dit .. » Comme ces annotations expriment en général un jugement sur le récit qui précède, il en faudrait conclure que *Se-ma T'an* avait presque tout écrit lui-même.

Mais nous ne sommes pas obligés de recourir à cette supposition, car des textes nombreux prouvent que l'expression « duc grand astrologue » s'applique aussi bien à *Se-ma Ts'ien* qu'à *Se-ma T'an*. Nous lisons dans le chapitre CXXX (p. 5 v^o) : « Puis le duc grand astrologue fut impliqué dans

l'infortune de *Li Ling...* » ; cette phrase fait évidemment allusion au châtement que subit *Se-ma Ts'ien*. Dans ce même chapitre encore (p. 4 r°) : « Le duc grand astrologue dit : Mon père prononça ces paroles... » ; or les paroles qui suivent sont celles que *Se-ma T'an* adressa à son fils sur son lit de mort. Au chapitre CIV (p. 2 r°) : « Le duc grand astrologue dit : « *T'ien Jen* était mon ami et c'est pourquoi j'ai parlé de lui en même temps que de son père. » Ce *T'ien Jen*, comme nous l'apprenons dans ce chapitre même, mourut en l'an 91 ; puisque *Se-ma T'an* était mort dès l'année 110, le duc grand astrologue ami de *Tien fen* était donc *Se-ma Ts'ien* et non son père. Enfin dans le chapitre CVIII (p. 3 v°) : « Le duc grand astrologue dit : J'ai réglé les mesures et le calendrier avec *Hou Soei*. » C'est *Se-ma Ts'ien* qui, •_{XLIX} en l'an 104, fut chargé de collaborer avec *Hou Soei* à la réforme du calendrier.

• Si l'identité du titre porté par *Se-ma T'an*, et *Se-ma Ts'ien* rend presque impossible de discerner ce qu'il faut attribuer à l'un et ce qu'il faut attribuer à l'autre, il semble cependant qu'on puisse signaler des divergences d'opinion bien nettes entre le père et le fils et par suite assigner certains passages des *Mémoires historiques* à l'un plutôt qu'à l'autre. *Pan Piao*, père du célèbre auteur du Livre des *Han* antérieurs, dans un intéressant jugement (69) qu'il a porté sur les *Mémoires historiques*, reproche à *Se-ma Ts'ien* d'avoir été sous l'influence des doctrines taoïstes :

« Il révère surtout, dit-il, *Hoang-ti* et *Lao-tse* et parle à la légère des cinq livres canoniques. »

Hoan T'an (70), contemporain de *Pan Piao*, rapporte le dire de deux personnages nommés *Wang I* et *Yen Yeou* en ces termes :

« *Lao Tan* (71) écrivit les paroles qui traitent du vide et du rien ; cela forme deux chapitres ; il méprise la bonté et la justice ; il rejette les rites et la musique ; cependant, l'estimer et le considérer comme supérieur aux cinq livres canoniques, ce fut l'opinion de tous, depuis les sages du temps des empereurs *Wen* (179-157 av. J.-C.) et *King* (156-141 av. J.-C.), jusqu'à *Se-ma Ts'ien*. »

Or, si nous considérons les *Mémoires historiques* en eux-mêmes, nous reconnaissons que rien ne justifie une telle appréciation ; Confucius s'y trouve placé en un •_L haut rang d'honneur ; on lui consacre un des chapitres réservés aux seigneurs, au lieu de le ranger, comme on le fait pour *Lao-tse* dans la foule des monographies ; on le traite en roi non couronné. Bien plus, *Se-ma Ts'ien*, dans un passage qui ne peut être que de lui et non de son père, raconte avec un véritable enthousiasme la visite qu'il fit au temple de Confucius (72) :

« Le duc grand astrologue dit : Dans le livre des Vers il y a cette parole :

La montagne élevée attire le regard ; la grande route attire le piéton.

(cf. trad. Legge, p. 393 [Couvreur, p. 294]). Même si l'on ne peut pas y aller, le désir s'y porte. Pour moi, en lisant les écrits de Confucius, j'ai cru voir quel homme il était. Je me suis rendu dans le pays de *Lou* ; j'ai regardé le temple et la salle de *Tchong-ni* (appellation de Confucius), son char, ses vêtements, ses ustensiles rituels. Tous les gens instruits, aux époques voulues, s'exerçaient à pratiquer les rites dans sa demeure. J'étais pénétré d'admiration ; je revenais sur mes pas ; je restais là et ne pouvais partir. Dans le monde, les grands, les rois et même les sages sont en foule ; de leur temps ils sont renommés ; quand ils sont morts, c'est fini. Confucius, qui n'était qu'un simple particulier, voit son nom transmis à plus de dix générations. Tous ceux qui étudient le reconnaissent pour leur maître. Depuis le Fils du ciel, les rois et les nobles, tous ceux qui, dans le royaume du Milieu, discutent sur les six arts libéraux, se réfèrent à lui comme à un arbitre. C'est là ce qu'on peut appeler la sainteté suprême. »

Se-ma Ts'ien paraît donc avoir eu la plus grande vénération pour le maître de l'école des lettrés. Mais il n'en était pas de même de son père *Se-ma T'an* qui était un taoïste convaincu et n'a pas craint, dans sa revue des divers systèmes philosophiques, de condamner les imperfections des lettrés (73). Si donc on relève quelques rares traces de •_{LI} taoïsme dans les *Mémoires historiques*, il faut n'en accuser que *Se-ma T'an* ; c'est lui seul, et non *Se-ma Ts'ien*, que *Han Piao* et *Hoan T'an* auraient dû incriminer (74).

• Peut-être cependant insistera-t-on encore et dira-t-on que *Se-ma Ts'ien* devait avoir quelques tendances taoïstes, puisqu'il fait commencer l'histoire à *Hoang-ti* ; or ce personnage était fort révérend par les adeptes de *Lao* ; des légendes (75) racontaient qu'il avait su trouver le secret d'être immortel ; il était ainsi l'idéal que chacun devait se proposer d'imiter. Mais ce n'est pas à titre de patron du taoïsme que *Hoang-ti* est placé en tête des *Mémoires historiques* ; c'est plutôt parce qu'il est l'Em pereur jaune et qu'il correspond à l'élément terre dont la couleur propre est aussi le jaune. *Se-ma Ts'ien* avait été amené (76), en sa dualité de grand astrologue, à soutenir une doctrine cosmogonique en vertu de laquelle les cinq éléments se succèdent en se détruisant les uns les autres, le premier d'entre eux étant l'élément terre. C'est en conformité avec les opinions du grand astrologue et non avec des croyances taoïstes que *Hoang-ti* est considéré comme le premier des souverains ; la charge qu'exerce *Se-ma Ts'ien* eut ainsi une certaine influence sur la conception qu'il se forma de l'histoire. A vrai dire, ce système chronologique fondé sur une harmonie mystique entre les empereurs, les couleurs et les éléments peut sembler au premier abord une étrange invention ; mais il n'est pas dénué de toute raison ; l'esprit humain sent le besoin d'une limite et répugne à l'idée d'infini ; à côté de la théorie qui trouve un commencement à l'histoire dans une création *ex nihilo*, on peut en imaginer une autre qui, considérant le développement de l'univers comme •_{LII} un cycle fermé et sans cesse renouvelé, prendrait l'origine de ce cycle comme point de

départ et trouverait là, sinon un commencement absolu, du moins une certaine harmonie qui contente les besoins de l'entendement. De fait cette seconde idée est celle qui a longtemps agréé à l'esprit chinois ; le mythe du démiurge *P'an Kou* est d'une époque très postérieure à la théorie des cinq éléments et n'a jamais eu l'importance que lui ont attribuée les missionnaires, premiers pionniers de la sinologie.

Si l'accusation de taoïsme portée contre *Se-ma Ts'ien* est sans fondement, on lui a fait un reproche plus mérité quand on a dit qu'il avait écrit un livre satirique (77). Il est certain qu'on découvre dans son ouvrage de nombreuses attaques contre l'empereur *Ou*. Le chapitre des *Mémoires historiques* qui avait été primitivement consacré à ce souverain a été perdu (78) et c'est peut-être sa hardiesse même qui est cause de sa disparition. Mais dans le *Traité sur les sacrifices fong et chan*, on découvre plusieurs critiques voilées de la crédulité par laquelle le Fils du ciel se rend un objet de risée : l'historien flagelle tous les imposteurs qui jouissaient d'un grand crédit à la cour grâce aux fables qu'ils débitaient : tels étaient ce *Kong-suen K'ing* qui prétendait montrer les empreintes laissées par les pieds gigantesques d'êtres surnaturels (79), ce devin qui parlait au nom de la princesse des esprits et en qui l'empereur avait tant de confiance qu'il s'atablait seul •_{LIII} avec lui pour boire et pour manger (80), ce *Li Chao-kiun* lui promettait l'immortalité (81), ces charlatans enfin qui racontaient monts et merveilles sur les îles enchantées qui sont au loin dans la mer (82). Ce n'est pas d'ailleurs par esprit de vengeance que *Se-ma Ts'ien* lance ces sarcasmes, car nous savons qu'il termina le *Traité sur les sacrifices fong et chan*, en 99, c'est-à-dire un an avant sa condamnation (83).

Cependant d'autres textes des *Mémoires historiques* paraissent être postérieurs au supplice que subit *Se-ma Ts'ien* et nous y entendons comme un écho de la tristesse qu'il en conçut. Le malheur qui assombrit toute la fin de sa vie ne fut pas sans exercer une influence profonde sur ses pensées. Il avait éprouvé pendant son procès toutes les humiliations et toutes les douleurs. Dans sa lettre à *Jen Ngan* (84) il décrit l'abaissement qui se produit dans une âme fière quand elle a été longtemps outragée — « Comme le tigre féroce pris dans une trappe agite la queue pour demander à manger », ainsi les caractères les plus hautains finissent par succomber à la souffrance. Insulté et frappé tous les jours, l'homme sent se fondre peu à peu toute son énergie ; celui qui n'avait pas craint de tenir à l'empereur un langage qu'il savait lui déplaire, tremble maintenant en entendant marcher un valet de prison.

Après avoir enduré ces tortures morales et physiques, *Se-ma Ts'ien* fut aigri et désabusé. S'il avait été riche, il aurait pu échapper à la terrible sentence en rachetant sa peine à prix d'or ; sa pauvreté, tout autant que sa •_{LIV} généreuse imprudence, le condamna. Aussi approuve-t-il les gens qui font fortune, même par des moyens peu glorieux comme le commerce ; il ne craint pas de dire que la pauvreté est chose très honteuse :

« Venons à celui qui est pauvre, dont les parents sont vieux et dont la femme et les enfants sont faibles : il n'a pas de quoi faire les

sacrifices aux diverses époques de l'année ni de quoi aller boire et manger aux banquets où chacun paie son écot ; ses vêtements ne suffisent pas à le couvrir décentement ; s'il ne rougit pas d'une telle situation, il est le dernier des hommes (85).

Etre riche est la première condition pour être vertueux :

« Lorsque les greniers et les magasins sont pleins, alors on sait ce que c'est que les rites et les règles ; lorsqu'on a des vêtements et de la nourriture en suffisance, alors on a le sentiment de l'honneur. Les rites se produisent chez ceux qui possèdent et se perdent chez ceux qui n'ont rien... Si un étang est profond, les poissons y naissent ; si une montagne a des gorges retirées, les animaux s'y rendent ; si quelqu'un est riche, la bonté et la justice habitent chez lui (86).

Bien plus, dans l'opinion du vulgaire, vertu et richesse sont termes identiques :

« Celui qui vole une agrafe, on le met à mort ; celui qui vole un royaume, on en fait un seigneur. Dans la maison d'un seigneur la bonté et la justice sont toujours là. Ce ne sont pas des propos sans fondement (87).

Non seulement *Se-ma Ts'ien* n'avait pas pu se racheter, mais encore personne n'avait osé prendre sa défense. Aussi loue-t-il fort

« ceux qui l'ont peu de cas de leur propre vie pour aller au secours de l'homme de bien qui est en péril (88).

Au temps des premiers *Han*, des gens hardis se faisaient chefs d'affiliations puissantes et ils étaient capables d'arrêter au besoin ou de suspendre l'application des lois. Ils étaient craints et méprisés par •_{LV} les honnêtes gens qui redoutaient leurs procédés de bandits. *Se-ma Ts'ien* au contraire leur consacre un chapitre où il parle d'eux en termes admiratifs. La justice des hommes n'est pas toujours sûre et il est tel redresseur de torts qui y voit plus clair par sa propre conscience que les juristes avec leurs codes. Comme les paysans de la Corse estiment encore un brigand qui vit caché dans le maquis après avoir assouvi une vendetta sanglante, ainsi *Se-ma Ts'ien* approuve des hommes qui étaient mis au ban de la société régulière.

Ces passages ont fort scandalisé les Confucéens qui font profession d'estimer plus la vertu que l'argent et qui regardent la justice comme le principe de toute excellence. *Pan Piao* dit de *Se-ma Ts'ien* :

« Il parle des gens qui font le commerce et s'enrichissent ; aussi méprise-t-il la bonté et la justice et insulte-t-il ceux qui sont pauvres et sans ressources ; il disserte sur les gens d'entreprise ; aussi fait-il peu de cas de ceux qui observent les règles et loue-t-il une hardiesse vulgaire. Ces grands défauts qu'il a manifestés ont

blessé la droite raison et c'est pourquoi il a malheureusement encouru le plus sévère des châtements (89).

Se-ma Ts'ien parle souvent aussi de l'inutilité de la franchise et de l'héroïsme et il est bien probable qu'il faisait alors un triste retour sur sa propre destinée. La première de ses monographies, celle qu'il a mise à la place d'honneur en tête de toutes les autres, rappelle le souvenir de deux fidèles sujets de la dynastie *Chang* ; ils refusèrent de reconnaître le roi *Ou*, fondateur de la nouvelle dynastie des *Tcheou*, et pour ne rien accepter du maître dont ils contestaient la légitimité, ils se retirèrent sur une montagne où ils finirent par mourir de faim. Ce fut un dévouement sans résultat :

« *Po I*, par haine des *Tcheou*, mourut de faim sur la montagne *Cheou-yang* ; cependant ni *Wen-wang* ni *Ou-wang* ne perdirent à cause •_{LVI} de cela leur royauté (90).

De tels exemples ne font-ils pas douter qu'il y ait une Providence ?

« On dit : La Providence n'est pas partielle ; elle est toujours avec l'homme de bien. Mais, s'il en est ainsi, *Po I* et *Chou Ts'i* mourront-ils ou non être appelés des hommes de bien ? Nous avons vu combien grande fut leur bonté, combien juste fut leur conduite et cependant ils moururent de faim... J'en suis fort troublé et je me prends à douter si ce qu'on appelle la Providence existe ou non (91).

Une autre monographie où se trouve aussi quelques accents personnels est celle que *Se-ma Ts'ien* a consacrée au poète *K'iu Yuen*, l'auteur du *Li sao*. Ce fidèle ministre de *Hoai*, roi de *Tch'ou*, fut méconnu par son prince et se noya de désespoir. C'est un grand défaut chez les souverains de ne pas savoir distinguer ceux qui leur donnent des conseils sincères :

« Un souverain, qu'il soit sot ou intelligent, vertueux ou indigne, ne peut pas ne pas désirer trouver un homme fidèle pour l'employer, un sage pour en faire son aide. Cependant les pertes de royaumes et les destructions de familles se succèdent sans interruption : qu'il y ait eu des princes excellents pour gouverner un État pendant plusieurs générations, on n'en voit aucun exemple. C'est que ceux qui sont appelés fidèles par le prince ne sont pas fidèles, ceux qui sont sages à ses yeux ne sont pas sages (92).

Se-ma Ts'ien énonce de nouveau cette idée en faisant allusion à lui-même d'une manière plus directe encore à la fin de son chapitre sur les *Hiong-nou* :

« Dans ce que notre génération a coutume de dire des *Hiong-nou*, je m'afflige de cette recherche de la faveur d'un temps, de ce souci de flatter pour faire bien recevoir un avis de ce subterfuge avantageux qui consiste à ne montrer que le côté favorable des choses sans entrer dans le détail... Si on veut faire prospérer un sage gouvernement, on n'y •_{LVII} parviendra qu'en choisissant des

généraux et des conseillers fidèles ; oui, on n'y parviendra qu'en choisissant des généraux et des conseillers fidèles (93) !

Enfin, n'est-ce pas l'amertume d'un cœur aigri par la douleur qui s'exhale dans l'ironie avec laquelle *Se-ma Ts'ien* stigmatise la conduite des âmes vulgaires toujours prompts à aduler les grands, à les insulter lorsqu'ils sont déçus ?

« Quand *Tchou Fou-yen* obstruait le chemin (des honneurs), tous les hauts dignitaires l'exaltaient ; quand son renom fut abattu et qu'il eut été mis à mort avec toute sa famille, les officiers parlèrent à l'envi de ses défauts ; c'est déplorable (94) !

Et encore :

« *Ki* et *Yen*, avec toute leur sagesse, lorsqu'ils occupaient une haute position, avaient dix fois plus de clients qu'il ne leur en fallait ; quand ils eurent perdu leur position, il n'en fut plus ainsi (95).

Cependant, si l'infortune a rendu *Se-ma Ts'ien* misanthrope, elle n'a pas fait de lui un pessimiste. Il conserve encore une ardente foi en l'un des plus nobles sentiments qui puissent faire battre le cœur humain, l'amour de la gloire.

« Le sage, dit-il, a peine à quitter le monde avant d'avoir rendu son nom célèbre (96).

C'est cette dernière croyance qui l'a rattaché lui-même à la vie ; au moment où il se vit jeté en prison et condamné à une humiliation suprême, il aurait pu échapper à cette honte en renonçant volontairement à l'existence ; il a préféré la subir pour terminer une œuvre qui plus tard sera bénie de louange immortelle. En une mélancolique énumération, il rappelle les grands génies qui cherchèrent dans le culte des lettres une suprême consolation :

« Autrefois le Chef de l'ouest (le roi *Wen* de la dynastie *Tcheou*), quand il fut emprisonné à *Yeou-li*, développa les Changements de *Tcheou* (c'est-à-dire qu'il composa une explication des hexagrammes qui sont la matière du livre •_{LVIII} des Changements ou *I king*) ; *K'ong-tse*, quand il fut en danger dans les pays de *Tch'en* et de *Ts'ai*, composa le *Tch'o'en ts'ieou* ; *K'iu Yuen*, quand il fut exilé et chassé, écrivit le *Li sao* ; *Tso K'ieou*, quand il eut perdu la vue, produisit le *Kouo yu* ; *Suen-tse*, quand on lui eut coupé les pieds, disserta sur les lois de la guerre ; (*Lu*) *Pou wei*, quand il eut été banni dans le pays de Chou, transmit à la postérité le *Lu lan* ; *Han Fei*, quand il était retenu prisonnier dans le pays de *Ts'in*, écrivit les « Difficultés de conseiller » et l'« Indignation de l'orphelin » ; l'occasion qui a fait naître les trois cents poésies du livre de Vers a été le plus souvent l'indignation des sages. Ces hommes avaient tous quelque chagrin au cœur et, ne parvenant pas à suivre la voie qu'ils s'étaient tracée, ils dissertèrent sur les choses

passées pour manifester leur pensée à la postérité. C'est pourquoi je me décide à écrire le récit des événements (97)...

• Entre tous les genres littéraires, l'histoire, non seulement est capable d'assurer à son auteur une renommée impérissable, mais encore elle est la grande distributrice d'équité qui rend à chacun le rang qui lui était dû. Si le monde insulte souvent à la franchise désintéressée et au vrai patriotisme, si une noble action est parfois méconnue, c'est au sage qu'il appartient de réparer les injustices du sort en donnant à l'homme de bien la récompense inappréciable de son éloge. L'histoire arrache à l'oubli ceux qui se sont distingués parmi leurs contemporains ; elle est la renommée qui se perpétue à travers les âges ; elle a donc une noble tâche, car elle est l'avocat du bien dans l'humanité :

« Je suis venu au secours, dit *Se-ma Ts'ien*, des vertus extraordinaires et je ne me suis pas permis de perdre une seule occasion ; j'ai élevé haut le mérite et la gloire dans l'empire en écrivant les soixante-dix monographies (98).

Cette conception de l'histoire était nouvelle en Chine •_{LIX} et *Se-ma Ts'ien* le fait remarquer dans une conversation qu'il eut avec *Hou Soei* (99). Son interlocuteur lui demandait dans quel but il écrivait ; lorsque Confucius composa le *Tch'o'en ts'ieou*, il se servit des événements comme de leçons pour les princes ; il vivait à une époque troublée où la vertu semblait avoir disparu de la terre ; Confucius, en exposant les faits du passé,

« prononça des blâmes et des louanges non suivis d'effet, afin de montrer d'une manière décisive ce que c'était que les rites et la justice ; son livre dut être le code du vrai souverain (100).

Mais, ajoutait *Hou Soei*, les circonstances ne sont plus aujourd'hui les mêmes ; l'anarchie qui désolait la période *Tch'o'en ts'ieou* a fait place à un gouvernement fort et respecté. En quoi la peinture du passé pourrait-elle être un enseignement pour le présent ? — *Se-ma Ts'ien* répond on montrant que Confucius, dans le *Tch'o'en ts'ieou*, ne s'est pas contenté de critiquer et d'approuver sans faire autre chose ; il a aussi magnifié la maison royale des *Tcheou* ; c'est ce second point de vue que lui-même se propose d'adopter à l'exclusion de tout autre ; dans ses mains, l'histoire cesse d'être un traité de morale, elle devient le livre de noblesse d'un peuple.

Il ne faut donc pas prendre au pied de la lettre les quelques phrases sceptiques et découragées dont *Pan Piao* a abusé contre *Se-ma Ts'ien* ; s'il a reconnu le trop grand pouvoir de l'argent, s'il a montré la vertu persécutée et le vice triomphant, il maintient cependant que, par delà la justice humaine, il reste un sanctuaire incorruptible, l'âme de l'homme de bien ; les grands dévouements et les hardies résolutions sont récompensées par l'admiration désintéressée que leur donne un cœur probe.

Toutes les idées morales dont *Se-ma Ts'ien* s'est plu à railler l'abaissement dans les jugements de la foule, il en •_{LX} exalte la valeur absolue. Les concepts

de bonté et de justice que quelques critiques trop sévères lui ont reproché de mépriser il les tient au contraire en haute estime. Parlant des seigneurs qui vécutrent au temps des empereurs *Hoei* et *King*, il dit :

« Pour tous j'ai dressé le tableau, depuis le commencement jusqu'à la fin, des illustres exemples par lesquels la bonté et la justice se sont glorieusement réalisées à cette époque (101).

Dans un autre chapitre il dit :

« Quand bien même on est dans une situation où on possède la puissance, l'essentiel est en core de se fonder sur la bonté et sur la justice (102).

On ne saurait d'ailleurs prétendre que c'est *Se-ma T'an* et non son fils qui tient un tel langage car, dans cette dernière citation, *Se-ma Ts'ien*, par une dérogation à ses habitudes de style, se désigne par son nom personnel.

Il ne faut voir aussi qu'une boutade dans le passage où l'existence de la Providence est mise en doute. Assurément *Se-ma Ts'ien* n'est pas une âme dévote ; ses fonctions de grand astrologue l'ont mis en rapport trop direct avec les devins et les prieurs pour qu'il n'ait pas percé leur masque ; il ne se laisse plus prendre à leurs grimaces et n'admet guère le surnaturel. Son bon sens l'empêche de croire à tous les prodiges auxquels l'empereur et sa cour ajoutaient foi. Toutefois il croit reconnaître que les événements de cette terre sont soumis à une loi céleste ; si l'intervention spéciale des dieux dans tel ou tel prétendu miracle est inadmissible, il ne peut se refuser à penser que l'histoire du monde est gouvernée par une Puissance suprême. Les chutes des empires et les avènements des dynasties sont des faits si considérables que l'esprit humain se perd à vouloir en démêler les raisons ; l'explication qu'on en donne est toujours si disproportionnée à l'événement qu'il peut paraître à première vue légitime de chercher une cause première qui ait elle-même préparé et disposé toutes les causes secondes en vue du but final. Comment se fait-il que le ^{LXI} faible royaume de *Ts'in* soit devenu petit à petit si puissant qu'il ait fini par conquérir tout l'empire ?

« Ce n'est pas sans doute à cause de l'avantage que lui donnait sa situation favorisée et difficile d'accès ; mais c'est qu'il fut comme aidé par le Ciel (103).

La fortune du fondateur de la dynastie *Han* est plus prodigieuse encore ; *Kao-tsou* il était qu'un homme du peuple, non un seigneur comme *Ts'in Che hoang-ti*, et cependant il obtint la dignité impériale ; la cause d'une élévation si subite,

« comment ne serait-ce pas le Ciel ? comment ne serait-ce pas le Ciel (104) ?

Il importe de remarquer que toutes ces réflexions semées ici et là dans les *Mémoires historiques* n'influent en rien sur le récit des faits ; il ne faudrait pas les prendre pour des principes philosophiques d'après lesquels s'orienterait la

marche même de l'histoire ; elles constituent un élément distinct que l'écrivain surajoute à son travail une fois terminé. L'âme d'un Thucydide et celle d'un Tacite vibrent dans leurs œuvres entières et en animent toutes les parties de la vie qui leur est propre ; *Se-ma Ts'ien* au contraire se borne à compléter par de courtes appréciations personnelles des narrations anonymes auxquelles il se ferait scrupule de rien changer.

Même lorsqu'il s'agit d'événements dont *Se-ma Ts'ien* aurait pu être le témoin, il nous est le plus souvent très difficile de savoir s'il est l'auteur original de ce qu'il décrit ou s'il ne fait que reproduire des textes déjà existants. À le bien considérer d'ailleurs, il n'est pas essentiel de pouvoir établir cette distinction ; rien n'est plus impersonnel que le style des *Mémoires historiques* lorsqu'ils traitent du temps présent ; *Se-ma Ts'ien* n'est que le porte-parole de son époque et tout ce qu'il dit est beaucoup moins le résultat de ses réflexions et de ses observations individuelles que l'expression de ce que ses contemporains ont relaté ou pensé. C'est donc le siècle de l'empereur *Ou* qu'il faut étudier si on veut comprendre les parties qu'on pourrait appeler modernes des *Mémoires historiques*.

*

**

CHAPITRE II

LE REGNE DE L'EMPEREUR OU

•^{LXII} *Ou-ti*, c'est-à-dire « l'empereur guerrier », est le titre posthume qui fut décerné au souverain sous le règne duquel vécut *Se-ma Ts'ien*. C'est donc surtout par des exploits militaires que son époque fut illustrée. En outre, les expéditions que firent alors les Chinois leur apprirent à connaître leurs voisins et étendirent leur horizon scientifique. Ainsi, tant par les résultats politiques qu'elles produisirent que par l'agrandissement qu'elles donnèrent aux connaissances scientifiques, les luttes que les armées impériales eurent alors à soutenir sont le sujet qui doit attirer d'abord notre attention.

II. PREMIÈRE PARTIE

La politique extérieure.

Entre tous les peuples que les premiers souverains de la dynastie des *Han* occidentaux eurent à combattre, les *Hiong-nou* se montrèrent le plus redoutable. Ils furent vraiment leurs ennemis héréditaires. Leurs attaques incessantes attirèrent sur eux l'attention des historiens et c'est pourquoi nous avons sur leur compte des renseignements détaillés et précis. *Se-ma Ts'ien* est le premier •_{LXIII} qui nous ait longuement parlé d'eux dans le CXe chapitre des *Mémoires historiques*.

Les *Hiong-nou* avaient des mœurs fort analogues à celles des Mongols actuel, dont ils occupaient d'ailleurs le territoire (105). Ils étaient pasteurs et par conséquent nomades : les bestiaux épuisent vite les ressources d'un pâturage et doivent se déplacer pour gagner de nouvelles prairies ; les *Hiong-nou* suivaient donc leurs troupeaux qui consistaient surtout en chevaux, en vaches, en moutons et en chameaux. Ils se nourrissaient du lait et de la chair de ces animaux ; ils mangeaient beaucoup de viande ; ce trait caractéristique frappait les Chinois dont le régime est essentiellement végétarien. Ils avaient des vêtements de peau et des tentes en feutre. Pour prévenir les conflits qui n'auraient pas manqué de naître si deux ou plusieurs tribus avaient convoité les mêmes herbages, chaque horde avait une contrée qui lui était assignée ; elle pouvait y vaguer à sa guise, mais il lui était interdit d'en franchir les limites.

Les peuples pasteurs sont le plus souvent aussi des peuples chasseurs. Les *Hiong-nou* étaient de très habiles archers et d'excellents cavaliers ; les enfants s'exerçaient à chevaucher sur des moutons et à tuer à coups de flèches des rats et des oiseaux ; devenus grands, ils accompagnaient leurs aînés dans les chasses qui étaient leur occupation favorite.

Une telle vie devait les rendre bons guerriers ; •_{LXIV} lorsqu'ils souffraient de la disette, ils venaient faire des incursions sur le territoire chinois et opéraient des razzias dans les villages. On l'a remarqué avec justesse, le nomade est toujours une sorte de brigand aux yeux des populations sédentaires ; aussi les *Hiong-nou* sont-ils volontiers traités de voleurs par les historiens chinois qui les accusent de ne connaître ni les rites ni la justice. Comme les Arabes d'Afrique, ils fondaient subitement sur une région et y semaient la désolation et le carnage, puis ils s'évanouissaient aussi vite qu'ils étaient venus ; les lourdes armées chinoises qui se lançaient à leur poursuite faisaient souvent de longues marches dans le désert sans même parvenir à apercevoir leurs insaisissables ennemis.

Dans leur organisation familiale, les *Hiong-nou* étaient polygames. A la mort d'un homme, son fils épousait toutes ses femmes, à l'exception de celle qui était sa propre mère. De même, un fils devait épouser toutes les femmes de son frère mort. On retrouve cette coutume chez les Mongols de Gengis-Khan (106). Elle scandalisait fort les Chinois, car la forme sous laquelle un peuple conçoit le mariage ne manque jamais de lui paraître chose sacrée et inviolable.

Quand les Chinois entrèrent d'abord en contact avec eux, ces barbares n'avaient aucune écriture ; mais il faut croire qu'ils en inventèrent une plus tard, puisque *Se-ma Ts'ien* cite des lettres que leurs chefs envoyèrent aux empereurs. Le fait que l'historien nous donne, à quelques pages de distance, ces deux renseignements en apparence contradictoires prouve qu'il rapporte des traditions de dates diverses sans se mettre en peine de savoir comment elles peuvent s'accorder entre elles.

La religion des *Hiong-nou* semble avoir été fondée sur l'adoration des forces de la nature, tandis que celle des Chinois avait pour principe le culte des ancêtres. •_{LXV} Chaque matin leur chef suprême allait saluer le soleil levant ; chaque soir il se prosternait devant la lune. Il ne faisait d'expédition guerrière que lorsque la lune était dans son plein. Les *Hiong-nou* n'avaient point l'habitude d'élever des tumulus sur les sépultures ni de planter des arbres à l'entour : lorsqu'un personnage important mourait, on immolait sur sa tombe jusqu'à cent ou mille de ses femmes et de ses serviteurs. Boire du sang dans le crâne d'un ennemi était la cérémonie qui consacrait pour eux un traité (107).

• • C'est dans la seconde moitié du III^e siècle avant notre ère que les *Hiong-nou* se constituèrent pour la première fois en nation unie et forte. Leur organisation politique nous est exposée par *Se-ma Ts'ien* assez en détail (*Mémoires historiques*, chap. CX, p. 4) ; à leur tête était un chef appelé le *chen-yu* ; au-dessous de lui se trouvaient deux grands dignitaires, les rois *t'ou-k'i*, c'est-à-dire sages, de gauche et de droite. Le roi *t'ou-k'i* de gauche résidait à l'orient et était l'héritier désigné du *chen-yu* ; le roi *t'ou-k'i* de droite commandait dans l'occident. A des rangs inférieurs étaient d'autres fonctionnaires : les rois *kou-li* de gauche et de droite, les généralissimes de gauche et de droite, les grands gouverneurs de gauche et de droite ; les grands *tang-hou* de gauche et de droite ; les seigneurs *kou-tou* de gauche et de droite ; puis venaient des chefs de mille hommes, de cent hommes et de dix hommes.

En étudiant cette administration, on voit que les *Hiong-nou* devaient être de race turke : la division des fonctionnaires en orientaux et occidentaux indiquée par les expressions de « gauche » et de « droite » répond exactement à ce que nous savons des Turks qui emploient les mots *sol* « gauche » et *ong* « droite » pour désigner l'est et l'ouest ; de même, les chefs de mille hommes sont les *ming-baschy* des Turks ; les chefs de cent hommes sont les *jüs-baschy*, et les chefs de dix hommes sont les •_{LXVI} *on-baschy* (108). Les mots *Hiong-nou* qui expriment quelques-unes de ces fonctions ne sont pas moins

significatifs : le titre complet du *chen-yu* était : *tcheng-Li kou-t'ou chen-yu* (109), ce que les Chinois traduisent par « le majestueux Fils du ciel » ; le mot *tcheng-li* qui a le sens de « ciel » est évidemment une transcription du mot turk *tengri*. — • Le mot *t'ou-k'i*, disent encore les historiens chinois, signifie « sage », en sorte qu'on dit indifféremment « les rois *t'ou-k'i* » ou « les rois sages » ; le mot turk *doghri* a en effet le sens de « droit, fidèle, sincère (110). » Enfin dans l'inscription gravée en l'an 733 de notre ère en l'honneur du *teghin Kul*, il est dit que ce prince turk reçut le titre de roi *t'ou-k'i* ; cette même stèle considère d'ailleurs comme un ancêtre des Turks *Tou-kioue* le *chen-yu* des *Hiong-nou*, *Hou-han-sié*, qui, en l'an 51 avant J. -C., vint prêter serment d'allégeance à la Chine (110a). Ces remarques confirment l'opinion émise par Bitschu rin que les *Hiong-nou* sont les ancêtres des Turks que nous trouvons sous les noms de *Tou-kioue* et de *Ouighours* à l'époque des *T'ang* ; c'est à cette opinion que se rattache M. Radloff dans sa préface au *Kudaktu Bilik*.

Sous le règne de *Ts'in Che-hoang-ti*, les *Hiong-nou* avaient été tenus en respect par ce souverain à la main de fer ; refoulés derrière le redoutable rempart de la Grande Muraille, ils avaient cessé de franchir le fleuve •_{LXVII} Jaune et d'exercer leurs déprédations parmi les populations voisines de la frontière. Mais, après la mort de *Ts'in Che-hoang-ti*, ils reprirent toute leur insolence et infligèrent plus d'une humiliation aux premiers empereurs de la dynastie *Han*,

• L'empereur *Ou* engagea la lutte avec plus de vigueur que ses prédécesseurs ; il était sur le trône depuis cinq ans à peine quand il tenta d'attirer les *Hiong-nou* dans une embuscade à *Ma-i* (à l'est de la préfecture secondaire de *Cho*, province de *Ch•n-si*). Le *chen-yu* fut à deux doigts de sa perte ; mais il s'aperçut au dernier moment du piège où on l'attirait et put se retirer.

L'affaire de *Ma-i* laissa les Chinois et les *Hiong-nou* fort irrités les uns contre les autres ; aussi les voyons-nous aux prises presque incessamment dans les années 130, 127, 124 et 123. En 121, le général *Houo K'iu p'ing*, à la tête de dix mille cavaliers, sortit de Chine par le territoire qui est aujourd'hui la préfecture de *Kan-tcheou*, dans le *Kan-sou*. Il dépassa les monts *Yen-tche*, au sud-ouest de *Kan-tcheou* et, à 500 kilomètres plus à l'ouest, il livra bataille pendant sept jours consécutifs aux *Hiong-nou*. Dans cette campagne, il eut à combattre le roi de *Hieou-tch'ou*, sujet *Hiong-nou*, qui occupait le territoire de la préfecture actuelle de *Leang-tcheou*, dans le *Kan-sou*. Il le vainquit et lui enleva la statue d'or à laquelle il offrait des sacrifices. L'importance de cet incident a été fort exagérée par les commentateurs chinois qui ont admis, à la suite de *Yen Che-kou*, que cette statue représentait le Bouddha ; le bouddhisme aurait donc pénétré dans le *Kan-sou* dès la fin du II^e siècle avant notre ère. Mais rien ne justifie une pareille hypothèse ; il n'y a pas un mot dans le texte de *Se-ma Ts'ien* qui indique ce qu'était la statue du roi de *Hieou-tch'ou* ; peut-être n'y faut-il voir que l'image d'un de ses ancêtres (111). Aucun passage des *Mémoires historiques* ne fait allusion au bouddhisme.

•_{LXVIII} • L'été de cette même année, *Houo Kiu-p'ing* remporta une nouvelle victoire sur les *Hiong-nou*. Deux autres armées, commandées l'une par *Kong-suen Ngao*, l'autre par *Li Koang*, eurent moins de succès.

En automne, les rois de *Hoen-sié* (*Kan-tcheou-fou*) et de *Hieou-tch'ou* (*Leang-tcheou-fou*) qui avaient été battus par les Chinois, craignirent que le *chen-yu* ne les fit mettre à mort ; ils projetèrent de se soumettre à l'empereur. Cependant le roi de *Hieou-tch'ou* hésitait encore ; le roi de *Hoen-sié* l'assassina et vint se rendre avec tout son peuple. Cet événement livra aux Chinois une partie considérable du *Kan-sou* occidental.

•• En l'année 119, l'empereur tenta un effort décisif contre les *Hiong-nou*. Le général en chef *Wei Ts'ing*, ayant sous ses ordres quatre autres généraux renommés et cinquante mille cavaliers, sortit par la commanderie de *Ting-siang* (aujourd'hui *Koei-hoa-tch'eng*, à l'extrémité nord-ouest du *Ch•n-si*, en dehors de la Grande Muraille). Il surprit le *chen-yu I-tché-sié* à la tête de ses soldats ; on en vint aux mains ; un vent violent soulevait une poussière intense qui empêcha les *Hiong-nou* de reconnaître le nombre de leurs ennemis ; ils se crurent assaillis par des forces très supérieures aux leurs et se débandèrent. Le *chen-yu*, accompagné seulement de quelques cavaliers, s'enfuit dans le nord. *Wei Ts'ing* tua ou fit prisonniers dix-neuf mille barbares. Pendant qu'il remportait ce grand succès, le général *Houo K'iu-p'ing* se couvrait aussi de gloire ; il était sorti de l'empire plus à l'ouest, par la commanderie de *Tai* (aujourd'hui *Siuen hoa-fou*, province de *Tche-li*) et s'était avancé à mille kilomètres à l'intérieur du pays *Hiong-nou* ; il s'empara de plus de quatre-vingts chefs barbares et fit les sacrifices *fong* et *chan*, symboles de la prise de possession du territoire, sur les montagnes *Lang-kiu-siu* et *Hou-yen* (*Mém. Hist.*, chap. CX, p. 10 r° et v°).

•_{LXIX} Cette campagne fut la dernière grande expédition dirigée contre les *Hiong-nou* ; dans la suite, plusieurs généraux les attaquèrent avec des succès divers, mais aucun d'eux n'eut sous ses ordres une armée aussi nombreuse que celles de *Wei Ts'ing* et de *Houo K'iu-p'ing*. Ce fut, à vrai dire, le triomphe remporté en l'an 119 qui assura aux Chinois une supériorité marquée sur leurs adversaires. Malgré les échecs qu'ils essuyèrent quelquefois dans la suite, ils acquirent en cette occasion un prestige qui devait durer longtemps.

Si les troupes impériales eurent souvent quelque difficulté à vaincre les *Hiong-nou*, c'est qu'elles avaient affaire à un adversaire qui, non seulement était brave de nature, mais encore avait appris leur propre tactique. Les peines édictées contre les généraux chinois qui s'étaient laissés battre étaient si sévères que plusieurs d'entre eux préférèrent se rendre à l'ennemi plutôt que de retourner à la cour avouer leur défaite ; ce furent ces transfuges qui initièrent les *Hiong-nou* à la stratégie savante. *Tchao Sin* en l'an 223, *Tchao Fo-nou* en 103, *Li Ling* en 99, *Li Koang-li* en 90 firent ainsi défection à leur patrie, les uns pour toujours, les autres pour un temps plus ou moins long. Quelle indignation excitaient en Chine ces trahisons, c'est ce que *Se-ma Ts'ien* apprit à ses dépens, lorsqu'il voulut défendre *Li Ling*.

En définitive, l'empereur *Ou* combattit pendant tout son règne contre les *Hiong-nou*, sans parvenir à les soumettre complètement ; le dangereux ennemi que ses prédécesseurs avaient déjà affronté inquiétera encore ses descendants pendant de nombreuses années. Cette lutte n'est d'ailleurs qu'un épisode du grand drame qui domine toute l'histoire de l'empire du Milieu ; avec des alternatives de succès et de revers, la Chine n'a pas cessé, pendant sa longue existence, de combattre les nomades du nord ; la conquête des Mongols au XIII^e siècle, celle des Mandchous au XVII^e peuvent nous apprendre ce que serait devenue la patrie de *Se-ma Ts'ien* si les *Hiong-nou* avaient remporté l'avantage. L'historien a eu conscience de la gravité du péril auquel résistaient •_{LXX} les armées impériales et c'est pourquoi il a consacré une notable partie de son œuvre à parler soit des *Hiong-nou* eux-mêmes, soit des généraux qui guerroyaient contre eux.

Ce n'était pas seulement par des colonnes militaires envoyées en pays ennemi que l'empereur *Ou* avait cherché à détruire la puissance des *Hiong-nou* ; il eut recours aussi aux moyens diplomatiques et tenta de nouer des alliances avec les peuples qui pouvaient être disposés à faire cause commune avec lui. Parmi ces nations étrangères, aucune ne devait être plus hostile aux *Hiong-nou* que les *Ta Yue-tche* ; battus une première fois par le *chen-yu Mo-lou* vers l'année 176 avant notre ère, ils avaient été complètement défaits par le *chen-yu Lao-chang* en l'an 165 avant J.-C. ; leur roi avait été tué et, de son crâne, suivant la coutume barbare, le chef turk s'était fait une coupe à boire. Plus d'un siècle après cet événement, quand des ambassadeurs chinois allèrent signer un traité d'alliance avec le *chen-yu Hou-han-sié*, ce fut dans le crâne de l'ancien roi des *Yue-tche* qu'on but le sang pour ratifier solennellement la convention (112). Après ce désastre, les *Ta Yue-tche* cherchèrent leur salut dans la fuite ; ils se retirèrent d'abord dans la vallée de l'Ili, mais ils ne tardèrent pas à en être délogés par les *Ou-suen* et, recommençant un nouvel exode, ils se portèrent vers l'ouest ; puis ils tournèrent au sud, franchirent l'Iaxartes et envahirent la Sogdiane qui appartenait alors au royaume gréco-bactrien ; cet État, connu des Chinois sous le nom de *Ta-hia*, se trouvait déjà affaibli par les attaques du roi parthe Mithridate 1^{er} (174-136 av. J.-C.) ; il fut incapable de résister aux envahisseurs ; les *Ta Yue-tche* purent refouler la population *Ta-hia* au sud de l'Oxus et s'établir eux-mêmes au nord de ce fleuve ; ils ne devaient pas tarder à le traverser pour pénétrer en Bactriane ; ce sont eux enfin qui, au commencement du 1^{er} siècle de notre ère, conquerront l'Inde et fonderont le grand empire indo-scythe.

•_{LXXI} La lutte à outrance qu'avaient soutenue les *Ta Yue-tche* contre les *Hiong-nou* fut connue en Chine par les récits de quelques prisonniers turcs. L'empereur *Ou* ne savait sans doute pas que les *Ta Yue-tche* avaient dû fuir jusqu'en Sogdiane et il les croyait encore établis dans la vallée de l'Ili lorsqu'il projeta de contracter une alliance avec eux contre l'ennemi commun. Il chargea de cette mission, prédestinée à l'insuccès, un certain *Tchang K'ien*. *Tchang K'ien* partit en l'an 138 avant J.-C., avec une escorte d'une centaine de personnes ; il sortit de Chine par la frontière du nord-ouest et fut presque

aussitôt arrêté par les *Hiong-nou* qui l'envoyèrent au *chen-yu Kiun-tch'en* (113). *Tchang K'ien* feignit d'accepter de bonne grâce sa détention ; il se maria, eut des enfants et resta une dizaine d'années chez les barbares ; on cessa de le surveiller de près ; il en profita pour s'enfuir un beau jour avec ses compagnons. Se dirigeant vers l'ouest, il arriva d'abord dans le Ferganah , siège du royaume de *Ta-yuan* ; il y fut bien accueilli et le roi lui donna des guides qui le menèrent dans le pays de *K'ang-kiu*, au nord du Syr-daria ; aller de *Ta-yuan* dans le *Wang-kiu* serait aujourd'hui passer de Kokand à Tachkend. Les gens de *K'ang-kiu* conduisirent *Tchang K'ien* dans le pays des *Ta Yue-tche* ; il dut donc franchir de nouveau le Syr-daria pour arriver dans les contrées situées entre ce fleuve et l'Amou-daria, à l'ouest du Ferganah. Parvenu au terme de son voyage, *Tchang K'ien* ne tarda pas à reconnaître qu'il n'en tirerait aucun avantage diplomatique ; les *Ta Yue-tche* se trouvaient bien dans leur nouvelle patrie ; ils avaient oublié leur haine mortelle contre les *Hiong-nou* ; ils ne se souciaient guère des Chinois, trop éloignés maintenant pour qu'une alliance avec eux fût profitable. *Tchang K'ien* passa un an (probablement l'année 128) chez les *Ta Yue-tche* et les suivit, peut-être dans une campagne qu'ils faisaient contre l'État de *Ta-hia*, jusqu'aux confins de ce royaume ; mais •_{LXXII} il ne put rien obtenir et dut partir après s'être heurté à une fin de non-recevoir absolue. Dans son voyage de retour, il fut de nouveau fait prisonnier par les *Hiong-nou* et resta dans leur pays plus d'une année ; mais en 126 avant notre ère, le *chen-yu Kiun-tch'en* mourut : son frère cadet, *I-tché-sié*, et son fils se disputèrent le pouvoir ; *I-tché-sié* finit par l'emporter et prit le titre de *chen-yu* ; *Tchang K'ien* profita de ces troubles pour s'évader ; il rentra en Chine avec sa femme turke et un seul de ses cent compagnons.

Si le but particulier que s'était proposé *Tchang K'ien* n'avait pas été atteint, son expédition eut cependant des résultats considérables en ouvrant aux Chinois tout un monde nouveau pour eux. *Se-ma Ts'ien* nous a conservé, en l'abrégeant peut-être, le texte même du rapport que l'ambassadeur présenta à son souverain ; on y trouve décrits d'une manière sommaire, mais précise, les États de *Ta-yuan* (Ferganah), des *Ou-suen* (vallée de l'Ili), de *K'ang-kiu* (au nord du Syr-daria), de *Ngan-ts'ai* (steppes des Kirghiz), des *Ta Yue-tche* (Sogdiane), de *Ngan-si* (Parthie), de *Tiao-tche* (Chaldée ?), de *Ta-hia* (Bactriane). *Tchang Kien* avait noté si ces peuples étaient nomades ou sédentaires ; il indiquait quelles étaient leur population et leur force militaire. Incidemment il parlait des sources du *Hoang-ho* et il admettait à ce sujet une assez bizarre théorie qui fut longtemps acceptée des Chinois ; selon lui, les rivières de Khoten et de Kachgar qui se réunissent pour former la rivière Tarim, étaient les véritables sources du *Hoang-ho* ; les eaux du lac Lop-nor, dans lequel se déverse le Tarim, devaient couler sous terre vers le sud-est et reparaître au sud du Koukounor à l'endroit où naît en effet le *Hoang-ho*. Cette conception géographique très erronée révélait du moins aux Chinois toute une région, le Turkestan oriental, sur lequel ils n'avaient eu jusqu'alors que les plus vagues notions. *Tchang K'ien* fit encore une autre remarque qui devait avoir une grande portée ; lorsqu'il était dans le pays de *Ta-hia*, il y avait trouvé avec surprise des bambous et des toiles qui provenaient des provinces

•LXXIII chinoises connues aujourd'hui sous les noms de *Yun-nan* et de *Se-tch'oan* ; il interrogea les indigènes sur la manière dont ils se procuraient ces marchandises ; il apprit d'eux l'existence du riche et puissant pays de *Chen-tou* (l'Inde), à travers lequel passaient des caravanes qui apportaient les produits du sud de la Chine jusqu'en Afghanistan. *Tchang K'ien* conçut l'idée qu'on pourrait communiquer avec les royaumes d'Occident par une route méridionale, au lieu de s'obstiner à vouloir se frayer un chemin au nord à travers le territoire *Hiong-nou*.

A la suite de l'ambassade de *Tchang-K'ien*, nous voyons la politique de l'empereur *Ou* s'orienter dans deux directions nouvelles : pour se mettre en rapport avec les fameux royaumes d'Occident, elle cherche d'une part à détacher des *Hiong-nou* les petits États qui occupaient l'ouest du *Kan-sou* actuel et le Turkestan oriental ; elle tente d'autre part de s'ouvrir dans le sud le chemin de l'Inde.

Les *Ta Yue-tche* n'avaient pas pu rester sur les bords de l'Ili parce qu'ils en avaient été chassés par les *Ou-suen* qui s'étaient établis dans cette région ; or, la vallée de l'Ili, qui crée une coupure dans le système montagneux du *Tien-chan*, est la grande route de Chine en Occident. *Tchang K'ien* fit valoir aux yeux de l'empereur que, s'il pouvait s'assurer l'amitié des *Ou-suen*, il n'aurait plus à craindre que ses ambassadeurs fussent arrêtés par les *Hiong-nou*. *Ou-ti* approuva ce raisonnement et, en l'an 115 avant J.-C., il envoya *Tchang K'ien* lui-même, escorté de trois cents hommes, pour traiter avec les *Ou-suen* (114). Le plénipotentiaire chinois fit preuve dans cette nouvelle mission d'une grande habileté ; il ne put cependant parvenir entièrement à ses fins ; les *Ou-suen* se trouvaient alors divisés en trois factions rivales et le vieux roi, qui était à la tête de l'une •LXXIV d'elles, sentait son pouvoir trop affaibli pour s'allier franchement aux *Han*. Il se montra néanmoins très favorable à *Tchang-K'ien* qui put déléguer quelques-uns de ses subordonnés dans le Turkestan, en Bactriane, en Parthie et jusqu'en Inde ; mais il est fort improbable que les officiers envoyés dans ces trois derniers pays y soient jamais parvenus.

Ce furent les cités du Turkestan oriental et, plus loin encore, le Ferganah ou royaume de *Ta-yuan*, qui entrèrent alors en relations suivies avec les *Han*. Le Turkestan chinois est un désert de sable coupé par de nombreux fleuves dont les bords sont comme des oasis où toute la vie se concentre. Une telle configuration géographique prédispose ce pays au morcellement politique (115) ; les villes qui s'élèvent sur les rives des cours d'eau sont séparées entre elles par des landes arides et restent isolées les unes des autres. Au temps des *Han*, chacune de ces cités était un petit royaume ; on ne comptait pas moins de trente-six États indépendants depuis *Pidjan* à l'est jusqu'au *Belour-tagh* qui limite à l'ouest, cette région. A la suite de la victoire remportée vers l'an 176 avant notre ère par le *chen-yu Mo-lou* sur les *Ta Yue-tche*, la plupart des principautés du Turkestan avaient reconnu la suprématie des *Hiong-nou*. Si l'empereur *Ou* ne réussit pas à substituer sa suzeraineté à celle de ses rivaux (116), il parvint du moins à se mettre pendant

quelque temps en relation avec les cités du bassin de la rivière Tarim ; il leur envoya des ambassadeurs ; il fit avec elles des échanges de présents. A vrai dire, il eut souvent à vaincre les difficultés que lui suscitaient les rois dont ses envoyés traversaient les territoires, Les États de *Leou-lan* (Pidjan) et de *Kou-che* (Tourfan et Ouroumtsi) se montrèrent particulièrement hostiles ; en l'an 108, l'empereur se résolut à briser leur résistance ; le général *Tchao P'o-nou* alla donc les attaquer ; •_{LXXV} il fit prisonnier le roi de *Leou-Lan* et vainquit celui de *Kou-che* ; la route de l'ouest fut dès lors débarrassée de tout obstacle.

• Les Chinois purent ainsi pénétrer jusqu'au royaume de *Ta-yuan* ; le Ferganah et le Zarafchan étaient des contrées très florissantes. *Tchang-K'ien* avait parlé avec éloge de la belle race de chevaux qu'on y élevait ; l'empereur envoya plusieurs fois chercher quelques-uns de ces coursiers renommés dont on disait que la sueur était de sang. Les gens de *Ta-yuan* finirent cependant par se lasser des demandes des Chinois et refusèrent catégoriquement à un émissaire impérial de lui rien donner. L'envoyé s'emporta et mit en pièces le petit cheval d'or qu'il avait été chargé de donner en présent au roi de *Ta-yuan* ; lorsqu'il fut parti pour rentrer dans son pays, on le fit assassiner par les habitants de *Yeou-tch'eng*, ville située dans l'est du *Ta-yuan*. L'empereur *Ou*, en apprenant le meurtre de son ambassadeur, entra dans une grande fureur ; il avait triomphé récemment du petit État de *Leou-Lan* et crut qu'il viendrait aussi facilement à bout du *Ta-yuan* ; il ordonna donc à *Li Koang-li* d'aller châtier ce peuple insolent ; ce général était le frère aîné de la concubine impériale *Li* ; la mission dont on le chargeait était un honneur ; on lui décerna par avance le titre de maréchal de *Eul-che* (117), *Eul-che* étant •_{LXXVI} la capitale du royaume de *Ta-yuan*. *Li Koang-li* partit dans l'automne de l'année 104 avant notre ère ; une grande disette sévissait alors dans tout le Turkestan ; l'armée chinoise fut obligée pour s'approvisionner, de faire successivement le siège des cités qu'elle rencontrait et qui s'obstinaient à lui refuser des vivres ; elle parvint avec la plus grande peine jusqu'à cette même ville de *Yeou-tch'eng* où l'ambassadeur chinois avait trouvé la mort et ce fut pour essuyer sous ses murs une défaite si •_{LXXVII} complète que *Li Koang-li* se résolut à rebrousser chemin ; après deux ans d'absence, ce général revenait, ayant perdu les huit ou les neuf dixièmes de ses soldats. L'empereur, très irrité de cet insuccès, défendit sous peine de mort à *Li Koang-li* et aux débris de son armée de dépasser *Toen-hoang* ; cette bande de loqueteux exténués fut donc obligée de rester cantonnée dans un pays sauvage à l'extrémité occidentale de l'empire. Cependant, en l'an 103, les *Hiong-nou* avaient infligé aux Chinois une grande défaite et le général *Tchao P'o-nou* s'était rendu aux barbares. On s'émut à la cour de ces insuccès répétés ; plusieurs hauts dignitaires étaient d'avis d'abandonner entièrement les expéditions dans le Turkestan et de tourner toutes les forces de l'empire contre les *Hiong-nou* ; mais l'empereur songeant que, s'il laissait impuni le royaume de *Ta-yuan*, il devrait renoncer à toute relation avec les contrées occidentales, se résolut à faire encore une tentative : • en l'an 102, il envoya soixante mille hommes de renfort à *Li Koang-li* ; celui-ci parvint cette fois, malgré les extrêmes difficultés du

voyage, à atteindre la capitale du royaume de *Ta-yuan* ; il n'avait plus que trente mille hommes lorsqu'il arriva sous les murs de *Eul-che* ; il fit le siège de cette ville pendant quarante jours ; *Eul-che* n'avait pas de puits à l'intérieur de ses murs ; on y amenait l'eau du dehors ; les Chinois coupèrent les canaux et prirent la ville par la soif. Une révolution éclata dans la cité ; le roi *Mou-koa* (118) fut assassiné et les grands officiers de l'État proposèrent à *Li Koang-li* d'entrer en composition ; ce général accepta leurs ouvertures ; il reçut d'eux plusieurs dizaines de chevaux excellents et trois mille chevaux ordinaires, moyennant quoi il s'engagea à ne pas entrer dans la ville. Après avoir fait nommer roi de *Ta-yuan* un certain *Mei-ts'ai*, il se retira. A son retour, il chargea un de ses lieutenants d'attaquer la cité de *Yeou-tch'eng* dont •_{LXXVIII} l'armée fut battue et le roi mis à mort. En 101, *Li Koang-li* revenu à la capitale, se vit récompenser de son lointain triomphe par le titre de marquis de l'Ouest des mers. Un an environ après le départ de l'armée chinoise, *Mei-ts'ai* fut assassiné et les gens de *Ta-yuan* choisirent pour leur chef un certain *Chan*, parent de l'ancien roi légitime *Mou-koa* ; cette révolte n'influa pas cependant sur les bons rapports du *Ta-yuan* avec la Chine ; le nouveau souverain envoya un de ses fils en otage à la cour des *Han* et pendant le règne de l'empereur *Ou*, plus de dix ambassades chinoises arrivèrent sans difficulté dans le Ferganah et le Zarafchan (119).

Quant aux mesures que prit l'empereur *Ou* pour tenter de s'ouvrir le chemin du *Ta-hia* en passant par l'Inde, elles sont tellement liées à la politique qu'il suivit à l'égard des pays situés au sud du *Yang-tse* qu'il est impossible de les en détacher. Nous avons donc maintenant à étudier la ligne de conduite que tint la Chine, à la fin du IIe siècle avant notre ère, à l'égard des populations méridionales.

Si l'empereur *Ts'in Che-hoang-ti* avait pu franchir le *Yang-tse* et faire respecter son nom jusqu'en Indochine, ce triomphe avait été éphémère ; à sa mort, la rébellion éclata de toutes parts. Des immenses régions qui s'étendaient au delà du grand fleuve, les premiers souverains de la dynastie des *Han* occidentaux n'avaient guère conservé que les territoires correspondant aux provinces actuelles de *Kiang-si* et de *Hou-nan* et au nord de la province de *Koang-tong*, avec les petites parties du *Kiang-sou* et du *Ngan-hoei* qui dépassent le *Yang-tse*. A *Tch'ang-cha* résidait un roi qui n'était en réalité qu'un fonctionnaire chinois. Mais à l'est et à l'ouest de cette enclave, le pays était indépendant.

A l'orient (120), on trouvait le long de la mer le royaume •_{LXXIX} de *Tong-hai* (ou de *Yue Tong-hai*, aujourd'hui la province de *Tche-kiang*) et le royaume de *Min Yue* (aujourd'hui la province de *Fou-kien*) ; les princes de ces deux États étaient descendants de ce *Keou Tsien*, roi de *Yue*, qui avait été, aux temps de la dynastie *Tcheou*, un puissant souverain. Plus au sud, un ancien officier de *Ts'in Che-hoang-ti*, *Tchao T'o*, avait fondé un grand empire, le *Nan Yue*, qui, bien qu'ayant sa capitale à Canton, paraît avoir compris la majeure partie de l'Indo-Chine orientale ; lui et ses descendants sont regardés par les historiens annamites comme la troisième des dynasties qui régnèrent

sur leur pays ; c'est la dynastie *Triêu*, *Triêu* étant la prononciation annamite du nom de famille *Tchao*.

Du côté de l'ouest (121), on rencontrait l'important royaume de *Tien* dont la capitale devait être située non loin du moderne *Yun-nan-fou* (122). L'origine en était ancienne : le roi *Wei* du pays de *Tch'ou*, qui régna de 339 à 329 avant J.-C., avait envoyé le général *Tchoang Kiao* conquérir ces régions ; sur ces entrefaites, le royaume de *Ts'in* attaqua celui de *Tch'ou* et *Tchoang Kiao* se vit dans l'impossibilité de revenir ; il en prit assez aisément son parti, s'installa sur les bords du lac *Tien* et se tailla là une principauté qui s'appela, du nom du lac, le royaume de *Tien*. Une foule d'autres petits États s'étaient constitués dans ces contrées du sud-ouest depuis qu'elles avaient secoué le joug chinois ; les plus considérables étaient celui de *Yé-Lang* (aujourd'hui sous-préfecture de *T'ong tse*, préfecture de *Tsoen-i*, ^{•LXXX} province de *Koei-tcheou*), celui de *K'iong* (aujourd'hui sous-préfecture de *Si-tch'ang*, préfecture de *Ning-yuen*, province de *Se-tch'oan*), celui de *Si* (aujourd'hui sous-préfecture de *Ya-ngan*, préfecture de *Ya-tcheou*, province de *Se-tch'oan*), celui de *Tso* (aujourd'hui sous-préfecture de *Li-kiang*, préfecture de *Li-kiang*, province de *Yun-nan*) et celui de *Jan-mang* (aujourd'hui préfecture secondaire de *Meou*, province de *Se-tch'oan*) ; plus au sud enfin les *Koen-ming* occupaient le territoire du moderne *Ta-li fou*, dans la province de *Yun-nan*.

• En l'an 138 avant notre ère, le roi du *Min Yue* attaqua celui du *Yue Tong-hai* et l'assiégea dans sa capitale, *Tong-ngeou* (aujourd'hui *Wen-tcheou-fou*, non loin du bord de la mer, dans le sud de la province de *Tche-kiang*). Les Chinois vinrent au secours du souverain menacé et celui-ci, par reconnaissance, peut-être aussi par crainte de son trop puissant protecteur, demanda à faire partie de l'empire ; il vint s'établir avec tout son peuple entre le *Yang-tse-kiang* et la rivière *Hoai* ; le royaume de *Tong-hai* cessa dès lors d'exister.

En 135, le belliqueux roi du *Min Yue* se retourna contre son voisin du sud et envahit l'État de *Nan Yue* ; celui-ci réclama à son tour l'appui de la Chine. Lorsqu'ils apprirent l'approche des troupes impériales, les gens de *Min Yue* prirent peur ; ils tuèrent leur roi *Yng* et nommèrent à sa place son frère cadet *Yu-chan* qui implora des Chinois son pardon et l'obtint (123). Le général chinois *Wang Koei* profita de son succès pacifique pour envoyer un de ses officiers, nommé *T'ang Mong*, porter ses instructions au roi du *Nan Yue* (124). Ce *T'ang Mong* se trouvait être un observateur avisé ; comme on lui donnait à manger des confitures faites avec le fruit de l'arbre appelé *Hovenia dulcis*, il demanda aux gens de *Nan Yue* comment ils se procuraient ces conserves ; on lui répondit qu'elles étaient apportées du nord-ouest par les bateaux qui descendaient le fleuve *Tsang-ko* ; ce fleuve, ^{•LXXXI} dans son cours inférieur, n'est autre que le *Si-kiang* qui se déverse dans la mer à Canton (125). De retour à la capitale, *Tang Mong* interrogea des marchands du pays de *Chou* (*Se-tch'oan*) ; il apprit d'eux que les fruits de l'*Hovenia dulcis* se trouvaient dans leur pays, qu'on les exportait dans le royaume de *Yé-lang* (province de *Koei-tcheou*) et que les bateliers du *Tsang-ko* les faisaient parvenir jusque

dans la capitale du *Nan Yue* (Canton). *T'ang Mong* comprit alors l'importance qu'avait le *Si-kiang* ; tout comme les Européens sont aujourd'hui bien convaincus de l'utilité que ce fleuve est appelé à prendre comme voie de pénétration dans l'intérieur de la Chine et insistent pour en obtenir le libre parcours, ainsi *T'ang Mong* se rendit compte qu'on pourrait s'en servir pour le transport de troupes qui prendraient Canton à revers et détruiraient par une attaque imprévue la puissance du royaume de *Nan Yue*. Si l'ambassade de *T'ang Mong* n'est pas aussi célèbre que celle de *T'chang K'ien*, elle n'en a pas moins eu des résultats considérables, car ce fut grâce aux renseignements qu'elle fournit que les Chinois devinrent maîtres de toutes les régions au sud du *Yang-tse*.

A vrai dire, ils n'atteignirent pas ce résultat du •_{LXXXII} premier coup. Sans doute l'empereur *Ou* prêta l'oreille aux conseils de *T'ang Mong* et fit des ouvertures au prince de *Yé-lang* pour pouvoir pénétrer à travers le *Koei-tcheou* jusqu'au *Si-kiang*. Le prince de *Yé-Lang* se montra d'abord bien disposé ; son pays fut considéré comme territoire de l'empire et on l'appela (130 av. J. -C.) commanderie de *Kien-wei* (126) ; d'autre part, le fameux poète *Se-ma Siang-jou* se rendit dans le sud du *Se-tch'oan* pour y faire pénétrer la civilisation chinoise. Mais des révoltes locales ne tardèrent pas à éclater sur plusieurs points ; en 126, sur le rapport du haut fonctionnaire *Kong-suen Hong*, qui avait été chargé d'inspecter ces pays, l'empereur renonça à y maintenir son autorité afin de diriger toutes ses forces contre les *Hiong-nou*.

En l'an 122 (127) cependant, l'attention du gouvernement se porta de nouveau du côté du sud ; à la suite des récits de *T'chang K'ien*, on avait deviné la route qui mène du *Yun-nan* en Inde en passant par la Birmanie et on avait résolu de la tenter. Plusieurs missions se dirigèrent donc de ce côté ; mais elles furent arrêtées et quelques-unes d'elles massacrées par les barbares *Koen-ming* qui doivent être les ancêtres des Kashyens actuels. Ce fut à cette occasion que les *Han* entrèrent pour la première fois en communication avec le royaume de *Tien* (*Yun-nan-fou*) ; leurs messagers y furent d'ailleurs fort mal reçus et le roi de *Tien*, *Tch'ang-k'iang*, à qui sans doute ils vantaient la majesté impériale, leur répondit en se proclamant l'égal du Fils du ciel. On dut attendre quelques années pour châtier cette insolence.

•• Ce fut le royaume de *Nan Yue* qui obligea la Chine à •_{LXXXIII} intervenir de nouveau d'une manière active dans le sud. En l'an 113 avant notre ère, le roi de *Nan Yue*, *Yng-ts'i*, était mort ; son fils n'était qu'un enfant et ce fut sa femme qui exerça en réalité le pouvoir. La régente était une Chinoise que *Yng-ts'i* avait épousée au temps où il vivait comme otage à la cour des *Han* ; l'empereur profita de cette circonstance pour se créer des intelligences dans le *Nan Yue* ; la reine, qui était de mœurs assez légères, avait eu en Chine, avant son mariage, des relations avec un certain *Ngan-kouo Chao-ki* ; ce fut cet homme même que l'empereur, avec une habileté tout orientale, choisit pour être son messenger auprès d'elle. *Ngan-kouo Chao-ki* (128) ne tarda pas à être de nouveau l'amant de la régente et il sut lui persuader de reconnaître la suzeraineté absolue de la Chine. Mais alors l'opinion publique s'émut dans le

royaume de *Nan Yue* ; on s'indigna qu'une étrangère, séduite par un de ses compatriotes, fit bon marché de l'indépendance de la Patrie. Le vieux conseiller *Lu Kia* fut l'interprète du sentiment populaire et s'éleva avec force contre les projets de la cour ; la reine tenta de le faire assassiner ; il échappa au guet-apens qu'elle avait préparé. Les Chinois envoyèrent, en l'an 112, deux mille hommes pour appuyer la régente. Alors *Lu Kia* se révolta ouvertement en publiant la proclamation suivante (129) :

« Le roi est jeune ; la régente est une Chinoise d'origine ; de plus, elle a un commerce illicite avec l'envoyé des *Han* ; son seul désir est de se soumettre à l'empire, de prendre tous les trésors de nos anciens rois et d'aller les offrir au Fils du ciel, afin de s'attirer ses bonnes grâces, d'emmener beaucoup de personnes à sa suite, et, arrivée à *Tch'ang-ngan* (la capitale des *Han*), de les retenir et de les vendre comme esclaves. Elle profite pour elle-même d'un avantage momentané et ne se préoccupe pas des dieux tutélaires de la famille *Tchao* pour faire des plans et des projets profitables à dix mille générations. »

•LXXXIV Les rebelles, commandés par *Lu Kia*, tuèrent le jeune roi, la régente et tous les envoyés chinois, puis ils marchèrent contre les deux mille hommes des troupes impériales et les battirent aisément. Ils mirent sur le trône le frère aîné du roi qu'ils avaient assassiné ; c'était un certain *Kien-té*, fils d'une concubine de l'ancien roi *Yng-ts'i*. L'empereur se vit obligé, pour venger le meurtre de ses ambassadeurs, d'entreprendre une expédition considérable ; il n'envoya pas moins de six généraux qui, par des routes différentes, se réunirent devant Canton. L'un de ces chefs d'armée suivait la voie indiquée autrefois par *T'ang Mong* et descendait le fleuve *Tsang-ko*. En l'an 111, au milieu d'un incendie allumé pendant la nuit aux deux points opposés de la ville, les Chinois pénétrèrent dans Canton ; le vieux *Lu Kia* et le roi *Kien-té* qui avaient tenté de s'enfuir en mer sur une jonque furent faits prisonniers ; tout le royaume dont ils avaient inutilement voulu sauver l'indépendance devint territoire de l'empire.

Cette victoire sur le plus puissant État du sud assura aux armes impériales une suprématie incontestée. A leur retour, les Chinois purent soumettre toutes les peuplades comprises sous le nom de barbares du sud-ouest ; ils tuèrent ceux qui résistèrent et firent reconnaître aux autres leur suzeraineté. Le roi de *Yé-Lang* (préfecture de *Tsoen-i*, province de *Koei-tcheou*) et le roi de *Tien* (préfecture de *Yun-nan*, province de *Yun-nan*), rendirent hommage à la cour ; toutes ces vastes régions furent transformées en commanderies de l'empire et *Se-ma Ts'ien*, comme nous l'avons vu plus haut (p. •XXXI), fut au nombre des fonctionnaires chargés de veiller à cette réorganisation administrative.

« On espérait, dit expressément l'historien *Pan Kou* (130), former ainsi le commencement d'une chaîne continue de territoires qui s'étendrait jusqu'au *Ta-hia*.

Cependant les ambassades qu'envoya de nouveau l'empereur pour essayer de se mettre en communication, à travers l'Inde, avec les •_{LXXXV} contrées occidentales, furent derechef arrêtées par les *Koen-ming* (préfecture de *Ta-li*, province de *Yun-nan*) et, malgré les punitions infligées à ces tribus turbulentes, aucun émissaire impérial ne put franchir leur pays.

Pendant la campagne contre le *Nan-yue*, l'attitude du roi de *Tong-yue* avait été louche ; il avait prétendu venir en aide aux Chinois, mais en réalité s'était tenu sur la réserve ; il avait même eu des relations secrètes avec les rebelles du *Nan-yue*. Aussi le général victorieux, *Yang P'ou*, demanda-t-il à l'empereur de parfaire son triomphe dans le sud en attaquant le *Tong-yue* (131). Il n'y fut pas autorisé ; mais le roi de *Tong-yue*, en apprenant les dispositions hostiles de l'armée chinoise, se révolta. En l'an 110, l'empereur dut donc entrer de nouveau en campagne ; la guerre civile éclata aussitôt dans l'État de *Tong-yue* ; le roi fut assassiné et le parti vainqueur se rendit aux Chinois. Par une de ces mesures radicales dont était coutumière la politique des souverains de ce temps, tous les habitants du pays furent transportés au nord du *Yang-tse-kiang* et l'ancien royaume de *Tong-yue* ne fut plus qu'une contrée déserte.

Après avoir assuré sa domination dans le sud par les guerres des années 111 et 110 avant notre ère, l'empereur *Ou* put reporter toutes ses forces contre l'ennemi du nord ; nous avons vu quelles furent les péripéties de son long duel contre les *Hiong-nou*, mais il est un épisode de cette lutte que nous avons passé sous silence et qui cependant s'y rattache indirectement, car il est bien certain qu'en allant batailler dans le nord de la Corée, l'empereur avait l'arrière-pensée d'enserrer les *Hiong-nou* du côté de l'est (132), comme il essayait de les enfermer du côté de l'ouest en établissant son influence •_{LXXXVI} dans la vallée de l'Ili. • Lorsque l'empereur était monté sur le trône, il avait trouvé sur sa frontière nord-est, dans un territoire qui occupait la presque île du *Leao tong* et le nord-ouest de la Corée, un État indépendant appelé *Tch'ao-sien*. Au commencement du IIe siècle avant notre ère, un certain *Wei-man* avait profité des troubles qui agitèrent les premières années de la dynastie *Han*, pour se tailler là une principauté. Il avait établi sa capitale à *Wang-hien* (aujourd'hui *P'ing jang*) (133), au bord de la rivière *Pei* (aujourd'hui appelée fleuve *Ta t'ong*, en Corée). Il s'était reconnu vassal des empereurs de Chine mais s'était gardé de remplir aucune des obligations qu'il avait de ce chef ; son fils, et après lui son petit-fils, *Yeou-k'iu*, tinrent la même conduite. En l'an 109 avant notre ère, l'empereur *Ou* envoya *Ché Ho* inviter *Yeou-k'iu* à de meilleurs sentiments ; l'ambassadeur ne put rien obtenir ; furieux de sa déconvenue et craignant la colère de son maître, il tua traîtreusement un prince de *Tch'ao-sien* qui l'escortait et revint annoncer à la cour qu'il avait mis à mort un général ennemi ; il fut nommé empereur de la partie orientale du *Leao-tong* en récompense de sa prétendue prouesse. Mais alors le roi *Yeou-k'iu* se révolta ; il attaqua et tua *Ché Ho*. L'empereur résolut de le punir ; il envoya une armée de terre et une flotte pour investir la capitale du *Tch'ao-sien*. Le siège dura longtemps : des dissentiments s'élevèrent entre le

chef de la flotte et le général des troupes de terre ; celui-ci finit par arrêter son collègue et par s'arroger le commandement de toutes les forces impériales ; chez les assiégés aussi des divisions éclatèrent ; le roi fut assassiné en l'an 108 avant notre ère ; un capitaine qui voulut continuer la résistance n'eut pas assez d'autorité pour s'imposer aux partisans de la paix ; enfin après une lutte de plus d'une année pendant laquelle se donnèrent carrière toutes les intrigues et les fourberies •_{LXXXVII} orientales, la ville se rendit. Le *Tch'ao-sien* devint territoire chinois.

Les guerres dont nous venons d'esquisser l'histoire furent, somme toute, glorieuses. Elles reculèrent fort les limites de l'empire ; le territoire chinois reçut pendant cette période les accroissements suivants :

— En 127, la commanderie de *Cho-fang* (au delà du fleuve Jaune, à l'angle ouest du grand contour que fait ce cours d'eau dans le nord de la province de *Chàn-si*) ; en 125, la commanderie de *Si-ho* (à l'angle est de ce même grand contour, entre le fleuve Jaune et la Grande Muraille) ; en 115, les commanderies de *Tsieou-ts'iuén* (aujourd'hui préfecture de *Sou-tcheou*, province de *Kan-sou*) et de *Ou-wei* (ancien territoire de la tribu *Hieou-tch'ou* ; aujourd'hui préfecture de *Leang-tcheou*, province de *Kan-sou*), en 111, les commanderies de *Tchang-yé* (ancien territoire de la tribu *Hoen-sié* ; aujourd'hui préfecture de *Kan-tcheou*, province de *Kan-sou*) et de *Toen-hoang* (aujourd'hui sous-préfecture de *Toen-hoang*, préfecture secondaire de *Ngan-si*, province de *Kan-sou*).

— Au sud, l'ancien royaume de *Nan Yue* forma, en l'an 111, neuf commanderies, à savoir, — dans ce qui est aujourd'hui la Chine propre, celles de *Nan-hai* (aujourd'hui Canton, province de *Koang-tong*), de *Ts'ang-ou* (aujourd'hui sous-préfecture de *Ts'ang-ou*, préfecture de *Ou-tcheou*, province de *Koang-si*), de *Yu-lin* (sous-préfecture de *Koei-p'ing*, préfecture de *Siun-tcheou*, province de *Koang-si*), de *Ho p'ou* (aujourd'hui sous-préfecture de *Hai-k'ang*, préfecture de *Lei-tcheou*, province de *Koang-tong*), — dans l'Indo-Chine française, les commanderies de *Kiao-tche* (aujourd'hui *Hanoi*), de *Kieou-tchen* (aujourd'hui *Tanh-hoa*) et de *Je-nan* (aujourd'hui *Koang-nam*), — enfin, dans l'île de *Hai-nan*, les commanderies de *Tchou-yai* (au nord de l'île) et de *Tan-eul* (comprenant le sud et le centre de l'île).

— En cette même année 111, les victoires remportées sur les barbares du sud et du sud-ouest permirent de créer les commanderies de *Ling-ling* (au sud-ouest de l'actuel *Ts'iuén-tcheou*, préfecture de *Koei-lin*, province de *Koang-si*), de *Tsang-ko* •_{LXXXVIII} (ancien territoire du marquis de *Ts'ie-lan*, aujourd'hui préfecture secondaire de *P'ing-yue*, province de *Koei-tcheou*), de *Tch'en-li* (ancien territoire de la principauté de *Tso*, aujourd'hui sous-préfecture de *Li-kiang*, préfecture de *Li-kiang*, province de *Yun-nan*), de *Yue-soei* (ancienne principauté de *K'iong*, aujourd'hui sous-préfecture de *Si-tch'ang*, préfecture de *Ning-yuen*, province de *Se-tch'oan*), de *Min-chan* (ancienne principauté de *Jan-mang*, aujourd'hui préfecture secondaire de *Meou*, province de *Se-tch'oan*) et de *Ou-tou* (ancienne principauté de *Po-ma*,

à l'ouest de l'actuelle sous-préfecture de *Tch'eng*, préfecture secondaire de *Kié*, province de *Kan-sou*).

— En l'an 109, les commanderies de *I-tcheou* (ancien royaume de *Tien*, aujourd'hui préfecture secondaire de *P'ou-ning*, préfecture de *Yun-nan*, province de *Yu-nan*) et de *Kien-wei* (aujourd'hui sous-préfecture de *I-pin*, préfecture de *Siu-tcheou*, province de *Se tch'oan*) complétèrent la réorganisation des contrées du sud.

— Enfin en l'année 108, après la défaite du royaume de *Tch'ao-sien*, on établit les quatre commanderies de *Lo-lang* (aujourd'hui district de *P'ing-jang* ou *Hpyeng-yang*, en Corée), de *Hiuen-t'ou* (aujourd'hui *Hien-hing* ou *Ham-heng*, dans le nord de la côte est de la Corée), de *Lin t'oan* (au sud-ouest de *P'ing jang* ? et de *Tchen-fan* (dans le nord-ouest de la Corée ?).

II. DEUXIÈME PARTIE

La politique intérieure.

Le siècle de l'empereur *Ou* n'a pas été illustré dans l'histoire de la Chine seulement par les capitaines dont les exploits donnèrent à cet âge un prestigieux renom ; il est célèbre aussi par la merveilleuse floraison de talents qui le signalèrent. Ace moment l'esprit chinois atteignit une de ces époques qui, dans l'évolution des sociétés, sont dans la vie d'un peuple ce que sont les chefs-d'œuvre dans la carrière d'un grand artiste. Un travail séculaire • LXXXIX d'enfantement porte alors ses fruits ; on jouit de l'héritage lentement accumulé par plusieurs générations.

L'empereur *Ou* exerça le gouvernement pendant cinquante-quatre années ; cette circonstance fut heureuse : les longs règnes ont cet avantage que, par l'unité de direction qu'ils impriment, ils permettent à toutes les forces latentes d'atteindre leur entier développement. En Chine en particulier, où le pouvoir est despotique, la mort du souverain est souvent l'occasion d'un bouleversement général ; il suffit d'une régence faible pour que le désordre s'introduise ; si un empereur se livre à la débauche, le royaume est ébranlé. A défaut de lois constitutionnelles qui assurent au gouvernement une certaine stabilité, il faut que la volonté du maître unique exerce sur les affaires une influence ferme et durable pour qu'on voie se produire cette discipline qui est aussi nécessaire aux nations que la règle morale aux individus.

Au moment où l'empereur *Ou* monta sur le trône, la dynastie dont il allait être le représentant avait grand besoin, pour affermir son pouvoir, de suivre une politique énergique et inflexible. Elle ne régnait que depuis une soixantaine d'années ; avant la brève dynastie *Ts'in* qui l'avait précédée, la Chine avait toujours vécu sous un régime féodal ; chaque province était un État, qui rendait sans doute hommage au Fils du ciel, mais qui jouissait en fait de la plus complète autonomie. *Ts'in Che hoang-ti* renversa cet état de choses et concentra toute l'autorité entre ses mains ; mais il n'eut pas un successeur assez habile pour continuer son œuvre colossale. Les premiers empereurs *Han* cherchèrent à la reprendre pour leur compte ; ils eurent soin de ne conférer le titre de rois qu'à des membres de leur propre famille, de peur que des étrangers ne vinssent à empiéter graduellement sur leur autorité ; malgré cette précaution, l'esprit particulariste des provinces subsistait (134) et ceux qui étaient •_{XC} appelés à les gouverner ne tardaient pas à en profiter pour s'y rendre de plus en plus indépendants. On le vit bien sous le règne de l'empereur King lorsque sept rois se révoltèrent (en 156 av. J. -C.), parce que le conseiller *Tch'ao Ts'o* avait proposé de diminuer leurs privilèges (135).

• Pour parer à ce danger, l'empereur *Ou*, continuant la politique de ses prédécesseurs, nomma auprès de chaque roi des conseillers, qui étaient en réalité des surveillants. Ces personnages, simples fonctionnaires révocables au gré du souverain, étaient chargés de faire au trône des rapports détaillés sur l'administration des rois et même sur leur conduite privée. Cette tâche était souvent délicate : *Tchou-fou Yen* fut mis à mort avec toute sa famille, parce que, étant conseiller du roi de *Ts'i*, il l'avait accusé d'entretenir un commerce incestueux avec sa sœur, et que le roi, en apprenant la dénonciation dont il avait été l'objet, s'était suicidé de désespoir (136).

L'empereur avait soin d'ailleurs de restreindre le pouvoir de ses parents, dès qu'il les voyait manifester des velléités d'insubordination. Ce fut ainsi qu'il punit le roi de *Heng-chan* en lui ôtant le droit de nommer dans ses États tous les officiers payés plus de 200 *che* ; par cette mesure, le gouvernement de la province tomba entre les mains de créatures de l'empereur. Le roi de *Hoai-nan*, de son côté, se vit enlever, lors de sa première tentative de révolte, deux sous-préfectures (137).

• Enfin ce qui porta le coup de grâce au pouvoir des seigneurs, ce fut le morcellement systématique des fiefs. *Tchou-fou Yen*, qui devait périr victime de sa propre politique, en fut le promoteur. En l'an 127 avant J.-C., il insista sur le danger de laisser des territoires étendus sous l'autorité d'un seul homme. Jusqu'alors, dans les familles princières l'aîné était le seul héritier et les autres •_{XCI} fils n'avaient rien. *Tchou-fou Yen* montra qu'on pouvait se donner l'air d'être inspiré par une vertueuse commi sérations pour les cadets en assurant à chacun d'eux une part de l'apanage paternel (138). L'empereur suivit ce conseil, et, sans violence, il parvint à désagréger les fiefs dont l'importance lui portait ombrage.

Pour ne laisser aucune influence aux seigneurs, l'empereur *Ou* eut soin de les éloigner aussi de sa personne. Il ne nomma aucun d'eux à de hautes fonctions à la cour et s'entoura de gens de basse extraction. Il se passa alors dans l'organisation de la Chine une évolution analogue à celle qui se produisit en France lorsque nos anciens rois préférèrent les clercs aux nobles dont ils craignaient les empiétements. Si on passe en revue les hommes qui exercèrent les charges les plus élevées sous le règne de l'empereur *Ou*, on reconnaît qu'ils eurent presque tous les plus humbles débuts : *Kong-suen Hong*, qui devait arriver un jour au poste éminent de grand conseiller, commença par être geôlier dans une petite ville de province, et même, ayant été obligé à donner sa démission pour quelque faute commise dans son service, il fut réduit à garder des porcs (139) ; *Tchou-fou Yen*, qui joua un rôle si marquant dans la lutte contre les seigneurs, fut pendant longtemps un vagabond méprisé de tous (140) ; • *Wei Ts'ing*, qui devait se montrer le premier général de l'empire dans les campagnes contre les *Hiong-nou*, était un bâtard que ses demi-frères, enfants légitimes, traitaient comme un esclave et qu'ils chargeaient de mener paître les moutons (141) ; *Ni K'oan*, qui fut nommé en l'an 110 au poste de *yu-che-ta-fou*, le plus considérable après celui de grand conseiller, avait dû, dans sa jeunesse, faire le métier d'homme de peine (142). • *Kin Mi-ti*, que

l'empereur faisait monter avec lui sur son char et qu'il voulait, sur •_{XCI} son lit de mort, nommer tuteur du jeune souverain, était un prisonnier de race turke ; il pouvait, à vrai dire, se réclamer d'une noble origine, étant fils de ce roi de *Hieou-tch'ou* que vainquit *Houo K'iu-p'ing* ; mais il n'en était pas moins un captif et par conséquent presque un esclave ; il remplissait l'office de palefrenier dans les écuries du palais quand l'empereur le remarqua et le fit venir auprès de lui (143).

• Cet éloignement voulu des hommes de grande naissance, cette faveur intentionnelle accordée aux gens de peu n'étaient pas sans exciter des mécontentements. Un certain *Ki Ngan* se fit remarquer par la hardiesse de son langage ; parlant à *Tchang Tang* qui avait rédigé le code pénal et qui était le chef suprême de la justice, il lui reprocha de méconnaître les vrais principes du gouvernement et lui dit :

« — L'empire tout entier est d'avis que les clercs ne doivent pas être nommés aux hautes fonctions (144).

• Malgré cette opposition de la part de quelques-uns, l'empereur *Ou* persista dans sa politique et fonda son autorité sur la base qui est restée celle de l'État chinois et qui en a fait la force jusqu'à nos jours ; il nomma aux fonctions ceux qui lui paraissaient le plus dignes, sans tenir compte de leur origine. Ce fut ainsi qu'il se trouva amené à encourager la doctrine des lettrés : le taoïsme, qui avait souvent prévalu auparavant, est une théorie éminemment aristocratique ; elle veut que le peuple reste dans l'ignorance, prétextant qu'il sera ainsi plus heureux ; elle prêche l'unité et la simplicité dans le gouvernement, ce qui revient à dire qu'il ne faut ni code de lois pénales, ni règlements administratifs, mais une autorité implicitement reconnue de tous qui décide les affaires par sa seule présence prépondérante ; — les lettrés, au contraire, donnent à tout homme le droit de participer à la direction de l'État dans la mesure où il a •_{XCI} compris les rites infiniment complexes qui doivent régir l'existence privée aussi bien que la vie publique ; il placent le principe du pouvoir, non pas dans une volonté solitaire qui sera d'autant plus forte qu'elle sera plus indiscutée, mais dans une intelligence universelle que constituent et que développent tous les esprits qui pensent. Ainsi le gouvernement doit appartenir aux plus sages ; l'empereur n'a que le droit de contrôle qui assure l'application régulière de ce principe ; la véritable tâche du Fils du ciel n'est pas de gouverner lui-même, mais de choisir les hommes qui gouverneront. De nos jours, c'est le système des examens qui sert à recruter les fonctionnaires ; sous les *Han*, il ne semble pas que cette institution ait été organisée avec la rigueur qu'elle a eue depuis ; mais un certain nombre de dispositions arrêtées par l'empereur *Ou* en étaient, de fait, l'équivalent et en contenaient le germe.

En premier lieu, l'empereur ne craignit pas, dès le début de son règne, de demander les conseils des gens les plus éclairés ; en 134, il proposa une sorte de concours où le prix devait être décerné à celui qui lui aurait donné les meilleurs avis sur l'art de gouverner.

En cette même année 134, il publia un édit invitant chaque province à désigner l'homme le plus vertueux et l'homme le plus intègre qui se trouvaient dans chacune d'elles. Il groupa ainsi autour de lui des personnes qui venaient de tous les points de l'empire et n'avaient d'autre recommandation que leur sagesse. En 128, il édicta des peines contre les fonctionnaires qui négligeraient le devoir de rechercher et de présenter à la cour les gens de valeur.

En l'année 124, une nouvelle institution compléta les dispositions précédentes et assura les premiers rangs aux hommes versés dans la connaissance des livres. Dès l'an 136, l'empereur avait remis en honneur la science des textes classiques en créant la charge de « lettré au vaste savoir des cinq ouvrages canoniques. » Douze ans •_{XCV} plus tard, il décréta qu'on adjoindrait à ces dignitaires cinquante « disciples des lettrés au vaste savoir » ; ceux à qui on conférait ce titre étaient choisis parmi les jeunes gens les plus instruits de tout l'empire ; ils formaient comme une pépinière destinée à fournir les futurs fonctionnaires (145).

Ce ne fut pas cependant toujours par une voie aussi régulière que l'empereur *Ou* appela auprès de lui ceux qu'il voulait élever. Il choisit soutient ses favoris à son gré. Ainsi le général en chef, *Wei Ts'ing*, et le général des chevaux rapides, *Houo K'iu p'ing*, entrèrent dans une carrière, qui devait être singulièrement brillante, parce qu'ils étaient, l'un le frère adultérin, l'autre le neveu de l'impératrice *Wei*, elle-même d'une naissance infime (146). Le général *Li Koang-li* et l'intendant de la musique, *Li Yen-nien*, étaient tous deux frères de la concubine *Li*, qui n'était d'abord qu'une chanteuse et une danseuse, mais que l'empereur paraît avoir aimée plus que toutes ses autres femmes (147). *Se-ma Ts'ien*, qui vivait à la cour, a été à même d'observer ces fortunes prodigieuses d'hommes obscurs qui devenaient tout-puissants et il rappelle mélancoliquement un vieux proverbe qui disait :

« Il vaut mieux avoir un temps favorable que de peiner sur son champ ; il vaut mieux obtenir la faveur que de posséder d'excellentes qualités (148).

Cependant l'historien sait reconnaître le mérite partout où il se trouve et il avoue que, si les généraux *Wei Ts'ing* et *Houo Kiu-p'ing* durent leurs premiers honneurs à leur parenté avec une femme, ils avaient cependant de vrais talents qui légitimèrent leur succès (149).

•_{XCV} • Mais parmi ces parvenus, il est toute une classe de personnages qui ne trouve pas grâce à ses yeux ; ce sont ces magiciens charlatans qui profitaient de la crédulité du souverain pour lui conter les fables les plus extravagantes. *Se-ma Ts'ien* nous dévoile, dans son *Traité sur les sacrifices fong et chan*, tous les artifices auxquels ils eurent recours : les uns étaient des alchimistes qui adressaient leur culte au fourneau dans lequel la flamme indestructible devait transmuier en or la poudre de cinabre, or si pur que les ustensiles de table faits de cette matière infusaient à celui qui s'en servait une prolongation de vie ; les autres prétendaient pouvoir entrer en communication

avec des êtres surnaturels et apprendre d'eux le moyen d'être immortel ; ils allaient les attendre pendant de longs mois sur de hautes montagnes ou couraient la mer à la recherche des îles enchantées, séjour des bienheureux. D'autres enfin, calculant les années écoulées, trouvaient dans les mystérieuses concordances de la chronologie, la preuve que l'âge fortuné du premier des souverains, *Hoang-ti*, allait reparaître et ils promettaient au Fils du ciel que, comme son fabuleux prédécesseur, il monterait vivant dans les demeures éthérées. Quelques-uns de ces charlatans jouirent d'un crédit qu'il est difficile de s'imaginer ; l'un d'eux, *Loan-Ta*, reçut en quelques mois des titres et des dignités qui dépassaient ceux de tous les autres hommes ; il épousa une propre fille de l'empereur ; l'année suivante cependant (112 av. J.-C.), ses supercheries furent dévoilées et il subit le supplice d'être coupé en deux par le milieu du corps. Plusieurs autres magiciens eurent un sort analogue, et, après s'être vus élevés jusqu'au faite des honneurs, furent mis à mort. Malgré ses déconvenues répétées, l'empereur *Ou* resta jusqu'à la fin de ses jours la dupe de ceux qui flattaient sa faiblesse : c'est pour une ténébreuse affaire d'envoûtement que, dans les dernières années de sa vie, il fit périr celui de ses fils qui devait être son héritier, action barbare dont il se repentit fort quand il découvrit qu'il avait été trompé.

•_{XCVI} Si les fables que faisaient accroire au souverain des ambitieux téméraires furent souvent percées à jour et s'évanouirent sans laisser de traces, on ne saurait méconnaître que quelques-unes des idées qui furent alors proposées eurent une longue fortune et exercèrent une influence durable sur la religion chinoise. Dans un pays où le culte est une des fonctions du gouvernement, tout sacrifice nouveau devient un précédent administratif et se perpétue dans le code des ordonnances officielles. C'est pour quoi quelques-uns des changements notables que l'empereur *Ou* introduisit dans la religion y subsistèrent pendant un temps plus ou moins long. La plus considérable de ces innovations, aux yeux des contemporains, fut la célébration des sacrifices *fong* et *chan* ; à vrai dire, ces cérémonies passaient pour remonter à une haute antiquité ; mais l'étude des textes historiques ne nous montre point qu'elles aient été en honneur avant l'empereur *Ou* et il est vraisemblable qu'on ne les disait si anciennes que pour les faire paraître plus augustes. Ce qui est certain, c'est que, telles qu'on les accomplit pour la première fois en l'an 110 avant notre ère, elles furent considérées comme l'expression la plus haute du culte ; elles étaient en effet l'acte solennel par lequel le maître des hommes invoquait le Ciel et la Terre, pour implorer d'eux la confirmation surnaturelle de son pouvoir et leur demander une longue vie. Les cérémonies *fong* et *chan* ne prirent pas fin avec la dynastie des *Han* occidentaux ; sous la dynastie *T'ang* qui régna pendant les VIIe, VIIIe et IXe siècles de notre ère, nous voyons les souverains les célébrer à plusieurs reprises ; quoique le bouddhisme fût alors à son apogée, ces vieux rites avaient conservé toute leur importance. — Une autre modification apportée au culte de l'empereur *Ou* s'est conservée jusqu'à nos jours ; nous voulons parler du sacrifice à la Terre auquel ce souverain donna une pompe inaccoutumée en le considérant comme le corrélatif du sacrifice au Ciel. Sans doute, le

dualisme dut être dès les temps les plus anciens inhérent à l'esprit de la religion chinoise ; à côté •_{XCVII} des invocations au Ciel, on trouve presque toujours des prières adressées aux divinités des fleuves et des montagnes ; mais le Ciel paraît avoir été de bonne heure considéré comme un terme simple, exempt de multiplicité et peut-être la cause en est-elle dans l'uniformité de la voûte azurée ; c'est là ce qui a permis à quelques sinologues de dire que les anciens Chinois étaient monothéistes, en abusant de ce terme pour l'appliquer à une conception religieuse rudimentaire que nous retrouvons chez plusieurs peuples barbares ; si le culte des ancêtres avait pu introduire dans cette unité primitive quelque diversité et si l'on reconnaissait cinq empereurs d'en haut correspondant aux quatre points cardinaux et au centre, le Ciel n'en était pas moins dans son ensemble une puissance unique qu'on appelait d'un seul nom. Les divinités terrestres au contraire étaient restées bien nettement distinguées entre elles suivant le canton auquel chacune d'elles présidait. L'empereur *Ou* fit donc un coup d'État quand, profitant de ce qu'une de ces divinités s'appelait la souveraine Terre, il l'éleva au-dessus de toutes les autres et en fit le symbole de la Terre en général. Par une mesure analogue, l'empereur *Ou* créa une hiérarchie entre les dieux du Ciel et il plaça au-dessus des cinq empereurs d'en haut une divinité suprême appelée T'ai -i, la grande Unité : cette création de la réflexion abstraite devait jouer aux siècles suivants un certain rôle dans les systèmes des philosophes.

Enfin, il y a lieu de reconnaître une relation étroite entre la religion et l'institution du Bureau de la musique, que l'empereur *Ou* fonda en l'an 120 avant J.-C. Parmi ceux qui en firent partie, il faut citer le poète *Se-ma Siang-jou* (150) et le courtisan *Li Yen-nien*. Le •_{XCVIII} Bureau de la musique fut chargé de composer des hymnes qui se chantaient aux principaux sacrifices.

• Ce n'est pas seulement sur la religion que l'empereur *Ou* marqua son empreinte. Nous le voyons manifester dans toute son administration un esprit curieux et entreprenant. La grande réforme du calendrier entreprise en l'an 104, en est une preuve. Il est assez difficile de déterminer avec exactitude en quoi cette réforme consista, mais elle paraît bien avoir reposé sur des observations mathématiques d'une certaine précision. Le changement apparent le plus considérable qui en résulta fut l'adoption de la première lune du printemps comme commencement de l'année, tandis que, jusqu'alors, les *Han* avaient suivi le système de la dynastie *Ts'in* qui faisait commencer l'année à la dixième lune (151).

•_{XCIX} Après l'année 104, on s'en tint, à trois insignifiantes exceptions près (152), au système inauguré par l'empereur *Ou* et ce fut la première lune, celle qui est désignée par •_C le caractère cyclique *yn*, qui resta le commencement de l'année.

Une autre innovation qui, pour n'avoir aucun fondement scientifique, n'en devait pas moins jouer un rôle considérable dans la constitution de la chronologie chinoise, fut l'adoption de noms particuliers donnés à des périodes plus ou moins longues de temps (*nien hao*) : Jusqu'au temps de

l'empereur *Ou*, on avait compté les années d'après les règnes des souverains ; on disait : la 1^e, la 2^e, la 3^e, etc. années de l'empereur un tel. Mais, en l'an 114 avant notre ère (153), un officier proposa de •_{CI} nommer les années d'après les prodiges qui se manifestaient comme des faveurs d'en haut ; sa suggestion paraît avoir été adoptée en l'an 113 ; cette année-là, on trouva un trépied merveilleux et on comprit sous le nom de période *origine-trépied* (*yuen-ting*) les années 116 à 111 ; on reporta le nom de période *origine-capture* (*yuen-cheou*) aux années 122 à 117, parce qu'en 122 on avait pris un animal étrange qui avait une corne unique sur la tête : les années 134 à 129 furent appelées *origine-éclat* (*yuen-koang*), à cause de l'apparition au firmament d'une étoile très brillante ; les années 140 à 135, premières du règne de l'empereur *Ou*, furent appelées *origine-fondamentale* (*kien-yuen*).

• Dans l'ordre des faits économiques, l'influence personnelle de l'empereur *Ou* n'a pas été moins sensible. Le commerce avait pris un grand essor avec l'avènement de la dynastie *Han* ; les royaumes rivaux étaient devenus les provinces d'un seul empire et les barrières élevées par la guerre avaient disparu.

« Le pays à l'intérieur des mers, dit *Se-ma Ts'ien* (154), fut unifié ; on ouvrit les passes et les ponts ; on enleva les interdictions qui fermaient les montagnes et les étangs. C'est pourquoi les riches marchands et les grands commerçants parcoururent tout l'empire. Il n'y eut aucun des objets d'échange qui n'allât partout ; on obtenait ce qu'on voulait. »

L'empereur *Ou* chercha à développer cet essor naissant ; il fit en particulier de nombreuses tentatives pour ouvrir des canaux (155) afin de faciliter les communications ; l'un de ces canaux, parallèle à la rivière *Wei*, raccordait la capitale, *Tch'ang-ngan*, avec le fleuve Jaune et rendit de grands services ; d'autres entreprises du même genre furent moins heureuses. soit parce que les difficultés du percement étaient insurmontables pour les ingénieurs de ce temps, soit parce que les fleuves, mal endigués, changeaient leur •_{CII} cours et laissaient à sec la tranchée qu'ils devaient alimenter.

Mais ce qui frappa de stérilité tous les plans que fit l'empereur pour assurer le bien-être matériel du pays, ce fut l'épuisement général que ne tardèrent pas à produire les longues guerres où il s'était engagé. Le mauvais état des finances est le revers de la médaille dans ce siècle si grand sous d'autres aspects. Aussi voyons-nous le gouvernement obligé de recourir à une série de mesures dont les effets durent être déplorables (156). En l'an 123, on institua la noblesse militaire (157), ainsi appelée non parce que ceux qui l'obtenaient s'étaient signalés par leur bravoure à la guerre, mais parce que l'argent dont ils payaient cette distinction était destiné à l'armée ; • cette noblesse comportait onze degrés ; le premier degré coûtait 170,000 pièces de monnaie et, pour chaque degré supplémentaire, on exigeait 20,000 pièces ; pour avoir le plus haut grade, il fallait donc donner 370,000 pièces, ce qui équivalait à 37 livres d'or pur (158). En l'an 97, on fit un nouveau règlement

sur le rachat des peines, abus que la pénurie du trésor avait fait entrer dans les coutumes de l'empire ; pour abaisser une peine d'un degré (par exemple, dans le code actuel, pour transformer une condamnation à la mort par strangulation en bannissement perpétuel, il fallait payer 500,000 pièces de monnaie, soit 50 livres d'or (159) :

« Ceux qui apportèrent leurs richesses à l'État, dit *Se-ma Ts'ien* (160), furent nommés aux charges publiques ; ceux qui livrèrent leur fortune échappèrent au châtimement ; les principes du choix et de la recommandation se corrompirent ; le désintéressement et l'honneur se contrefirent. »

•_{CIII} : Les réquisitions onéreuses dont les populations voisines de la frontière étaient l'objet amenaient un mécontentement général ; on était obligé de recourir à des mesures d'une odieuse sévérité pour faire obéir les récalcitrants. En l'an 121 (161), lorsque le roi de *Hoan-sié* se soumit à la Chine avec tout son peuple, l'empereur voulut qu'on allât à sa rencontre avec des chars de transport et des présents en grand nombre ; ces ordres ayant été mal exécutés parce qu'il avait été impossible de réunir tous les chars demandés, cinq cents marchands furent condamnés à mort ; ils auraient certainement péri dans les supplices si une voix généreuse ne s'était élevée à la cour pour prendre leur défense. — • En l'an 112, l'empereur exigea des seigneurs sous la forme d'une contribution aux sacrifices une redevance qui devait en réalité servir à subventionner l'expédition entreprise contre le royaume de *Nan Yue* ; les seigneurs livrèrent de l'or de mauvais aloi et 106 d'entre eux furent dégradés pour ce motif (162) ; si l'on considère qu'il n'y avait que 143 seigneurs sous le règne de Kao-tsou, premier souverain des *Han* occidentaux, et qu'il en avait 241 à la fin de cette même dynastie (163), on en conclura que le nombre des seigneurs au temps de *Ou-ti* devait, selon toute vraisemblance, être compris entre 143 et 241 et on comprendra quelle perturbation dut amener dans la noblesse une mesure qui cassait 106 de ses membres.

Ce fut en l'an 119 (164) que l'empereur *Ou* fit les réformes les plus radicales pour remédier à la détresse de ses finances : il opéra une refonte des monnaies et créa des pièces faites avec un alliage à base d'étain ; ces pièces avaient une valeur nominale très supérieure à leur valeur réelle ; aussi la contrefaçon ne tarda-t-elle pas à se donner carrière et le gouvernement eut à lutter contre les faux-monnayeurs dont quelques-uns étaient des •_{CIV} personnages fort haut placés. L'empereur eut aussi l'idée de fabriquer une sorte de billet de banque avec la peau d'un cerf blanc merveilleux qu'il avait eu dans son parc ; tous les nobles et les membres de la famille impériale qui venaient rendre hommage à la cour devaient offrir leurs présents sur un morceau d'un pied carré de cette peau, et, pour se le procurer, ils devaient payer 400,000 pièces (165). Le gouvernement eut recours à des procédés plus habiles, quand il décréta que le fer et le sel seraient un monopole de l'État — on établit alors dans tout l'empire des intendants du fer et des intendants du sel. Enfin les marchands furent tenus de déclarer leur fortune aux préfets et de

payer un tribut de tant pour mille sur leur avoir ; des impôts frappèrent aussi les bateaux et les chars.

Malgré tous ces expédients, le trésor se vidait plus vite qu'il ne se remplissait ; si l'empereur *Ou* étendit les limites de l'empire, il fallut de longues années pour réparer les pertes pécuniaires qu'il lui fit subir ; ce fut une grandeur chèrement achetée.

Une gloire plus pure fut celle que donna à ce règne la culture des lettres. L'empereur était lui-même très sensible aux charmes de la poésie. Il composa un certain nombre de petites odes dont l'une au moins, la chanson des Rames, est demeurée célèbre : elle exprime avec assez de délicatesse un sentiment de mélancolie épicurienne (166). Une autre de ses poésies nous a été conservée par *Se-ma Ts'ien* (167) ; elle fut composée en l'an 109 •_{CV} avant J.-C., au moment où toute une armée de travailleurs s'efforçait, sous les yeux du souverain, de boucher la brèche que les eaux du fleuve Jaune avaient faite à la digue de *Hou-Tse*. Ce fut encore sous la direction et l'inspiration de l'empereur que le Bureau de la musique écrivit les hymnes solennels qui accompagnaient la célébration des cérémonies religieuses. Ces hymnes étaient si connus au temps de *Se-ma Ts'ien* que celui-ci déclare inutile de les rapporter tous et il ne nous en donne que deux en abrégé (168). Nous ne saurions donc que bien peu de chose sur ce sujet si *Pan Kou* n'avait réparé l'omission de son devancier et ne nous avait donné intégralement le texte des chants du Bureau de la musique (169).

A côté de cette poésie officielle, le développement des talents individuels ne fut pas aussi grand qu'on pourrait l'attendre. Le seul nom illustre que nous rencontrons à cette époque est celui de *Se-ma Siang-jou* dont les descriptions rythmées, d'une extrême préciosité de style, furent en singulière faveur auprès de ses contemporains (170). Quelques courtes odes de ce *Li Ling* dont la reddition aux *Hiong-nou* fut si fâcheuse pour *Se-ma Ts'ien* et de *Sou Ou* (171), qui fut ambassadeur chez ces mêmes *Hiong-nou*, constituent tout ce qu'il nous est possible d'ajouter aux œuvres précédemment mentionnées. Il n'y eut point alors une pléiade de poètes comparable à celle qui fit la gloire de l'époque des *T'ang*. Parmi les philosophes, le plus célèbre est un membre de la famille impériale, *Lieou Ygan*, roi de •_{CVI} *Hoai-nan*, dont les œuvres nous sont parvenues sous le nom par lequel leur auteur est plus généralement connu, *Hoai-nan-tse*.

• Mais le domaine sur lequel se porta de préférence l'activité littéraire des contemporains de *Se-ma Ts'ien* fut l'étude des anciens livres. Le confucianisme était revenu en honneur, et, comme l'enseignement de Confucius était fondé sur les classiques, ce furent ces anciens textes qu'on se mit à étudier avec une nouvelle ardeur. Un descendant de Confucius, *K'ong Tsang*, fut nommé *t'ai tch'ang*, c'est-à-dire surintendant de l'instruction publique ; lui et son cousin, *K'ong Ngan-kouo*, prirent une grande part à la renaissance qui révélait à l'admiration du public des écrits qu'on avait alors presque oubliés. Le savant *T'ong Tchong-chou* expliqua le *Tch'o'en ts'ieou* et *Se-ma Ts'ien*

paraît avoir suivi ses leçons (172). Une foule d'autres érudits se signalèrent par des travaux analogues (173). Des frères consanguins de l'empereur, *Lieou Té*, roi *Hien* du *Ho-kien* et *Lieou Yu*, roi *Kong*, de *Lou*, se firent remarquer par leur zèle à rassembler les anciens écrits. Dès cette époque commençait à se manifester la tendance de l'esprit chinois à chercher dans les livres classiques le principe de toute sagesse ; cette tendance, en se perpétuant pendant vingt siècles, a produit ce résultat qu'aujourd'hui près de la moitié de cette littérature consiste en rééditions et en commentaires et est effectivement ce que serait devenue la littérature de l'Europe, si elle avait continué à ne s'inspirer, comme elle le fit un temps, que de la Bible et d'Aristote. Au nombre des plus illustres éditeurs et commentateurs de la fin du IIe siècle avant notre ère on peut ranger à un certain point de vue *Se-ma Ts'ien* lui-même qui a incorporé dans son œuvre un très grand nombre de textes anciens.

Les considérations qui précèdent peuvent expliquer certaines parties des *Mémoires historiques*.

Se-ma Ts'ien est le premier historien chinois qui ait parlé scientifiquement des peuples étrangers ; dans son livre, le royaume du Milieu cesse d'être cet empire isolé qui se plaisait jusqu'alors dans la seule contemplation de sa propre perfection ; il a appris à mieux connaître ses voisins, et tout en gardant pour eux un mépris que sa plus haute civilisation justifie dans une certaine mesure, il cherche à les connaître et à entrer en relations avec eux. Les missions de *Tchang K'ien* et de *T'ang Mong* furent l'aurore d'une vraie révolution intellectuelle ; les campagnes de l'empereur *Ou* achevèrent d'étendre et de préciser les nations nouvelles qui avaient pénétré dans les esprits. *Se-ma Ts'ien* reflète donc les impressions de son siècle quand il fait une large place dans son œuvre aux royaumes barbares.

C'est encore à l'époque où vécut *Se-ma Ts'ien* qu'il faut se reporter si l'on veut comprendre comment il se fit que l'historien put traiter de sujets généraux comme l'économie politique, le culte, les travaux publics, etc. Avant *Ts'in Che-hoang-ti*, chaque principauté avait un développement social presque indépendant : les *Han*, continuant la grandiose ébauche de *Ts'in Che-hoang-ti*, créèrent l'unité de l'empire ; grâce à la puissante centralisation qu'ils opérèrent, les institutions et les mœurs furent rendues uniformes et apparurent aux yeux de l'observateur comme un sujet digne de toute son attention.

Enfin les *Han* constituèrent la nation chinoise sur sa base définitive en donnant à l'intelligence droit de cité dans le gouvernement. *Ts'in Che-hoang-ti*, le rude démolisseur des citadelles féodales, avait supprimé les seigneurs et les hobereaux ; les *Han* élevèrent sur le sol dévasté une civilisation nouvelle où le pouvoir n'appartenait pas aux plus nobles, mais aux plus sages. L'histoire cessa dès lors d'être uniquement les gestes des rois ; les hommes qui se distinguèrent par leurs talents apparurent comme les protagonistes sur la scène et c'est pourquoi *Se-ma Ts'ien* ajoute aux Annales impériales les vies des personnages illustres.

Se-ma Ts'ien n'a pas subi l'influence de son temps en ce sens seulement que son esprit en a reçu une orientation déterminée ; bien plus, il lui a souvent emprunté la matière même de ses récits. En mainte occasion, il n'a fait que conserver les documents que lui fournissaient ses contemporains. Il est presque impossible aujourd'hui de distinguer entre les pages qu'il a écrites lui-même et celles qu'il a empruntées à quelque anonyme inconnu ; mais, pour qui est initié aux procédés mécaniques de superposition par lesquels se construit la littérature historique de la Chine, il est évident que l'originalité de *Se-ma Ts'ien* doit être réduite au minimum.

Si *Se-ma Ts'ien* est redevable au milieu dans lequel il vécut de plusieurs de ses chapitres, il lui doit aussi d'avoir pu connaître l'antiquité. La renaissance des lettres sous le règne des empereurs *Wen* et *Ou* permit pour la première fois de jeter un regard d'ensemble sur tout le passé du peuple chinois ; les textes exhumés révélèrent un monde oublié et, si *Se-ma Ts'ien* eut le mérite de coordonner ces textes dans un cadre historique, il faut reconnaître du moins que jamais l'occasion n'avait été si belle d'entreprendre une telle œuvre prédestinée à l'immortalité. Quels étaient ces matériaux et comment *Se-ma Ts'ien* s'en servit, c'est la question que nous avons maintenant à examiner.

*

* *

CHAPITRE III

LES SOURCES

•_{CIX} *Se-ma Ts'ien*, quoiqu'il ait parlé de son époque, n'en a point fait cependant le sujet principal de son œuvre. Les parties qui traitent du règne de l'empereur *Ou* ne sont que le couronnement d'un édifice immense dont les fondements sont à l'origine même des temps et dont les assises successives représentent tous les siècles qui s'écoulèrent depuis le fabuleux *Hoang-ti* jusqu'au souverain régnant. Cette histoire est donc avant tout une histoire du passé ; il a fallu, pour la composer, réunir, critiquer et mettre en œuvre les écrits propres à donner des renseignements sur les âges disparus. Quels sont ces écrits, ou, en d'autres termes, quelles sont les sources de *Se-ma Ts'ien* ?

Cette question doit toujours être posée lorsqu'on étudie un historien d'une nationalité quelconque ; elle a plus d'importance que jamais quand il s'agit d'un auteur chinois. En Extrême-Orient en effet, l'idée qu'on a de la propriété littéraire n'est point celle que nous nous en faisons ; un texte historique y est toujours considéré comme appartenant au domaine public ; on regarde comme la plus stricte probité de le copier fidèlement sans y rien changer ; celui qui l'emploie n'est pas même tenu de mentionner le livre d'où il l'a extrait ; l'art avec lequel il dispose les fragments qu'il prend ici et là, l'autorise à les présenter comme son bien et à les signer de son nom. De son propre aveu *Se-ma Ts'ien* a procédé de la sorte :

« Ce que j'appelle raconter les choses •_{CX} anciennes, dit-il, c'est ordonner et disposer les écrits de ces générations ; ce n'est pas ce qu'on appelle composer (174).

Le titre même qu'il a donné à son livre désigne une compilation : *Che ki* signifie bien plutôt Mémoires des historiens que *Mémoires historiques* et ce nom se trouve appliqué avant *Se-ma Ts'ien* aux chroniques en général (175). Aussi distingue-t-on dans son œuvre les styles les plus divers, comme l'archéologue reconnaît, dans les maisons élevées par les paysans sur l'emplacement d'une cité morte, les débris de temples et de palais antiques. Ainsi la recherche des sources est nécessaire, non seulement pour contrôler la véracité de l'historien, mais encore pour dater les textes d'époques fort différentes qu'il juxtapose les uns à la suite des autres.

En parcourant la table des matières placée en tête des *Mémoires historiques*, on reconnaît que les écrits auxquels put avoir recours *Se-ma Ts'ien* devaient être d'étendue très inégale suivant l'âge auquel ils se rapportent. Plus de la moitié des chapitres traite des faits qui se passèrent après l'avènement de la dynastie *Ts'in* ; en d'autres termes, la partie de l'œuvre qui

concerne les cent trente dernières années est plus longue, à elle seule, que toute l'histoire de la Chine depuis les temps les plus reculés jusqu'en l'an 221 avant notre ère. Quelle est la raison de cette disproportion ? Elle se trouve dans un événement demeuré célèbre, la destruction des livres ordonnée en l'an 213 avant J.-C. par *Ts'in Che hoang-ti*. Cette mesure fut prise à l'instigation du ministre *Li Se* qui avait tenu ce langage (176) :

•^{CXI} « Votre sujet propose que les œuvres des historiens officiels, sauf les Annales des *Ts'in*, soient toutes brûlées. A l'exception des personnes qui ont la charge de « lettrés au vaste savoir », ceux qui dans l'empire osent cacher chez eux le *Che king*, le *Chou king* ou les discours des cent écoles devront apporter tous ces écrits aux officiers locaux qui les brûleront indistinctement. Ceux qui se permettront de causer ensemble du *Che king* et du *Chou king* seront mis à mort sur la place publique (177) ; ceux qui oseront invoquer l'antiquité pour blâmer les temps modernes seront mis à mort sur la place publique avec leur parenté (178). Les fonctionnaires qui verront ou •^{CXII} apprendront (que des personnes violent cet ordre) et qui ne les dénonceront pas, seront impliqués dans leur crime ; on assignera un délai de trente jours au bout desquels ceux qui n'auront pas brûlé (leurs livres) seront marqués et envoyés aux travaux forcés. Les livres qui ne seront pas proscrits seront ceux de médecine, de divination et d'agriculture. Ceux qui voudront étudier les lois et ordonnances devront prendre pour maîtres les fonctionnaires.

Le décret fut : « Approuvé ».

La sévérité des peines édictées contre ceux qui oseraient contrevenir aux instructions du souverain fit disparaître momentanément toute la littérature ; toutefois l'éclipse ne fut pas de longue durée. *Ts'in Che-hoang-ti* mourut en 210 avant J.-C. Pendant les sept années qui suivirent, le bouleversement général de l'empire ne dut pas, il est vrai, contribuer à restaurer les études négligées, mais du moins nul tyran n'empêcha ceux qui les aimaient de s'y adonner ; et lorsque *Kao-tsou*, premier empereur de la dynastie *Han*, eut définitivement écrasé ses rivaux en l'an 202 avant J.-C., il se trouva aussitôt auprès de lui des conseillers pour l'engager à remettre en honneur le livre des Vers et le livre de l'Histoire (179) ; en 191, son successeur *Hoei-ti* rapporta formellement l'édit de proscription. Ainsi l'interdiction prononcée en l'an 213 ne subsista qu'une vingtaine d'années et elle ne put avoir une influence réelle que jusqu'à la mort de *Ts'in Che-hoang-ti*, c'est-à-dire pendant quatre ans à peine. Il est donc facile de prévoir quels furent en être les effets : les ouvrages dont il n'existait qu'un petit nombre de copies furent sans doute les plus atteints ; bon nombre d'entre eux furent détruits pour toujours ; mais les textes célèbres qui étaient très répandus dans le public, ou, mieux encore, que la mémoire des gens instruits conservait précieusement, •^{CXIII} ne purent souffrir beaucoup de la mesure autoritaire par laquelle on prétendait les anéantir. Cette considération nous explique pourquoi *Se-ma Ts'ien*, lorsqu'il écrivit l'histoire

de Chine antérieure aux *Ts'in*, avait à sa disposition des documents relativement peu nombreux et comment il se fait, d'autre part, que, malgré la destruction des livres, il en ait retrouvé un nombre suffisant pour composer ses Annales.

Cependant, si certains ouvrages, comme par exemple le livre des Vers ou la Chronique de l'État de *Lou* rédigée par Confucius sous le titre de *Tch'oent s'ieou*, paraissent n'avoir été aucunement atteints par l'édit du premier empereur *Ts'in*, il en est d'autres qui, sans être complètement détruits, ne subsistent qu'en partie. La critique a le devoir de se demander si la reconstitution partielle qui en a été faite présente des garanties d'authenticité suffisante et si *Se-ma Ts'ien* en use avec discernement. Nous instituerons cette discussion au sujet d'un cas particulier et nous choisirons à cet effet un des plus célèbres parmi les livres que l'antiquité chinoise nous a légués, le *Chou king*.

III. PREMIÈRE PARTIE

Le *Chou king* et les *Mémoires Historiques*.

• Le *Chou king* est une collection de textes historiques à laquelle Confucius passe pour avoir donné sa forme définitive. Une tradition très répandue veut que la récénsion de Confucius ait contenu exactement cent chapitres (180). •^{CXIV} Or le *Chou king* actuel ne comprend plus que cinquante-huit chapitres précédés d'une préface. Si on tient pour digne de foi l'opinion commune, quarante-deux chapitres manqueraient donc et leur disparition définitive aurait été un des résultats de l'édit fatal promulgué par *Ts'in Che-hoang-ti*. Le *Chou king* paraît ainsi être un livre incomplet. On peut aller plus loin encore et se demander si, même dans l'état fragmentaire où il nous apparaît, le *Chou king* a été reconstitué tout entier au même moment ou s'il ne s'y trouve pas des parties qui y ont été introduites à une époque plus tardive que les autres ; et, comme l'âge où on donna les premières éditions du *Chou king* est précisément celui de *Se-ma Ts'ien*, la question peut se poser dans ces termes : Le *Chou king* que connaissait *Se-ma Ts'ien* était-il le même que celui que nous avons entre les mains ? La solution de ce problème ne peut être résolue que par l'étude attentive de la manière dont fut établi le texte du livre.

•^{CXV} La conservation d'une partie du *Chou king* est attribuée à un certain *Fou Cheng* qui, au temps de *Ts'in Che hoang-ti* (221-240 av. J.-C.), avait le titre de « lettré au vaste savoir » (*po-che*), et qui vivait encore, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, sous le règne de l'empereur *Hiao Wen* (179-157 av. J.-C.) de la dynastie *Han*. Voici ce que nous rapporte à son sujet *Se-ma Ts'ien* lui-même (181) :

« Au temps des *Ts'in* on brûla le *Chou king* ; maître Fou cacha son exemplaire dans un mur. Puis de grandes guerres s'élevèrent ; il erra de ci et de là. Quand les *Han* eurent amené la pacification, maître Fou rechercha son *Chou king* ; il en manquait plusieurs dizaines de chapitres ; il n'en retrouva que vingt-neuf chapitres. »

Sans nous arrêter aux autres traditions qui veulent que *Fou Cheng* n'ait pas eu en sa possession un manuscrit, mais ait seulement retenu de mémoire des parties considérables du livre classique, ce qu'il est essentiel de noter, c'est qu'on ne retrouva d'abord qu'une portion du *Chou king*. Cette portion est appelée le texte moderne du *Chou king*, parce qu'elle fut rédigée avec les caractères d'écriture en usage à l'époque des *Han*.

Quels étaient les 29 chapitres de *Fou Cheng* ? nous en connaissons d'une manière certaine 28 qui sont (182) :

LISTE A) : 1° le Yao tien ; 2° le Kao-yao mo ; 3° le Yu kong ; 4° le Kan che ; 5° le T'ang che ; 6° le P'an keng ; 7° le Kao tsong yong je ; 8° le Si po k'an Li ; 9° le Wei tse ; 10° le Mou che ; 11° le Hong fan ; 12° le Kin t'eng ; 13° le Ta kao ; 14° le K'ang kao ; 15° le Tsieou kao ; 16° le Tse ts'ai ; 17° le Chao kao ; 18° le Lo kao ; 19° le To che ; 20° le Ou i ; 21° le Kiun che ; 22° le To fang ; 23° le Li tcheng ; 24° le Kou ming ; 25° le Pi che ; 26° le Lu hing ; 27° le Wen heou tche ming ; 28° le Ts'in-che.

•^{CXVI} Quant au XXIXe chapitre, les avis sont divisés : plusieurs auteurs veulent que ce soit la Grande Harangue (*ta'i che*) ; quoique cette opinion soit sujette à des objections que nous exposerons plus loin, il est nécessaire, pour la clarté de l'exposition, que nous l'admettions à titre provisoire.

• Remarquons que les 29 chapitres de *Fou Cheng* en forment 34 si l'on tient compte de certaines subdivisions : en effet, les chapitres *P'an keng* et Grande Harangue ont été scindés chacun en 3 sections et, du chapitre *Kou ming*, on a détaché une partie qui forme le *Kang wang tche kao*.

• Si *Fou Cheng* n'a fourni au *Chou king* actuel que 34 chapitres, il reste à déterminer comment furent reconstitués les 24 chapitres restants. Ils ont une même origine qui nous est révélée par les textes suivants :

Se-ma Ts'ien (183) nous dit :

« La famille *K'ong* possédait le *Chang chou* en caractères anciens ; or (*K'ong*) *Ngan-kouo* le déchiffra au moyen du texte moderne ; c'est ainsi qu'il mit en lumière les livres perdus de sa mai son ; il trouva plus de 10 chapitres ; c'est alors que le *Chang chou* fut augmenté.

Nous lisons d'autre part dans l'Histoire des *Han* antérieurs (184) :

« Le *Chang chou* en caractères anciens sortit d'un mur (de la •^{CXVII} maison) de *K'ong-tse*. A la fin du règne de l'empereur *Ou*, le roi *Kong* du pays de *Lou* abattit la demeure de *K'ong-tse* dans le dessein d'agrandir son propre palais ; or il y trouva le *Chang chou* en anciens caractères ainsi que les Mémoires sur les rites (le *Li ki* ?), le *Luen yu* et le *Hiao king*, en tout plusieurs dizaines de chapitres ; tous ces textes étaient écrits en caractères anciens *K'ong Ngan-kouo* était un descendant de *K'ong-tse* ; il prit tout ce *Chou* (*king*) et s'en servit pour contrôler les 29 chapitres (de *Fou Cheng*) ; il trouva 16 chapitres de plus.

Dans un autre passage de ce même ouvrage historique (185), il est dit :

« Puis le roi *Kong* du pays de *Lou* abattit la demeure de *K'ong-tse* dans le dessein d'y établir son palais ; or il trouva, dans le mur abattu, des textes en caractères antiques . il y avait 39 chapitres de rites perdus jusqu'alors et 16 chapitres du *Chou king* ; après la période *t'ien han* (100-97 av. J.-C.), *K'ong Ngan-kouo* les présenta au trône.

Comme on le voit par ces citations, les manuscrits trouvés dans la maison de Confucius étaient écrits en caractères anciens ; on est donc convenu d'appeler texte antique du *Chou king*, le *Chou king* qui fut édité pour la première fois par *K'ong Ngan-kouo*. Le texte antique du *Chou king* comprenait la plupart, sinon la totalité, des 29 chapitres du texte moderne de *Fou Cheng* et apportait en outre 16 chapitres nouveaux.

Les passages qu'on vient de lire de l'Histoire des *Han* antérieurs présentent cependant quelques difficultés :

Le roi *Kong* (186), fils de l'empereur *King* et frère •^{CXVIII} consanguin de l'empereur *Ou*, fut nommé roi du pays de *Lou* la troisième année de l'empereur *King* (154 av. J.-C.) ; il mourut vingt-huit ans après, c'est-à-dire en l'an 127 avant J.-C., la quatorzième année seulement du règne de l'empereur *Ou* qui fut sur le trône pendant cinquante-quatre ans. Le Livre des *Han* antérieurs est donc inexact quand il dit qu'à la fin du règne de l'empereur *Ou*, le roi *Kong* abattit la maison de Confucius et y trouva l'ancien texte du *Chou king*. Cet événement n'a pu avoir lieu qu'au commencement de ce règne ou au temps de l'empereur *King* ; la seconde hypothèse est la plus probable, car un texte du *Luen heng* (187) de *Wang Tch'ong* dit formellement que ce fut sous l'empereur *King* que le roi *Kong* abattit la demeure de Confucius. La découverte de l'ancien texte du *Chou king* est donc antérieure d'un demi-siècle environ à la date que nous serions tenté d'adopter si nous suivions l'autorité de *Pan Kou*.

En outre, *K'ong Ngan-kouo* fut impliqué dans l'affaire de sortilèges qui éclata en 91 avant J.-C. ; nous savons d'ailleurs qu'il mourut prématurément (188). Ainsi, *K'ong Ngan-kouo* était encore vivant une soixantaine d'années après la découverte de l'ancien texte du *Chou king*, et, puisqu'il mourut jeune, il n'était sans doute pas encore né quand on fit cette trouvaille. L'ancien texte du *Chou king* était donc connu avant ses travaux ; le mérite de *K'ong Ngan-kouo* fut de le rendre plus intelligible en l'expliquant au moyen du texte moderne de *Fou Cheng*.

Quels étaient les 16 chapitres qui ne se trouvaient pas dans le texte moderne du *Chou king* et que *K'ong Ngan-kouo* reconstitua ?

•^{CXIX} La plus ancienne énumération que nous en ayons est celle que nous a laissée *Tcheng Hiuen*, qui vivait de l'an 127 à l'an 200 de notre ère (Mayers, *Manual*, n° 59) ; c'est la suivante (189) :

(LISTE B) : 1° le *Choen tien* ; 2° le *Mi tso* ; 3° les 9 chapitres du *Kieou kong* ; 4° le *Ta Yu mo* ; 5° le *I Tsi* ; 6° le *Ou tse tche ko* ; 7° le *Yn tcheng* ; 8° le *Tang kao* ; 9° le *Hien yeou i té* ; 10° le *Tien pao* ; 11° le *I hiun* ; 12° le *Se ming* ; 13° le *Yuen ming* ; 14° le *Ou tch'eng* ; 15° le *Lu ngao* ; 16° le *Kiong ming*.

Ces 16 chapitres en formaient 24 si on distingue entre elles les neuf parties du n° 3. Ces 24 chapitres nouveaux ajoutés aux 34 du texte moderne donnent un total de 58. Cependant, d'après le témoignage de *Tcheng Hiuen* (190), le

chapitre *Ou tch'eng* (n° 14 de la liste ci-dessus) disparut pendant la période *kien-ou* (25-56 ap. J.-C.) ; c'est ce qui explique pourquoi, dans le *I wen tche* du *Ts'ien Han chou* (chap. XXX), à l'article du *Chang chou kou wen king* en 46 cahiers, l'auteur ajoute : cela fait 57 chapitres ; ces 57 chapitres sont les 34 de *Fou Cheng*, plus les 24 de *K'ong Ngan-kouo*, moins le *Ou tch'eng*. Le *Chou king* tel qu'il était reconstitué à la fin de la dynastie des seconds *Han* devait donc se composer des 57 chapitres suivants (191) :

•_{CXX} (LISTE C) : 1. — Livres de Yu (Choen) et des Hia : 1° *Yao tien* ; 2° *Choen tien* ; 3° *Mi tso* ; 4°-12° les 9 chapitres du *Kieou kong* ; 13° *Ta Yu mo* ; 14° *Kao-yao mo* ; 15° *I Tsi* ; 16° *Yu kong* ; 17° *Kan che* ; 18° *Ou tse tche ko* ; 19° *Yn tcheng*.

II. — Livres des Chang : 20° *T'ang che* ; 21° *Tien pao* ; 22° *T'ang kao* ; 23° *Hien yeou i té* ; 24° *I hiun* ; 25° *Se ming* ; 26° *Yuen ming* ; 27°-29° *P'an keng* ; 30° *Kao-tsong gong je* ; 31° *Si po k'an Li* ; 32° *Wei tse*.

III : — Livres des Tcheou : 33°-35° la Grande Harangue (*Tai che*) ; 36° *Mou che* ; 37° *Hong fan* ; 38° *Lu ngao* ; 39° *Kin t'eng* ; 40° *Ta kao* ; 41° *K'ang kao* ; 42° *Tsieou kao* ; 43° *Tse ts'ai* ; 44° *Chao kao* ; 45° *Lo kao* ; 46° *To che* ; 47° *Ou i* ; 48° *Kiun che* ; 49° *To fang* ; 50° *Li tcheng* ; 51° *Kou ming* ; 52° *Kang wang tche kao* ; 53° *Kiong ming* ; 54° *Pi che* ; 55° *Lu hing* ; 56° *Wen heou tche ming* ; 57° *Ts'in che*.

Or, si on se reporte aux éditions actuelles du *Chou king*, on constate que la table des chapitres ne coïncide pas avec la liste précédente. La tradition qui a prévalu jusqu'ici constitue le *Chou king* avec 33 chapitres de texte moderne attribués à *Fou Cheng* et 25 chapitres de texte ancien attribués à *K'ong Ngan-kouo*. Les 33 chapitres de texte moderne sont les suivants :

(LISTE D) : 1° *Yao tien* ; 2° *Choen lien* ; 3° *Kao-yao mo* ; 4° *I Tsi* ; 5° *Yu kong* ; 6° *Kan che* ; 7° *T'ang che* ; 8°-10° *P'an keng* ; 11° *Kao-tsong yong je* ; 12° *Si po k'an Li* ; 13° *Wei tse* ; 14° *Mou che* ; 15° *Hong fan* ; 16° *Kin t'eng* ; 17° *Ta* •_{CXXI} *kao* ; 18° *K'ang kao* ; 19° *Tsieou kao* ; 20° *Tse ts'ai* ; 21° *Chao kao* ; 22° *Lo kao* ; 23° *To che* ; 24° *Ou i* ; 25° *Kiun che* ; 26° *To fang* ; 27° *Li tcheng* ; 28° *Kou ming* ; 29° *Kang wang tche kao* ; 30° *Lu hing* ; 31° *Wen heou tche ming* ; 32° *Pi che* ; 33° *Ts'in che*.

Les 25 chapitres du texte ancien sont les suivants

(LISTE E) : 1° *Ta Yu mo* ; 2° *Ou tse tche ko* ; 3° *Yn tcheng* ; 4° *T'ang kao* ; 5° *Tchong-hoei tche kao* ; 6° *I hiun* ; 7-9° *T'ai kia* ; 10° *Hien yeou i té* ; 11°-13° *Yue ming* ; 14°-16° Grande Harangue ; 17° *Ou tch'eng* ; 18° *Lu ngao* ; 19° *Wei tse tche ming* ; 20° *Ts'ai tchong tche ming* ; 21° *Tcheou koan* ; 22° *Kiun-tch'en* ; 23° *Pi ming* ; 24° *Kiun ya* ; 25° *Kiong ming*.

Considérons d'abord le texte moderne (liste D). La liste de ces 33 chapitres est au fond identique à celle (liste A) des 28 chapitres attribués à *Fou Cheng*. Elle n'en diffère que par certaines subdivisions qui ont permis de porter le nombre des chapitres de 28 à 33 : le *Yao tien* a été distingué en *Yao tien* et *Choen tien* ; le *Kao-yao mo* en *Kao-yao mo* et *I-tsi* ; le *Kou ming*, en

Kou ming, et *Kang wang tche kao* ; enfin les trois parties du *P'an keng* sont considérées comme formant trois chapitres. Or, si nous nous reportons à la liste (liste B) des chapitres du texte antique citée par *Tcheng Hiuen*, nous voyons que le *Choen tien* et le *I Tsi* en faisaient partie. On en tire la conclusion que le *Choen tien* et le *I Tsi* de l'ancien texte de *K'ong Ngan-kouo* ont été perdus et qu'on a suppléé à leur absence en donnant leur nom dans le *Chou king* traditionnel à des parties des chapitres du nouveau texte appelés *Yao tien* et *Kao yao mo*.

Considérons maintenant le texte antique du *Chou king* traditionnel (liste E) et comparons-le au texte antique tel que devait l'avoir édité *K'ong Ngan-kouo* (liste B). Les différences sont considérables. Neuf chapitres seulement ont les mêmes titres dans les deux listes ; ce sont :

(LISTE F) : 1° *Ta Yu mo* ; 2° *Ou tse tche ko* ; 3° *Yn tcheng* ; 4° *T'ang kao* ; 5° *I hiun* ; 6° *Hien yeou i té* ; 7° *Ou tch'eng* ; 8° *Lu ngao* ; 9° *Kiong ming*.

•_{CXXII} Sept des chapitres mentionnés par *Tcheng Hiuen* ont disparu ; ce sont :

(LISTE G) : 1° *Choen tien* ; 2° *Mi tso* ; 3° les neuf chapitres du *Kieou kong* ; 4° *I Tsi* ; 5° *Tien pao* ; 6° *Se ming* ; 7° *Yuen ming*.

Ces sept chapitres en forment quinze, si on compte les neuf sections du *Kieou kong* comme autant de chapitres distincts.

Enfin seize chapitres du texte antique du *Chou king* traditionnel n'existaient pas du tout dans le vrai texte de *K'ong Ngan-kouo* ; ce sont :

(LISTE H) : 1° *Tchong hoei tche kao* ; 2°-4° *T'ai kia* ; 5°-7° *Yue ming* ; 8° *Wei tse tche ming* ; 9°-11° Grande Harangue ; 12° *Ts'ai tchong tche ming* ; 13° *Tcheou koan* ; 14° *Kiun-tch'en* ; 15° *Pi ming* ; 16° *Kiun ya*.

Frappés des différences qui existent entre la liste B et la liste E, les meilleurs critiques chinois modernes se sont tous rangés à l'opinion que le texte antique de *K'ong Ngan-kouo* avait été perdu et que le texte que nous avons maintenant sous ce nom était apocryphe. Le texte du pseudo-*K'ong Ngan-kouo* dut faire son apparition sous le règne de *Yuen-li* (317-323), premier empereur de la dynastie des Tsin orientaux. Ce fut à cette époque en effet qu'un nommé *Mei Tsi* prétendit avoir retrouvé le texte de *K'ong Ngan-kouo* et présenta à l'empereur les chapitres qui sont aujourd'hui encore dans le *Chou king*. Comme d'autre part *Tcheng Hiuen* (127-200 ap. J.-C.) connaissait encore le véritable texte antique de *K'ong Ngan-kouo*, c'est pendant la centaine d'années qui s'écoula entre la mort de ce commentateur et la requête de *Mei Tsi* à l'empereur *Yuen* que ce véritable texte antique dut disparaître (192) ; on suppose que ce fut, plus exactement encore pendant les troubles qui désolèrent la période *yong kia* (307-313) ; on sait en effet qu'en l'année 311 le palais impérial fut brûlé et que tous les livres •_{CXXIII} qu'il contenait furent détruits ; cet événement est appelé par les Chinois la quatrième grande catastrophe littéraire (193).

Quant à la partie appelée texte moderne, elle peut être considérée dans son ensemble comme représentant assez fidèlement les 28 premiers chapitres de *Fou Cheng*. Cette recension remonterait donc au second siècle avant notre ère. Les seules modifications qui y furent apportées consistent dans un certain nombre de leçons nouvelles que *K'ong Ngan-kouo* y introduisit en corrigeant le texte moderne de *Fou Cheng* au moyen du texte antique. En outre, dans le *Chou king* traditionnel le dédoublement des trois chapitres *Yao tien*, *Kao-yao mo* et *Kou ming* n'a pas été sans amener quelques changements dans le texte ; c'est ainsi que les 28 premiers mots du *Choen tien* sont une interpolation destinée à donner un début régulier à ce chapitre qui se rattachait autrefois intimement au *Yao tien* et en faisait partie intégrante (194).

Si la théorie précédente est exacte, il en résulte que *Se-ma Ts'ien* dut connaître un *Chou king* assez différent de celui que nous avons entre les mains. C'est ce que prouve en effet l'étude des *Mémoires historiques*.

•^{CXXIV} En premier lieu *Se-ma Ts'ien* connaît le texte moderne de *Fou Cheng* et en reproduit même la plus grande partie dans son œuvre. Dans le chapitre I des *Mémoires historiques*, nous lisons le *Yao tien* et le *Choen tien* ; dans le chapitre II, le *Yu kong*, le *Kao-yao mo*, le *I Tsi*, et le *Kan-che* ; dans le chapitre III, le *T'ang che*, un passage du *P'an keng*, le *Kao tsong yong je* et le *Si po k'an Li* ; dans le chapitre IV, le *Mou che* et une partie du *Lu hing* ; dans le chapitre V, une partie du *Ts'in che* ; dans le chapitre XXXIII, le *Kin t'eng*, une partie du *To che* et la presque totalité du *Ou i* et du *Pi che* ; dans le chapitre XXXIV, une partie du *Kiun che* ; dans le chapitre XXXVIII, le *Wei tse* et le *Hong fan*. On voit par la multitude même de ces citations que *Se-ma Ts'ien* connaissait bien le texte moderne de *Fou Cheng* et qu'il en faisait le plus grand cas.

Les *Mémoires historiques* confirment l'opinion qui veut que le texte de *Fou Cheng* n'ait pas distingué le *Choen tien* du *Yao tien*, ni le *I Tsi* du *Kao yao mo* ; en effet, dans les *Mémoires historiques*, le *Choen tien* suit immédiatement le *Yao tien* et les deux chapitres forment un tout continu ; le paragraphe qui se trouve dans les éditions actuelles au début du *Choen tien* n'existe pas chez *Se-ma Ts'ien* ; c'est donc bien une addition des éditeurs qui ont voulu plus tard donner une tête à ce chapitre artificiellement détaché du *Yao tien*. De même le *Kao yao mo* et le *I Tsi* se succèdent sans aucune solution de continuité. Cette constatation n'a rien qui doive nous surprendre, puisque nous avons vu (195) que *Se-ma Ts'ien* estimait à 29 le nombre des livres retrouvés par *Fou Cheng* ; s'il avait compté le *Choen tien* et le *I Tsi* comme des chapitres séparés, le nombre 29 ne se comprendrait plus.

Un problème plus délicat se pose lorsqu'il s'agit de déterminer si, en copiant les chapitres du *Chou king* que nous venons de nommer, *Se-ma Ts'ien* se sert du texte moderne ou du texte antique. L'œuvre de *K'ong* •^{CXXV} *Ngan-kouo* avait été double : d'une part il avait découvert un certain nombre de chapitres inconnus à *Fou Cheng*, d'autre part, à l'aide du texte établi par son prédécesseur il avait déchiffré les parties de son manuscrit identiques à

celles qu'on connaissait déjà ; il eut ainsi l'occasion de modifier certaines leçons de son devancier et c'est pourquoi, à côté du texte moderne de *Fou Cheng*, il existait, pour ces mêmes chapitres, un texte antique présentant de nombreuses variantes. La question est donc celle-ci : Quand il s'agit des chapitres qui existaient à la fois dans le texte moderne et dans le texte antique, lequel de ces deux textes choisit *Se-ma Ts'ien* ?

Pan Kou (196) nous dit à ce sujet : « Or *Se-ma Ts'ien* s'instruisit aussi à l'école de *K'ong Ngan-kouo* ; c'est pourquoi dans les chapitres *Yao tien*, *Yu kong*, *Hong fan*, *Wei tse*, *Kin t'eng*, tels que les rapporte le livre de *Se-ma Ts'ien*, il y a beaucoup de leçons du texte antique. »

Ce témoignage est exact dans une certaine mesure, comme on peut le voir par les exemples suivants¹ :

Dans le *Yao tien* (dans la partie qui constitue aujourd'hui le *Choen tien*) les *Mémoires historiques* et le *Chou king* traditionnel écrivent [] . Le texte moderne qu'on retrouve dans les débris du grand commentaire de *Fou Cheng* donnait la leçon [] ou peut-être [], au lieu de [] (197).

Dans le *Yu kong*, les *Mémoires historiques* écrivent []. Le texte moderne qu'on retrouve dans le Dictionnaire *Chouo wen* donnait la leçon [] au lieu de [] (198).

•^{CXXVI} Dans le *Ou i*, les *Mémoires historiques* écrivent []. Le texte moderne qu'on retrouve dans les fragments des livres canoniques gravés sur pierre par *Ts'ai Yong* en 175 après J.-C., donnait la leçon « cent années », au lieu de « cinquante-cinq ». Le *Chou king* traditionnel donne la leçon « cinquante-neuf années », où il faut sans doute voir une erreur de *Mei Tsi*, au IV^e siècle de notre ère (199).

Cependant, en regard de ces exemples peu nombreux, on pourrait en citer une foule d'autres qui prouvent que *Se-ma Ts'ien* se sert de préférence du texte moderne du *Chou king*.

Dans le *Yao tien*, les *Mémoires historiques* écrivent [] ; c'est la leçon du grand commentaire de *Fou Cheng*. Le *Chou king* traditionnel suit le texte antique et écrit : [] (200). — Dans la partie du *Yao tien* qui est devenue le *Choen tien*, les *Mémoires historiques* écrivent [], ce qui est conforme au texte de *Fou Cheng* ; le *Chou king* traditionnel donne la leçon [] (201).

Dans le *Yu kong*, les différences qui existent entre le texte des *Mémoires historiques* (chap. II) et celui du Livre des *Han* antérieurs (chap. *Ti li tche*) proviennent pour la plupart de ce que *Pan Kou* suit les leçons du texte antique, tandis que *Se-ma Ts'ien* adopte celles du texte moderne (202).

Il serait facile de multiplier ces citations.

¹ Ed. Chavannes ne romanise pas les exemples cités ci-dessus.

•^{CXXVII} Ainsi *Se-ma Ts'ien*, tout en connaissant le texte antique, se sert en règle générale du texte moderne du *Chou king* ; sa préférence est explicable si l'on considère que le texte moderne est plus aisément intelligible que le texte antique où les caractères archaïques abondent.

Par amour pour la clarté, *Se-ma Ts'ien* va plus loin encore et il se permet souvent de remplacer de sa propre autorité une expression difficile du *Chou king* par un équivalent ou une glose en langue vulgaire. Nous ne donnerons qu'un exemple de cette manière de procéder qui est on ne peut plus fréquente chez cet auteur. Dans le *Choen tien* du *Chou king* traditionnel, on lit : [] ; *Se-ma Ts'ien* écrit : [] (203). Il remplace donc le mot [] par le mot [] qui est plus usité et il substitue au mot [] les mots [] qui en sont l'explication ; le Dictionnaire *Chouo wen* dit en effet : [], « une forêt se rattachant à une montagne est ce qu'on appelle *li*. »

Après avoir montré l'usage que fait *Se-ma Ts'ien* des parties du *Chou king* qui se trouvaient simultanément dans le texte moderne et dans le texte antique, considérons les chapitres qui n'existaient que dans le texte antique. Nous sommes amenés à faire une constatation très importante : *Aucun des chapitres qui constituent le texte antique du pseudo-K'ong-Ngan-kouo dans le Chou king traditionnel ne se retrouve dans les Mémoires historiques*. Cette remarque apporte une confirmation singulièrement forte à la théorie des critiques chinois les plus récents : Si *Se-ma Ts'ien*, qui cite plus de la moitié du texte moderne du *Chou king*, ne donne pas un seul des chapitres qui n'appartiennent qu'au texte antique, c'est qu'il ne connaissait pas ce texte antique, c'est que le texte antique du *Chou king* traditionnel n'existait pas à son époque.

•^{CXXVIII} Mais, dira-t-on, le fait allégué ici ne prouve qu'une chose, c'est que *Se-ma Ts'ien* n'a eu entre les mains que le texte moderne de *Fou Cheng* ; il ne s'ensuit pas que le texte antique du *Chou king* traditionnel ne soit pas réellement celui de *K'ong Ngan-kouo* ; pour que la démonstration soit complète, il faut qu'on montre, d'une part que *Se-ma Ts'ien* a vu le texte antique du vrai *K'ong Ngan-kouo*, et d'autre part que ce texte était différent de celui qui a cours aujourd'hui.

Or, en premier lieu *Se-ma Ts'ien* a connu le texte antique de *K'ong Ngan-kouo* ; il nous dit lui-même que cet érudit ajouta plus de dix chapitres au *Chou king* et nous apprenons par *Pan Kou* que *Se-ma Ts'ien* avait suivi les enseignements de *K'ong Ngan-kouo* (204).

En second lieu, on trouve dans les *Mémoires historiques* deux chapitres dont les titres sont attribués à deux chapitres de l'ancien texte dans le *Chou king* traditionnel (205) ; ce sont le *T'ang kao* (*Mém. hist.*, chap. III, p. 2 v°) et la Grande Harangue (*Mém. hist.*, chap. IV, p. 3 v° et 4 r° ; on en retrouve une citation dans le chap. XXXII, p. 1 v° et 2 r°). Ces textes sont entièrement différents de ceux que nous avons sous les mêmes noms dans le *Chou king* traditionnel.

Cependant, sur ces deux chapitres, il en est un, la Grande Harangue, qui, quoique rangé dans l'ancien texte par le *Chou king* traditionnel, ne se trouve pas dans la liste (liste B) des chapitres du véritable texte antique. Par conséquent le seul chapitre du véritable texte antique qui soit incorporé dans les *Mémoires historiques* est le *T'ang kao*. Mais cet unique spécimen (206) est une preuve suffisante que *Se-ma Ts'ien* avait entre les mains le texte des chapitres ajoutés par *K'ong Ngan-kouo* et que ce texte, conformément à l'opinion des •_{CXXIX} critiques chinois actuels, n'était point celui que nous présente le *Chou king* traditionnel.

Maintenant, c'est un fait remarquable que *Se-ma Ts'ien* n'ait puisé qu'en une seule occasion à la source abondante que le texte antique aurait dû lui ouvrir. Il est singulier en outre que l'œuvre attribuée à *K'ong Ngan-kouo* ait disparu comme par enchantement entre le III^e et le IV^e siècles de notre ère. Nous sommes amenés ainsi à faire un pas de plus que les critiques chinois, et, après avoir contesté avec eux l'authenticité du texte qui a cours aujourd'hui sous le nom de *K'ong Ngan-kouo*, nous mettons en doute la valeur de celui-là même qui dut apparaître à l'époque des premiers *Han*. A vrai dire, nous ne saurions en nier l'existence qui nous est attestée par le témoignage formel de *Se-ma Ts'ien* et par l'usage qu'il en fait en une occasion. Mais *K'ong Ngan-kouo* avait-il vraiment retrouvé seize chapitres nouveaux ou plutôt ne les avait-il pas reconstitués, comme d'autres le firent après lui, au moyen de centons plus ou moins habiles ? Nous adoptons cette dernière hypothèse qui nous paraît lever toutes les difficultés : en effet, *Se-ma Ts'ien* aurait eu raison, dans ce cas, de ne pas attacher une grande valeur à ces textes et de n'en user qu'avec une extrême discrétion ; en outre, tandis que les chapitres, dûs à Fou *Cheng* résistaient victorieusement à l'épreuve du temps parce qu'ils étaient admis de tous comme authentiques, les chapitres de *K'ong Ngan-kouo* cédèrent la place à d'autres restitutions faites avec un art égal ou plus grand par les savants qui le suivirent. Ne nous lamentons donc pas avec les érudits chinois sur la perte des livres de *K'ong Ngan-kouo* ; leur disparition même et le peu d'emprunts que leur fait *Se-ma Ts'ien* sont la preuve qu'ils n'avaient pas une très grande importance.

Si *K'ong Ngan-kouo* et d'autres après lui purent essayer de rétablir le texte de certains chapitres perdus du *Chou king*, ce serait faire injure à leur bonne foi que de croire qu'ils les forgèrent de toutes pièces. Ils se contentèrent de rassembler avec plus ou moins •_{CXXX} d'ingéniosité des fragments épars, de manière à en former quelques-uns des chapitres dont le titre et l'analyse sommaire leur étaient fournis par la préface du *Chou king*. *Se-ma Tsien* nous donne en effet la preuve que ces fragments existaient en grand nombre ; il cite souvent des passages du *Chou king* qui ne se trouvent plus dans ce livre. En voici quelques exemples :

Dans le III^e chapitre des *Mémoires historiques* (p. 1 v^o), on lit un texte qui doit être le chapitre *T'ang tcheng* dont nous n'avons plus que le titre dans la préface (207).

Chapitre LXVIII, p. 4 r° :

« Le *Chou (king)* dit : Celui qui met sa confiance dans la vertu triomphe, celui qui met sa confiance dans la force se perd.

Chapitre LXXIX, p. 9 r° :

« Le *Chou (king)* dit : Là où on a eu de la chance, on ne doit pas s'attarder longtemps.

En d'autres endroits, *Se-ma Ts'ien* cite des fragments du *Chou king* en les rapportant à des sections déterminées de ce recueil :

Chapitre XXIX, p. 1 r° :

« Les livres des *Hia* disent : Quand *Yu* arrêta les eaux débordées, pendant treize années il passa devant sa demeure sans y entrer ; pour aller sur la terre ferme, il montait en char ; pour aller sur l'eau, il montait en bateau ; pour aller sur la boue, il se servait d'une sorte de van ; pour aller sur les montagnes, il se servait de crampons.

Chapitre LXXXVIII, p. 2 v° :

« C'est pourquoi les livres des *Tcheou* disent : Il faut (consulter) les trois hauts dignitaires et les cinq grands officiers (208).

La conclusion à laquelle nous arrivons est donc celle-ci : à côté des chapitres trouvés par *Fou Cheng* il existait •_{CXXXI} (et, à vrai dire, il eût été bien singulier qu'il n'existât pas) un certain nombre de citations éparses du *Chou king*. *Se-ma Ts'ien* les connaissait puisqu'il en reproduit plusieurs, mais il n'avait qu'une confiance médiocre dans les travaux ingénieurs par lesquels ses contemporains avaient essayé de les coordonner.

Dans la discussion qui précède, nous avons eu plus d'une fois à mentionner la Grande Harangue et le lecteur aura sans doute remarqué qu'une certaine obscurité plane sur l'origine de ce chapitre. Le texte que nous donne *Se-ma Ts'ien* (*Mém. hist.*, chap. IV et chap. XXXII) faisait-il réellement partie des vingt-neuf chapitres de *Fou Cheng*, et, s'il faut répondre, par l'affirmative, comment expliquer que ce chapitre soit le seul du texte moderne qui soit entièrement différent dans les *Mémoires historiques* de ce qu'il est dans le *Chou king* traditionnel ? Si au contraire il fait partie du texte antique comme le veut le *Chou king* traditionnel (liste E), pourquoi n'apparaît-il pas dans la série des chapitres du vrai *K'ong Ngan-kouo* (liste B) ?

Les témoignages que nous trouvons sur la manière dont fut découvert le texte de la Grande Harangue sont les suivants :

D'une part, *Kong Yng-ta* (574-648 ap. J.C.), dans le premier chapitre de son « Sens correct du *Chang chou* », cite un passage de l'ouvrage de *Lieou Hiang* (86-15 av. J.-C.) intitulé *Pié lou*, où il est dit :

« A la fin du règne de l'empereur *Ou* (140-87 av. J.-C.), il y eut des gens du peuple qui trouvèrent le texte de la Grande Harangue dans

une muraille ; on le présenta aux lettrés au vaste savoir (titre de certains fonctionnaires) qui furent chargés de le lire et de l'expliquer ; au bout de quelques mois tous se mirent à le répandre en en faisant l'objet de leurs enseignements (209). »

Le commentaire du •_{CXXXII} *Wen siuen* (sur lequel cf. Wylie, *Notes on Chinese Literature*, p. 192) cite ce même texte et ajoute :

« C'est le chapitre Grande Harangue en texte moderne (210).

D'autre part, *Wang Tch'ong* (1^{er} siècle ap. notre ère) dit, dans le XXVIII^e chapitre de son *Luen heng* (211) :

« Au temps de l'empereur *Hiao Siuen* (73-49 av. J.-C.), une jeune fille du *Ho nei* (212) trouva dans une vieille maison détruite un chapitre du *I (king)*, un chapitre du *Li (ki)* et un chapitre du *Chang chou* ; on les présenta au trône ; l'empereur *Siuen* les remit par décret aux lettrés au vaste savoir ; ce fut à la suite de cela que le *I (king)*, le *Li (ki)* et le *Chang chou* eurent chacun un chapitre de plus et que le *Chang chou* eut pour la première fois le nombre de ses chapitres fixé à vingt-neuf. »

En outre, *K'ong Yng-ta* cite l'historien des *Han* postérieurs d'après lequel :

« la 14^e année *kien ngan* (209 ap. J.-C.) •_{CXXXIII} de l'empereur *Hien*, le vice-président des eunuques, *Fang Hong* et d'autres dirent : La première année *pen che* (73 av. J.-C.) de l'empereur *Siuen*, une jeune fille du *Ho-nei* qui possédait une vieille maison en ruines, y trouva les trois chapitres de la Grande Déclaration en texte antique. »

Ces témoignages sont unanimes à ne pas attribuer la Grande Harangue à *K'ong Ngan-kouo* ; c'est ce qui explique pourquoi les commentateurs les plus anciens ne font pas rentrer ce chapitre parmi ceux de l'ancien texte, tandis que les éditeurs du IV^e siècle de notre ère, en compilant le texte qu'ils mirent faussement sous le nom de *K'ong Ngan-kouo*, y firent rentrer la Grande Harangue avec d'autres chapitres (liste H) dont le titre ne se trouve point dans le véritable texte antique (liste B).

Maintenant, la première des citations que nous avons faites rapporte la découverte de la Grande Harangue à la fin du règne de l'empereur *Ou* et les secondes la fixent à l'année 73 avant J.-C. Faut-il entendre qu'il s'agit de deux textes différents de la Grande Harangue, l'un qu'on pourrait appeler le texte moderne, comme semble le donner à entendre le commentaire du *Wen siuen*, l'autre étant l'ancien texte comme l'affirme l'historien des *Han* postérieurs ? Ou bien convient-il de supposer que, la fin du règne de l'empereur *Ou* étant l'année 87 et n'étant distante que de quatorze années de l'an 73, les deux découvertes prétendues distinctes n'en sont qu'une seule assignée par erreur à des dates différentes ? Dans cette seconde hypothèse le passage du commentaire du *Wen siuen* (cf. note 210) devrait être traduit :

« C'est maintenant (c'est -à-dire dans les éditions usuelles) le chapitre Grande Harangue ;

en outre, la date 73 avant J.-C. devrait être considérée comme la seule correcte, car les témoignages qui nous la fournissent sont plus précis que l'unique affirmation de *Lieou Hiang*.

Si on adopte la première manière de voir, *Se-ma Ts'ien* aurait pu connaître le texte qui fut trouvé à la fin du règne de l'empereur *Ou* et ce serait ce texte même qu'il nous donnerait sous le nom de Grande Harangue. Dès •_{CXXXIV} lors il ne pourrait pas faire rentrer la Grande Harangue au nombre des vingt-neuf chapitres de *Fou Cheng*. Quel serait donc le vingt-neuvième chapitre ?

Un critique moderne, *Tch'en Pien-sieou* (213), a soutenu avec beaucoup d'ingéniosité que le vingt-neuvième chapitre de *Fou Cheng* était, aux yeux de *Se-ma Ts'ien*, la préface du *Chou king*. En effet, il est certain que *Se-ma Ts'ien* a connu la préface du *Chou king*, car il en fait un usage constant dans son œuvre et en cite successive ment, en divers endroits, presque tous les paragraphes ; en outre, il attachait à ce texte une grande importance, puisqu'il en attribue formellement la composition à *K'ong-tse* :

« (*K'ong-tse*), dit-il (214), fit une préface aux mémoires du *Chou king*, en remontant jusqu'à l'époque de *T'ang (Yao)* et de *Yu (Choen)* et en descendant jusqu'à *Mou*, duc de *Ts'in*, et il mit un ordre entre ces faits.

Ailleurs encore il écrit :

« *K'ong-tse* se servit des écrits des historiens pour mettre en ordre le *Tch'o'en ts'ieou* ; il note les années initiales, et détermine les saisons, les jours et les mois ; telle fut son exactitude ! Mais quand il fit une préface au *Chang chou*, alors il s'abstint en général de marquer les années et les mois ; si accidentellement il les donna, cependant beaucoup (de dates) faisaient défaut et il ne put les écrire. Ainsi, sur les matières douteuses, il nous a transmis des doutes ; telle fut sa bonne foi (215) ! »

Mais, si la préface, telle que nous l'avons aujourd'hui (216), •_{CXXXV} forme un tout et peut être considérée comme un chapitre spécial du *Chou king*, il n'en était pas ainsi autre fois ; la préface a été constituée par la coordination de paragraphes indépendants qui, à l'origine, servaient d'en-tête aux divers chapitres : or, du temps de *Se-ma Ts'ien*, cette fusion ou cette réunion n'avait pas encore été opérée ; en effet, dans les *Mémoires historiques*, les paragraphes de la préface restent isolés les uns des autres ; bien plus, ils se succèdent dans un ordre qui n'est pas toujours celui qu'ils ont reçu dans la rédaction définitive de la préface ; ainsi *Se-ma Ts'ien* place le *Hien yeou i té* après le *T'ang kao*, tandis que la préface le range après le *T'ai kia* (217) ; enfin l'historien rappelle certains paragraphes que ne comporte plus la rédaction actuelle de la préface ; tel est le paragraphe où il est parlé d'un chapitre intitulé *T'ai meou* (218). De ces remarques il résulte que ce qu'on appelait la

préface du *Chou king*, au temps de *Se-ma Ts'ien*, était l'ensemble des paragraphes qui se trouvaient disséminés au début des divers chapitres. *Se-ma Ts'ien* n'a donc pas pu considérer la préface comme un chapitre particulier du *Chou king* et ce n'est pas elle qu'il compte dans l'énumération des vingt-neuf chapitres de *Fou Cheng*.

Si la préface n'est pas le vingt-neuvième chapitre de *Fou Cheng*, la seule hypothèse qui soit encore possible est que ce vingt-neuvième chapitre n'est autre que la Grande Harangue. Ainsi les témoignages qui rapportent la découverte de la Grande Harangue soit à la fin du règne de l'empereur *Ou*, soit en l'an 73 avant J.-C., concernent un texte de ce chapitre qui n'est point celui qu'a connu *Se-ma Ts'ien* et c'est pourquoi il est probable que la date 73 avant J.-C., postérieure à l'achèvement des *Mémoires historiques*, est la seule exacte. La Grande Harangue citée par *Se-ma Ts'ien* faisait partie du texte •CXXXVI moderne du *Chou king* et constituait l'un des chapitres de *Fou Cheng* ; peu après la mort, du grand historien, on remit au jour un autre texte qui est sans doute le texte dit antique que nous avons maintenant dans le *Chou king* traditionnel. Le texte exhumé en l'an 73 se substitua graduellement à celui de *Fou Cheng* parce qu'il est le seul chapitre du texte antique qui ait été découvert avant l'époque où le texte moderne de *Fou Cheng* fut définitivement accepté de tous et reconnu pour inviolable.

Résumons ce qui précède : le *Chou king* est une des sources les plus importantes de *Se-ma Ts'ien*, comme on le voit par la multiplicité des citations qu'il en donne ; mais le *Chou king* dont il se sert se réduit presque uniquement aux vingt-neuf chapitres du texte moderne de *Fou Cheng* et aux paragraphes dont la réunion a formé plus tard la préface ; nous devons donc voir, dans le texte moderne et la préface, les parties les plus anciennement reconstituées du *Chou king*. Quant au texte antique attribué à *K'ong Ngan-kouo* dans le *Chou king* traditionnel, *Se-ma Ts'ien* ne le cite en aucune occasion, ce qui prouve que ce texte, sans être une pure invention de faussaires, a été établi au moyen de fragments coordonnés avec art par des érudits postérieurs à *Se-ma Ts'ien* qui ont mis leur œuvre sous l'autorité du nom de *K'ong Ngan-kouo*. Enfin, un travail analogue avait été réellement fait, à l'époque de *Se-ma Ts'ien* lui-même, par *K'ong Ngan-kouo* ; mais, puisque les *Mémoires historiques* ne donnent qu'une seule citation (le *T'ang kao*) de ce véritable texte antique, c'est l'indice qu'il ne jouit pas du même crédit que le texte de *Fou Cheng* et qu'il n'y a pas lieu d'en regretter outre mesure la disparition.

III. DEUXIÈME PARTIE

Enumération des sources de *Se-ma Ts'ien*.

L'enquête à laquelle nous nous sommes livrés au •_{CXXXVII} sujet du *Chou king* nous a montré que, quelque atteinte que le vandalisme de *Ts'in Che-hoang-ti* ait portée à l'ancienne littérature, celle-ci n'a pu cependant sombrer tout entière et d'un seul coup ; il en subsista des parties intactes que *Se-ma Ts'ien* sut recueillir à l'exclusion des écrits apocryphes que son époque déjà commençait à y mêler. Si d'ailleurs on considère que le *Chou king* est, parmi les classiques, un de ceux qui ont le plus souffert de la proscription et que d'autres livres, tels que le *Che king* ou le *Tch'oén ts'ieou*, passent pour n'avoir pas subi d'altérations notables, on conclura que, malgré l'édit de l'an 213, il est resté suffisamment de monuments antérieurs à cette date pour justifier l'entreprise de *Se-ma Ts'ien* et pour faire échapper son œuvre aux attaques d'un scepticisme trop facile. Puisque nous avons écarté le doute qu'au premier abord on aurait pu élever touchant la valeur des sources des *Mémoires historiques*, cherchons maintenant quelles sont ces sources et comment *Se-ma Ts'ien* en fait usage.

Le *Chou king* ou livre de l'Histoire et le *Che king* ou livre des Vers passent pour être au nombre des plus vieux monuments de la littérature chinoise. C'est dans les poésies du *Che king* que les Européens iront de préférence chercher à découvrir quelles ont été les mœurs et les croyances des anciens. Mais il faut un travail personnel pour les en dégager et *Se-ma Ts'ien*, qui ne prend que des matériaux tout façonnés, fait un usage fort limité de ces chants populaires (219). Il emprunte au •_{CXXXVIII} contraire beaucoup au *Chou king* ou du moins au texte moderne qu'il paraît avoir tenu en grande estime.

Le *Chou king* est un recueil de textes d'époques très diverses ; les premiers nous reportent jusqu'aux empereurs *Yao* et *Choen* qui, d'après les chronologies courantes, régnèrent avant l'an 2000, tandis que le dernier •₁₃₉ est relatif à des faits qui se passèrent en 625 avant J.-C. (220). Sur cet immense espace de temps ils sont répartis diversement : parmi les vingt-neuf chapitres du texte moderne, neuf seulement traitent des temps antérieurs aux *Tcheou*, tandis que vingt sont de l'époque de cette dynastie (221) ; ainsi, pour les cinq cents ans qui s'écoulèrent depuis l'avènement des *Tcheou* jusqu'au dernier document du *Chou king*, on a dans le texte moderne des renseignements deux fois plus étendus que pour les mille ans ou plus qui précédèrent.

Les neuf chapitres qui constituent dans le texte moderne tout ce que nous pouvons apprendre sur *Yao*, *Choen* et les deux premières dynasties sont aussi ce qui fait le fond des trois premiers chapitres de *Se-ma Ts'ien*. Les renseignements que nous avons sur les dynasties *Hia* et *Yn* sont tout

particulièrement maigres et nous font douter que ces deux dynasties aient jamais eu la longueur et la continuité que leur attribue la tradition ; quelques courtes inscriptions sur des vases de métal et cinq poésies du Livre des Vers se rapportent, à vrai dire, au temps de la dynastie *Yn* ; mais nous ne découvrons guère que trois ou quatre princes qui paraissent avoir réellement vécu ; avant eux et entre eux, les siècles écoulés ne sont remplis que par de sèches généalogies sur la véracité desquelles il est légitime de garder des soupçons. Ainsi, depuis *Heou-tsi*, premier ancêtre des *Tcheou*, contemporain de *Choen* et de *Yn*, jusqu'à *Wen wang* qui vécut au temps de *Tcheou Sin*, dernier souverain de la dynastie *Yn*, on compte quinze générations ; cependant, pour le même espace de temps, *Se-ma Ts'ien* dit que la dynastie *Hia* eut dix-sept générations et que la dynastie *Yn* en eut trente ; quelle que soit l'incertitude qui infirme tous les calculs fondés sur des nombres •_{CXL} de générations, il est impossible d'admettre que pendant les quarante-sept générations de souverains il n'y eut que quinze générations des aïeux des *Tcheou*.

• Avant les deux premières dynasties, le *Chou king* nous parle de *Yu* qui fut le fondateur de la première d'entre elles, et, en remontant plus haut, de *Choen* et de *Yao* ; au sujet de ces princes, les textes sont plus abondants et plus précis ; on peut même trouver quelques-uns d'entre eux ailleurs que dans le *Chou king* ; c'est ainsi que *Se-ma Ts'ien* nous donne sur *Choen* des légendes nouvelles que le livre de Mencius (222) lui a fournies en partie. Mais, pour être plus détaillés, ces récits n'en excitent pas moins notre suspicion ; ils sont en effet d'une symétrie étrange : si l'empereur *Yao* envoie un fonctionnaire dans l'est, il faudra de nécessité qu'il en délègue un autre au sud, un troisième à l'ouest et un dernier au nord ; chacun de ces officiers présidera à la saison qui correspond, dans la théorie des cinq éléments, à celui des points cardinaux où il séjourne. Si l'empereur *Choen* fait une inspection, il ira d'abord à l'orient, puis au midi, puis à l'occident, puis au nord ; il accomplira chacun de ces voyages dans le mois qu'une association d'idées philosophique lie à telle ou telle direction de l'espace ; il achèvera sa tournée en un an ; il restera à la capitale quatre ans pour recevoir successivement les vassaux des quatre points cardinaux. La sixième année, qui sera la première d'un nouveau cycle de cinq, il recommencera ce qu'il a fait dans la première année. Remarquons d'ailleurs que ni *Yao* ni *Choen* ne sont mentionnés dans le Livre des Vers et que mille détails de leur histoire trahissent les mœurs et l'organisation politique de la dynastie *Tcheou*. Quant à l'empereur *Yu*, il passe pour avoir mené à bien des travaux hydrographiques qui •_{CXLI} demanderaient les efforts continus de plusieurs générations ; on peut distinguer dans le chapitre du *Chou king* intitulé le Tribut de *Yu* une antique géographie à laquelle la légende de ce souverain n'est venue s'immiscer que par superfétation. *Yao*, *Choen* et *Yu*, ces trois augustes fantômes mythologiques, n'ont plus de réalité lorsqu'on cherche à les saisir corps à corps. Les faits véritables n'apparaissent qu'avec la dynastie des *Tcheou* et le prince qu'elle a dépossédé, le pervers *Tcheou-sin*, coupable d'avoir trop aimé la belle et cruelle *Ta-ki*. C'est donc seulement vers la fin du XIIe siècle avant notre ère que nous sentons se raffermir sous nos pas le terrain jusqu'alors incertain où nous avait guidés *Se-ma Ts'ien*.

Bien que les généalogies, par lesquelles les savants indigènes ont essayé de donner plus de consistance au récit de leurs origines, n'aient pas un fondement bien solide, *Se-ma Ts'ien* les reproduit cependant et il importe de déterminer à quelles sources il les a empruntées. Deux écrits paraissent lui avoir fourni le cadre artificiel dans lequel il classe les événements ; ce sont le *Che pen* ou Origines généalogiques et le *Ti hi sing* ou Suite des familles impériales.

Le *Che pen* (223) est un livre aujourd'hui perdu ; cependant, grâce aux citations nombreuses qui en ont été faites, on a pu le reconstituer en grande partie ; ce livre devait mentionner la filiation exacte des souverains, leurs noms de famille et leurs noms personnels, les lieux où ils résidèrent et les inventions qui les illustrèrent. La rédaction n'en était pas fort ancienne et on la rapporte communément à la période de *Tch'ou* et de *Han* (206-202 av. J.-C.)

•^{CXLII} Le *Ti hi sing* (224) a été incorporé dans le recueil intitulé les Rites de *Tai* l'aîné et c'est pourquoi les commentateurs disent à l'envi que *Se-ma Ts'ien* se servit de ce •^{CXLIII} recueil. Leur assertion est cependant inexacte : *Tai Té*, qu'on appelle *Tai* l'aîné, pour le distinguer de son cousin *Tai Cheng*, fut le disciple de *Heou Ts'ang* qui vivait au temps de l'empereur *Siuen* (225) (73-48 av. J.-C.) ; *Se-ma Ts'ien* ne put donc pas avoir entre les mains un ouvrage qui ne parut qu'après sa mort ; toutefois les trois courtes pages qui portent le nom de *Ti hi sing* existaient sans doute de son temps, car *Tai* l'aîné ne fut pas un auteur original, mais un simple compilateur qui recueillit des textes déjà anciens.

• • Û Pour les temps les plus reculés de l'histoire chinoise, l'idée directrice des généalogies paraît avoir été la théorie des cinq éléments. Les cinq empereurs ne sont que les symboles des cinq grandes forces naturelles qui se succèdent en se détruisant les unes les autres. Cette doctrine philosophique passait pour avoir été professée par Confucius lui-même et son enseignement à ce sujet se trouvait rapporté dans un petit écrit intitulé *Ou ti té*, c'est-à-dire les Vertus des cinq empereurs, qui a été aussi reproduit dans les Rites de *Tai* l'aîné (226). C'est ce récit dont se sert *Se-ma Ts'ien*, comme il le déclare lui-même (227) et comme il est d'ailleurs facile de le reconnaître en comparant les textes des Rites de *Tai* l'aîné avec celui des *Mémoires historiques*. — Quelques commentateurs veulent que *Se-ma Ts'ien* ait aussi eu recours au *Luen yu* ou Entretiens de l'école de Confucius ; il est certain que •^{CXLIV} le *Ou ti té* se retrouve dans ce livre dont il constitue le vingt-troisième paragraphe ; d'autre part, les Entretiens de l'école sont déjà mentionnés dans le catalogue bibliographique de *Lieou Hiang*, vers la fin du 1^{er} siècle avant notre ère (228) ; il ne serait donc pas impossible que *Se-ma Ts'ien* les eût connus ; cependant, comme il ne les cite pas expressément, il est d'une meilleure critique de s'en tenir à cette simple constatation : *Se-ma Ts'ien* s'est servi du *Ou ti té*, texte qui se retrouve dans les rites de *Tai* l'aîné et dans le *Kia yu*. — • • Il ne semble pas d'ailleurs que cette application de la philosophie à l'histoire remonte à une haute antiquité, ni même que Confucius

puisse en être regardé comme l'auteur : • la théorie des cinq éléments a peut-être son germe dans de vieilles spéculations cosmologiques ; mais elle ne prit son développement et sa forme systématique qu'avec *Tseou Yen* (229) qui vivait au commencement du III^e siècle avant notre ère ; il serait même possible que le conseiller *Tch'ang Ts'ang*, qui mourut en 142 avant J.-C., ait été en réalité le premier à couler l'histoire dans ce moule méta physique (230).

En résumé, neuf chapitres du *Chou king* complétés •_{CXLV} par quelques légendes relatives à *Choen*, cinq odes du Livre des Vers, des généalogies artificielles et la théorie des cinq éléments comme préface à toute l'histoire, voilà le bilan des sources de *Se-ma Ts'ien* (231), pour les longs siècles obscurs où la vie primitive du peuple chinois reste endormie à jamais. On ne peut s'empêcher d'éprouver quelque déception quand on lit les premiers chapitres des *Mémoires historiques* ; on n'y retrouve guère que ce qu'on connaît déjà par les livres classiques, sans rien qui soit propre à en dissiper l'incertitude.

Avec la dynastie *Tcheou*, une brusque éclaircie dont les lueurs se projettent en arrière jusque sur le dernier souverain de la dynastie *Yn* à qui ses fautes firent perdre le trône. Les textes du *Chou king* deviennent alors plus nombreux et plus véridiques ; ils sont pour la plupart des discours : harangues aux troupes, proclamations au peuple, délibérations sur l'art de gouverner, recommandations à des fonctionnaires chargés, d'une mission spéciale ou instructions morales, ce sont presque toujours des paroles et non des faits qu'ils relatent. Si on y découvre les débris d'un code pénal du commencement du Xe siècle avant notre ère (le *Lu hing*) et un petit traité philosophique (le *Hong fan*) qui a dû être fort remanié, on n'y voit jamais le style historique proprement dit. Les Chinois ne paraissent pas avoir eu de bonne heure l'esprit de curiosité scientifique qui incite un peuple à scruter avec avidité son passé ; pour eux, les ancêtres sont •_{CXLVI} avant tout des êtres supérieurs, des maîtres ; comme leur sentiment religieux est fondé sur le culte des morts, ainsi leur mémoire s'est bornée au début à recueillir les enseignements vénérés de ceux qui n'étaient plus.

Très analogues aux textes du *Chou king* sont ceux que *Se-ma Ts'ien* emprunte au livre des *Tcheou* (*Tcheou chou*) sur l'origine duquel nous n'avons aucun renseignement précis (232).

• On ne commença à prendre intérêt aux faits eux-mêmes qu'assez tard. Vers l'an 481 avant J.-C., Confucius recueillit les documents qui concernaient l'État féodal de *Lou* ; en les classant et en les retouchant, il fit avec ces matériaux le célèbre ouvrage intitulé *Tch'o'en ts'ieou* qui retrace les destinées de ce petit royaume de 722 à 481 avant notre ère. *Se-ma Ts'ien* a beaucoup pratiqué ce livre qu'il paraît, comme tous ses compatriotes, tenir en très haute estime. A vrai dire, c'est une admiration qu'un lecteur européen a peine à partager ; cette chronique aride et morte ne souffre pas la comparaison avec le chef-d'œuvre d'Hérodote qui ne date guère que d'un demi-siècle plus tard. Pour comprendre l'enthousiasme des Chinois, il faut reconnaître que l'art historique se développa chez eux beaucoup plus lentement qu'en Grèce et

n'atteignit d'ailleurs jamais à la même élévation. Le *Tch'o'en ts'ieou* leur sembla merveilleux parce qu'il leur présentait pour la première fois le tableau net et clair de deux cent quarante-deux années d'histoire. Si l'on avait déjà essayé des œuvres analogues dans d'autres royaumes, par exemple dans ceux de *Tch'ou* et de *Tsin* (233), le succès du *Tch'o'en ts'ieou* fit tomber dans l'oubli ces tentatives imparfaites.

•^{CXLVII} A côté du *Tch'o'en ts'ieou* deux œuvres plus étendues traitent de la même période (234) que lui : ce sont le *Tso tchoan* ou Commentaire de *Tso* et le *Kouo yu* ou Discours des États. Elles se complètent l'une l'autre, la première étant un récit des faits accomplis, la seconde un recueil des paroles prononcées. Quoique le Commentaire de *Tso* soit le seul de ces deux livres qui se rattache manifestement au *Tch'o'en ts'ieou*, on a prétendu en faire dériver aussi le second ; c'est pourquoi le Commentaire de *Tso* est souvent appelé le Commentaire intérieur (*Nei tchoan*) et les Discours des États le Commentaire extérieur (*Wai tchoan*) du *Tch'o'en ts'ieou* (235). Bien plus, on a voulu que ces deux œuvres eussent le même auteur qui serait un certain *Tso K'ieou-ming*.

Se-ma Ts'ien lui-même paraît être de cet avis : dans un passage des *Mémoires historiques* il nous dit : *Tso K'ieou-ming* écrivit le Commentaire de *Tso* (236), et, dans un •^{CXLVIII} autre endroit nous lisons : Quand *Tso-k'ieou* eut perdu la vue, les Discours des États furent produits (237). Mais ces textes sont embarrassants. Pour dire : Quand *Tso-k'ieou* eut perdu la vue, *Se-ma Ts'ien* écrit *Tso-k'ieou che ming* : si l'on supprime le caractère *che*=perdre, on retrouve le nom de *Tso-k'ieou Ming* qui semble ainsi ne résulter que de l'omission d'un caractère essentiel. En outre, d'après la seconde de ces citations, le nom de famille de ce personnage serait *Tso-k'ieou* ; dès lors, il serait impossible d'appeler le commentaire qu'il écrivit Commentaire de *Tso* ; on devrait dire : Commentaire de *Tso-k'ieou*. Si nous cherchons à préciser qui était *Tso K'ieou-ming*, les difficultés ne font que croître : un des contemporains de Confucius cité dans le *Luen yu* (238) a nom *Tso K'ieou-ming* ; or c'est bien lui que les érudits de l'époque des deux dynasties *Han* regardaient comme l'auteur du *Tso tchoan* et du *Kouo yu*, puisque *Pan Piao* fait vivre cet écrivain à l'époque même de Confucius (239). Cependant, si l'on étudie le *Tso tchoan*, on voit que plusieurs passages datent d'un âge plus tardif (240) ; en outre, le *Tso tchoan* et le *Kouo yu* ne sont pas toujours d'accord quand ils parlent des mêmes faits et il n'est pas probable qu'ils soient dus à une seule main (241).

A le bien considérer, toutes les discussions qui se •^{CXLIX} sont livrées autour du nom de *Tso K'ieou-ming* proviennent de ce que la question était mal posée. Si nous consultons l'histoire littéraire de la Chine, nous reconnaissons que chacun des livres canoniques était le centre des études d'une ou plusieurs écoles : on retrace d'une manière exacte la liste des personnes qui se transmettent de génération en génération la connaissance de tel ou tel des classiques (242) ; pour que cette sorte de gnose fût à une époque donnée l'apanage d'un homme déterminé, il faut qu'elle ait comporté tout un système

d'explications qui n'était point dans le domaine public et qui passait au disciple préféré soit par l'enseignement oral, soit par une copie unique ; tout dépositaire nouveau augmentait le patrimoine que lui avaient légué ses devanciers, et ainsi le commentaire était une œuvre collective fruit du travail de plusieurs générations : chaque école avait d'ailleurs un patron révérend qui était regardé comme le premier initiateur. C'est ainsi que trois systèmes d'interprétation du *Tch'o'en ts'ieou* furent mis sous les noms de *Tso K'ieou-ming*, de *Kong-yang* et de *Kou-leang* dont les enseignements passaient pour avoir formé le noyau autour duquel s'étaient groupés les travaux des lettrés qui se réclamaient d'eux. Le Commentaire de *Tso* put donc avoir sa première origine dans les écrits ou les paroles de *Tso K'ieou-ming*, mais, comme il ne fut publié que dans la première moitié du II^e siècle avant notre ère par *Tchang Ts'ang*, il avait dû être considérablement développé et perfectionné par les lettrés qui •_{CL} se le transmirent de main en main pendant deux siècles et demi (243).

Pour les Discours des États, le problème est plus compliqué parce que cet ouvrage n'a en aucune manière le caractère d'un commentaire et ne se rattache que très indirectement au *Tch'o'en ts'ieou*. Si on lui donne pour auteur *Tso K'ieou-ming*, c'est parce qu'il couvre à peu près le même espace de temps que le Commentaire de *Tso* et qu'il lui est en quelque sorte parallèle. Mais c'est le seul point commun qu'il y ait entre ces deux ouvrages. Les Discours des États sont au fond une œuvre essentiellement anonyme comme le *Chou king* auquel ils ressemblent sous plusieurs rapports. Cependant, tandis que le *Chou king* ne s'occupe que des Fils du ciel et que le dernier chapitre seul nous transporte dans un des royaumes vassaux, le *Kouo yu* au contraire nous fait passer successivement à la cour des princes de *Lou*, de *Ts'i*, de *Tsin*, de *Tcheng*, de *Tchou*, de *Ou* et de *Yue*. La féodalité y apparaît avec sa vie localisée en divers points de l'empire. Dans le *Kouo yu* il est bien remarquable qu'un des États les plus importants, celui de *Ts'in*, soit passé sous silence ; peut-être faut-il y voir une preuve que ce livre fut compilé à une époque où l'antagonisme des princes de *Tsin* avec ceux des autres royaumes avait •_{CLI} déjà atteint sa phase aiguë, c'est-à-dire dans le commencement du IV^e siècle avant notre ère.

•• Si *Se-ma Ts'ien* a complété les indications du *Tch'o'en ts'ieou* au moyen du *Kouo yu* et du *Tso tchoan*, il n'a pas ignoré les deux autres écoles qui se réclamaient de *Kong-yang* et de *Kou-leang*. Le commentaire du *Kongyang* jouit d'une grande faveur au temps de l'empereur *Ou* ; *Tong Tchong-chou* en était le principal défenseur ; or nous avons vu que *Se-ma Ts'ien* eut des relations personnelles avec ce savant lettré ; il nous parle (244) du fameux tournoi qui fut institué par l'empereur *Ou* entre *Tong Tchong-chou* et maître *Kiang* qui soutenait la valeur des enseignements de *Kou-leang*. • *Se-ma Ts'ien* dut donc connaître les trois grands commentaires du *Tch'o'en ts'ieou*.

La chronique de Confucius a donné son nom à la période de 242 années (722-481 av. J.-C.) dont elle résume l'histoire pour l'État de *Lou*. Après la période *Tch'o'en ts'ieou* commence une ère nouvelle appelée celle des

royaumes combattants. Elle dure environ 250 ans, depuis la fin de la période *Tch'o'en ts'ieou* jusqu'au triomphe des *Ts'in* en 221 avant J.-C. Le pouvoir central s'affaiblissant de jour en jour, les vassaux devinrent indépendants de fait, et, n'étant plus contenus par aucune autorité supérieure, s'entre-déchirèrent. Le royaume du nord-ouest, celui de *Ts'in*, ne tarda pas à devenir plus puissant que les autres ; ce fut alors, entre les États menacés par sa prépondérance, une suite de complots et de ligues que la mauvaise foi et les rivalités jalouses brisaient à tout instant. Ces troubles politiques fournirent à un certain nombre d'hommes habiles et peu scrupuleux l'occasion de montrer leurs talents pour l'intrigue ; semblables aux sophistes de l'ancienne Grèce et nés des mêmes causes sociales qu'eux, ils étaient prêts à soutenir le pour et le contre sur chaque question et passaient d'un royaume à l'autre afin de donner des avis aux princes suivant ^{•CLII} l'intérêt du moment (245). Leurs raisonnements subtils et leurs combinaisons machiavéliques nous ont été conservés dans un curieux livre intitulé *Tchan kouo ts'é*, c'est-à-dire Conseils des royaumes combattants. Ce titre définitif ne paraît avoir été accepté de tous que depuis *Lieou Hiang* (246) (36-15 av. J.-C.), mais, avant cet éditeur, l'ouvrage existait sous divers noms et *Se-ma Ts'ien* en a fait largement usage.

Si *Se-ma Ts'ien* n'avait eu d'autres sources pour écrire l'histoire de la dynastie *Tcheou* que les livres dont nous venons de parler, il ne nous en donnerait encore qu'une idée bien incomplète. A côté de ces ouvrages que leur forme littéraire avait fait connaître de tous, il devait exister une masse énorme de documents dans les archives des cours féodales ; il semble même que chaque prince ait pris le soin de faire rédiger par des historiographes officiels des annales semblables au *Tch'o'en ts'ieou* du pays de *Lou* (247). Mais c'est à ce genre d'écrits que l'édit de proscription lancé par *Ts'in Che-hoang-ti* porta la plus grave atteinte, parce qu'ils rappelaient un ^{•CLIII} régime dont le nouveau souverain voulait détruire jusqu'au souvenir. Il en resta cependant des débris considérables que *Se-ma Ts'ien* put réunir dans son œuvre ; certains indices nous montrent en effet qu'il copie souvent des histoires locales : ainsi, lorsqu'il raconte les événements qui intéressèrent les pays de *Wei* (ch. XLIV) ou de *Yen* (ch. XXXIV), il dit : « notre armée », « nos places fortes », « notre capitale » : bien plus, en parlant d'un prince de *Yen* qui monta sur le trône en 253 avant J.-C. il dit : « le roi actuel ». Ces textes ne sauraient être de la main de *Se-ma Ts'ien*. Enfin il est au moins une de ces chroniques féodales qui nous est parvenue dans son intégrité, c'est celle des princes de *Ts'in*, car *Che-hoang-ti* eut soin d'excepter de la proscription l'histoire de son propre royaume ; *Se-ma Ts'ien* ne manque pas de la reproduire et fait remarquer quelle en est l'importance (248).

De ce qui précède on peut dégager quelques considérations générales sur la valeur des sources des *Mémoires historiques* pour la période considérable pendant laquelle régna la dynastie *Tcheou*.

Nous y distinguons dès l'abord deux classes fort différentes ; les uns sont des recueils de discours : tel est en très grande partie le *Chou king*, tels sont le *Kouo-yu* et le *Tchan kouo ts'é*. Les autres sont des chroniques locales comme

le *Tch'o'en ts'ieou* amplifié par ses trois commentaires et les annales de chacun des royaumes féodaux.

De ces deux catégories, celle des discours a l'origine la plus ancienne. C'est un fait remarquable qui ne se •_{CLIV} retrouve chez aucun autre peuple. Pour les historiens grecs, par exemple, le discours est un artifice littéraire qui sert à rompre la monotonie du récit et à résumer en quelques sentences profondes le caractère d'un homme ou la philosophie d'une situation. Il est le produit d'un art déjà raffiné. En Chine, au contraire, le discours précède la chronique et lorsque les annales font leur apparition, elles restent distinctes des discours qui en seraient cependant la vivante explication ; les deux genres restent parallèles et ne se confondent pas. A côté du Commentaire de *Tso*, nous avons le *Kouo yu*.

Les Chinois ont inventé pour rendre compte de cette singularité la théorie des historiens de gauche et des historiens de droite, qu'on trouve exposée pour la première fois dans le livre des *Han* antérieurs en ces termes :

« Les historiens de gauche relataient les discours ; les historiens de droite relataient les faits ; les faits ont constitué le *Tch'o'en ts'ieou* ; les discours ont constitué le *Chang chou* (249).

Les érudits chinois ont répété les uns après les autres cette explication qui pour bon nombre d'entre eux est devenu un article de foi (250).

Il est aisé cependant de voir qu'elle est insoutenable. On cite le *Chou king* comme un exemple des ouvrages écrits par les historiens de gauche, mais que faire des chapitres *Yao tien*, *Choen tien*, *Yu kong*, *Hong fan* et *Kou ming* qui ne sont pas uniquement des discours ? En second lieu, s'il est vrai que les discours occupent une place prédominante dans le *Chou king*, où est le livre qui aurait été écrit à la même époque par les historiens de droite et où ne se trouveraient que des récits ? Ce livre, contemporain du *Chou king*, n'existe pas et c'est la preuve que la distinction entre les discours et •_{CLV} les narrations n'est pas une distinction artificielle provenant de la division du travail entre les historiographes d'État, mais qu'elle est une distinction naturelle entre deux phases successives de l'art d'écrire l'histoire. On a commencé par les discours ; longtemps après, on s'est avisé de raconter simplement les faits. La raison de cette évolution se laisse apercevoir :

L'homme ne se plaît à réfléchir à sa vie passée que lorsqu'il arrive à la maturité ; les nations ne songent à se rappeler leur enfance que lorsqu'elles ont atteint une civilisation avancée ; c'est pourquoi l'histoire ne fait ja mais son apparition qu'assez tard sur la scène littéraire. Nous retrouvons dans l'*Iliade* un épisode des luttes sanglantes qui marquèrent la rivalité de la Grèce européenne et de l'Asie Mineure ; mais les aèdes qui chantaient la merveilleuse épopée ne songeaient qu'à charmer leurs auditeurs. Il en a été de même des discours en Chine ; ils sont devenus pour une critique savante des documents historiques ; ils ne l'étaient point à l'origine. Ce qu'on admirait en eux, c'étaient les sages décisions des anciens rois et les conseils vertueux qu'ils se plaisaient à donner à leurs sujets ; l'esprit moraliste, qui devait avoir

sa plus haute incarnation dans Confucius, anime déjà ces textes, les plus vieux monuments de la littérature, qui sont des dissertations propres à éveiller et à entretenir les bons sentiments. La tendance reste la même dans le *Kouo yu* qui continue naturellement le *Chou king* ; elle s'altère profondément dans le *Tchan kou ts'é* qui ne conserve plus que la forme extérieure du genre et ne saurait prétendre à moraliser le lecteur.

• Quant à la chronique, si sa sécheresse nous fatigue souvent, nous devons reconnaître cependant que, dès son apparition, elle possède toutes les qualités d'exactitude et de netteté qui font la supériorité de l'œuvre chinoise sur les écrits des autres peuples de l'Orient. Même les chroniques antérieures au *Tch'o'en ts'ieou* présentaient ce caractère ; aussi n'est-ce pas à l'année 722 avant J.-C., première de la période *Tch'o'en ts'ieou* •_{CLVI} que s'arrête la chronologie précise, mais plus d'un siècle auparavant, à l'année 841. A partir de cette date les faits se déroulent devant nous en une longue chaîne où aucun anneau ne manque et qui se rattache sans solution de continuité aux temps modernes. La vraie grandeur de l'histoire chinoise n'est point dans la fabuleuse antiquité qu'on a voulu parfois lui attribuer ; elle est dans la clarté et la précision qu'elle ne cesse d'avoir, si on en remonte le cours, jusqu'au milieu du IX^e siècle avant notre ère. De combien de peuples pourrait-on dire qu'ils ont écrit leur histoire, non pas la légendaire, mais la véridique, non pas quelque épisode célèbre de leur existence, mais la suite même de leur vie, jusqu'à une époque aussi reculée ? A l'âge où les autres nations ne se rappellent que quelques événements saillants entre lesquels la science moderne cherche à mettre un ordre par les indications que lui fournissent accidentellement les inscriptions, la Chine nous présente des annales détaillées où chaque année et presque chaque mois sont enregistrés avec une rigoureuse exactitude.

Le règne brutal et glorieux de *Ts'in Che-hoang-ti*, le gouvernement incapable de son fils *Eul-che-hoang-ti*, la période de désordre qui suit l'effondrement de la dynastie *Ts'in*, les cent premières années des empereurs *Han*, tel est le sujet de la seconde moitié des *Mémoires historiques*. Dès le moment où nous abordons cette époque, nous reconnaissons que la nation chinoise a pris une entière conscience d'elle-même. Nous trouvons alors chez *Se-ma Ts'ien* cette richesse de détails infiniment variés, cette précision dans l'observation des faits qui resteront les qualités maîtresses de ses successeurs et qui feront des *Annales de l'empire du Milieu* prises dans leur ensemble le plus prodigieux monument historique qu'il y ait au monde. Sans doute, *Se-ma Ts'ien* reste encore ce qu'il était auparavant, un compilateur ; il reproduit des textes sans les modifier ; il ne digère pas ce qu'il lit ; mais on ne saurait méconnaître d'autre part qu'il est un compilateur singulièrement avisé dans le choix qu'il •_{CLVII} fait de ses matériaux ; rien n'échappe à ses investigations patientes. Il ne s'adresse plus que rarement aux ouvrages de seconde main : pour l'ancienne littérature, l'édit de *Ts'in Che-hoang-ti* avait fait table rase de tous les documents originaux et les écrits que leur forme littéraire préserva de l'oubli avaient seuls subsisté ; à partir de l'année 213 au contraire, *Se-ma*

Ts'ien trouvait dans les chancelleries du palais, auxquelles son titre de grand astrologue lui donnait un libre accès, les dossiers de toutes les affaires importantes qui avaient été soumises aux empereurs. *Se-ma T'an* en avait déjà commencé le dépouillement ; le fils continua l'œuvre de son père et c'est ainsi que les Annales des *Ts'in* et des *Han* purent être rédigées avec une sûreté d'informations qui manquait pour les temps antérieurs.

Ces remarques nous expliquent pourquoi, tandis que nous avons pu précédemment nommer les principaux ouvrages dont s'est servi *Se-ma Ts'ien*, nous n'avons guère à citer, lorsqu'il s'agit de la période moderne, qu'un seul livre auquel il paraisse avoir fait des emprunts importants ; encore ce livre est-il aujourd'hui perdu ; le témoignage seul de *Pan Piao* nous assure qu'il existait et que *Se-ma Ts'ien* en fit usage. Il n'embrassait d'ailleurs que la courte période de cinq années (206-202 av. J.-C.) appelée époque de *Tch'ou* et de *Han* parce que ce fut alors que le roi de *Tch'ou*, *Hiang-Yu*, et le roi de *Han*, *Lieou Pang*, se firent une guerre acharnée qui devait se terminer par le triomphe du second et l'établissement définitif de la dynastie *Han*. Ce livre avait pour titre : le *Tch'o'en ts'ieou* de *Tch'ou* et de *Han* ; l'auteur, un certain *Lou Kia*, nous est connu par le chapitre que *Se-ma Ts'ien* lui a consacré (251) ; il vivait au temps du premier •^{CLVIII} empereur *Han*, *Lieou Pang*, canonisé sous le nom de *Kao-tsou* ; en 196 avant J.-C., il fut chargé d'une mission à Canton auprès de *Tchao T'o*, roi de *Nan Yue*, et sut lui persuader de faire nominalement sa soumission à la Chine. Il était bien qualifié pour écrire l'histoire de la lutte où les *Han* devaient remporter l'avantage, car il en avait suivi toutes les péripéties en qualité de client du roi de *Han* et pouvait parler en témoin oculaire. Si ce sont les pages de *Lou Kia* que nous lisons dans la partie des *Mémoires historiques* où se trouve raconté le duel à mort entre *Hiang Yu* et *Lieou Pang*, nous devons rendre hommage à la vive allure de son style, à la clarté de son exposition. La personnalité de *Hiang Yu*, généreux, chevaleresque et prudent ; grand batailleur et mauvais diplomate, s'y oppose admirablement à celle de *Lieou Pang*, rusé et tenace, vaincu dans plus de soixante-dix rencontres et reprenant toujours l'avantage, jusqu'à ce qu'enfin son adversaire, perdu par ses propres fautes, trouve la mort sur le champ de bataille après avoir fait des prodiges de valeur.

Le livre de *Lou Kia* peut être considéré au premier chef comme une des sources de *Se-ma Ts'ien* parce qu'il est une véritable histoire. Il n'en est pas de même d'un autre opuscule qui se trouve reproduit dans les *Mémoires historiques*, mais qui est plus une dissertation philosophique qu'un récit des événements. Nous voulons parler des Considérations montrant les fautes de *Ts'in* dont l'auteur est *Kia I* (252). *Kia I* ne vécut que trente-trois ans (de 198 •^{CLIX} à 165 av. J.-C.) ; à l'âge de vingt ans, il fut promu par l'empereur *Wen* à l'une des hautes dignités littéraires et fut le plus jeune des « lettrés au vaste savoir ». Il nous laissa quelques poésies d'une mélancolie pénétrante ; parmi ses ouvrages en prose, le plus remarquable est assurément celui qu'a connu et copié *Se-ma Ts'ien*. Dans ces courtes pages il s'est proposé de rechercher à quelles causes les *Ts'in* durent leur élévation et quelles furent les erreurs qui

les précipitèrent à une chute soudaine. Toutes proportions gardées, on pourrait mettre cet écrit en parallèle avec les Considérations de Montesquieu sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence. Quelle profondeur, lorsqu'il suit les conséquences de la politique autoritaire de *Ts'in Che-hoang-ti*, détruisant les livres, forçant au silence les hommes sincères, se condamnant ainsi à n'être entouré que de flatteurs, à ignorer le mécontentement qui va grandissant dans la foule ; quelle sagacité, quand il discerne l'influence que l'avantageuse configuration du pays de *Ts'in*, défendu par des montagnes et protégé par le *Hoang-ho*, •_{CLX} dut avoir sur les destinées de ce royaume ; quelle rigueur dans la démonstration que « la façon de prendre et celle de conserver ne sont pas identiques » ; avec quelle connaissance du cœur humain il explique comment les peuples, fatigués des guerres civiles, acceptèrent volontiers le joug pesant de *Ts'in Che-hoang-ti* parce qu'un gouvernement fort leur paraissait un gage de paix et comment, même après avoir souffert des violences de leur nouveau maître, ils saluèrent avec joie l'avènement de son fils en qui ils espéraient trouver un souverain plus doux, « car lorsque le peuple est las, il est aisé de passer pour son bienfaiteur » ; enfin quels bonheurs d'expression n'a-t-il pas quand il dépeint l'ambition des princes de *Ts'in* qui projettent de « rouler comme une natte tout l'empire », de « fourrer dans un sac l'intérieur des quatre mers », ou quand il dépeint *Ts'in Che-hoang-ti* « brandissant sa grande cravache pour gouverner le monde » et les sages qui, sous les menaces du tyran. « musèlent leurs bouches et ne parlent pas », ou, lorsque la révolte gronde de toutes parts, l'aventurier *Tch'en Ché*, qui, « en dressant le bras et en poussant un grand cri » fait accourir autour de lui des bandes armées « non d'arcs ni de lances, mais de bèches et de pioches et de perches sans fer. »

Il est assurément regrettable que *Se-ma Tsien* n'ait pas ces vives et impétueuses saillies que nous admirons chez son devancier. Mais il possède d'autres qualités qui, pour être plus humbles, ne doivent pas être méprisées. La première et la plus précieuse est sa curiosité infatigable qui va se renseignant d'ici, de là, ne négligeant aucune source d'informations ; elle nous a conservé plusieurs monuments très importants de l'antiquité — telles sont cinq inscriptions de *Ts'in Che-hoang-ti* d'une valeur considérable pour l'épigraphie chinoise (253) ; tels encore trois modèles des lettres d'investiture, par lesquels les empereurs de la dynastie *Han* conféraient •_{CLXI} à leurs plus proches parents le titre de roi et l'autorité sur un pays étendu (254). Toutes les fois que *Se-ma Tsien* rencontre quelque poésie composée dans une circonstance célèbre, il ne manque pas de la noter : lorsque le roi de *Tch'ou*, *Hiang Yu*, se voit cerné par les troupes du roi de *Han* et qu'il a perdu tout espoir, il déplore son sort et celui des deux êtres qu'il aime le plus au monde, son cheval *Tchoei* et sa favorite *Yu* (255) :

*Ma force déracinaît les montagnes, mon énergie dominaît le monde ;
Les temps ne me sont plus favorables ; Tchoeine court plus ;
Si Tchoeine court plus, que puis-je faire ?
Yu ! Yu ! qu'allez-vous devenir ?*

L'empereur *Kao-tsou*, visitant, vers la fin de sa vie, le village où il est né, se sent pris d'une profonde mélancolie : le souvenir de son humble origine lui rappelle dans quelles circonstances difficiles il a fondé la dynastie des *Han* et lui fait craindre qu'elle ait de la peine à se maintenir ; il exprime ses sentiments dans les vers suivants (256) :

*Un grand vent soufflait ; les nuages s'élevaient en volant ;
Mon prestige s'est imposé dans l'intérieur des mers ; me voici
revenu dans ma terre natale ;
Comment trouver des hommes vaillants pour garder les quatre
côtés ?*

Ce même souverain, pressé par sa concubine préférée d'appeler son fils à lui succéder sur le trône, lui refuse cette faveur parce que l'héritier présomptif, fils de la première épouse, a déjà un parti trop puissant dans •₁₆₂ l'empire ; il compare l'héritier à l'oiseau dont rien ne peut entraver la course au plus haut des airs (257) :

*La grue vole haut ; d'un essor elle parcourt mille li ;
Ses plumes et ses pattes sont étendues ; elle plane à travers
l'espace au-dessus des quatre mers ;
Quand elle plane à travers l'espace au-dessus des quatre mers,
l'arrêter comment le pourrait-on ?
Même sion a la flèche et sa ficelle, à quoi cela servirait-il ?*

On pourrait multiplier ces citations ; mais ce qu'on relèverait en nombre bien plus considérable que les poésies, ce sont les rapports officiels, les décrets de toute nature ; *Se-ma Ts'ien* a fouillé dans les archives les plus secrètes et nous en livre les trésors ; grâce à lui, nous saisissons en plein fonctionnement le mécanisme de l'administration. Le chapitre sur le roi de *Hoai-nan* (258) nous permet de suivre pas à pas toutes les phases d'un procès politique et criminel ; le chapitre sur le roi de *Ou* (259), qui se révolta en 154 avant J.-C., nous fournit le texte de la proclamation du roi à ses soldats et les instructions que l'empereur donne à ses officiers.

Non moins intéressantes et plus fréquentes encore sont les délibérations, les apostrophes ou les répliques. Les discours sont ici tout autres que dans les Annales des trois premières dynasties ; ils ne forment plus un genre à part ; des paroles sont-elles rapportées, ce sont bien en substance celles qui ont dû être prononcées ; elles vont droit au but et portent l'empreinte des circonstances qui les ont inspirées. L'historien les note parfois avec une telle exactitude que, lorsqu'il cite une phrase du conseiller *Tcheou Tch'ang* (260), il reproduit jusqu'au bégaïement dont ce haut fonctionnaire était affligé. •_{CLXIII} Il n'a pas de fausse honte et un propos grossier n'est pas pour l'effrayer ; un cavalier attaché à l'état-major de celui qui devait être un jour le premier empereur *Han* et qui n'était encore que le duc de *P'ei*, dit au sage *Li I-k'i* (261) :

« — Le duc de *P'ei* n'aime pas les lettrés : tous les étrangers qui viennent coiffés du bonnet de lettré, le duc de *P'ei* leur enlève soudain leur bonnet et pisse dedans. Quand il parle aux gens, il les insulte toujours fort. Gardez-vous de vous dire un maître lettré.

• Les pièces officielles et les discours ou les entretiens occupent une grande place dans les *Mémoires historiques* ; nous ne croyons pas exagérer en disant qu'ils constituent le tiers environ du texte dans la partie qui concerne les *Ts'in* et les *Han*. Or ils sont, par leur nature même, des documents que *Se-ma Ts'ien* a dû trouver déjà rédigés et qu'il n'a point altérés. Ce nous est une preuve qu'il ne cesse pas de collationner des écrits aujourd'hui disparus.

A tout le moins, dira-t-on, ces documents sont reliés entre eux, amenés et commentés par un récit ; les narrations ne sont-elles pas l'œuvre de *Se-ma Ts'ien* lui-même ou devons-nous en rechercher encore les sources ? Une réponse catégorique ne saurait être faite à cette question. Il est indéniable que *Se-ma Ts'ien* a dû écrire lui-même certaines pages de son œuvre ; mais elles sont moins nombreuses peut-être qu'on ne pense, et, en maint endroit, il n'est aucunement original. A parler exactement, ce n'est pas son style qu'on remarque dans ses récits, c'est celui de l'époque des *Han* : ce style a ses qualités propres : il est simple, concis, clair et vigoureux ; en revanche il est singulièrement froid et impassible ; il raconte les atrocités les plus épouvantables du même ton qu'il expose une réforme fiscale ou un plan politique. En voici un exemple tiré du IXe chapitre des *Mémoires historiques* :

• L'empereur *Kao-tsou* avait eu de sa première femme, l'impératrice *Lu*, un fils qui lui succéda et fut l'empereur •^{CLXIV} *Hiao-hoei* ; d'une concubine appelée *Ts'i*, il avait eu un autre fils qui reçut le titre de roi de *Tchao* ; *Ts'i* était sa favorite et c'est pourquoi *Kao-tsou* aurait désiré que le roi de *Tchao* fût son héritier ; l'opposition des grands de l'empire l'em pêcha de commettre cette infraction aux usages consacrés. A sa mort, *Hiao-hoei* prit donc le pouvoir sous la tutelle de sa mère, l'impératrice *Li*. Celle-ci voulut alors se venger de la concubine *Ts'i* et de son fils, le roi de *Tchao*, qui avaient fait naguère trembler son ambition :

• « L'impératrice, dit *Se-ma Ts'ien* (262), envoya des gens mander le roi de *Tchao* ; celui-ci se mit en route ; avant qu'il fût arrivé, l'empereur *Hiao-hoei*, qui était tendre et bon et qui savait que l'impératrice douairière était irritée, vint à la rencontre du roi au bord de la rivière *Pa* et entra avec lui dans le palais ; il gardait toujours le roi de *Tchao* à ses côtés quand il se promenait et quand il restait chez lui, quand il buvait et quand il mangeait. L'impératrice douairière voulait le mettre à mort, mais n'en trouvait pas l'occasion. Le douzième mois de la première année de *Hiao-hoei* (194 av. J.-C.), l'empereur sortit de grand matin pour tirer à l'arc ; le roi de *Tchao* qui était un enfant n'avait pu se lever d'aussi bon ne heure ; l'impératrice douairière, apprenant qu'il était resté seul, envoya des gens lui faire prendre du poison ; au point du jour *Hiao-hoei* revint, mais le roi de *Tchao* était déjà mort... Puis

l'impératrice douairière coupa les pieds et les mains de la concubine *Ts'ï*, lui arracha les yeux, lui brûla les oreilles et lui donna à boire un breuvage qui rend muet ; elle la fit demeurer dans des latrines et l'appela la femme-porc. Après quelques jours elle manda l'empereur *Hiao-hoei* pour lui montrer la femme-porc. *Hiao-hoei* la vit ; sur ses questions, on lui apprit que c'était la concubine *Ts'ï* ; il pleura alors abondamment et tomba malade ; pendant plus d'un an il ne put se lever. »

Dans cette narration les moindres circonstances des événements sont notées ; les diverses attitudes des ^{•CLXV} personnages sont représentées. Mais les sentiments restent invisibles ; pas un mot qui trahisse l'émotion du chroniqueur. Ce n'est pas ainsi que Tacite eût raconté les horreurs de ces tragédies de palais ; il aurait fait une peinture sombre et terrible au lieu de la photographie merveilleusement nette d'ailleurs dont se contente l'écrivain chinois.

Quelle que soit la part qu'il faille faire à *Se-ma Ts'ien* lui-même dans la réduction de ces récits, ce qu'il importe de constater, c'est qu'ils nous donnent toujours l'impression d'une scrupuleuse véracité. Quoique nous ignorions les noms des auteurs qui durent souvent servir à *Se-ma Ts'ien* pour la partie de son œuvre postérieure à l'an 213 avant J. -C., nous sommes obligés de rendre justice à leur réel mérite. Bien qu'anonymes, ces sources sont au nombre des plus riches et des plus pures entre toutes celles qui sont venues affluer dans les *Mémoires historiques*.

Les écrits dont nous venons de passer la revue ont été mis à profit par *Se-ma Ts'ien* pour composer les Annales des empereurs et des familles princières. Mais ces annales ne sont en quelque sorte que la trame nécessaire sur laquelle vient se dessiner tout le tissu de l'histoire ; c'est l'individualité, c'est l'action qui donne la chair et le sang au squelette des faits. *Se-ma Ts'ien* en a eu conscience ; cependant, au lieu d'animer son récit en y faisant intervenir les hommes vrais avec leur caractère, leurs pensées et leurs passions, au lieu de dresser à nos yeux un tout organique où respire l'âme des siècles éteints, il a, fidèle au procédé de l'esprit chinois, superposé le second élément au premier, et, après la chronique, il a consacré une nouvelle section de son œuvre aux biographies.

Les biographies ne commencent qu'à l'époque des *Tcheou*. En effet, les cinq empereurs et les dynasties *Hia* et *Yu* appartiennent plutôt à la préhistoire qu'à l'histoire ; les érudits ont tracé le schème de leur temps avec une méthode analogue à celle de la paléontologie : en rapprochant quelques débris épars, l'imagination a ^{•CLXVI} rétabli les grandes lignes qui devaient les réunir et en a fait un système ; mais à cette reconstruction qui a demandé souvent plus d'art que de science, il manquera toujours la vie, condition de la réalité. Avec les *Tcheou* au contraire nous voyons apparaître des hommes qui se meuvent et parlent, non pas à la façon des fantômes qui défilent, nimbés d'une gloire, dans les premiers chapitres du *Chou king*, mais comme les Chinois de

nos jours dont ils sont les véritables ancêtres. Sous les *Ts'in* et sous les *Han* enfin, les personnages prennent plus de relief encore, car ils sont les contemporains ou au moins les aïeux immédiats de *Se-ma T'an* et de *Se-ma Ts'ien*.

Pour tracer sa longue galerie de portraits, *Se-ma Ts'ien* a dû lire les ouvrages les plus divers. Quand il nous parle de Confucius et de ses disciples (263), il fait de larges emprunts au *Luen yu* ; ce livre, dont le titre signifie « Discussions et propos », peut être comparé aux Entretiens mémorables de Socrate par Xénophon ; nous y retrouvons les conversations que le maître eut avec plusieurs des soixante-dix personnes qui s'étaient attachées à sa personne et le suivaient en tous lieux. Le *Luen yu*, même au temps de la persécution de *Ts'in Che-hoang-ti*, n'avait jamais cessé d'être enseigné par les lettrés du pays de *Lou*, patrie du grand sage ; en outre, une copie de cet ouvrage en vieux caractères fut découverte dans la maison qu'abattit le roi *Kong* et *K'ong Ngan-kouo* en fit une recension. *Se-ma Ts'ien* a lu aussi le *Tch'o'en ts'ieou* de *Yen-tse* (264) et celui de *Lu Pou-wei* (265), qui, quoique •CLXVII appelés *Tch'o'en ts'ieou*, ne sont pas des annales ; le premier de ces livres est un recueil des entretiens que *Yen Yng* eut avec les ducs *Ling* (581-554 av. J.-C.), *Tchoang* (553-548 av. J.-C.) et *King* (547-490 av. J.-C.) du pays de *Ts'i*. Le second traite des questions les plus diverses ; la philosophie et l'histoire y tiennent une grande place : *Lu Pou-wei*, qui l'écrivit, est célèbre pour avoir exercé la régence pendant la minorité du jeune prince qui devait être un jour *Ts'in Che-hoang-ti* ; d'aucuns veulent même qu'il ait été son véritable père ; il mourut en 237 avant J.-C. *Se-ma Ts'ien* mentionne encore parmi les ouvrages qu'il avait pratiqués ceux de *Koan-tse* (266), de *Tchoang-tse*, de *Chen-tse*, de *Han-fei-tse* (267), les Lois de la guerre de *Jang Tsou* (268) et celle de *Ou. Ki*, les treize chapitres de *Suen tse* (269), les écrits du prince de *Chang* (270), ceux de *Tseou Yen* (271), ceux de *Mong-tse* (272) et bien d'autres. Mais les titres qu'on peut relever dans les *Mémoires historiques* ne représentent sans doute qu'une faible partie de ceux qu'il faudrait enregistrer si l'on voulait faire un catalogue complet des sources de *Se-ma Ts'ien*.

•CLXVIII *Se-ma Ts'ien* ne se contente pas d'étudier tous ces auteurs pour leur emprunter des pages d'histoire ou pour leur demander des renseignements sur la vie des hommes illustres ; il s'intéresse à leurs œuvres elles-mêmes ; lorsqu'il parle d'un poète ou d'un philosophe, il ne résiste pas au désir de nous donner un échantillon de ses écrits ; à ce point de vue, les *Mémoires historiques* sont une sorte d'anthologie grâce à laquelle des fragments fort curieux de la littérature ancienne ont échappé à l'oubli. *Se-ma Ts'ien* a soin en effet de ne citer que les plus rares, ceux qui ne sont pas très répandus dans le public et qui ont cependant une valeur telle qu'ils méritent d'être plus connus. Ce *Kia I* dont il avait déjà reproduit les belles considérations montrant les fautes des *Ts'in* (273), il nous en a conservé d'autre part deux poésies bien propres à nous faire apprécier les qualités de ce beau génie trop tôt enlevé par la mort (274). Nous lisons encore chez *Se-ma Ts'ien* les curieuses compositions

rythmées de *Se-ma Siang-jou* (275), la poésie que *K'iu Yuen* composa avant de se noyer de désespoir (276), la dissertation sur les Difficultés de conseiller de *Han-fei-tse* (277), et, dans « un autre ordre d'idées, les consultations médicales de *Pien-ts'io* (278). Toutes ces citations ne font point partie intégrante du récit historique et pourraient être supprimées sans qu'aucun fait manquât dans la chaîne des événements. Si *Se-ma Ts'ien* les a admises dans son œuvre, c'est parce qu'il s'est proposé, non pas seulement de rédiger une chronique plus détaillée et plus étendue que ses devanciers, mais encore, suivant sa forte expression, « de venir au secours des vertus extraordinaires, d'élever haut le mérite et la gloire dans l'empire. » Entre toutes les célébrités, celle que confère le talent littéraire est une des plus honorées en •CLXIX Chine et c'est pour la mieux mettre en lumière que *Se-ma Ts'ien* a recueilli quelques-uns des chefs-d'œuvre devenus immortels grâce à lui.

Des poésies et des dissertations, des requêtes au trône et des décrets impériaux, des inscriptions lapidaires et des pièces de chancellerie, des propos célèbres et des chansons populaires, tous ces éléments divers se coudoient dans l'œuvre de *Se-ma Ts'ien* et forment un ensemble d'une inépuisable fécondité pour l'esprit curieux des choses passées. En réunissant ces documents si disparates, *Se-ma Ts'ien* fait faire un pas considérable à l'art d'écrire l'histoire, car il l'affranchit ainsi pour toujours de la sécheresse et de la monotonie de la chronique. Celle-ci avait été cependant, lorsqu'elle apparut, un progrès signalé dans la voie de la connaissance scientifique, puisqu'elle remplaçait les antiques discours, bons pour endoctriner les gens, mais non pour les instruire. L'histoire, dans son sens le plus vague, peut être défini le souvenir des faits passés ; or les raisons qui portent l'homme à étudier ce qui n'est plus sont multiples : les Chinois paraissent n'avoir entrevu d'abord leurs ancêtres qu'à travers le prisme de la piété filiale qui leur donnait des formes plus majestueuses et des couleurs plus séduisantes que n'en eut jamais la réalité ; plus tard ils éprouvèrent, comme tous les peuples, le besoin de conserver un résumé chronologique de leur existence et comme un raccourci des destinées de leur patrie ; au temps de *Se-ma Ts'ien* enfin, ils comprennent l'intérêt qui s'attache aux manifestations variées de la vie ; ils aperçoivent au-dessous des faits les hommes qui les créent et l'histoire devient pour eux une résurrection. C'est cette évolution du genre historique dont nous suivons la marche à travers les chapitres des *Mémoires* de *Se-ma Ts'ien*.

Ce n'est pas seulement l'art qui s'est perfectionné et précisé, c'est aussi son objet qui est devenu par degrés d'une complexité de plus en plus grande. Pour s'en rendre compte cependant, il faut au préalable se débarrasser des idées préconçues qu'on peut avoir acquises dans le commerce des écrivains chinois ; ceux-ci se •CLXX représentent volontiers leur pays comme ayant été de tout temps l'immense empire qu'il est devenu au cours des siècles ; à leurs yeux il y eut un moment d'affaiblissement et de désagrégation à la fin des *Tcheou*, mais les *Han*, en rétablissant le gouvernement central, ne firent que revenir à l'état de choses qui existait sous les cinq empereurs et les deux premières dynasties. Telle n'a point dû être la réalité. Ne tenons pas compte

des cinq empereurs, symboles trop manifestes des cinq éléments pour être autre chose qu'une transposition historique d'un système philosophique. Après eux, c'est-à-dire à l'aurore de la clarté scientifique, nous voyons un petit État conserver religieusement les enseignements de ses rois qui jouent le rôle d'éducateurs des peuples : le roi est tout ; les autres hommes ne sont quelque chose que dans la mesure où ils l'approchent ; c'est pourquoi le *Chou king* ne nous parle guère que des Fils du ciel ou de leurs conseillers. Puis cette nation, supérieure à ses voisines par ses qualités intellectuelles, triomphe d'elles ; les princes subjugués se reconnaissent vassaux de leur vainqueur ; ils adoptent sa civilisation et croient faire un honneur posthume à leurs ancêtres en les rattachant par des généalogies artificielles à la famille du suzerain. Ainsi se forme le régime politique de l'époque des *Tcheou* qui n'est une féodalité qu'en partie ; s'il est vrai en effet que les ducs de *Lou* et de *Yen*, par exemple, étaient des parents du souverain et avaient été investis de véritables fiefs, la plupart des seigneurs cependant, et des plus puissants, descendaient de chefs autochtones ; leur situation était celle qu'avaient récemment encore les rois de l'Annam qui se prétendaient issus d'un des premiers empereurs chinois, *Chen-nong*, et rendaient certains hommages prescrits par les rites à la cour de Péking ; comme les empereurs actuels se sont dits les maîtres de l'Annam ou de la Corée, ainsi les *Tcheou*, sur une échelle plus restreinte, pouvaient se targuer de commander aux princes de *Tch'ou*, de *Ou*, de *Yue* ou de *Tchao*. Bon nombre de ces prétendus feudataires n'étaient que des tributaires. Cependant la fiction qui les rattachait à •CLXXI la même lignée que les souverains du royaume du Milieu était exacte en ceci qu'ils étaient leurs enfants par adoption intellectuelle puisqu'ils avaient accepté leurs idées et leurs arts. Formés aux lettres chinoises, tous les vassaux prennent modèle sur la cour des *Tcheou* et chacun d'eux tient le registre de ses annales. L'histoire qui ne se préoccupait que des empereurs au temps des *Hia* et des *Yn* peut maintenant s'étendre aux centres nombreux où se manifeste la vie de la féodalité ; les princes de tous les royaumes apparaissent dans le *Tso tchoan*, le *Kouo yu* et le *Tchan kouo ts'é*. Vers la fin de la dynastie *Tcheou*, le pouvoir central s'affaiblit ; les principautés, naguère humbles et soumises, réclament leur indépendance ; chacune d'elles ne consulte plus que son intérêt particulier et la guerre se déchaîne. *Ts'in Che-hoang-ti* triomphe des seigneurs ses rivaux, mais, au lieu de les obliger simplement à se reconnaître dépendants, il les supprime et les remplace par des fonctionnaires. Les *Tcheou* avaient maintenu un royaume du Milieu dans l'orbite duquel gravitaient une foule de royaumes secondaires ; *Ts'in Che-hoang-ti* établit un empire unique et crée les vraies origines de la Chine moderne. Les *Han* recueillent son héritage. Alors se constitue une aristocratie, non plus de naissance mais d'intelligence ; les empereurs appellent aux charges publiques les hommes les plus capables et ce sont les derniers venus qui jouent, quelle que soit leur extraction, les principaux rôles sur la scène du monde. On voit comment l'objet de l'histoire s'est peu à peu développé, n'étant d'abord que le seul Fils du ciel, puis une hiérarchie de seigneurs, enfin une nation tout entière représentée par l'élite de

ses membres. La série des sources de *Se-ma Ts'ien* nous présente le spectacle d'une transformation parallèle.

*
* *

CHAPITRE IV

LA MÉTHODE ET LA CRITIQUE

IV. PREMIÈRE PARTIE

La méthode.

•_{CXXII} Les cent trente chapitres des *Mémoires historiques* se divisent en cinq sections ; ce sont les douze *pen ki*, les dix *nien piao*, les huit *chou*, les trente *che kia* et les soixante-dix *lié tchoan*. L'étude des caractères inhérents à chacune de ces parties nous révélera la méthode de *Se-ma Ts'ien*.

Les *pen ki* sont les Annales des Fils du ciel. Le mot *ki*, comme l'a bien expliqué *Lieou Tche-ki* (279), signifie réunir en liant avec une corde ; les années des règnes des souverains servent à dater et à coordonner tous les événements ; elles sont le fil conducteur qui établit la suite chronologique entre les faits ; elles constituent ainsi le principe (*pen*) sur lequel se construit tout l'édifice historique ; *pen ki* peut donc être traduit : « Annales principales. » *Se-ma Ts'ien* n'est pas l'inventeur de ce titre. Non seulement *Lu Pou-wei* († 235 av. J.-C.) (280) appelle *ki* douze des chapitres de son *Tch'o'en ts'ieou*, mais encore l'expression *pen ki* apparaît tout entière dans le nom d'un livre, aujourd'hui perdu, que *Se-ma Ts'ien* •_{CLXXIII} connaissait, le *Yu pen ki* ou Annales principales de l'empereur *Yu* (281).

A côté des Fils du ciel existaient, au temps des *Tcheou*, les seigneurs féodaux ; chacun de ces vassaux était maître tout-puissant dans ses États et ses sujets comptaient les années d'après celles de son règne. Par exemple c'est sur la succession des ducs de *Lou* qu'est établie la supputation des temps dans le *Tch'o'en ts'ieou*. Comme pour les Fils du ciel, ainsi pour les seigneurs c'était l'héritage dans la transmission du pouvoir qui créait la continuité des chroniques. *Se-ma Ts'ien* appelle donc *che kia*, c'est-à-dire Maisons héréditaires, les chapitres qu'il consacre aux principautés seigneuriales. Il trouvait cette désignation déjà adoptée dans la tradition littéraire : Mencius nous dit qu'un certain *Tchong-tse* appartenait à la maison héréditaire de *Ts'i* (282) ; bien plus, *Se-ma Ts'ien* lui-même nous avertit à la fin d'un de ses chapitres qu'il a lu, pour le composer, ce qui est rapporté par le *che kia* (283) ; ce terme était donc employé avant lui pour désigner les histoires des États vassaux.

Les *pen ki* et les *che kia* ont au fond beaucoup d'analogie ; les *che kia* sont pour les seigneurs ce que les *pen ki* sont pour les Fils du ciel : de simples annales. Ces chapitres sont la partie la moins originale des *Mémoires historiques* ; ils offrent un grand intérêt pour nous parce que les écrits d'après lesquels ils ont été rédigés sont aujourd'hui perdus en majeure partie ; mais ces écrits existaient autrefois et *Se-ma Ts'ien* n'a que le mérite de les avoir réunis et copiés ; la méthode dans les *pen ki* et les *che kia* est celle même de la chronique ; on ne saurait en faire honneur à *Se-ma Ts'ien*.

•CLXXIV Les dix *nien piao* ou tableaux chronologiques sont au contraire l'œuvre propre du grand historien. Peut-être en avait-il trouvé l'embryon dans les listes généalogiques de l'époque des *Tcheou* (284). Mais il est le premier qui ait tenté de présenter l'ensemble des synchronismes de l'histoire depuis les âges les plus reculés jusqu'à l'empereur *Ou*. On peut discuter la valeur absolue des résultats auxquels il est arrivé ; on ne saurait méconnaître du moins l'effort personnel qu'il a dû faire pour localiser d'une manière précise dans le temps tous les événements du passé.

Les huit *chou* ou traités sont un autre genre de systématisation fondé, non sur l'ordre chronologique, mais sur l'unité de nature que possèdent certains ordres de faits. *Se-ma Ts'ien* a su reconnaître le grand intérêt que comporte l'étude des institutions ou des connaissances humaines ; c'est pourquoi il traite séparément des rites et de la musique, des mesures et du calendrier, de l'astrologie et de la religion, des canaux destinés à favoriser le commerce et de l'économie politique. Sans doute il n'invente rien ; il se contente le plus souvent de grouper d'une manière nouvelle des textes dispersés dans les Annales et qui s'éclairent d'un jour inattendu par leur simple rapprochement. Cependant on ne saurait nier qu'il a fait preuve d'un esprit profond et pénétrant quand il a entrepris cette refonte de la matière historique ; le point de vue auquel il s'est placé en écrivant les traités est celui-là même que la critique européenne la plus récente a bien mis en lumière quand elle a montré l'importance des faits sociaux.

Si les idées générales ont un singulier attrait pour les esprits philosophiques, l'histoire doit aussi tenir compte d'un autre besoin non moins impérieux de notre désir de •CLXXV savoir. Nous voulons connaître ce qu'ont été ceux qui ne sont plus, parce que rien d'humain ne nous est étranger ; nous demandons qu'on évoque à nos yeux leur image, qu'on fasse revivre la poussière des morts. Cette curiosité sympathique est amplement satisfaite par les *lié tchoan* ou Monographies qui forment, dans les *Mémoires historiques*, un ensemble plus considérable que toutes les autres sections réunies. Les Chinois lisent ces chapitres comme nous, Français, lisons notre riche littérature de mémoires, pour y retrouver la personnalité de ceux qui ont joué quelque rôle dans la grande comédie aux cent actes divers. *Se-ma Ts'ien* est le premier qui ait eu l'idée d'insérer dans le corps même de l'histoire les vies des hommes illustres et il est le créateur du terme *lié tchoan* ; avant lui, on appelait *tchoan* les enseignements traditionnels comme ceux qui sont attribués aux commentateurs *Tso K'ieou-ming*, *Kong-yang* et *Kou-leang* ; *Se-ma Ts'ien* a élargi le sens du mot ; il lui a fait signifier tout ce que le souvenir des hommes se transmet (*tchoan*) de génération en génération sur des sujets *distincts* (*lié*) les uns des autres.

La méthode de *Se-ma Ts'ien* consiste donc essentiellement à juxtaposer des notices individuelles aux Annales soit impériales, soit seigneuriales. Un système chronologique en dix chapitres et huit traités d'une portée plus générale complètent l'œuvre. On le voit, cette méthode elle-même manque d'unité et porte encore la marque de l'esprit chinois plus analytique que

synthétique. Elle n'en a pas moins eu de très brillantes destinées, car elle a été adoptée par tous les historiographes officiels de l'empire du Milieu. C'est pourquoi *Se-ma Ts'ien* a été considéré comme leur père à tous ; il a été placé le premier sur la liste de ces historiens, quoiqu'il y ait entre eux et lui de très importantes différences qu'il importe de signaler.

Le terme d'historiographe officiel ou plus exactement d'historien canonique apparaît pour la première fois •^{CLXXVI} dans le livre des *Soei* (285). On appelle histoires canoniques celles qui ont été composées, le plus souvent par ordre impérial, sur chaque dynastie, une fois cette dynastie éteinte. Une telle définition ne saurait convenir, à parler exactement, aux *Mémoires historiques*. En premier lieu *Se-ma Ts'ien* n'écrit point par ordre impérial, et la preuve manifeste en est qu'il maltraite assez fort l'empereur *Ou* lui-même. En second lieu, il ne s'est pas borné à une seule dynastie, car il embrasse toute l'histoire de Chine antérieure à son temps et s'arrête au milieu de la dynastie des premiers *Han*, de sorte que son œuvre fait en partie double emploi avec celle du véritable historien canonique *Pan Kou*. Enfin *Se-ma Ts'ien* ne traite pas seulement des dynasties éteintes, mais aussi du souverain régnant et de ses ancêtres, ce qu'aucun historien canonique n'a jamais osé faire. C'est donc uniquement parce que sa méthode est celle qu'ont adoptée les historiens canoniques que *Se-ma Ts'ien* est considéré comme le premier d'entre eux et qu'il n'a point cessé de figurer en tête de l'énumération soit des dix-sept historiens sous les *Song*, soit des vingt et un historiens sous les *Ming*, soit enfin, de nos jours, des vingt-quatre historiens.

L'inventeur d'une méthode si estimée l'a-t-il suivie avec une rigueur absolue et ses successeurs ne l'ont-ils point modifiée ou perfectionnée ?

Les Annales fondamentales (*pen ki*) se sont maintenues, quelquefois avec une légère modification dans leur titre (286) chez tous les historiens canoniques ; elles représentent la plus ancienne forme de l'histoire, celle qui a subsisté comme le cadre nécessaire à la peinture infiniment variée des Monographies. Elles se distinguent bien nettement des autres parties prévues par la méthode puisqu'elles ne comprennent que les souverains dont les règnes servent à dresser la chronologie. *Se-ma Ts'ien* cependant •^{CLXXVII} paraît avoir quelquefois méconnu leur véritable caractère ; c'est ainsi que, dans le *pen ki* des *Tcheou*, il range tous les ancêtres du premier roi de cette dynastie, alors que ces ancêtres n'étaient que des seigneurs et ne méritaient donc une place que dans les Maisons héréditaires ; on pourra dire, il est vrai, que leur histoire était trop courte pour former un chapitre à part ; mais la même excuse ne vaut pas pour le *pen ki* des *Ts'in*, qui parle des princes de *Ts'in* antérieurs à *Ts'in Che-hoang-ti* et rentre donc tout entier dans la catégorie des *che kia*. De même encore, *Se-ma Ts'ien* a consacré un *pen ki* à *Hian Yu* ; mais, si *Hiang Yu* balança pendant plusieurs années le pouvoir naissant des *Han*, il fut en définitive vaincu et ne put fonder une dynastie ; il n'eut même aucun descendant pour hériter de son titre de roi de *Tch'ou* et c'est pourquoi il n'était digne ni d'un *pen ki* ni d'un *che kia*, mais d'une simple monographie : c'est en effet la place que lui assigne *Pan Kou* dans le *Ts'ien Han chou* (287).

Les *nien piao* ou tableaux chronologiques de *Se-ma Ts'ien* ne peuvent donner lieu à aucune critique pour la forme. La discussion du fond ne relève pas de la question de méthode mais de la question de critique et nous aurons à en traiter plus loin. Il est à remarquer cependant que les tableaux, tout en étant un secours pour le lecteur, ne sont pas indispensables à l'histoire ; aussi bon nombre des successeurs de *Se-ma Ts'ien* n'en ont-ils point écrit : toutes les histoires canoniques depuis le *San kouo tche* jusqu'au *Pei che* inclusivement, puis le *Kieou T'ang chou* et le *Kieou ou tai chou*, c'est-à-dire quatorze des histoires canoniques, sont dépourvues de *nien piao* ; on pourrait même mentionner en quinzième lieu le *Heou Han chou*, car les huit tableaux chronologiques qui en font partie ne sont pas l'œuvre de *Fan Yé*, mais une addition ultérieure d'un certain *Hiong Fang* (288), qui vivait, comme *Fan Yé*, au temps de la dynastie *Song* (420 à 478 ap. J.-C.).

•^{CLXXVIII} Les Traités sont une des innovations les plus heureuses de *Se-ma Ts'ien*, mais il a négligé quelques-uns des sujets qui auraient été bien dignes d'être étudiés dans/cette section ; tels sont la littérature, la géographie et les lois. Il est vrai que ces lacunes sont moins irréparables qu'on ne pourrait croire ; dans les traités, *Se-ma Ts'ien* parle surtout des faits qui se passèrent au temps des *Han* ; c'est pourquoi le *Ts'ien Han chou* de *Pan Kou* vient heureusement suppléer aux omissions qu'il a laissées. Les successeurs de *Se-ma Ts'ien* n'ont pas en général adopté le titre de *chou* qu'il avait donné à ces chapitres ; ils ont préféré le mot *tche* proposé par *Pan Kou* ; seul l'historien du *Sin ou tai che* a choisi le titre de *k'ao*, c'est-à-dire recherches. Enfin, chez quelques historiens, cette section manque entièrement ; ce sont le *San kouo tche*, le *Leang chou*, le *Tch'en chou*, le *pei Ts'i chou*, le *Tcheou chou*, le *Nan che*, le *Pei che*.

Les *che kia* de *Se-ma Ts'ien* peuvent donner prise à certaines critiques : s'ils ont leur raison d'être pour la féodalité de la dynastie *Tcheou*, ils n'en ont plus aucune pour la noblesse de l'époque des *Han*. Les rois et les marquis qui constituaient cette seconde noblesse n'avaient point l'autorité des grands vassaux d'autrefois ; ils étaient révocables au gré de l'empereur et bon nombre d'entre eux ne résidaient même pas dans leurs terres. C'est ce qui explique pourquoi les historiens des âges suivants ont généralement supprimé les *che kia* ; *Pan Kou* lui-même, imitateur si servile de la méthode de *Se-ma Ts'ien* qu'il a comme lui exactement douze Annales fondamentales, huit Tableaux chronologiques, dix Traités et soixante-dix Monographies, *Pan Kou* n'a point écrit de Maisons héréditaires et rejette tous les nobles dans les Monographies (289). En entrant dans le détail, on peut encore •^{CLXXIX} adresser quelques reproches à *Se-ma Ts'ien* : c'est ainsi que *Tch'en Ché* n'avait aucun droit à entrer dans les Maisons héréditaires (chap. XLVIII), car c'était un aventurier qui, à vrai dire, se proclama roi pendant six mois, mais fut vaincu et mourut sans héritier. C'est un fait remarquable que *Se-ma Ts'ien* a cru pouvoir insérer dans cette section de son œuvre la biographie de Confucius ; quoique ce grand moraliste n'ait point gouverné un État, il a formulé les principes qui doivent guider la conduite de tous les hommes et a mérité le titre de roi non

couronné (290). Sa noblesse intellectuelle l'élève au-dessus du commun des hommes et le rend l'égal d'un seigneur. Il est le seul sage en faveur duquel *Se-ma Ts'ien* ait dérogé aux principes de sa méthode et on voit par là combien l'accusation de taoïsme qu'on a portée contre l'historien est peu fondée. Confucius est placé par lui après les *che kia* de l'époque des *Tcheou* et avant ceux des *Han* ; il ouvre pour ainsi dire l'ère des temps modernes.

Les Monographies sont la partie la plus variée et la plus riche des *Mémoires historiques*. Elles consistent presque toutes en biographies. Six d'entre elles cependant (291) font exception et traitent des pays étrangers, tels que les royaumes de *Nan Yue*, de *Tong Yue* et de *Tch'ao-sien* (292), ou tels que les *Hiong-nou*, les barbares du sud-ouest, et les États d'Occident. Ces six Monographies, malgré leur caractère spécial, sont disséminées en divers endroits de l'ouvrage et on ne voit guère les raisons qui ont déterminé *Se-ma Ts'ien* à leur assigner telle place •CLXXX plutôt que telle autre. Les autres historiens canoniques, quand ils ont écrit sur les pays étrangers, ont eu soin de réunir en un groupe tout ce qui se rapportait à ce sujet et l'ont rejeté vers la fin de leur livre. Quant aux biographies proprement dites, elles se présentent, chez *Se-ma Ts'ien*, sous trois formes : certaines monographies ne contiennent qu'une seule biographie ; d'autres réunissent les vies de deux ou plusieurs hommes qui ont eu des destinées analogues ; d'autres enfin classent ensemble des personnages qui se sont signalés par les mêmes talents ou dans la même profession ; tels sont les chapitres sur les lettrés (chap. CXXI), les fonctionnaires doux (chap. CXIX) et les fonctionnaires rudes (chap. CXXII), les vagabonds redresseurs de torts (chap. CXXIV), les courtisans et mignons (chap. CXXV), les hommes diserts (chap. CXXVI), les commerçants (chap. CXXIX). Les biographies simples sont rangées par ordre chronologique ; elles commencent avec *Po I* et *Chou Ts'i*, les fidèles sujets de la dynastie *Yn* qui ne voulurent point accepter le gouvernement des *Tcheou* ; sous les *Tang* cependant, un décret impérial de l'année 735 ayant prescrit de rendre de grands honneurs à *Lao-tse*, on mit sa biographie avant toutes les autres ; c'est l'ordre que suit *Tchang Cheou-tsié*, dans son commentaire du *Che ki* publié en 737 ; mais, après que cette crise de taoïsme fut passée, l'ancienne disposition des chapitres fut rétablie et toutes les éditions actuelles ne placent *Lao-tse* que dans la troisième monographie. Les biographies simultanées sont souvent intéressantes en rendant sensibles des analogies qui pourraient échapper à un lecteur peu attentif ; parfois, cependant, la raison qui inspire ces rapprochements est assez vague et ne justifie pas suffisamment la dérogation qu'elle nécessite à l'ordre chronologique. Ainsi le chapitre LXXXIV parle du poète *K'iu Yuen* qui fut ministre du roi de *Tch'ou* dans la seconde moitié du IV^e siècle avant notre ère, et de *Kia I* qui vécut de 198 à 165 avant J.-C. ; le seul motif qui ait engagé *Se-ma Ts'ien* à réunir deux hommes d'époques si différentes, paraît être que *Kia I* composa une poésie où il déplorait la •CLXXXI mort de *Kiu yuen*. Enfin parmi les Monographies il en est une intitulée : « La Consultation des sorts par la carapace de tortue et le mille-feuille (293) » ; un tel sujet serait mieux à sa place dans un traité sur la divination qui appartiendrait naturellement à la catégorie des Traités.

Les Monographies et les Annales impériales sont les deux sections qui se retrouvent chez tous les historiens canoniques ; elles constituent donc le fond même de la méthode, car les Tableaux chronologiques et les Traités sont des additions utiles mais non indispensables. Une chronique complétée et animée par un dictionnaire biographique, telle est la conception que les Chinois, disciples de *Se-ma Ts'ien*, se sont faite de l'histoire. Cette méthode est devenue une véritable institution d'État : il existe dans le *Han lin yuan* un bureau appelé le *Kouo che koan* (294) qui a pour mission spéciale de rédiger les biographies d'hommes célèbres ; toutes les fois qu'un haut fonctionnaire vient à mourir, un décret impérial paraît dans la *Gazette de Péking* pour ordonner aux membres du *Kouo che koan* d'écrire sa vie ; ainsi se constituent graduellement les Monographies qui seront incorporées dans l'histoire canonique de la dynastie mandchoue quand celle-ci aura cessé de régner ; il serait d'ailleurs absolument interdit à un particulier d'écrire de sa propre autorité une histoire de la dynastie actuelle sur le plan des histoires canoniques.

IV. DEUXIÈME PARTIE

La critique.

Se-ma Ts'ien a mérité d'être mis au premier rang des historiens canoniques pour avoir inventé la •_{CLXXXII} méthode qu'ils ont suivie après lui. Bien plus, il est devenu la principale autorité pour toute l'histoire de Chine antérieure au 1^{er} siècle avant notre ère et il a éclipsé la plupart des écrivains qui le précédèrent ; en effet, il a su choisir excellemment entre les textes qui constituaient la littérature de son temps ; il a distingué ceux qui étaient dignes de foi de ceux qui étaient peu croyables ; il a résumé dans son œuvre la quintessence des traditions authentiques. C'est donc le jugement critique dont il a fait preuve qui, non moins que sa méthode, lui a conféré la grande autorité dont il jouit.

La critique de *Se-ma Ts'ien* ne s'exerce presque jamais d'une manière apparente. Il ne discute pas la valeur des écrits dont il se sert ; entre la certitude et l'erreur il semble ignorer la probabilité qui est cependant la seule vérité approximative à laquelle souvent l'histoire puisse prétendre ; il cite les témoignages qu'il croit bons ; il passe sous silence ceux qu'il condamne. On conçoit qu'il soit dès lors malaisé de montrer avec quel degré de précision il sépare le vrai du faux, puisque le faux étant omis par lui, on ne peut savoir s'il l'a connu et rejeté ou s'il l'a simplement ignoré. Dans quelques cas néanmoins on voit à l'œuvre sa faculté de discerner.

• Les auteurs taoïstes tels que *Tchoang-tse* contiennent une foule de légendes sur la haute antiquité ; il est bien peu probable que *Se-ma Ts'ien* ne les ait pas lues et, s'il n'en parle pas, c'est donc qu'il les tenait pour suspectes. Entre tous les personnages transfigurés par la fable, *Hoang-ti* paraît avoir été le plus en faveur dans le taoïsme du II^e siècle avant notre ère ; il est le dieu de la doctrine dont *Lao-tse* est le prophète. Dans le *Traité sur les sacrifices fong et chan*, *Se-ma Ts'ien* rapporte incidemment quelques-uns des racontars qui se débitaient de son temps au sujet de cet auguste ancêtre de tous les Fils du ciel ; il nous a conservé en particulier les discours que *Kong-suen K'ing* tenait à l'empereur *Ou* :

« *Hoang-ti* prit du cuivre du mont *Cheou* et fonda un trépied au bas du mont *King*. Lorsque le trépied fut achevé, un dragon •_{CLXXXIII} à la barbe et aux poils pendants descendit pour emmener *Hoang-ti* ; *Hoang-ti* monta dessus ; ses ministres et ses femmes montèrent à sa suite au nombre de soixante-dix personnes ; le dragon alors s'éleva ; certains officiers subalternes qui n'avaient pu monter sur lui se cramponnèrent à ses poils ; quelques-uns de ces poils se cassèrent et tombèrent ; il tomba aussi, l'arc de *Hoang-ti*.

La foule suivait des yeux l'apothéose ; lorsque *Hoang-ti* fut monté au ciel, elle ramassa son arc et les poils du dragon en criant ; c'est pourquoi les générations suivantes nommèrent ce lieu « le lac du trépied » et l'arc fut appelé « le cri de lamentation » (295).

Ce récit fit une si forte impression sur l'empereur *Ou* qu'il se sentit détaché soudain de toutes les affections terrestres et rêva de conquérir à son tour l'immortalité. Malgré le crédit qu'avait cette tradition auprès de beau coup de ses contemporains, *Se-ma Ts'ien* n'en dit pas un mot quand il parle de *Hoang-ti* dans le premier chapitre de son histoire ; c'est donc qu'il n'y ajoutait pas foi. De même dans les Annales fondamentales de *Ts'in Che hoang-ti* (296), on voit que la légende de trois souverains très anciens, le souverain du ciel, le souverain de la terre et le souverain suprême, avait cours dès le IIe siècle avant notre ère ; *Se-ma Ts'ien* cependant ne l'admet pas et laisse à son descendant éloigné, *Se-ma Tcheng*, le soin de faire précéder les *Mémoires historiques* de considérations fantastiques sur les souverains du Ciel, de la Terre et de l'Homme.

En de très rares occasions *Se-ma Ts'ien* expose les raisons qui l'engagent à rejeter un témoignage. A la fin du chapitre sur le royaume de *Ta Yuan*, il montre en ces termes que les résultats scientifiques acquis par l'ambassade de *Tchang Kien* contredisent les légendes relatives au mystérieux massif montagneux appelé le •_{CLXXXIV} *Koen-Luen* (297) :

« Le duc grand astrologue dit : D'après le *Yu pen ki* (298), le (*Hoang*)-*ho* sort du *Koen-luen* : « le *Koen-luen* a une hauteur d'environ 2,500 li (1,250,000 mètres) : c'est là que le soleil et la lune se retirent alternativement dans l'obscurité pour redevenir brillants de lumière ; au sommet il y a la source de vin doux et l'étang de jade vert. » Maintenant, depuis que *Tchang K'ien* a été en ambassade dans le *Ta Hia* et a pénétré jusqu'aux sources du (*Hoang*)-*ho*, où a-t-on vu ce *Koen-Luen* dont parle le *Yu pen ki* ? Ainsi, au sujet des montagnes et des fleuves des neuf provinces, c'est le *Chang chou* (*Chou king*) qui est le plus près de la vérité ; quant aux merveilles qui se trouvent dans le *Yu pen ki* et le *Chan hai king*, je n'ose point les rappeler.

Le *Yu pen ki* n'existe plus, mais nous possédons l'antique géographie appelée *Chan hai king*, nous sommes à même de voir de nos propres yeux tout le fatras d'absurdités qui s'y est entassé et nous ne pouvons qu'approuver *Se-ma Ts'ien* de n'avoir pas puisé à une source aussi impure.

Le principal défaut de sa critique est d'être rigide et uniforme. Elle raisonne de la même manière sur les âges les plus reculés et sur les temps modernes : son unique critérium de la vérité est le principe de non-contradiction : pourquoi donne-t-il sa sanction aux « Vertus des cinq empereurs » et à la « Suite des familles des cinq empereurs », tandis qu'il rejette le *Chan hai king* ? C'est parce que, dit-il, les premiers de ces écrits ne sont point contredits par des ouvrages sûrs comme le *Tch'o'en ts'ieou* et le *Kouo*

yu (299) ; ainsi *Se-ma Ts'ien* n'accepte que les textes qui ne sont contredits ni par une autorité éprouvée, ni par l'expérience. Une telle règle peut être bonne pour les documents de l'âge mûr d'une nation ; appliquée à son enfance, elle vide le mythe de tout ce qui en fait la vie et n'en laisse subsister que les contours décolorés. Ce fameux *Hoang-ti*, qui est le centre d'un •CLXXXV vaste cycle de légendes, devient chez *Se-ma Ts'ien* un souverain ordinaire ; sous le prétexte d'être vrai, l'historien a dénaturé la tradition et le résultat auquel il arrive est plus faux encore que les exagérations de la fantaisie populaire, parce qu'il donne une apparence de réalité vulgaire à ce qui est par essence irréel et idéal.

En résumé, la critique de *Se-ma Ts'ien* s'inspire d'un rationalisme terre à terre et trahit une inaptitude complète à comprendre ce qui n'est pas rigoureusement conforme à ses habitudes de pensée. c'est pourquoi elle fait fausse route quand elle s'applique aux temps légendaires des cinq empereurs, des *Hia* et des *Yn* ; ce n'est pas *Se-ma Ts'ien* qui lèvera le voile derrière lequel sommeille l'enfance du peuple chinois. Cette réserve faite, il est juste de reconnaître que, pour les âges plus récents, *Se-ma Ts'ien* a su extraire de ses lectures la plus grande partie de la vérité historique qu'elles contenaient : aussi son œuvre pourra-t-elle être complétée, mais elle restera la base de toutes les études qu'on tentera sur les règnes des *Tcheou*, des *Ts'in* et des premiers empereurs *Han*.

Tout en cherchant le vrai, *Se-ma Ts'ien* ne prétend jamais faire croire qu'il l'a trouvé quand il l'ignore ; c'est un auteur de bonne foi : s'il rencontre des traditions diverses et d'égale vraisemblance au sujet d'un même événement, il les rapporte et déclare qu'on ne peut décider entre elles. Par exemple, après avoir raconté l'entrevue de *K'ong-tse* et de *Lao-tse*, il dit (300) :

« Cent vingt-neuf ans après la mort de *K'ong-tse*, les historiens rapportent que *Tan*, grand astrologue des *Tcheou*, vit le duc *Hien* de *Ts'in* et lui dit : « Au début, *Ts'in* a été uni avec *Tcheou*, puis ils se sont séparés ; quand la séparation aura duré cinq cents ans, ils se réuniront de nouveau ; la réunion durera soixante-dix ans, puis un roi qui s'imposera par la violence (301) apparaîtra. » Les uns disent : *Tan* n'est autre que *Lao-tse* ; les autres •CLXXXVI le nient. On ne sait donc pas si cela est ou non.

Dans un autre endroit (302), *Se-ma Ts'ien* cite trois auteurs qui tous trois ont une opinion particulière sur la manière dont le sage *Lu Chang* devient conseiller du Chef de l'ouest, qui devait être plus tard *Wen-wang*, père du premier roi de la dynastie *Tcheou* ; puis il ajoute :

« Quoique les traditions relatives à la cause qui fit entrer *Lu Chang* au service des *Tcheou* ne soient pas d'accord entre elles, l'essentiel c'est qu'il fut le maître des rois *Wen* et *Ou*.

• A côté de ces questions de détail, il est un problème de première importance sur lequel le jugement de *Se-ma Ts'ien* eut à se prononcer, c'est

celui de la chronologie. L'ensemble des huit tableaux est une tentative de coordination critique.

Pour en apprécier la valeur, il importe de faire une remarque préliminaire. Les tableaux sont l'œuvre de *Se-ma Ts'ien* lui-même, tandis que, dans les autres chapitres, il se borne le plus souvent à rapporter tels quels les documents qu'il avait à sa disposition. Ces documents ont servi de base à sa chronologie : mais, comme ils ne s'accordent pas toujours rigoureusement entre eux, *Se-ma Ts'ien* a dû parfois modifier leurs données pour arriver à un système bien lié dans toutes ses parties. Cependant il ne s'est point permis d'altérer, pour les besoins de sa cause, les textes eux-mêmes ; il nous les donne dans leur intégrité, puis il consacre à ses propres vues une section distincte de ses Mémoires. C'est pourquoi on remarque certaines contradictions entre les supputations des Annales impériales ou seigneuriales et celles des Tableaux chronologiques (303).

Des critiques ont reproché à *Se-ma Ts'ien* ces •CLXXXVII contradictions internes de son œuvre ; à nos yeux elles sont bien plutôt un gage de sa sincérité ; elles nous servent à distinguer nettement la part d'hypothèses que renferme sa chronologie et nous permettent d'en discuter la probabilité.

La caractéristique de cette chronologie est son extrême prudence. *Se-ma Ts'ien* ne se laisse pas aller comme d'autres, moins sages, l'ont fait, à la vaine satisfaction de remonter jusqu'à l'origine du monde ; il s'arrête exactement à l'année 841 avant notre ère ; avant cette date, dit-il, les données sont trop imparfaites pour permettre des calculs rigoureux ; il faut se contenter de compter par générations ; sa réserve est d'autant plus méritoire qu'il avait sous les yeux des systèmes qui prétendaient embrasser tout le champ des événements connus. Voici en quels termes il les condamne et expose ses propres principes :

« Confucius se servit des écrits des historiens pour mettre en ordre le *Tch'oén ts'ieou* ; il nota les années initiales ; il fixa les saisons, les jours et les mois : telle fut son exactitude. Mais, lorsqu'il fit la préface au *Chang chou* (*Chou king*), il ne parla que par approximation et ne cita pas les années et les mois ; si en effet on avait quelques dates, beaucoup manquaient et on ne pouvait les enregistrer ; ainsi, dans le doute il ne transmit que des doutes : telle fut sa bonne foi.

Pour moi, j'ai lu les mémoires généalogiques ; à partir de *Hoang-ti*, tous ont des dates ; j'ai examiné leurs chronologies et leurs listes généalogiques ainsi que la succession du cycle des cinq Vertus ; tous les anciens textes ne concordent pas entre eux ; ils présentent des contradictions et des divergences. Aussi ne saurait-on taxer de frivole la précaution qu'a prise le sage de ne pas donner pour ces temps la suite des années et des mois. C'est pourquoi, en me fondant sur la « Suite » et la « Généalogie des cinq empereurs » , et sur le recueil du *Chang chou*, j'ai dressé une

liste par générations depuis Hoang-ti jusqu'à l'époque kong ho (84 av. J.-C.) et j'ai fait le « Tableau par générations » (304).

•^{CLXXXVIII} Si *Se-ma Ts'ien* ne donne aucune date exacte avant l'année 841, son œuvre renferme cependant plusieurs indications précises sur le nombre des souverains de chaque dynastie et sur la durée de quelques-uns de leurs règnes ; il est intéressant d'examiner dans quelle mesure ces indications s'accordent avec les chronologies qui ont cours actuellement en Chine. Deux systèmes principaux sont, de nos jours, en présence et jouissent d'un crédit à peu près égal : l'un d'eux est celui qu'ont adopté les grandes Annales chinoises dont les représentants les plus autorisés sont d'une part la refonte du *Ts'e tche t'ong kien* de *Se-ma Koang* éditée en 1707 par ordre de *K'ang-hi* sous le titre de *Yu pi t'ong kien kang mou* et d'autre part le *Yu pi t'ong kien tsi lan* publié en 1837 par une commission de lettrés obéissant à un décret de l'empereur *K'ien-long*. Le second système est celui du *Tchou chou ki nien* ou Annales écrites sur bambou ; ce livre fut trouvé, avec plusieurs autres, à quelque distance au sud-ouest de la sous-préfecture actuelle de Siun (préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*), dans une sépulture princière qu'on •^{CLXXXIX} viola en l'an 279 de notre ère ; ces annales s'arrêtent à la vingtième année du roi *Ngai* du pays de *Wei* (soit 299 av. J.-C.) ; elles appellent le roi *Ngai* « le roi actuel » et furent donc composées de son temps ; la tombe où on les découvrit devait être celle du roi prédécesseur du roi *Ngai* (305). La chronologie de cet ouvrage historique est •^{CXC} adoptée par plusieurs historiens modernes ; ainsi c'est elle qui a été suivie dans les tables annexées au dictionnaire de géographie ancienne de *Li Tchao-lo* (306).

Quelles sont les différences principales de ces deux systèmes chronologiques ? Toutes celles que nous remarquerons portent sur des dates antérieures à l'année 841 avant J.-C. et c'est une preuve que la science chinoise accepte sans contestation la limite fixée par *Se-ma Ts'ien* à la chronologie exacte.

Le premier système commence par une liste de huit souverains qui se sont succédé sans former une dynastie ; ce sont *Fou-hi*, *Chen-nong*, *Hoang-ti*, *Chao-hao*, *Tchoan-hiu*, *Yao* et *Choen* ; les dates exactes ne sont données qu'à partir de *Yao* dont la première année de règne est une année *kia-chen* qui correspond à l'an 2357 avant J.-C. ; la première année du règne de *Choen* est une année *ping-siu* qui correspond à l'an 2255 avant J.-C. La dynastie *Hia* commence en 2205, comprend dix-sept souverains et dure 439 années ; la dynastie *Yn* commence en 1766, comprend vingt-huit souverains et règne 644 ans. L'année où le roi *Ou* vainquit *Tcheou Sin*, dernier souverain de la dynastie *Yn*, est l'année 1122 ; puis les rois de la dynastie *Tcheou* se succèdent dans l'ordre suivant : *Tch'eng* monte sur le trône en 1115 ; *K'ang*, en 1078 ; *Tchao* en 1052 ; *Mou*, en 1001 ; *Kong*, en 946 ; *I*, en 934 ; *Hiao*, en 909 ; *I*, en 894 ; *Li*, en 878 ; *Siuen*, en 827.

Le second système commence par cinq empereurs qui sont : *Hoang-ti*, *Tchoan-hiu*, *K'ou*, *Yao* et *Choen*. La première année de *Yao* est une année

ping-tse, soit 2145 avant J.-C. ; la première année de *Choen* est une année *ki-wei*,^{•CXCI} soit 2042 avant J.-C. La dynastie *Hia* commence en 1989 ; elle comprend dix-sept souverains et dure 432 années ; la dynastie *Yn* commence en 1557 ; elle comprend trente souverains et dure 507 années. La date de la victoire du roi *Ou* sur *Tcheou Sin* est 1050 ; puis les avènements des rois *Tcheou* se succèdent dans l'ordre suivant :

Tch'eng, 1044 ; *K'ang*, 1007 ; *Tchao*, 981 ; *Mou*, 962 ; *Kong*, 917 ; *I*, 885 ; *Hiao*, 870 ; *I*, 861 ; *Li*, 853 ; *Siuén*, 827. Cette dernière date coïncide avec celle de la première liste et, à partir de ce moment, les deux systèmes marchent d'accord (307).

En réunissant les indications éparées dans les *Mémoires historiques*, on reconnaît qu'elles contredisent la première chronologie et qu'elles confirment la seconde. En voici la preuve :

• : *Se-ma Ts'ien* ouvre son histoire par les cinq empereurs : *Hoang-ti*, *Tchoan-hiu*, *K'ou*, *Yao* et *Choen*. Comme les Annales écrites sur bambou, il mentionne l'empereur *Tche*, mais sans assigner aucune durée à son règne et sans le faire rentrer vraiment dans la liste des cinq empereurs. Cette conception des origines de l'histoire dérive d'une théorie spéciale sur la succession des cinq éléments : *Se-ma Ts'ien* admet que les cinq éléments triomphent tour à tour les uns des autres ; la terre est vaincue par le bois ; celui-ci, par le métal ; celui-ci, par le feu ; celui-ci, par l'eau ; celle-ci, par la terre ; le principe de ce cycle est l'élément terre et le premier empereur est *Hoang-ti* qui régna par l'efficace, la vertu de cet élément, car le nom de *Hoang-ti* signifie « l'empereur jaune » et le jaune est la couleur qui correspond à la terre ; de même, *Tchoan-hiu* règne par la vertu du bois ; *K'ou*, par celle, du métal ; *Yao*, par celle du feu et *Choen*, par celle de l'eau (308). Telle est la doctrine qui^{•CXCI} détermine la liste des cinq empereurs dans les Annales écrites sur bambou et dans les *Mémoires historiques*.

D'après une autre théorie qui paraît avoir été exposée pour la première fois par *Lieou Hiang* et *Lieou Hin* à la fin du 1^{er} siècle avant notre ère (309), les éléments se succèdent en se produisant les uns sur les autres ; le principe du cycle quinaire est l'élément bois ; celui-ci produit le feu, qui produit la terre, qui produit le métal, qui produit l'eau, qui produit de nouveau le bois. Dès lors *Hoang-ti* ne peut plus être le point de départ de l'histoire et c'est pourquoi on complète la liste des cinq empereurs par celle des trois souverains. Les trois souverains sont *Fou-hi* qui symbolise le bois ; *Chen-nong*, le feu, et *Hoang-ti*, la terre ; les cinq empereurs sont *Chao-hao* qui symbolise le métal ; *Tchoan-hiu* l'eau ; *K'ou*, le bois ; *Yao*, le feu, et *Choen*, la terre (310). Telle est la doctrine qui fait régner avant la première dynastie huit personnages et non plus cinq. Le chapitre *Lu li tche* du *Ts'ien Han chou* est le plus ancien texte où nous trouvons exposé ce système qui est celui même qu'a adopté la chronologie du *T'ong kien kang mou*.

Pour la dynastie *Hia*, *Se-ma Ts'ien* donne la liste des dix-sept rois qui la représentent. *Pan Kou*, dans son *Lu li tche*, nous apprend en outre que cette

dynastie régna 432 ans. La chronologie des Annales écrites sur bambou est donc d'accord avec les deux illustres historiens.

• En ce qui concerne la dynastie *Yn*, *Se-ma Ts'ien* suppose qu'après *T'ang* le victorieux deux de ses fils, *Wai-p'ing* et *Tchong jen* régnèrent, le premier deux ans et le second quatre ans. Le *T'ong kien kang mou* supprime ces deux souverains en disant que l'un mourut à deux ans et l'autre à quatre ans et qu'aucun d'eux n'eut le pouvoir. Les Annales écrites sur bambou reconnaissent •_{CXCIII} au contraire trente empereurs, au lieu de vingt-huit, parce qu'elles admettent, avec *Se-ma Ts'ien*, les règnes de *Wai-ping* et de *Tchong-jen*.

Quant aux dates des premiers rois *Tcheou*, on peut les calculer au moyen des règnes des ducs de *Lou* dont *Se-ma Ts'ien* nous indique la durée ; voici le tableau qu'on dressera (311) en prenant pour point de départ la première année du duc *In* (722 av. J.-C.), commencement de la période *Tch'oen ts'ieou* :

Avant le duc	, le duc	règne	ans, soit de	à av. J.-C.
Yn	Hoei	46	768	723
Hoei	Hiao	27	795	769
Hiao	Po-yu	11	806	796
Po-yu	I	9	815	807
I	Ou	10	825	816
Ou	Tchen	30	855	826
Tchen	Hien	32	887	856
Hien	Li	37	924	888
Li	Wei	50	974	925
Wei	Yeou	14	988	975
Yeou	Yang	6	994	989
Yang	K'ao	4	998	995

Les indications précises de *Se-ma Ts'ien* cessent avec le duc *K'ao* ; mais le chapitre *Lu li tche* du *Ts'ien Han chou* nous apprend que le prédécesseur du duc *K'ao*, le duc *Po-k'in*, fut nommé duc de *Lou* la première année du roi *Tch'eng* et qu'il régna quarante-six ans. Si nous combinons cette donnée avec celles des *Mémoires historiques*, l'année où *Po-k'in* commença à régner est $998 + 46 = 1044$ avant J.-C. Or, c'est exactement la date que la chronologie des Annales écrites sur bambou assigne à l'avènement du roi *Tch'eng* ; elle se trouve donc ici encore en stricte conformité avec les *Mémoires historiques*.

La chronologie du *T'ong kien kang mou* se fonde au contraire sur le *Lu li tche* de *Pan Kou*. Voici en effet le •_{CXCIV} tableau des ducs de *Lou* qu'on peut établir au moyen du *Ts'ien Han chou* :

Avant le duc	, le duc	règne	ans, soit de	à av. J.-C.
--------------------	----------------	------------	--------------------	-------------------

Yn	Hoei	46	768	723
Hoei	Hiao	27	795	769
Hiao	Po-yu	11	806	796
Po-yu	I	9	815	807
I	Ou	2	817	816
Ou	Tchen	30	847	818
Tchen	Hien	50	897	848
Hien	Li	37	934	898
Li	Wei	50	984	935
Wei	Yeou	14	998	985
Yeou	Yang	60	1058	999
Yang	K'ao	4	1062	1059
K'ao	Po-k'in	46	1108	1063

Or le *Lu li tche* nous apprend qu'avant le gouvernement personnel du roi *Tch'eng* dont la première année correspond à la première année de *Po-k'in*, il y eut la régence du duc de *Tcheou* qui dura 7 ans ; le roi *Tch'eng* monta donc sur le trône en $1108+7=1115$ avant J.-C. ; d'ailleurs le roi *Ou* mourut sept ans après sa victoire sur *Tcheou Sin* ; la date de cette victoire est donc $1115+7=1122$: c'est ce que *Pan Kou* exprime encore d'une autre manière en disant que, depuis la victoire du roi *Ou* jusqu'à la première année *tch'oent s'ieou*, il s'écoula quatre cents années ; en effet $722+400=1122$. Un autre synchronisme indiqué par *Pan Kou* est celui-ci : l'année 1063, dernière du règne de *Po-k'in*, est la seizième du roi *K'ang* ; l'avènement du roi *K'ang* eut donc lieu en $1063+15=1078$. *Toutes ces dates correspondent exactement avec celles qu'indique le T'ong kien kang mou*. Ainsi, des deux systèmes qui ont cours aujourd'hui parmi les historiens chinois, l'un, celui du *T'ong kien kang mou*, est conforme aux données du *Lu li tche* de *Pan Kou* en ce qui touche les huit premiers Fils du ciel et les souverains de la dynastie *Tcheou*, tandis que l'autre, celui des Annales écrites sur bambou, est, dans ses grandes lignes (312), d'un bout à l'autre en accord parfait avec *Se-ma Ts'ien*.

•_{CXCV} Ce n'est pas à dire que la chronologie commune aux Annales écrites sur bambou et aux *Mémoires historiques* ait une valeur absolue plus grande que celle du *T'ong kien kang mou*. Nous n'avons, il est vrai, aucune raison sérieuse de suspecter l'authenticité du *Tchou chou ki nien* ; nous devons donc le considérer comme un écrit de l'an 299 avant J.-C. et le tenir pour antérieur aux *Mémoires historiques* : c'était sans doute un de ces livres généalogiques dont *Se-ma Ts'ien* dit qu'« à partir de *Hoang-ti* tous ont des dates » (313) ; mais *Se-ma Ts'ien* ajoutait lui-même que cette apparente précision ne le satisfaisait pas, car elle s'évanouissait devant une étude un peu approfondie des textes ; c'est pourquoi il renonçait, par scrupule d'historien qui ne veut pas altérer les faits, à coucher son œuvre sur le lit de Procuste d'un système. Si donc une analyse minutieuse nous fait découvrir dans les *Mémoires historiques* des vestiges de la chronologie du *Tchou chou ki nien*, ce serait aller à l'encontre des intentions de *Se-ma Ts'ien* que de prétendre compléter ces vestiges et restaurer le monument dans son intégrité ; puisque le grand historien a rejeté délibérément la rigueur factice de cette chronologie, nous devons prendre modèle sur lui et renoncer à rien affirmer : c'est en science un

progrès que de substituer à des hypothèses commodes mais insuffisamment justifiées un scepticisme motivé. Cependant l'esprit humain est si affirmatif de nature qu'il a quelque peine à se résigner à cette attitude ; aussi est-ce un singulier éloge que nous décernons à *Se-ma Ts'ien* quand nous disons que •^{CXCVI} dès le commencement du 1^{er} siècle avant notre ère il a eu un jugement assez ferme pour savoir douter. La décision avec laquelle il a limité ses connaissances exactes à l'an 841 avant J. -C., pour ne déterminer les dates antérieures que d'une manière approximative, est la plus remarquable preuve qu'il ait donnée de la sûreté et de la bonne foi de sa critique.

*

* *

CHAPITRE V

FORTUNE DES MEMOIRES HISTORIQUES

v. PREMIÈRE PARTIE

Les interpolateurs.

•_{CXCVII} Vingt siècles se sont écoulés depuis la mort de *Se-ma Ts'ien*. Dans quelles conditions son livre s'est-il transmis jusqu'à nous pendant ce long espace de temps ?

Il serait assez important de savoir d'abord quels matériaux *Se-ma Ts'ien* employa pour écrire son œuvre. Les Chinois se servaient autrefois de planchettes en bambou *p'ien*, sur lesquelles ils gravaient les caractères en creux au moyen d'un stylet. Au temps de *Ts'in Che-hoang-ti*, ils imaginèrent d'écrire sur une sorte de papier fait avec des débris de soie et le général *MongTien* (†210 av. J.-C.) passe pour l'inventeur du pinceau (314) ; sous les premiers empereurs *Han*, les deux procédés paraissent avoir été simultanément en usage ; ainsi, dans la biographie de *Se-ma Siang-jou* (†117 av. J.-C.), on lit que l'empereur fit donner à ce poète un pinceau ou stylet et une tablette de bois (315) pour qu'il écrivît une de ses compositions ; d'autre part, à la fin de ce même chapitre, un ouvrage posthume de *Se-ma Siang-jou* est désigné par le •_{CXCVIII} classificateur *kiuen* (316) (rouleau) qui s'applique à du papier ou à de la soie, mais non à des planchettes rigides. *Se-ma Ts'ien*, qui était contemporain de *Se-ma Siang-jou*, a donc dû connaître, lui aussi, les deux procédés ; auquel a-t-il eu recours ? M. Hirth (317), considérant que les divers chapitres des *Mémoires historiques* sont intitulés *kiuen* rouleaux, en a conclu qu'ils étaient écrits sur une matière souple, capable de se rouler. Mais ce mot *kiuen* est une modification introduite à une époque ultérieure dans la table des *Mémoires historiques* ; *Se-ma Ts'ien* lui-même désigne les sections de son livre sous le nom de *p'ien* (318) et, dans le *Ts'ien Han chou* (319), on voit mentionnés les cent trente *p'ien* du duc grand astrologue ; d'après *Wang Ming-cheng* (320), le commentateur *P'ei Yn*, au cinquième siècle de notre ère, fut le premier à diviser les *Mémoires historiques* en quatre-vingts *kiuen* ; enfin c'est dans l'histoire des *Soei* qu'on voit les cent trente *p'ien* convertis en cent trente *kiuen*. De ces considérations il résulte que, s'il faut prendre le mot *p'ien* au pied de la lettre, *Se-ma Ts'ien* écrivit suivant l'ancien système sur des planchettes de bois.

Dans son autobiographie, *Se-ma Ts'ien* nous apprend qu'il avait placé son ouvrage dans les archives du palais et qu'il en avait laissé une copie à la capitale (321). Quoique •_{CXCIX} cette copie fût sans doute destinée à la publicité, elle ne paraît pas avoir été aussitôt mise entre les mains de tout le monde : « Après la mort de *Se-ma Ts'ien*, lisons-nous dans le *Ts'ien Han chou*, son ouvrage fut peu connu. Au temps de l'empereur *Siuen* (73-49 av. J.-C.), un petit-fils de *Se-ma Ts'ien* par les femmes, *Yang Yun*, marquis de

P'ing-t'ong (322), mit en honneur et expliqua son livre et c'est alors qu'il se répandit. »

Même après les travaux de *Yang Yun*, les *Mémoires historiques* restèrent encore à demi secrets ; des raisons politiques en faisaient craindre la divulgation, comme nous l'apprenons par un curieux passage du *Ts'ien Han chou* (323) : en l'an 28 avant J. -C., le roi de *Tong p'ing* (aujourd'hui préfecture secondaire de *Tong-p'ing*, préfecture de *T'ai-ngan*, province de *Chan-tong*) vint rendre hommage à l'empereur, son neveu ; il lui adressa une requête pour le prier de lui donner les livres des écrivains non canoniques et celui de *Se-ma Ts'ien* ; le général en chef *Wang Fong* conclut au rejet de cette demande en motivant son avis en ces termes :

« Les livres des écrivains non canoniques tantôt contredisent les doctrines des classiques et blâment les sages, tantôt glorifient les génies et les dieux et croient aux prodiges. Dans le livre du duc grand astrologue, on trouve les délibérations qui se tinrent à l'époque des royaumes combattants au sujet des alliances du nord au sud et de la marche de l'est à l'ouest, délibérations qui s'inspirent des circonstances ou de la fourberie, les plans habiles qui furent discutés par les ministres au temps de la puissance des *Han*, les calamités et les prodiges auxquels président les gouverneurs du ciel, les endroits que la configuration des lieux ferme ou rend difficiles d'accès. •_{CC} Tout cela ne doit pas être en la possession des seigneurs et des rois. Il ne faut pas accorder cette demande. »

Si ces précautions pouvaient avoir leur raison d'être sous la première dynastie *Han*, elles devinrent superflues lorsque les hommes et les faits dont parlait *Se-ma Ts'ien* n'apparurent plus que dans un lointain recul. Nous ne savons cependant que fort peu de chose sur les copies qui transmirent son œuvre jusqu'au moment où elle fut imprimée. La seule particularité notable est le changement momentané qui fut introduit en 735 de notre ère dans l'ordre des Monographies, lorsqu'on mit la vie de *Lao-tse* en tête des autres chapitres de la même catégorie. La date exacte de la première édition imprimée de *Se-ma Ts'ien* nous est d'ailleurs inconnue ; des textes assez nombreux semblent prouver qu'elle doit remonter au temps des *Song* (324), (960-1126) ; il est probable que jusqu'alors le livre du grand historien n'avait jamais été que manuscrit ; en effet, quoique l'imprimerie ait fonctionné dès la dynastie *T'ang*, ce n'est que sous les *Song* que l'usage s'en généralisa (325).

Les œuvres des scribes qui copièrent les *Mémoires historiques* pendant onze siècles ont toutes disparu ; ce n'est point là un fait anormal dans l'histoire de la littérature chinoise ; les lettrés, si soigneux des monuments •_{CCI} lapidaires, paraissent avoir négligé leurs anciens manuscrits. Lorsqu'il s'agit des classiques, par exemple, toute leur critique de texte se fonde, pour proposer des leçons nouvelles, sur la comparaison du livre qu'ils étudient avec les citations qu'en font les auteurs anciens ; les débris des classiques gravés

sur pierre en 175 après J.-C. leur fournissent parfois quelques corrections heureuses ; mais jamais ils n'invoquent le témoignage d'une copie antérieure à l'invention de l'imprimerie. Le texte de *Se-ma Ts'ien* n'a point été fixé par des inscriptions ; les citations qu'on en trouve, ne présentent aucune singularité notable ; par conséquent, tout moyen externe nous manque pour en faire la critique ; ce n'est que par des raisons d'évidence interne que nous pourrions en éprouver l'intégrité. Or, dans les *Mémoires historiques*, on relève d'assez nombreux passages qui commencent par la formule : « Maître *Tch'ou* dit... ». Qui est ce personnage et dans quelle mesure a-t-il altéré le texte original de *Se-ma Ts'ien* ?

Dans le catalogue bibliographique qui forme le XXXe chapitre du *Ts'ien Han Chou*, on remarque, au-dessous de la mention des *Mémoires historiques*, une note ainsi conçue : « Pour dix chapitres, on a le titre, mais non le texte. »

Le commentateur *Tchang Yen*, qui vivait au temps de la première dynastie *Wei* (220-264 ap. J.-C.), complète le dire de *Pan Kou* en indiquant quels étaient les chapitres perdus (326) :

« Après la mort de (*Se-ma*) *Ts'ien*, il manqua les Annales de l'empereur *King* (chap. XI), les Annales de l'empereur *Ou* (chap. XII), le traité des rites (chap. XXIII), le traité de la musique (chap. XXIV), le traité de la guerre (?), le tableau chronologique des généraux et des conseillers depuis l'avènement des *Han* jusqu'à nos jours (chap. XXII), la monographie des diseurs de bonne aventure (chap. CXXVII), le *che kia* des trois rois (chap. LX), la monographie sur le tirage au sort par la tortue et l'achillée (chap. CXXVIII), la monographie de *Fou K'oan* et de *Kin Hi* (chap. XCVIII). Au temps des empereurs *Yuen* (48-33 av. J.-C.) et *Tch'eng* (32-7 av. J.-C.), maître *Tch'ou* combla ces lacunes, il écrivit les Annales de l'empereur *Ou* (chap. XII), le *che kia* des trois rois (chap. LX), les monographie sur le tirage au sort par la tortue et l'achillée (chap. CXXVIII) et sur les diseurs de bonne aventure (•_{CCII} chap. CXXVII). Son style est bas ; ce ne sont pas là les idées originales de (*Se-ma*) *Ts'ien*.

Le commentateur *P'ei Yn* (327) reproduit ce passage de *Tchang Yen* en substituant au traité de la guerre le traité des tubes musicaux (chap. XXV).

Se-ma Tch'eng ajoute :

« Les Annales de l'empereur *King*, il (maître *Tch'ou*) les a remplacées par le texte de *Pan Kou* ; les Annales de l'empereur *Ou*, par le traité sur les sacrifices *fong* et *chan* ; le traité des rites, par les Discussions sur les rites de *Siun K'ing* ; le traité de la musique, par le Mémoire sur la musique (*Yo ki*) du *Li (ki)* ; le traité de la guerre était perdu et il ne l'a pas remplacé, mais il a exposé en gros la théorie des tubes musicaux sous le nom de la guerre ; ainsi il a divisé la théorie du calendrier pour la dédoubler ; quant au *che kia* des trois rois, il s'est contenté de prendre leurs lettres

d'investiture pour continuer ce chapitre ; quelle imperfection, bien plus, que de répétitions et d'impropriétés ! Quant au chapitre sur les diseurs de bonne aventure, comme il ne pouvait rappeler ce qui est identique ou divers dans tous les royaumes, il n'a parlé que de *Se-ma Ki-tchou* ; quant à la monographie du tirage au sort par la tortue et l'achillée, c'est un pot -pourri des sorts et présages obtenus par le grand devin et il n'a aucun mérite de rédaction ni de correction. Que tout cela est mauvais et bas !

•^{CCIII} Ce maître Tch'ou à qui les anciens critiques chinois reprochent de si nombreuses et si maladroites interpolations nous est fort peu connu. Les maigres renseignements que nous trouvons sur son compte ne concordent même pas entre eux. *Tchang Yen* (328) nous apprend qu'il était originaire de *Yng-tch'oan* (329) et qu'il vivait entre les années 48 et 7 avant J.-C. — *Wei Ling* (330) dit :

« D'après le livre de famille de *Tch'ou I*, *Tch'ou Chao-suen* était petit-fils de *Tchou Ta-ti* qui fut conseiller du roi de *Leang* ; au temps de l'empereur *Siuén* (73-49 av. J.-C.), il eut le titre de *lettré au vaste savoir*. Pendant un séjour qu'il fit à *P'ei*, il s'attacha au célèbre lettré *Wang Che* (331) ; c'est pourquoi on lui donna le titre de *maître*. Il continua le livre du duc grand astrologue. »

Dans le *Ts'ien Han chou* (332), nous lisons que *Tch'ou Chao-suen*, originaire de *P'ei* (333), fut le disciple de *Wang Che* et reçut de lui l'enseignement du Livre des Vers. — Enfin les éditeurs de la réimpression des vingt et un historiens faite en 1747 par ordre de l'empereur *K'ien-long*, écrivent (334), sans indiquer d'ailleurs sur quelle autorité ils s'appuient, que *Tch'ou Chao-suen* mourut en l'an 18 après J.-C., âgé de soixante onze ans ; il devait donc être né en 53 avant J.-C. — Quoique ces textes présentent des divergences, il •^{CCIV} paraît établi que *Tch'ou Chao-suen* dut fleurir vers la fin du 1^{er} siècle avant notre ère.

Si, jusqu'à l'époque des *T'ang* on a accepté sans examen approfondi l'assertion que dix chapitres des *Mémoires historiques* étaient de la main de *Tch'ou Chao-suen*, des critiques plus récents (335), ont étudié la question à nouveau et ont montré, d'une part que les dix chapitres incriminés n'étaient pas entièrement l'œuvre de *Tch'ou Chao-suen*, d'autre part que, dans plusieurs passages non signalés par *Tchang Yen* on distingue des interpolations soit de *Tch'ou Chao-suen*, soit d'autres auteurs.

Considérons d'abord les dix chapitres suspects.

Les Annales de l'empereur *King* ne sont point, comme le prétend *Se-ma Tcheng*, empruntés au Livre des *Han* antérieurs ; le nom de *Tch'ou Chao-suen* n'y est mentionné nulle part et nous ne voyons aucune raison de mettre en doute leur authenticité.

En revanche, les Annales de l'empereur *Ou* sont purement et simplement la reproduction de la seconde partie du traité sur les sacrifices *fong* et *chan* ; le texte original est donc perdu ; *Tch'ou Chao-suen* l'a maladroitement suppléé par la répétition de ce qui se trouvait ailleurs dans les *Mémoires historiques* ; il s'est contenté de modifier tous les passages où *Se-ma Ts'ien* avait écrit « le présent Fils du ciel », en substituant à cette expression le titre posthume « l'empereur *Ou* ».

Le traité sur les rites s'ouvre par deux pages dont l'authenticité est incontestable ; puis viennent toute une série de considérations qui se retrouvent, comme le fait justement remarquer *Se-ma Tcheng*, dans le *Li Iuen* ou Discussions sur les rites de *Siun K'ing* (336). Est-ce un motif suffisant pour faire •_{CCV} intervenir ici *Tch'ou Chao-suen* ? S'il fallait dénier à *Se-ma Ts'ien* toutes les parties des *Mémoires historiques* qui sont copiées sur des textes anciens, il resterait peu de chose de son œuvre ; étant établi qu'il est avant tout un compilateur, quoi d'étonnant s'il emprunte à *Siun King* la matière d'un de ses chapitres ?

Le traité sur la musique donne lieu à des observations identiques : il se compose d'un début qui est bien de *Se-ma Ts'ien*, puis d'une longue citation du *Yo ki* ou Mémoire sur la musique. Or les éditeurs des treize livres canoniques à l'époque *K'ien-long* font remarquer (337) que le *Yo ki*, chapitre XVII du *Li ki*, a été introduit pour la première fois dans ce recueil par *Lieou Hiang* (86-14 av. J.-C.) ; ils en infèrent que *Se-ma Ts'ien*, vivant avant *Lieou Hiang*, ne put connaître le *Yo ki* ; ce serait donc *Tch'ou Chao-suen* qui l'aurait extrait du *Li ki* nouvellement publié par son contemporain *Lieou Hiang* et l'aurait introduit dans les *Mémoires historiques*. La conclusion nous paraît dépasser les prémisses : de ce que *Lieou Hiang* est le premier qui ait rattaché le *Yo ki* au *Li ki*, il ne s'ensuit pas qu'il en soit l'auteur ; cet écrit devait exister avant lui et avant *Se-ma Ts'ien* ; pourquoi ce dernier n'aurait-il pas eu entre les mains un original aujourd'hui perdu, qui, plus tard, servit aussi à *Lieou Hiang* ?

• Le cinquième des dix chapitres est appelé traité de la guerre par *Tchang Yen* et traité des tubes musicaux par *P'ei Yn*. *Se-ma Tcheng* concilie ces deux commentateurs par l'explication suivante : le traité de la guerre étant perdu, *Tch'ou Chao-suen* le remplaça par une partie du traité suivant, qui, comme le chapitre qui lui correspond dans le •_{CCVI} *Ts'ien Han chou* (338), devait avoir pour objet les tubes musicaux et le calendrier ; il dédoubla ainsi un livre des *Mémoires historiques* et la première des deux moitiés vint remplacer le traité sur la guerre. Cette théorie est fort claire, mais avant de l'accepter, il faut prévenir l'objection qu'on élève contre elle en disant qu'elle est en désaccord avec l'analyse de son propre ouvrage que *Se-ma Ts'ien* a placée à la fin de son autobiographie ; voici en effet comment il parle de son troisième traité (339) :

« Sans soldats, on n'est pas puissant, comme sans vertu on n'est pas florissant ; c'est par là (c'est -à-dire par leur force militaire) que *Hoang-ti*, *T'ang* (fondateur de la dynastie *Yn*) et *Ou* (fondateur de

la dynastie *Tcheou*) réussirent ; c'est par là (c'est -à-dire par leur faiblesse militaire) que *Kie* (dernier souverain des *Hia*) et *Tcheou* (dernier souverain des *Yn*) périrent tous deux. Peut-on n'y pas faire attention ? L'origine des lois des *se-ma* (c'est -à-dire des lois de la guerre) est ancienne ; *T'ai-kong*, *Suen Ou* et *Wang-tse* purent continuer cette œuvre et la comprendre. Ce sujet a été très important dans les temps récents ; il est essentiel dans les révolutions humaines. J'ai donc écrit le traité des tubes musicaux. »

De ce passage, *Wang Ming-cheng* (340) conclut que *Se-ma Ts'ien* établissait un rapport, difficile d'ailleurs à préciser, entre la théorie des tubes musicaux et les lois de la guerre ; *Tchan-Yen* se serait trompé en disant que le traité sur la guerre était perdu, car c'est le traité sur les tubes musicaux qui le représente. L'argumentation de *Wang Ming-cheng* serait décisive si on était parfaitement sûr de l'intégrité du texte qu'il invoque ; en lisant cette citation cependant, on ne peut s'empêcher d'en trouver la dernière phrase bien singulière, car tout ce qui précède semblerait devoir aboutir à cette conclusion : « J'ai donc composé le traité sur la guerre. » L'opinion la plus plausible nous paraît être en •_{CCVII} définitive celle de *Se-ma Tch'eng*. Si on l'admet, on pourra supposer qu'après que *Tch'ou Chao-suen* eut remplacé le traité perdu sur la guerre par la première moitié du traité suivant, il eut soin, pour cacher son artifice, de substituer dans l'autobiographie la phrase : « J'ai donc composé le traité sur les tubes musicaux », à celle qui devait avoir été écrite par *Se-ma Ts'ien* : « J'ai donc composé le traité sur la guerre. » L'hypothèse est d'autant plus vraisemblable qu'en résumant son chapitre sur le calendrier, *Se-ma Ts'ien* commence par parler des tubes musicaux, ce qui donne bien à entendre que cette théorie était liée pour lui, comme pour *Pan Kou*, à celle du calendrier.

Le tableau chronologique des généraux et des conseillers depuis l'avènement des *Han* jusqu'à nos jours ne se termine qu'à la première année *hong-kia*, l'an 20 avant J.-C. Il est probable que *Se-ma Ts'ien* avait dressé cette liste jusqu'à la première année *t'ai-che*, soit 96 avant J.-C. et que *Tch'ou Chao-suen* la compléta.

Dans le *che kia* des trois rois, nous trouvons telles quelles toutes les pièces de chancellerie relatives à l'investiture de trois fils de l'empereur *Ou* ; à la suite de ces textes, *Se-ma Ts'ien* ajoute une courte note pour exposer les raisons qui l'engagent à les insérer dans son histoire. Puis une addition étendue de *Tch'ou Chao-suen* explique et commente certains termes des lettres-patentes. Le point embarrassant est que, au dire de l'interpolateur lui-même, ce chapitre des Mémoires était perdu tout entier ; il prétend l'avoir reconstitué au moyen des documents que lui fournirent des vieillards. Puisque ces documents sont d'une authenticité incontestable, il importe assez peu de savoir s'ils ont été copiés par *Tch'ou Chao-suen* ou par *Se-ma Ts'ien* ; cependant la présence du paragraphe qui commence par les mots : « Le duc grand astrologue dit » semble prouver qu'on re trouva plus tard la rédaction

originale de *Se-ma Ts'ien*, tout en laissant subsister les additions de *Tch'ou Chao-suen*.

La monographie de *Fou K'oan* et de *Kin Hi* est une des plus courtes ; elle se borne à noter dans un style bref et précis les mérites qu'eurent à la guerre trois des •^{CCVIII} fidèles de *Han Kao-tsou* ; *Se-ma Ts'ien* a dû se contenter de reproduire ici quelque rapport au trône ; mais aucun indice ne donne à penser qu'il ne soit pas l'auteur de ce chapitre.

Quant aux monographies sur les diseurs de bonne aventure et sur la divination par la tortue et l'achillée, la première ne présente qu'un court appendice de *Tch'ou Chao-Suen*, et la seconde, quoique grossie d'un long texte divinatoire par l'interpolateur, contient cependant quelques pages de *Se-ma Ts'ien*.

Si l'étude de ces dix chapitres nous montre qu'ils ne sont pas aussi adultérés que les anciens critiques chinois le pensaient, d'autre part un examen attentif nous révèle l'intervention de *Tch'ou Chao-suen* dans quelques autres places des *Mémoires historiques*. Les passages qui lui sont attribués soit par la formule « maître *Tch'ou* dit... » , soit par les commentateurs sont les suivants : la postface du chapitre XIII ; une longue addition au huitième tableau chronologique (chap. XX) ; la fin du chapitre XLIX ; la fin du chapitre CIV, la seconde moitié du chapitre CXXVI.

D'autres interpolations ne sont pas rapportées expressément à *Tch'ou Chao-suen* : dans le tableau chronologique des douze seigneurs (chap. XIV) et dans le traité du calendrier (chap. XXVI), les caractères du cycle sexagénaire ont dû être surajoutés à une époque ultérieure, car il ne semble pas que *Se-ma Ts'ien* ait connu l'application de ce mode de numération aux années. A la fin du chapitre L, on lit la date de la seconde année *li tsié* (68 av. J.-C.), et à la fin du chapitre LII, la date de la troisième année *kien chou* (30 av. J.-C.). Dans le chapitre VI, on remarque la répétition de la première partie des Considérations... de *Kia I* que *Se-ma Tsien* avait déjà cités au chapitre XLVIII (341) ; en outre, la fin de ce même chapitre Yi est consacrée à une revue rapide des princes de *Ts'in* où •^{CCIX} on remarque la date de la dix-septième année de l'empereur *Hiao-ming*, soit 74 après J.-C.. Le chapitre CXII se termine par un décret rendu entre l'an 1 et l'an 6 de notre ère et par une citation de *Pan Kou*. L'annotation du chapitre CXVII mentionne *Yang Hiong* (342) (54 av. J.-C. - 18 ap. J.-C.). A la fin du chapitre LXXXIII, l'empereur *Tchao* est désigné par son titre posthume qui ne pouvait être connu que d'une personne vivant après la mort de ce souverain, c'est -à-dire après l'année 74 avant J.-C. (343). A la fin du chapitre XCVI sont ajoutées les biographies de six conseillers des empereurs *Siuén* (73-49) et *Yuen* (18-33 av. J.-C.). Enfin à la dernière page du chapitre CX, la date de la reddition du maréchal de *Eul-Che* est inexacte et *Tchang Cheou-tsie* suppose que l'erreur a été commise par quelque sot qui aura voulu compléter *Se-ma Ts'ien*.

Quoique les interpolations qu'on relève dans les *Mémoires historiques* soient assez nombreuses, elles ne portent pas cependant une grave atteinte à

l'intégrité de l'œuvre ; en effet, les plus considérables d'entre elles sont dues à *Tch'ou Chao-suen* ; or, cet écrivain a presque toujours soin de nous avertir quand il prend la parole ; le départ est donc aisé à faire entre les pages qui lui sont dues et le reste de l'œuvre. Quant aux autres additions, on verra, si on en fait le compte, qu'elles se réduisent à un •_{CCX} fort petit nombre de lignes et qu'elles sont, en somme, une quantité presque négligeable. Eu égard à leur étendue et à leur ancienneté, les *Mémoires historiques* peuvent être regardés comme nous étant parvenus dans un remarquable état de conservation. Tite Live et Tacite, plus récents, présentent des lacunes bien plus regrettables.

v. DEUXIÈME PARTIE

Commentateurs et critiques.

Si c'est un sujet d'étonnement pour un Européen de constater que les Chinois, malgré les révolutions terribles qui ont bouleversé leur pays, ont su éviter les éclipses de la barbarie et se transmettre d'âge en âge un patrimoine intellectuel toujours intact, c'en est un plus grand peut-être de voir comment ces textes vieux de plusieurs siècles sont encore universellement étudiés et compris. Un lettré lit *Se-ma Ts'ien* avec plus de facilité que nous n'expliquons Rabelais ou Montaigne. La langue écrite, en effet, étant par ses origines idéographiques presque indépendante du langage parlé, n'en subit pas les modifications incessantes et possède une grande stabilité : elle est d'ailleurs une langue savante, puisqu'on ne peut l'apprendre que dans les livres ; aussi reste-t-elle sensiblement identique à ce qu'elle est chez les anciens auteurs qui passent pour en offrir les modèles parfaits. Telles sont les causes qui ont produit ce phénomène unique au monde d'une littérature à la fois aussi vieille que les plus vénérables et aussi vivante que les plus modernes.

Quoique les *Mémoires historiques* soient en général d'une intelligence assez aisée, ils contiennent cependant des difficultés qui tiennent à la nature même de l'œuvre : les institutions politiques et administratives ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient il y a deux mille ans ; les noms de lieu et les divisions géographiques ont changé. •^{CCXI} Pour savoir quelles étaient les attributions d'un fonctionnaire dont nous parle *Se-ma Ts'ien*, ou pour identifier les villes qu'il mentionne, des recherches érudites sont nécessaires. En outre, cet auteur ne donne souvent que des renseignements fort courts sur un événement ou sur un homme que d'autres ouvrages peuvent nous apprendre à mieux connaître : il est donc utile de préciser ce que ses indications ont parfois de trop vague. Enfin nous avons montré que les *Mémoires historiques* reproduisent de longs fragments du *Chou king* et renferment d'autre part des morceaux de pure littérature ; pour éclaircir les obscurités des pages archaïques et pour analyser les finesses ou les préciosités des poésies et des dissertations, les efforts de la critique la plus savante seront souvent indispensables. Le livre de *Se-ma Ts'ien* a donc besoin de commentaires ; les Chinois ont l'esprit trop porté vers ce genre de travaux pour avoir failli à la tâche.

• Les bonnes éditions modernes de *Se-ma Ts'ien* renferment des extraits des trois commentaires qui seuls nous ont été conservés ; ce sont ceux de *P'ei Yn*, de *Se-ma Tch'eng* et de *Tchang Cheou-tsie*.

P'ei Yn (344) est le fils de ce *P'ei Song-tche* qui fit un commentaire renommé de l'« Histoire des trois royaumes » de *Tch'en Cheou* (345). Il avait

pour appellation *Long-kiu* et était originaire de *Wen-hi* dans la commanderie de *Ho-tong* (aujourd'hui sous-préfecture de *Wen-hi*, préfecture secondaire de *Kiang*, province de *Chàn-si*). Nous savons fort peu de chose sur lui : son père mourut en l'an 451 après J.-C., à l'âge de quatre-vingts ans et lui-même était revêtu d'une haute dignité littéraire pendant les années 465-472. Son commentaire, intitulé •^{CCXII} Explications réunies du *Che ki* (346), comprenait quatre-vingts chapitres. Pour le rédiger, il avait fait de grandes lectures et les critiques modernes louent l'étendue de ses connaissances ; ils lui reprochent cependant d'avoir écourté la seconde partie de son œuvre ; c'est ainsi que, pour la section des *che kia* à partir du chapitre XLVIII, et pour la section des *lie tchoan* à partir du chapitre LXXXIX, il se borne à copier les annotateurs du *Ts'ien Han chou*. C'est à *P'ei Yn* que nous devons la conservation partielle du commentaire de son prédécesseur *Siu Koang* dont il fait de très nombreuses citations. *Siu Koang* avait pour appellation *Yé-min* ; il était originaire de *Kou-mouo* dans la commanderie de *Tong-hoan* (à 50 *li* de la sous-préfecture de *Tchou-tch'eng* (347), préfecture de *Ts'ing-tcheou*, province de *Chan-tong*. Il mourut en 425 après J.-C. vers l'âge de soixante-dix ou quatre-vingts ans ; son livre sur *Se-ma Ts'ien* était intitulé « Sons et sens du *Che ki* » et se composait de treize chapitres.

Après *P'ei Yn* il faut franchir trois siècles et arriver au milieu de la dynastie *T'ang* pour trouver de nouveaux commentateurs de *Se-ma Ts'ien* ; dans la première moitié du VIII^e siècle de notre ère parurent presque simultanément les « Perquisitions dans les obscurités du *Che ki* » par *Se-ma Tcheng* et les « Sens corrects du *Che ki* » par *Tchang Cheou-tsie*.

•^{CCXIII} Nous ne connaissons pas la date exacte à laquelle *Se-ma Tcheng* publia son livre ; comme cet auteur fait dans ses préfaces une revue très complète des érudits qui ont abordé avant lui le même sujet d'études et qu'il ne mentionne pas *Tchang-Cheou-tsie*, il y a lieu de penser qu'il écrivait avant lui. *Se-ma Tcheng* avait pour appellation *Tse-tcheng* ; il se rattachait à la famille de *Se-ma Ts'ien* et prit, pour se distinguer de son illustre ancêtre, le surnom de « petit *Se-ma* » ; il était originaire du *Ho-nei* (aujourd'hui la partie du *Ho-nan* qui est au nord du *Hoang-ho* et une petite partie du *Ch•n-si* ; il remplit diverses fonctions à la capitale pendant la période *k'ai-yuen* (713-742 ap. J.-C.). Ses travaux sur le *Che king* composent d'un commentaire en vingt-trois chapitres et de deux chapitres d'annotations, d'une préface, d'une postface, d'un chapitre intitulé « Annales principales des trois souverains » et d'une préface à ce chapitre sous le nom de « Préface au *Che ki* complété » (348).

Dans la préface et la postface du commentaire, *Se-ma Tcheng* examine et critique ses prédécesseurs. Dans son énumération nous relevons, outre les noms de *Siu Koang* et de *P'ei Yn* dont nous avons parlé plus haut, ceux de plusieurs auteurs dont les écrits sont aujourd'hui perdus ; ce sont, par ordre chronologique : sous les *Han* postérieurs (25-220 ap. J.-C.), *Yen Tou*, dont le commentaire en un chapitre était intitulé « Sons et sens » ; — vers la même époque, un auteur inconnu dont l'ouvrage en cinq chapitres était appelé

« Sons et obscurités » ; — sous la dynastie des *Ts'i* méridionaux (479-501), *Tseou Tan-cheng*, auteur d'un « Sons et sens » en trois chapitres ; •_{CCXIV} — sous la dynastie des *Soei* (581-618), *Lieou Kou-yen*, qui composa un livre en trente chapitres ; — enfin sous les *Tang*, pendant la période *tcheng-koan* (627-650), *Lieou Po-tchoang*, auteur d'un « Sons et sens » en vingt chapitres.

Se-ma Tcheng ne se contenta pas de profiter des essais de ses devanciers pour écrire un commentaire plus parfait que le leur ; il nourrit aussi pendant quelque temps le projet de modifier le texte même de *Se-ma Ts'ien*, en le débarrassant des interpolations de *Tch'ou Chao-suen*, en corrigeant les fautes de méthode qu'il remarquait dans la distribution des chapitres, en comblant les lacunes qu'il croyait découvrir ; il expose tout son plan de réformes dans la « Préface au *Che ki* complété ». Cependant, quand il se fut mis à l'œuvre, il éprouva quelque crainte de porter une main imprudente sur un monument consacré par l'admiration des siècles ; il renonça donc à son dessein primitif et se borna, sans toucher au texte reçu, à y ajouter d'une part des annotations, d'autre part un chapitre préliminaire. Les annotations sont de courts résumés, en phrases de quatre caractères, de chacun des 130 chapitres des *Mémoires historiques* ; elles n'ont, à vrai dire, aucun intérêt et ne jouent que le rôle d'un médiocre memento (349). • Quant au chapitre préliminaire sur les trois souverains (350), il doit son origine aux modifications qu'avait subies la doctrine des cinq éléments depuis l'époque de *Se-ma Ts'ien*. Au II^e siècle avant notre ère, on ne parlait que des cinq empereurs ; après *Lieou Hiang* et *Lieou Hin* (351), on compta les trois souverains avant les cinq empereurs. Aux yeux de *Se-ma Tcheng*, l'histoire devait donc •_{CCXV} commencer, non par les cinq empereurs comme l'avait pensé *Se-ma Ts'ien*, mais par les trois souverains. Cependant les trois souverains sont *Fou-hi*, *Chen-nong* et *Hoang-ti* ; or *Hoang-ti* est déjà le premier des cinq empereurs dans le système de *Se-ma Ts'ien* ; pour respecter l'intégrité des *Mémoires historiques*, *Se-ma Tcheng* fut donc obligé de remplacer *Hoang ti* par un autre personnage et c'est pourquoi il intercala *Niu-koa* entre *Fou-hi* et *Chen-nong* ; il avoue d'ailleurs que la triade *Fou-hi*, *Niu-koa*, *Chen-nong* ne s'accorde pas fort bien avec la doctrine des cinq éléments, car les deux premiers de ces souverains régnèrent tous deux par la force du bois au lieu de se succéder en vertu de la substitution de l'un des cinq éléments à un autre (352). *Fou-hi* et *Niu-koa* correspondent tous deux au bois ; ils forment donc une dualité indivisible et c'est bien ainsi qu'ils apparaissent sur les bas-reliefs du II^e siècle après notre ère trouvés dans la province de *Chan-tong* ; le sculpteur les a représentés sous les traits d'un homme et d'une femme enlaçant leurs queues de serpent, symbole du couple primitif, qui se dégage encore à peine des fantaisies de la légende, on ne saurait les séparer sans faire violence à l'idée même qui leur a donné naissance ; en voulant les considérer comme deux personnages distincts, *Se-ma Tcheng* se met en contradiction avec le mythe d'où il les tire. Il en a d'ailleurs eu conscience, car après avoir parlé de *Fou-hi*, *Niu-koa* et *Chen-nong*, il propose une autre théorie d'après laquelle les trois souverains seraient les dynasties célestes, terrestres et humaines : ce dernier système, malgré son ancienneté qui paraît remonter au moins aussi haut que l'époque

de Ts'in Che-hoang-ti (353), malgré sa vitalité qui lui a permis de revivre transplanté dans certaines histoires du Japon, enfin malgré son apparence logique qui a engagé les auteurs du *T'ong kien kang mou* à l'adopter, n'a cependant aucun fondement dans la réalité ; il n'est qu'une pure •_{CCXVI} imagination de l'esprit désireux de remonter à un premier commencement absolu. Dans sa double tentative pour compléter l'œuvre de *Se-ma Ts'ien* soit par les trois souverains *Fou-hi*, *Niu-koa* et *Chen-nong*, soit par les dynasties surnaturelles du Ciel, de la Terre et de l'Homme. *Se-ma Tch'eng* n'a rien ajouté de positif à l'histoire de Chine.

Ce fut sans doute peu de temps après les « Perquisitions dans les obscurités du *Che ki* » que parurent les « Sens corrects » de *Tchang Cheou-tsie*, publiés en 737 sous la forme d'un volume en trente chapitres. On ne sait rien sur la vie de *Tchang Cheou-tsie* : son commentaire est surtout remarquable par les renseignements géographiques qu'il nous donne ; il les tire pour la plupart du *Kouo li tche* ou « Géographie générale » ; ce dernier ouvrage date aussi de l'époque des *T'ang* ; il fut composé par plusieurs personnes sous la direction de *T'ai*, roi de *P'ou*, au temps où ce prince était encore roi de *Wei* ; il est aujourd'hui perdu ; mais à la fin du siècle dernier un certain *Suen Sing yen* a réuni tous les fragments qu'il en a pu trouver, notamment dans les citations qu'en fait *Tchang Cheou-tsie*, et il a publié en 1797 le livre ainsi partiellement reconstitué.

Tchang Cheou-tsie a ajouté à son commentaire un certain nombre de petites dissertations assez curieuses. — Dans la première, il décrit l'ordonnance des *Mémoires historiques* qui s'étendent depuis *Hoang-ti* jusqu'à la quatrième année *Tien-han* (97 av. J.-C.) et couvrent, selon lui, un espace de 2413 années, ce qui rapporterait la première année de *Hoang-ti* à l'an 3510 avant J.-C. D'après *Tchang Cheou-tsie*, *Se-ma Ts'ien* aurait fixé le nombre des Annales principales à douze pour •_{CCXVII} symboliser les douze mois de l'année ; les dix Tableaux chronologiques correspondraient à la décade *kia, i, ping, ting*, etc. ; les huit Traités, aux deux équinoxes, aux deux solstices et aux débuts des quatre saisons ; les trente Maisons héréditaires, aux trente jours du mois ; enfin les soixante-dix Monographies représenteraient en nombre rond la période de soixante-douze jours qui, répétée cinq fois, constitue l'année lunaire de trois cent soixante jours. — Dans la seconde dissertation, *Tchang Cheou-tsie* énumère les commentateurs des livres classiques et du *Che ki* auxquels il a demandé vies renseignements. — Les quatre dissertations suivantes sont consacrées à des discussions philologiques sur l'emploi et le son des caractères. — La septième est un tableau des titres posthumes ; on sait que les princes reçoivent en Chine, après leur mort, un nom qui rappelle leur principale qualité ; comme nous disons Louis le Débonnaire, ou Jean le Bon, ou Charles le Sage, ainsi les Chinois disent le roi Guerrier (*Ou wang*), ou le roi Pieux (*Hiao wang*), ou le duc Bienfaisant (*Hoei kong*) (354) ; le nombre de ces titres n'atteint pas une centaine ; chacun d'eux présente un ou plusieurs sens strictement définis en une phrase de quatre mots ; c'est la liste complète de ces formules qu'a dressée *Tchang Cheou-tsie*.

— Sa huitième dissertation est consacrée à l'exposé de la bizarre théorie d'après laquelle chaque royaume sur la terre voyait ses destinées déterminées par les changements astronomiques qui se produisaient dans une partie déterminée du ciel (355).

Se-ma Tch'eng et *Tchang Cheou-tsie* n'ont pas eu •_{CCXVIII} d'imitateurs ; après l'époque des *T'ang*, aucun commentaire d'ensemble n'a été écrit. Les *Mémoires historiques* ont cependant continué à préoccuper le monde savant qui a multiplié à leur sujet les études critiques et les éditions.

Les principales éditions sont les suivantes :

Édition du *Kouo tse kien* de Nanking, publiée sous les *Ming* la 24^e année *Wan-li* (1596). Cette excellente édition est la première qui ait imprimé les commentaires de *P'ei Yn*, de *Se-ma Tch'eng* et de *Tchang Cheou-tsie* en même temps que le texte : il est à remarquer que les éditeurs de 1596 ont fait quelques coupures dans le commentaire de *Se-ma Tch'eng*.

Plusieurs éditions modernes ne font que reproduire celle de 1596 ; quelques-unes cependant sont beaucoup moins complètes ; c'est ainsi que l'une d'elles, publiée à Nanking en 1869, ne présente que le commentaire de *P'ei Yn*.

La fameuse édition, publiée par ordre impérial la 12^e année *K'ien-long* (1747), est calquée sur celle de 1596, mais elle donne le commentaire de *Se-ma Tchen* sous une forme plus intégrale : en outre, à la fin de chaque chapitre, sont ajoutées des notes critiques par des lettrés éminents du temps de *K'ien-long* (356).

Un autre groupe d'éditions comportent, outre le commentaire courant, des annotations critiques au haut des pages ; tels sont :

Le *Che lei p'ing lin* publié en 1576 par *Ling I-tong*, dont l'appellation était *Tche-long* ; et qui était originaire de *Ou-hing* ;

•_{CCXIX} Et le *Che ki p'ing lin yuen pen* par *Tch'en Ou-o-tse*, dont l'appellation était *Tse-long*.

Enfin une troisième classe d'éditions comprend celles qui n'ont pas ou presque pas de commentaires. Parmi elles il faut faire une place à part au *Che ki luen wen* dont l'auteur, *Ou Ts'i-hien*, mourut une dizaine d'années avant l'année 1686, date à laquelle sa publication vit le jour grâce à un certain *Ou Hing-tsou* ; cette édition présente l'avantage considérable pour un Européen d'être parfaitement ponctuée ; les notes, très courtes, ne portent jamais que sur la forme littéraire mais sont souvent d'un grand secours pour l'intelligence correcte du texte. — Nous apprécions moins un autre genre de ponctuation qui consiste à placer des séries de points le long des phrases où le style de l'écrivain est particulièrement remarquable ; dans les éditions de luxe, ces points sont de couleurs différentes suivant le genre d'admiration que veut manifester l'annotateur ; dans les réimpressions communes, les couleurs sont remplacées par les formes des points qui sont ou des cercles, ou des ronds

noirs, ou des triangles, ou des virgules renversées ; en 1877, à *Ou-tch'ang* (province de *Hou pe*), on a republié par ce procédé économique les *Mémoires historiques* ponctuées par *Koei Tchen-tch'oan* et *Fang Wang-ki* sous le titre de *Koei Fang p'ing tien che ki*.

Quant aux études critiques auxquelles ont donné lieu les *Mémoires historiques*, elles sont innombrables. Comme *Se-ma Ts'ien* a reproduit une grande partie du *Chou king*, on a souvent à invoquer son témoignage •^{CCXX} quand on parle du texte de ce classique ; aussi son nom est-il cité à maintes reprises dans les grandes collections du *Hoang Ts'ing king kié* et du *Siu hoang Ts'ing king kié*. En outre, les auteurs de traités critiques sur l'art d'écrire l'histoire consacrent généralement un ou plusieurs chapitres de leurs ouvrages à *Se-ma ts'ien* ; il faudrait donc les énumérer tous si l'on voulait faire une bibliographie complète. Je me bornerai à citer ici les livres que j'ai eus entre les mains et dont j'ai fait usage :

Le *Che t'ong* (357), ou « Compréhension des historiens », publié en 713 après J.-C. par *Lieou Tche-ki* ;

Le *Che ki tcheng ou*, ou « Correction des erreurs du *Che ki* », par *Wang Yng-Ling* (1223-1296 ap. J.-C.) ; ces quelques pages font partie du onzième chapitre du *K'oén hiue ki wen* ;

Le *Che ki toan tch'ang chouo* ou « Dissertation sur les défauts et les qualités du *Che ki* » , par *Ling I-tong*, l'auteur du *Che ki p'ing lin* ; on trouvera cet opuscule dans la collection intitulée *Hai chan sien koan ts'ong chou* ;

Le *Che ts'ï che chang kio* , ou « Propositions sujettes à discussion sur les dix-sept historiens », publié en 1787 par *Wang Ming-cheng*, dont l'appellation était *Fong-kié* ;

Le *Eul che eul che tcha ki*, ou « Mémoire critique sur les vingt-deux historiens », par *Tchao I*, dont •^{CCXXI} l'appellation était *Yun-song* ; ce lettré naquit en 1727 et mourut en 1814 ; son livre parut en 1800.

L'abondance des travaux dont les *Mémoires historiques* ont été l'objet est la meilleure preuve qu'on puisse donner de l'estime dans laquelle ils sont tenus par les Chinois. Ils sont, après les textes proprement appelés Classiques, le plus répandu et le plus étudié des ouvrages de l'ancienne littérature. Il nous reste à montrer pour quelles raisons les Européens ratifieront le jugement favorable porté sur *Se-ma Ts'ien* par ses compatriotes.

CONCLUSION

•^{CCXXII} Dans les pages qui précèdent, nous avons considéré les *Mémoires historiques* de *Se-ma Ts'ien* comme un fait et nous avons cherché à expliquer ce fait par ses causes. Nous avons reconnu que, si la nature intellectuelle, comme la nature physique, a des lois, celles-ci sont variables suivant les races. Pour emprunter une comparaison à la chimie, l'œuvre d'un historien occidental pourrait être appelé une combinaison, tandis que celle d'un auteur chinois n'est qu'un mélange. L'esprit de *Se-ma Ts'ien* agit à la manière d'un aimant qui groupe autour de lui la poussière disséminée des textes. Les règles de critique ne sont donc pas les mêmes pour lui que pour un Thucydide, un Tite Live ou un Tacite : nous n'avons guère à tenir compte de la constitution psychologique de *Se-ma Ts'ien* ou de *Se-ma T'an* et, à vrai dire, il importe peu que l'un ait pris une part plus large que l'autre à la rédaction de l'œuvre, car ni le père ni le fils n'y ont empreint leur personnalité. Ils ne sont que la cause secondaire des *Mémoires historiques* ; les causes véritables sont tous les antécédents représentés par les documents d'âges très divers qui s'y trouvent rassemblés. A travers leur longue succession, un œil exercé distingue les phases d'une évolution qui a peu à peu profondément modifié l'art d'écrire l'histoire ; à chacune de ces périodes correspond un état d'âme qu'il faut étudier pour comprendre ce qu'il a produit. Rapporter chaque fragment des *Mémoires historiques* à son époque, puis évaluer l'indice d'aptitude scientifique de cette époque, telle sera la tâche de la critique lorsqu'elle •^{CCXXIII} voudra déterminer la valeur absolue des renseignements fournis le livre de *Se-ma Ts'ien*.

Si les *Mémoires historiques* sont une compilation, leur importance n'est point, pour cela, diminuée.

En premier lieu, ils sont datés d'une manière sûre et servent de point de repère pour résoudre une foule de questions qui, sans eux, resteraient indécises. Ainsi, le problème des origines donne lieu, chez les hommes, à des légendes diverses ; mais ces fables ne prennent pas naissance toutes à la fois ; elles se succèdent et souvent prétendent se compléter mutuellement ; il en résulte que, par une contradiction apparente, ce sont les textes les plus anciens qui nous font remonter le moins haut, tandis que des écrivains plus modernes peuplent la nuit des temps de leurs hypothèses hardies. *Se-ma Ts'ien* peut servir à démasquer ces faux savants ; il ne nous parle pas des trois souverains humains, antérieurs aux cinq empereurs et il ignore le démiurge *P'an-kou*. C'est une forte présomption pour croire que les trois souverains et *P'an-kou* sont sortis tout armés du cerveau d'un auteur relativement récent, *Se-ma Ts'ien* nous aide encore à vérifier l'exactitude des livres réputés anciens ; la fidélité avec laquelle il les reproduit nous permet de dénoncer les interpolations qui s'y sont introduites plus tard ; nous en avons donné un

exemple en comparant le *Chou king* traditionnel à celui dont les *Mémoires historiques* supposent l'existence.

Mais ce n'est encore là qu'une utilité en quelque sorte négative. Les *Mémoires historiques* ne sont pas seulement une pierre de touche pour déceler le faux ; ils sont précieux aussi et surtout parce qu'ils ont conservé un nombre incalculable de notions positives qui auraient en majeure partie disparu s'ils ne les avaient recueillies. Sans doute *Se-ma Ts'ien* présente ces notions avec peu d'art. Il encastre assez maladroitement les pierres dans la mosaïque immense qu'il étale à nos yeux ; mais, pour la science pure, il semble que cette gaucherie même soit une qualité supérieure à toute autre. Tite Live compte parmi les plus beaux historiens de notre race ; •^{CCXXIV} cependant, au regard du critique, son talent d'écrivain est son principal défaut ; il couvre de trop de fleurs la rude antiquité ; il fait trop bon marché des débris frustes des premiers âges ; dans notre soif de connaître, nous serions presque tentés, avec M. Taine, de donner ses plus élégants discours pour quelque chant populaire, quelque formule de vieux droit, quelque prière rituelle, où retentirait comme un écho des voix qui se sont tues. Cette préférence est légitime : nous avons reconnu que l'histoire parfaite est irréalisable ; il y a de l'infini dans les événements humains ainsi que dans toutes les manifestations de la nature et chaque point de vue nouveau nous révèle des horizons inattendus ; pour comprendre un fait, il faut le considérer sous des faces diverses, car il est la résultante de causes multiples et ses effets se propagent dans plusieurs directions ; il n'existe donc pas une histoire, mais plusieurs histoires, histoire politique, histoire économique, histoire sociale et d'autres encore sans compter celles que révélera l'avenir. La vérité n'est ici qu'une approximation, et le progrès se traduit par la convergence toujours plus prononcée de lignes de pensée toujours plus nombreuses vers un but qui échappera sans cesse à nos prises parce que l'idée ne peut jamais être adéquate à la vivante réalité. Si cette conception de la science historique est exacte, nous pourrions admirer les merveilleux historiens de la Grèce et de Rome, mais ils ne satisferont pas nos exigences intellectuelles ; nous chercherons à dégager de tout l'art avec lequel ils les ont dissimulés les matériaux qui leur ont servi, car c'est dans l'expression nue des faits que nous trouverons la base de spéculations illimitées. *Se-ma Ts'ien* nous évite presque toujours ce travail puisque son intervention n'a point altéré les textes originaux. Grâce à lui et à ses successeurs qui ont imité sa méthode, si nous n'avons pas une histoire de Chine éloquente ou philosophique, nous possédons du moins et nous pouvons exploiter la plus riche carrière qu'il y ait jamais eu pour édifier les assises de la science que nous rêvons de plus en plus complexe, de plus en plus •^{CCXXV} grande comme le monde éteint dont elle est le dernier reflet.

• Enfin le mérite qu'on ne saurait dénier à *Se-ma T'an* et à *Se-ma Ts'ien*, c'est d'avoir les premiers conçu le plan d'une histoire générale . Jusqu'à eux, on n'avait eu que des chroniques locales ; après eux, il s'écoule deux siècles avant que *Pan Kou* embrasse dans un livre toute une dynastie, douze siècles avant que *Se-ma Koang* écrive des Annales d'ensemble. Si les *Mémoires*

historiques n'existaient pas, notre connaissance de l'antiquité chinoise serait à tout jamais restée fragmentaire et incertaine. Il n'est guère possible de s'enthousiasmer pour *Se-ma Ts'ien* : collectionneur patient de vieux documents, il nous étonne par son érudition plus qu'il ne nous séduit par son génie ; mais son œuvre est devenue grande par la grandeur de son sujet ; elle participe de l'intérêt immortel qui est inhérent à la jeunesse de la civilisation en Extrême-Orient et devient ainsi un monument pour l'éternité. Suivant une comparaison chère aux écrivains de l'empire du Milieu, certains hommes ont une réputation durable pour avoir attaché leur destinée à celle d'un personnage illustre, comme le moucheron parcourt des espaces immenses en se posant sur la queue du coursier rapide ; c'est ainsi que le nom de *Se-ma Ts'ien* est devenu inséparable de celui du peuple chinois ; aussi longtemps que vivra la mémoire de cette nation quarante fois séculaire, aussi longtemps durera la gloire de *Se-ma Ts'ien*.

*

* *

APPENDICE I

Lettre de *Se-ma Ts'ien* à *Jen Ngan*. (358)

•^{CCXXVI} Après qu'il eut subi son châtement, *Se-ma Ts'ien* fut nommé *tchong chou ling* (359) ; il se fit honorer et apprécier dans l'exercice de cette charge. Son ancien ami *Jen Ngan*, préfet de la commanderie de *I-tcheou* (360), remit à *Se-ma Ts'ien* une lettre pour l'inviter à s'acquitter du devoir que remplissaient autrefois les ministres sages. *Se-ma Ts'ien* lui répondit en ces termes :

Honorable (361) *Chao-k'ing* (362), il y a quelque temps vous avez daigné m'envoyer une lettre pour m'apprendre que j'eusse à faire attention à une personne avec qui je suis en relations, à m'occuper de recommander les sages et d'introduire les gens de valeur. Les idées et les sentiments (auxquels vous faites appel) sont ceux du plus grand dévouement et de la plus grande sincérité. Si vous vous indignez de ce que je ne vous viens pas en aide comme vous en avez besoin, et de ce que je me laisse emporter par les paroles du vulgaire, (vous aurez tort, car) ce n'est point la conduite que j'oserais suivre. Quoique je sois comme un vieux cheval mis au rancart, autrefois cependant j'ai entendu, me tenant respectueusement à côté des vieillards, les enseignements qu'ils nous ont laissés. Mais je me regarde comme ayant un •^{CCXXVII} corps avili et une présence qui souille. Si j'agis, je me trouve en faute ; si je veux rendre service, je suis au contraire nuisible. C'est pourquoi je suis solitaire et accablé de tristesse : à qui m'explique rais-je ? Un adage dit : « Ce que tu veux qu'on fasse qui le fera ? Les ordres que tu donnes, qui les écouteront ? » Or lorsque *Tchong Tse-k'i* mourut, *Po Ya* cessa jusqu'à la fin de sa vie de jouer du luth (363). Quelle en est la raison ? L'homme de valeur se donne de la peine pour celui qui sait l'apprécier ; la femme se fait belle pour celui qui l'aime. Comme ce qui constituait ma virilité m'a été enlevé, quand bien même mes talents atteindraient (la beauté de la perle du marquis de) *Soei* et (du jade de) *Ho* (364), et quand bien même ma conduite serait comparable à celle de (*Hiu*) *Yeou* et de (*Po*) *I* (365), en définitive je n'arriverais pas à être honorable ; je ne parviendrais qu'à exciter des risées et moi-même je me ferais honte.

J'aurais dû répondre plus tôt à votre lettre. Je me trouvais justement revenir de l'est à la suite de l'empereur et j'étais fort chargé d'occupations. Pour aller vous voir, les jours étaient trop courts ; j'étais très pressé et n'avais pas un instant de loisir pour exposer entièrement ma pensée. Maintenant, *Chao-k'ing*, vous avez été impliqué dans un crime insondable. Les semaines et les mois se sont écoulés et nous touchons au dernier mois de l'hiver. Pour moi, je dois encore me hâter de suivre l'empereur à *Yong*. Je crains que soudain il n'arrive ce que je ne puis taire (366). Ainsi je ne pourrais pas en

définitive exposer mon indignation et ma tristesse pour en instruire notre entourage et alors l'âme de celui qui sera parti pour le long voyage en concevrait secrètement un ressentiment qui n'aurait pas de fin. Je vous demande la permission d'expliquer en quelques mots ma pensée grossière. J'ai manqué à mon devoir en ne vous répondant pas ; veuillez ne pas m'en faire un reproche.

J'ai entendu dire : Celui qui s'exerce au bien a une provision de sagesse ; celui qui aime donner a un principe de bonté ; celui qui •^{CCXXVIII} observe ses droits et ses devoirs (367), a un gage de justice ; celui qui est sensible à la honte a la certitude de la bravoure ; celui qui se rend illustre a l'extrême noblesse de la conduite (368). Si un homme possède une de ces cinq qualités, il peut se fier sur le monde ; il sera mis à part dans la phalange des sages. D'autre part, il n'y a pas de plus grande infortune que d'être avide ; il n'y a pas de plus douloureuse affliction que d'avoir le cœur navré ; il n'y a pas d'action plus vile que de déshonorer ses ancêtres ; il n'y a pas de honte plus grande que de subir le châtement de la castration. • L'eunuque n'est plus compté au nombre des hommes. Ce sentiment n'est pas celui d'une seule génération, mais il a une origine lointaine. Autrefois le duc *Ling*, de *Wei*, monta dans le même char que *Yong K'iu* ; *K'ong-tse* se retira dans le pays de *Tch'en* ; — *Chang Yang* (369) ayant obtenu une audience par l'entremise de *King Kien*, *Tchao Leang* en eut le cœur serré ; — *Tong-tse* (370) était monté en char à côté (de l'empereur) (371), *Yuen Se* changea de couleur. Depuis l'antiquité c'est un opprobre. Puisque les gens du vulgaire, lorsque les affaires passent par l'intermédiaire des vils eunuques, en conçoivent tous de l'indignation, à combien plus forte raison en est-il de même pour les personnes de valeur qui ont des sentiments généreux. Maintenant, quoique la cour manque d'hommes, comment pourriez-vous inviter ce qui est resté du couteau et de la scie (372) à recommander ceux qui sont éminents et distingués dans l'empire ?

Pour moi, grâce à la charge dont j'ai hérité de mon père, j'ai pu attendre pendant plus de vingt ans au bas du char impérial d'être jugé coupable (373). Voici donc quelles sont mes pensées : en premier •^{CCXXIX} lieu, je ne puis faire admettre ma sincérité ni témoigner ma fidélité pour avoir le renom d'un homme d'excellent conseil et capable et pour m'attacher un souverain éclairé. Puis, je ne saurais réparer les oublis et corriger les omissions, appeler les sages et introduire les gens de mérite, mettre en lumière les hommes de valeur qui habitent dans les cavernes des montagnes. En outre, je ne puis me mettre dans les rangs de l'armée, attaquer des remparts ou livrer bataille dans la campagne, conquérir de la gloire en tuant un général ou en enlevant un étendard. Enfin je ne puis chaque jour ajouter mérite sur mérite pour remporter des charges honorables et des places élevées et devenir une gloire et un bienfait pour ma famille et mes amis. De ces quatre choses il n'en est pas une que je puisse accomplir. Je m'applique à vivre avec convenance et je m'arme de patience. On peut voir par là que je ne suis pas en position de décider du court et du long.

Autrefois, j'étais classé au rang des grands officiers de rang inférieur (374) ; n'étant qu'un fonctionnaire secondaire et en dehors de la cour, je donnais mon avis en dernier lieu. Je n'observai pas ce moment pour invoquer les grands principes et dire toute ma pensée (375). Maintenant, avec mon corps mutilé, je suis devenu un de ces valets qu'on charge du balayage ; je suis mis au nombre des hommes méprisables. Si donc je veux redresser la tête et lever les sourcils pour discuter et exposer ce qu'il faut faire ou ne pas faire, ne serai-je pas dédaigné par la cour, ne serai-je pas honni par ceux de mes contemporains qui ont quelque valeur ? Hélas, hélas, un homme comme moi pourrait-il encore parler, pourrait-il encore parler ?

D'ailleurs mon histoire, depuis le commencement jusqu'à la fin, n'est pas aisée à comprendre. Pour moi, dès ma jeunesse, j'eus à souffrir de mon caractère impatient de toute règle ; lorsque je fus devenu grand, les gens de mon pays ne faisaient pas mon éloge. Le souverain me fut favorable à cause de mon père ; grâce à lui, mes faibles facultés reçurent un emploi ; dans toutes ses allées et venues, j'étais caché parmi son entourage. De même qu'un homme qui porte une cuvette sur la tête ne peut pas lever les yeux vers le ciel (376), de •_{CCXXX} même je rompis toute relation avec mes amis et j'oubliai ma famille, car jour et nuit je ne pensais qu'à employer jusqu'au bout mes indignes capacités et j'appliquais tout mon cœur à m'acquitter de ma charge afin de mériter les bonnes grâces du souverain. Mais, au milieu de mon entreprise, je commis une grande erreur qui m'empêcha de réussir.

Li Ling et moi, nous nous trouvions tous deux demeurer dans le palais ; nous n'avions point l'habitude d'entretenir des relations d'amitié ; des routes différentes devaient nous mener à notre but ou à un échec (377). Nous n'avions point porté à nos lèvres une coupe de vin ; nous ne nous étions point liés dans des réjouissances très vives. Cependant je remarquai que c'était un homme qui, dans sa conduite personnelle, avait des qualités éminentes ; il servait ses parents avec piété ; il était d'un commerce sûr avec ses collègues. Dans les affaires d'argent il était désintéressé ; il prenait et donnait avec justice. Dans les rapports hiérarchiques il était plein de déférence ; il était respectueux, modeste et se soumettait aux autres.

Il était toujours plein d'ardeur et ne se souciait pas de sa propre personne pour se porter là où l'État était menacé. Telles étaient les dispositions qu'il entretenait sans cesse. Pour moi, je pensais qu'il avait le génie d'un homme qui serait capable de diriger un royaume ; en effet, qu'un citoyen s'expose à dix mille morts sans s'inquiéter de son unique vie, afin de s'élancer là où il y a un danger public, c'est ce qui est sublime. Maintenant, au milieu de sa carrière, il commit une erreur. Aussitôt ceux qui savent bien mettre à l'abri leur personne et protéger leurs femmes et leurs enfants s'entremirent pour faire fermenter cette faute. J'en fus sincèrement affligé dans mon cœur.

Li Ling, emmenant avec lui cinq mille fantassins à peine, s'avança profondément dans le territoire des guerriers et des chevaux (378) et ses pas se portèrent jusqu'à la cour royale (379) : C'était tendre un appât à la gueule du tigre, provoquer d'une manière déraisonnable les violents barbares, monter

vers les guerriers qui se chiffrent par myriades et par millions. Il combattit contre le *chen-yu* pendant plus de dix jours consécutifs. Ses gens tuèrent plus d'ennemis qu'ils n'étaient nombreux. •^{CCXXXI} Les barbares ne suffisaient pas à la tâche de chercher leurs morts et de secourir leurs blessés. Les chefs de ceux qui portent des vêtements de fourrure étaient tous saisis de frayeur. Alors ils appelèrent leurs rois sages de droite et de gauche qui mirent sur pied tous les hommes capables de bander l'arc. Le royaume entier se réunit pour attaquer et cerner (les Chinois) ; ceux-ci firent mille *li* tout en se retournant pour combattre ; leurs flèches s'épuisèrent ; ils perdirent leur chemin ; les troupes de renfort n'arrivaient pas. Officiers et soldats, morts et blessés s'entassaient les uns sur les autres. Cependant *Li Ling* poussa un grand cri et il n'y eut pas un seul de ces guerriers épuisés qui ne se levât ; lui-même alors versa des larmes ; mais eux étanchèrent leur sang et burent leurs pleurs et, brandissant maintenant leurs arcs inutiles (380), ils bravaient les épées nues. Faisant face au nord, ils rivalisaient entre eux pour combattre jusqu'à la mort.

Au temps où *Li Ling* n'était pas dans cette situation désespérée, il avait envoyé un messenger (381) qui était venu faire son rapport (à l'empereur) ; alors les ducs et les hauts dignitaires de la cour, les rois et les marquis avaient tous offert des coupes de vin à l'empereur en le félicitant. Plusieurs jours après, la défaite de *Li Ling* fut connue par lettre ; c'est pourquoi le souverain ne trouva plus un goût agréable aux aliments ; il ne prit plus plaisir à donner audience à la cour ; les principaux fonctionnaires étaient saisis de tristesse et de crainte et ne savaient quel parti prendre.

Pour moi, je ne songeai pas à l'humilité de ma propre condition, et, voyant le souverain en proie à l'affliction, à l'angoisse, à la crainte et à la tristesse, je voulus vraiment lui exprimer l'opinion ignorante que m'inspirait ma sincérité. J'estimais que *Li Ling* avait toujours, dans ses relations avec les fonctionnaires et les grands officiers, renoncé aux choses agréables et pris pour lui la petite part ; il avait su faire preuve d'une vaillance qui affrontait la mort ; même parmi les généraux d'ancienne renommée, aucun n'était plus grand que lui ; quoiqu'il eût été abattu et défait, il fallait considérer son intention (382) ; sans doute il désirait obtenir un succès capable de racheter sa faute afin de •^{CCXXXII} reconnaître les bienfaits impériaux ; quoiqu'il se fût mis dans une situation désespérée, la gloire qu'il avait eue auparavant en repoussant et en écrasant les *Hiong-nou* était suffisante pour resplendir sur tout l'empire. Telles étaient les pensées que j'avais dans mon cœur et que je désirais exposer ; mais je n'en avais pas encore trouvé le moyen. Précisément alors je fus mandé et interrogé par l'empereur. J'en profitai pour indiquer ma manière de voir en faisant valoir les mérites de *Li Ling*. Je voulais ainsi élargir les vues du souverain et m'opposer aux discours des calomnieux ; mais je ne parvins pas à bien faire connaître ma pensée ; notre illustre souverain ne me comprit pas complètement ; il crut que je voulais nuire au maréchal du *Eul-che* (383) et que je me conduisais comme un sophiste (384) pour sauver *Li Ling*. Il me déféra donc aux tribunaux. Quoique je me fusse toujours appliqué avec la dernière énergie à être fidèle, je ne pus pas en définitive exposer ce que j'étais. On se

décida à suivre la sentence des juges qui me déclarèrent coupable d'avoir trompé l'empereur.

Ma famille étant pauvre, mes ressources ne furent pas suffisantes pour me racheter. Mes amis ne me secoururent pas. Dans l'entourage de l'empereur, soit parmi ses parents, soit parmi les officiers qui l'approchèrent, il ne s'éleva pas une seule voix en ma faveur. Si un homme n'est pas en bois ou en pierre, peut-il faire cause commune avec les bourreaux pour en précipiter un autre dans les ténèbres de la prison ? Qui consentira à se faire accusateur ? Vous avez été, *Chao-k'ing*, témoin en personne de ces événements ; la manière dont je me suis conduit a-t-elle été fautive ?

Li Ling, en se livrant vivant (aux *Hiong-nou*), a fait tomber la renommée de sa famille (385). Mais moi, j'ai en outre été jeté dans la chambre où on élève les vers à soie (386) ; je suis devenu un grand sujet de risée aux yeux de l'empire. Que cela est triste ! que cela est triste !

Il n'est pas facile d'expliquer cette affaire point par point à des gens du vulgaire. Mon père n'a point eu les honneurs du sceau divisé et du livre rouge (387) ; c'était un clerc qui s'occupait des étoiles et du calendrier ; ^{•CCXXXIII} il était rangé tout près des devins et des prieurs ; le souverain le gardait comme un jouet dont il s'amusait et il l'entretenait comme un chanteur ou un comédien ; il était tenu en petite estime par le vulgaire. A supposer que j'eusse dû subir le dernier supplice et recevoir la mort, cela n'aurait pas eu plus d'importance que si, sur neuf bœufs, un seul poil s'était perdu ; il se fût agi d'un grillon ou d'une fourmi qu'il n'y eût eu aucune différence. D'ailleurs le monde ne m'aurait point comparé à ceux qui ont assez de vertu pour savoir mourir ; mais, considérant que mon savoir était mince, que mon crime était extrême et que je ne pouvais plus échapper, il m'aurait laissé mourir. Quelle en aurait été la cause ? C'aurait été l'effet de l'opinion qui s'était implantée depuis longtemps (388). Les hommes n'ont jamais qu'une seule mort ; mais il en est dont la mort est retentissante comme la chute de la montagne *T'ai* ; pour d'autres, elle n'a pas plus d'importance que la chute d'une plume d'oie sauvage. Les emplois divers qu'ils remplissent sont la raison immédiate de cette différence.

Le point le plus important est de ne pas déshonorer ses ancêtres, puis de ne pas se déshonorer soi-même, puis de ne pas outrager la raison et la dignité, puis de ne pas outrager les règles prescrites à tous. Ensuite, en prosternant son corps (389) on se déshonore ; puis, en changeant de vêtements (390) on se déshonore ; puis, en étant pris dans la cangue et dans les chaînes et en recevant des coups, on se déshonore ; puis, en ayant la barbe et la chevelure coupées et en étant emprisonné dans les fers, on se déshonore ; puis, en subissant les supplices qui détruisent la chair et la peau ou qui mutilent les membres et le corps, on se déshonore ; mais, au plus bas degré, c'est la castration qui est la chose la plus déshonorante.

Un livre dit (391) : « Les châtiments corporels n'atteignent pas les grands officiers. » Cela signifie que les hommes de valeur sont fermes dans

l'accomplissement de leur devoir (392) et ne peuvent pas ne pas faire tous leurs efforts. Quand le tigre féroce habite les profondeurs des •^{CCXXXIV} montagnes, il est l'effroi de tous les animaux ; mais, quand il est tombé dans la fosse et qu'il est pris dans la cage, il agite la queue pour demander à manger ; c'est ainsi qu'à la longue et graduellement on a maté sa fierté. Ainsi les hommes de valeur n'avaient pour prison qu'un dessin fait sur la terre et n'y entraient donc pas ; ils avaient une pièce de bois taillée pour représenter la sentence du juge et ne lui répondaient donc pas ; ils avaient un moyen sûr pour garder intact (leur honneur) (393). Maintenant cependant on vous lie les pieds et les mains ; on vous impose la cangue et la chaîne ; on vous martyrise la chair et la peau ; on vous inflige des coups de bâton, on vous enferme dans un cachot ; celui qui se trouve dans une telle situation se prosterne la tête contre terre dès qu'il voit un magistrat de la prison ; aperçoit-il un valet, son cœur est saisi de crainte et défaille ; quelle en est la cause ? C'est qu'à la longue on a ainsi maté sa fierté (394). Lorsqu'on en est arrivé à ce point (d'ignominie), si on voulait dire qu'on n'est pas déshonoré, on serait taxé d'effronterie. Comment pourrait-on encore être estimé ?

Toutefois le Chef de l'ouest (395), tout chef qu'il était, fut emprisonné à *Yeou-li* ; Li Se (396), tout conseiller qu'il était, subit les cinq supplices ; *Hoai-yn* (397), tout roi qu'il était, fut mis dans les entraves à *Tch'en* ; *P'ong Yue* et *Tchang Ngao* (398), quoique se tournant du côté du sud et se disant souverains, furent, l'un enchaîné dans une prison, et l'autre livré au dernier supplice ; le marquis de *Hiang* (399) avait mis à mort toute la famille *Lu* et sa puissance dépassait celle des cinq hégémons ; cependant il fut enfermé dans la chambre de la question ; (le marquis de) *Wei-k'i* (400) était général en chef ; cependant il porta le vêtement rouge des condamnés et fut chargé d'entraves au cou, aux mains et aux pieds ; *Ki Pou* (401) porta la chaîne au cou et fut esclave dans la •^{CCXXXV} maison de *Tchou* ; *Koan Fou* (402) reçut des outragea dans le corps de garde. Ces hommes étaient tous élevés en dignité jusqu'à être rois, marquis, généraux ou conseillers ; leur renommée était connue des royaumes voisins ; mais, quand ils furent condamnés aux supplices et aux coups, ils ne parvinrent pas à se soustraire à la sentence et à prendre une décision par eux-mêmes ; ils furent jetés dans la poussière sordide. Ainsi dans l'antiquité et dans les temps modernes il en va de même ; pourrait-on soutenir que ces hommes ne furent pas déshonorés ? De là vient ce dicton : « Bravoure et lâcheté dépendent des circonstances ; force et faiblesse dépendent des apparences. » Si on médite cette parole, on trouve qu'elle n'a rien d'extraordinaire.

D'ailleurs, si un homme ne sait pas prendre une décision assez prompte pour échapper aux liens et à la marque infamante, s'il s'est laissé peu à peu outrager jusqu'à en arriver à recevoir les coups de fouet et de bâton, quand bien même il voudrait alors reprendre sa dignité, ne serait-ce pas trop tard ? Lorsque les anciens disaient qu'il était difficile d'appliquer les châtements corporels aux grands officiers, c'est sans doute là ce qu'ils pensaient. En effet, c'est un sentiment inné à la nature humaine d'aimer la vie et d'avoir la mort en horreur, de chérir nos parents et de penser avec sollicitude à nos femmes et

à nos enfants. Mais il n'en va pas ainsi avec ceux qui sont enthousiastes pour la justice et la raison s'ils se trouvent dans des circonstances où ils ne sont pas contents d'eux-mêmes. Maintenant moi, j'ai eu le malheur de perdre de bonne heure mon père et ma mère ; je n'ai pas eu l'étroite amitié de frères aînés ou cadets et je me suis trouvé tout à fait isolé ; *Chao-k'ing*, vous avez vu comment je me comportais à l'égard de ma femme et de mes enfants (403). D'ailleurs, même les braves ne croient pas toujours de leur devoir de mourir ; même les lâches se laissent entraîner par le désir de la justice et alors en quelle occasion ne font-ils pas les derniers efforts (404) ? Si même j'avais été un lâche et que j'eusse •_{CCXXXVI} désiré vivre, d'autre part je savais bien quand il fallait fuir la mort et quand il fallait l'accepter ; comment donc me serais-je laissé enfoncer dans cette ignominie d'être jeté dans les liens et dans les fers (405) ? D'ailleurs même les fils d'hommes ou de femmes esclaves, les servantes et les concubines sont capables de mettre fin à leurs jours ; combien plus devais-je en être capable si je n'étais pas content de moi-même ? Si je me suis tu et si je me suis fait violence pour accepter de vivre, si j'ai été jeté dans le fumier et la poussière sans protester, c'est que je regrettais que ma pensée intime n'eût pas été satisfaite, c'est que je méprisais celui qui disparaît du monde sans manifester son talent littéraire à la postérité. Ils sont innombrables dans l'antiquité les riches et les puissants dont la renommée est effacée et a péri. On ne parle que de ceux qui sont extraordinaires et qui se sortent de pair.

C'est ainsi que le Chef de l'ouest, quand il fut emprisonné, développa les Changements de *Tcheou* ; c'est lorsque *Tchong-ni* fut dans une situation difficile qu'il écrivit le *Tch'oén ts'ieou* : c'est quand *K'iu Yuen* eut été exilé qu'il composa le *Li sao* ; c'est quand *Tso-k'ieou* eut perdu la vue qu'il fit le *Kouo yu* ; c'est quand *Suen-tse* eut eu les pieds coupés que les règles de la guerre furent exposées par lui ; c'est quand (*Lu*) *Pou-wei* eut été banni dans le pays de *Chou* qu'il transmit à la postérité le *Lu lan* ; c'est quand *Han Fei* était retenu prisonnier dans le pays de *Ts'in* qu'il écrivit les Difficultés de conseiller et l'indignation de l'orphelin. L'occasion qui a fait naître les trois cents poésies du Livre des Vers a été le plus souvent l'indignation exhalée par des sages. Ces hommes avaient tous quelque chagrin au cœur, et, ne parvenant pas à suivre la voie qu'ils s'étaient tracée, ils dissertèrent sur les choses passées pour exposer leur pensée à la postérité (406). Quant à ceux qui, comme *Tso-k'ieou Ming*, n'avaient plus d'yeux, ou qui, comme *Suen-tse*, avaient eu les pieds coupés, ils ne pouvaient plus jamais remplir aucune fonction publique ; ils se retirèrent donc à l'écart et écrivirent des livres pour manifester leur indignation ; ils pensèrent à léguer à la postérité des œuvres purement littéraires pour montrer ce qu'ils étaient. Maintenant, je ne leur céderai point le pas ; •_{CCXXXVII} j'ai entrepris de mettre ma confiance dans mes paroles inhabiles ; j'ai réuni et coordonné toutes les anciennes traditions qui étaient éparses et comme perdues dans le monde ; j'ai examiné comment les affaires furent conduites ; j'ai recherché l'explication de leur réussite ou de leur échec, de leur succès ou de leur ruine ; j'ai fait en tout cent trente chapitres ; j'ai voulu, pour ma part, examiner complètement ce qui concerne le ciel et l'homme, comprendre l'évolution qui s'est accomplie depuis l'antiquité

jusqu'à nos jours et en faire l'ouvrage d'un seul auteur. Avant que mon brouillon fût fini, je vins à être frappé par ce malheur ; j'aurais regretté de ne pas achever ma tâche ; c'est pourquoi j'ai subi le plus terrible des supplices sans m'en irriter. Quand j'aurai vraiment fini d'écrire ce livre, je le placerai sur la « montagne célèbre » (407) pour qu'il soit transmis aux hommes capables de l'apprécier et qu'il pénètre dans les villes et les grandes cités. Alors j'aurai lavé la honte de mon ancien opprobre ; quand même j'aurais souffert dix mille humiliations, aurais-je lieu de le regretter ?

Cependant, si on peut donner cette explication aux personnes intelligentes, il est difficile de la faire comprendre au vulgaire. En effet, pour celui qui est jeté dans une condition vile et basse, il n'est plus de vie facile ; celui qui est tombé dans les rangs infimes, on l'accable de blâmes. C'est à cause d'une parole de ma bouche que j'ai été frappé par cette infortune ; je suis devenu pour mon pays natal un grand sujet de mépris et de moquerie. J'ai déshonoré mes ancêtres ; de quel front irais-je encore me présenter devant les tombes de mon père et de ma mère ? Même après cent générations, mon opprobre ne fera que s'accroître. C'est pourquoi mes entrailles se retournent neuf fois en un jour ; je suis chez moi et soudain il me semble qu'il me manque quelque chose ; je sors et je ne sais plus où aller. Chaque fois que je pense à cette honte, la sueur ne cesse pas de couler sur mon dos et de mouiller mes vêtements. Je suis devenu vraiment un serviteur des appartements des femmes ; il vaudrait mieux que je pusse reprendre ma personne et me cacher au plus profond des gorges montagneuses. Ainsi je me trouve, au gré du monde, élevé ou abaissé ; suivant les circonstances, je me prosterne ou je lève la tête, de manière à me conformer à l'arrogance et à la stupidité du vulgaire.

Or vous m'invitez, *Chao-k'ing*, à introduire les sages et à •xxcccviii recommander les gens instruits ; n'est-ce point en opposition avec mes secrètes intentions ? Maintenant, si je voulais paraître parfait comme le jade ciselé ou donner des explications pour me justifier, je n'y aurais aucun avantage. Je n'aurais aucun crédit auprès du vulgaire qui ne retiendrait que ma honte. Mais, ce qui est essentiel, c'est la décision en bien ou en mal qu'on portera après ma mort sur ma conduite. Une lettre ne peut exprimer complètement ma pensée ; c'est pourquoi je n'ai fait que ce grossier exposé.

*

APPENDICE II

Jugement de Pan Piao sur Se-ma Ts'ien. (408)

•^{CCXXXIX} *Heou Han chou*, chapitre XL, p. 2 r° :

« L'époque de *T'ang* (*Yao*), de *Yu* (*Choen*) et des trois dynasties (*Hia*, *Yn* et *Tcheou*), c'est le •^{CCXL} sujet du Livre des Vers (*Che king*) et du Livre de l'Histoire (*Chou king*) ; chaque génération avait alors ses historiens officiels chargés de s'occuper des règlements et des registres. Et quant aux royaumes vassaux, ils avaient des historiens qui leur étaient propres ; c'est pour quoi *Mong-tse* dit (cf. Legge, *Chinese Classics*, t. I, p. 203) :

« Le *T'ao* ou du royaume de *Tch'ou*, le *Cheng* du royaume de *Tsin* et le *Tch'o'en ts'ieou* du royaume de *Lou* étaient la même chose.

Au temps des ducs *Ting* (509-495 av. J.-C.) et *Ngai* (494-467 av. J.-C.), un sage du pays de *Lou*, *Tso K'ieou-ming*, discuta et réunit ces écrits dont il fit le Commentaire de *Tso* (*Tso tchoan*) en trente chapitres. De plus il écrivit un autre recueil sous le titre : Discours des États (*Kouo yu*), en vingt chapitres. A partir de ce moment les choses racontées dans le *Cheng* et le *T'ao* ou tombèrent dans l'oubli, et le Commentaire de *Tso* et les Discours des États restèrent seuls en lumière. En outre, il y avait un livre qui tenait le compte, depuis *Hoang-ti* jusqu'à la période *tch'o'en ts'ieou* (722-481 av. J.-C.), des empereurs, des rois, des ducs, des marquis, des hauts dignitaires et des grands officiers ; le titre en était Origines généalogiques (*Che pen*) et il comprenait quinze chapitres. Après la période *tch'o'en ts'ieou*, les sept royaumes entrèrent dans une guerre générale ; *Ts'in* soumit les seigneurs ; c'est alors qu'il y eut les Conseils des royaumes combattants (*Tchan kouo ts'é*) en trente-trois chapitres. Quand les *Han* eurent triomphé et se furent assuré l'empire, le grand officier de second ordre, *Lou Kia*, relata les faits illustres de ce temps ; il fit le *tch'o'en ts'ieou* de *Tch'ou* et de *Han* en neuf chapitres. Au temps de l'empereur *Hiao Ou*, le duc grand astrologue, *Se-ma Ts'ien* se servit du Commentaire de *Tso* et du *Kouo yu*, fit une recension des Origines généalogiques et des Conseils des royaumes combattants et s'appuya sur les faits de l'époque de *Tch'ou* et de *Han* et des royaumes divisés ; il remonta jusqu'à *Hoang-ti* et descendit jusqu'à la capture du *lin* (en 95 av. J.-C.). Il composa des Annales fondamentales, des Maisons héréditaires, des Monographies, des Traités et des Tableaux, en tout cent trente chapitres ; cependant dix chapitres font défaut. Dans ce que *Se-ma Ts'ien* a rapporté, c'est pour la période qui s'étend depuis l'origine de la dynastie

Han jusqu'à l'empereur *Ou* que son mérite est le plus grand ; mais, quant à la manière dont il a recueilli les textes classiques, rassemblé les commentaires et réparti les écrits des cent écoles, il est, en un très grand nombre de cas, négligé et incomplet et ne vaut pas ses originaux. Sa préoccupation et son désir est d'avoir des connaissances •^{CCXLI} aussi abondantes que possible ; c'est l'ampleur de son travail qu'il tient à gloire. Dans ses discussions critiques, il est superficiel et n'est pas sûr ; quand il discute les points de doctrine, il vénère *Hoang-ti* et *Lao-tse* et traite légèrement les Cinq livres canoniques. Quand il parle du commerce, il donne peu d'importance à la bonté et à la justice et fait une honte de la pauvreté et de la misère ; quand il discourt sur les vagabonds redresseurs de torts, il rabaisse ceux qui accomplissent leur devoir et loue une bravoure de bas étage. Voilà les grands défauts par lesquels il a blessé la droite raison et c'est pour-quoi il a été frappé par un terrible châtement. Cependant il expose fort bien les faits et leurs causes ; il est habile écrivain sans être fleuri ; il est plein de choses sans être rude ; la forme et le fond sont, chez lui, en bon accord ; ce sont là les qualités d'un excellent historien. En vérité, si on pouvait faire que *Se-ma Ts'ien* se fût appuyé sur les règles des Cinq livres canoniques et eût été d'accord avec le sage Confucius dans ses jugements d'approbation et de désapprobation, son génie serait alors bien près de la perfection. »

(*Pan Piao* montre ensuite quelques-unes des fautes de détail qu'on relève chez *Se-ma Ts'ien* et dit qu'il a entrepris de le corriger et de le compléter. — Le travail que fit *Pan Piao* ne comprenait que deux sections, des Annales fondamentales et des Monographies ; son fils, *Pan Kou*, continua l'œuvre inachevée de son père, mais n'eut pas le temps de la terminer entièrement. *Pan Tchao*, sœur de *Pan Kou* et fille de *Pan Piao*, mit la dernière main à ce livre qui n'est autre que le *Ts'ien Han chou* ou Histoire des *Han* antérieurs).

*

* *

APPENDICE III

Tableau comparatif de la chronologie du *T'ong kien kang mou*
Et de celle du *Tchou chou ki nien* [[css : note](#)]

	Tong kien kang mou	Tchou chou ki nien
	(F•u h• Chênn nôung Houâng tí Chaó haó Tchou•n hiù)	Houâng tí Tchou•n hiù
Iaô	2357	2145
Chouénn	2255	2042

Remarque. Pour le T'ong kien kang mou, les cinq empereurs sont Fou-hi, Chen-nong, Hoang-ti, Yao et Choen. Les trois souverains sont les souverains du Ciel, de la Terre et de l'Homme. Mais, avant qu'on eût imaginé cette théorie, les trois souverains étaient Fou-hi, Chen-nong, et Hoang-ti, et les cinq empereurs étaient Chao-hao, Tchoan-hiu, K'ou, Yao et Choen.

H I A

	Tong kien kang mou	Tchou chou ki nien
Tá Iù	2205	1989
Kî	2197	1978
T'ái k'ng	2188	1958
Tchóng k'ng	2159	1952
Siáng	2146	1943
Hân tchou•	2118	1915
Chaó k'ng	2079	1875
Tchóu	2057	1852
Houâi	2040	1833
Mâng	2014	1789
Si•	1996	1730
P•u kiáng	1980	1702
Ki•ung	1921	1643
K'ïn	1900	1622
K'òung ki•	1879	1612
Ka•	1848	1601
F•	1837	1596
Ki•	1818	1589

Y N

	Tong kien kang mou	Tchou chou ki nien
Tch'èng T'ng	1766	1558
(Wai-p'ing)		1546
(Tchong jen)		1544
T'ai ki•	1753	1540
W• tng	1720	1528
T'ai k'ng	1691	1509
Siaò ki•	1666	1504
I•ung kì	1649	1487
T'ai meóu	1637	1475
Tchóung tng	1562	1400
Wái j'enn	1549	1391
Hô tàn ki•	1534	1381
Tsòu •	1525	1372
Tsòu s•n	1506	1353
W•ki•	1490	1339
Tsòu tng	1465	1334
Nân k'ng	1433	1325
Iâng ki•	1408	1319
P'ân k'ng	1401	1315
Siaò s•n	1373	1287
Siaò •	1352	1284
Où tng	1324	1274
Tsòu k'ng	1265	1215
Tsòu ki•	1258	1204
Lìn s•n	1225	1171
K'ng tng	1219	1167
Où •	1198	1159
T'ai tng	1194	1124
Tí •	1191	1111
Tcheóu	1154	1102

TCHEOU

	Tong kien kang mou	Tchou chou ki nien
Où wâng	1122	1050
Tch'èng wâng	1115	1044
K'ng wâng	1078	1007
Tcha• wâng	1052	981
M•u wâng	1001	962
K'ung wâng	946	907
• wâng	934	895
Hiaó wâng	909	870
Í wâng	894	861
Lí wâng	878	853
Siu•n wâng	827	827

APPENDICE IV

Table des Mémoires historiques.

Mémoires historiques	PREMIÈRE SECTION Annales principales	Annales principales
Chapitre		Chapitre
1	Les cinq empereurs.	1
2	Les Hia.	2
3	Les Yn.	3
4	Les Tcheou.	4
5	Les rois de Ts' in, Tchaøiang et Tchoang-siang.	5
6	Ts' in Che hoangi.; Eul che-hoang-ti.	6
7	Hiang Yu.	7
8	Han Kao-tsou.	8
9	L' impératrice douairière Lu.	9
10	L' empereur Hiaøwen.	10
11	L' empereur Hiaøking,	11
12	L' empereur Hiaøou.	12
	DEUXIÈME SECTION Tableaux chronologiques	Tableaux chronolog.
13	Tableau par générations des trois dynasties.	1
14	Les douze seigneurs.	2
15	Les six royaumes.	3
16	Tableau par mois de l' époque de Ts' in et de Tch' ou.	4
17	Les seigneurs depuis l' avènement des Han.	5
18	Les ministres et les seigneurs de Kao-tsou qui se signalèrent.	6
19	Ceux qui furent faits seigneurs, de l' empereur Hoøà l' empereur King.	7
20	Ceux qui furent faits seigneurs, de la période <i>kien yuen</i> jusqu' à nos jours.	8
21	Tableau par années des fils de rois qui furent faits seigneurs à partir de la période <i>kien yuen</i> jusqu' à nos jours.	9
22	Les ministres renommés, généraux et conseillers, depuis l' avènement des Han jusqu' à nos jours.	10
	TROISIÈME SECTION Les huit traités	Traité
23	Les rites.	1
24	La musique.	2
25	Les tubes musicaux.	3
26	Le calendrier.	4
27	Les gouverneurs du ciel.	5
28	Les sacrifices <i>fong et chan</i> .	6
29	Le fleuve et les canaux.	7
30	Balance du commerce.	8

Mémoires historiques	QUATRIÈME SECTION Les maisons héréditaires	Maisons héréditaires
Chapitre		Chapitre
31	T' apo, de Ou.	1
32	T' akong, de Ts' i.	2
33	Tcheou-kong, de Lou.	3
34	Chao-kong, de Yen.	4
35	Koan et Ts' ai.	5
36	Tch' en et K' i.	6
37	Le cadet K' ang, prince de Wei.	7
38	Le vicomte de Wei, prince de Song.	8
39	Tsin.	9
40	Tch' ou.	10
41	Keou-tsien, roi de Yue.	11
42	Tcheng.	12
43	Tchao.	13
44	Wei.	14
45	Han.	15
46	T' ien Wan, (appellation posthume) Kingchong.	16
47	K' ong tse.	17
48	Tch' en Ché.	18
49	Parents de l' empereur par les femmes.	19
50	Le roi Yuen, de Tch' ou.	20
51	(Les rois de) King (et de) Yen.	21
52	Le roi Tao-hoei, de Ts' i.	22
53	Le conseiller d' État Siao.	23
54	Le conseiller d' État Ts'ao.	24
55	Le marquis de Lieou.	25
56	Le grand conseiller Tch' en.	26
57	Le marquis de Kiang.	27
58	Le roi Hiao, de Leang.	28
59	Les cinq branches familiales.	29
60	Les trois rois.	30
	CINQUIÈME SECTION Monographies	
		Monographie
61	Po I.	1
62	Koan-(tse) ; Yen-(tse).	2
63	Lao-tse; Tchoang-tse ; Chen Pou-hai ; Han Fei.	3
64	Le se-ma Jang-tsou.	4
65	Suen Ou; Ou K' i.	5
66	Ou Tse-siu.	6
67	Les disciples de Tchong-ni.	7
68	Yang, prince de Chang.	8
69	Sou Ts' in.	9
70	Tchang I; Tch' en Tchei; « Tête de rhinocéros ».	10
71	Chou-li-tse ; Kan Mao; Kan Lo.	11
72	Le marquis de Jang.	12
73	Po K' i, et Wang Tsien.	13

Mémoires historiques		Monographie
Chapitre		Chapitre
74	Mong K' o; Tch' ou K' oen; Chen Tao; Tseou Che; Siun K' in	14
75	Le prince de Mong-tch' ang.	15
76	Le prince de P' ingyuen; le haut dignitaire Yu.	16
77	Le prince de Sin-ling.	17
78	Le prince de Tch' oerchen.	18
79	Fan Soei et Ts' ai Tse.	19
80	Yue I.	20
81	Lien P' o; Lin Siangjou; Tchao Ché ; Li Mou.	21
82	T' ien Tan.	22
83	Lou Tchong-lien; Tseou Yang.	23
84	K' iu Yuen; Kia I.	24
85	Lu Pou-wei.	25
86	Les assassins célèbres : Ts' aMo ; Tchoan Tchou; ' Yu Jang; Nie Tcheng; King K' o.	26
87	Li Se.	27
88	Mong T' ien.	28
89	Tchang Eul; Tch' en Yu.	29
90	Wei Pao; P' ong Yue.	30
91	K' ing Pou.	31
92	Le marquis de Hoai-yn.	32
93	Le roi de Han, Chen; Lou Koan.	33
94	Tien Tan; T' ien Heng.	34
95	Fan K' oai ; Li C' hang; Hieou Yng ; Koan Yng.	35
96	Tchang Ts' ang; Tcheou Tch' ang; Jen Ngao; Chen ou Kia (addition Wei Hien; le conseiller Wei; Ping Ki; HoangPa; Wei Hiuen-tch' eng; K' oang Heng).	36
97	Li I-k' i; Lou Kia; Tchou Kien.	37
98	Fou K' oan ; Kin Hi; Tcheou Sie.	38
99	Lieou King; Chou-suen T' ong.	39
100	Ki Pou; Loan Pou.	40
101	Yuen Ang; Tch' ao Ts' o.	41
102	Tchang Che-tche. Fong T' ang.	42
103	Che Fen; Wei Koan; Tche Pou-i; Tcheou Wen; Tchang Chou.	43
104	T' ien Chou; son fils, Jen (addition Jen Ngan),	44
105	Pien Ts' io; le vénérable Ts' ang.	45
106	Pi, roi de Ou.	46
107	Teou Yng; Tien Fen; Koan Fou.	47
108	Han Ngan-kouo.	48
109	Li Koang.	49
110	Les Hiong-nou.	50
111	Wei T' s' ing ; Kouo-ik-ping; (Kong-suen Ho; Li Si; Kong-suen Ngao; Li Tsou ; Tchang Ts' kong; Sou Kien; Tchao Sin; Tchang K' ien; Li Tsai; Ts' ao Siang; Han Yue; Kouo Tch' ang ; Tch I-k' i; Siun Tche ; Lou P' é; Tchao P' ou).	51
112	Kong-suen Hong; Tchou-fou Yen.	52

Mémoires historiques		Monographie
Chapitre		Chapitre
113	T' o, gouverneur du Nan Yue.	53
114	Le Tong Yue.	54
115	Le Tch' æsien.	55
116	Les barbares du sud-ouest.	56
117	Se-ma Siang-jou.	57
118	Le roi Li de Hoai-nan ; Ngan, roi de Hoai-nan ; le roi de Heng-chan.	58
119	Fonctionnaires parfaits : Suen-chou Ngao; Tse-tch' an; Kong Sieou; Che Ché ; Li Li.	59
120	Ki Yen; Tcheng Tang-che.	60
121	Forêt des lettrés: le vénérable Chen; maître Yuen Kou; maître Han; Fou Cheng; Tong Tchong-chou; maître Hou Ou.	61
122	Fonctionnaires tyranniques : Tche Tou; Ning Tch' eng; Tcheou Yangyeou; Tchao Yu; Tchang T' ang; I Tsong; Wang Weæchou; Yang P' ou; Kien Siuen; Tou Tcheou.	62
123	(Le royaume de) Ta Yuan. les Ousuen ; le K' angkiu; le Ngan-ts' ai; les Ta Yuæche; le Ngan-si).	63
124	Vagabonds redresseurs de torts Tchou Kia; Ki Mong; Kouo Hie.	64
125	Courtisans et mignons : Teng T' ong; Han Yen; Li Yæmien.	65
126	Beaux parleurs : Tch' oæyu K' oen ; le comédien Mong; le comédien Tchan; (addition: Tong-fang Chouo; maître Tong-kouo; maître Wang; Si-men Pao).	66
127	Diseurs de bonne aventure : Se-ma Ki-tchou.	67
128	La divination par la tortue et le millefeuille.	68
129	Des marchandises et des prix : Fan Li; Tse-kong ; Po-koei ; I Toen ; Tchouo-che;Tch' eng Tcheng; Wak-ong-che; Che-che; Jen-che).	69
130	Postface du duc grand astrologue.	70

*

**

N O T E S

(1) N. B — Mes citations de *Se-ma Ts'ien* se réfèrent à l'édition de *Kien-long* dans la réimpression en petit format (16 *pen*) qui a été publiée en 1888 à Chang-hai par la librairie du *Tou chou ki tch'eng*.

Je désigne par l'abréviation *H. T. K. K.* la grande collection de commentaires sur les classiques intitulée *Hoang Ts'ing king kié*, publiée en 1829 ; mes citations se réfèrent à la réimpression de 1860, en 40 *t'ao*.

Je désigne par l'abréviation *S.H. T. K. K.* la suite de cette collection, ou *Siu Hoang Ts'ing king kié*, édition de 1888, en 40 *t'ao*.

Mes citations de l'histoire des *Han* antérieurs de *Pan Kou* se réfèrent à une édition en 16 *pen* ou 4 *t'ao* publiée dans le *Hou-nan* en 1873.

Je désigne par l'abréviation *C. C.* les *Chinese Classics* de M. le Dr Legge, 1^e édition.

Le dernier volume de la traduction contiendra une table complète de tous les auteurs cités dans les notes avec les indications bibliographiques indispensables.

CHAPITRE I.

(2) *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 2 r^o.

(3) *Mémoires historiques*, chap. XXVII, traité 5.

(4) Cette théorie de la relation entre les États et certaines parties du ciel est appelée par les Chinois *fen yé*, divisions par zones. On la trouvera exposée notamment par *Tchang Cheou-kié* dans ses prolégomènes aux *Mémoires historiques* et par *Hoang-fou Mi* dans son *Ti wang che ki*, cité par le commentateur du livre des *Han* postérieurs à la première page du chapitre *Kiun kouo tche*.

(5) Cf. les textes du *Tso tchoan* indiqués par M. de Harlez, *Journal asiatique*, [janv.-fév. 1893](#), p. 163.

(6) Cf. Eitel, *Fragmentary studies in ancient Chinese philosophy* (*China Review*, t. XV, p. 339 et suiv.).

(7) *Tchang Cheou-kié* (*Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 1 v^o) a bien réfuté l'opinion de *Jou Choen* (commentateur du livre des premiers *Han* qui vivait dans la première moitié du III^e siècle de notre ère) qui voulait voir dans la charge du duc grand astrologue une des plus hautes fonctions de l'État.

(8) *Ts'ien Han chou*, chap. XIX, tableau 7.

(9) Lettre de *Se-ma Ts'ien* à *Jen Ngan*. Voyez Appendice I de la présente Introduction.

(10) *Tcheou li*, trad. Biot., t. I, p. 413 ; t. II, p. 104. Biot traduit toujours le terme *t'ai che* par « grand annaliste ».

(11) *Li ki*, trad. Legge, *Sacred Books of the East*, t. XXVII, p. 253-254. Legge traduit le terme *t'ai che* par « grand recorder ». [[Couvreur, p. 334](#)]

(12) Voyez ma traduction du *Traité sur les sacrifices fong et chan*. Péking, 1890, p. 57, note 3 et p. 72, note 1. — Je me permettrai de renvoyer le lecteur à l'introduction mise en tête de cette brochure ; dans la note 1 de la page IV on verra quelques raisons nouvelles qui obligent à traduire l'expression *t'ai che* comme signifiant grand astrologue.

(13) « Quod in tabula apud pontificem maximum est » ap. Aulu-Gelle, II, 28.

(14) Voyez plus loin, p. 3, note 3.

- (15) Ces dates sont calculées d'après le *Leou kouo nien piao* (*Mémoires historiques*, chap. XV, p. 22 v° et 26 r°).
- (16) Cf. *Ts'ien Han chou*, chap. XXX, p. 17 r°.
- (17) Cf. *Ts'ien Han chou*, chap. XXX, p. 14 r°.
- (18) Cf. *Ts'ien Han chou*, chap. XXX, p. 18 v°.
- (19) Cf. Legge, *Chinese Classics*, t. II, prol., p. 103 et suiv. — Sur ce philosophe on peut aussi consulter l'article de M. Edkins, *Journal of the North China Branch of the Roy. As. Soc.*, n° 2, May 1859. La théorie de *Mé-tse* sur les funérailles a été exposée en grand détail par M. de Groot (*The religious system of China*, vol. II, p. 664-685).
- (20) M. Faber (*Historic character of Taoism*, dans *China Review*, janv. et fév. 1885) commet une erreur en identifiant cette école avec une école de droit pénal ; la vraie explication nous est fournie par le *I wen tche* du *Ts'ien Han chou* (chap. XXX, p. 18 v°).
- (21) Cf. *Loen yu*, chap. XIII, § 3.
- (22) Cf. *Ts'ien Han chou*, chap. XXX, p. 18 r°.
- (23) Cf. *Ts'ien Han chou*, chap. XXX, p. 16 r°.
- (24) Voyez Legge, *Chinese Classics*, t. II, p. 133-134.
- (25) *Chinese Reader's Manual*, n° 660.
- (26) *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 4 r° ; — dans la lettre à Jen Ngan (Appendice I), on lit aussi : « J'ai eu le malheur de perdre de bonne heure mon père et ma mère. »
- (27) *Id.*, chap. CXXX, p. 4 r°.
- (28) L'appellation de *Se-ma Ts'ien* n'est pas indiquée dans le chap. LXII de l'Histoire des *Han* antérieurs qui n'est d'ailleurs que la reproduction presque textuelle du chap. CXXX des *Mémoires historiques*. L'ouvrage le plus ancien où nous trouvons cette appellation est le *Fa yen* de *Yang Hiong* (53 av. J.-C.-18 ap. J.-C.) ; au chap. V de ce livre (qui fait partie de la collection intitulée *Han Wei tsong chou*), on lit : *Se-ma*. Les commentateurs *P'ei Yn* et *Tchang Cheou-kié* nous donnent le même renseignement. Cf. *Wang Ming-cheng* : *Che ts'i che chang kio*, chap. I, p. 2 r°.
- (29) C'est une coutume assez fréquente en Chine de désigner un auteur par son lieu de naissance et c'est pourquoi *Long-men*, dans certains textes, désigne *Se-ma Ts'ien* lui-même. — *Tchang Cheou kié* dit que *Se-ma Ts'ien* était originaire du *Tso P'ing-i* ; le *Tso-p'ing-i* était, au temps des *Han*, la commanderie dans laquelle se trouvait *Long-men*. — Enfin *Ma Toan-lin* (*Wen hien t'ong k'ao*, chap. CXCI) dit que *Se-ma Ts'ien* était originaire de *Hia-yang*. *Hia-yang* était une sous-préfecture située à 10 kilomètres environ au sud de l'actuel *Han-tch'eng* et c'est dans le territoire de cette sous-préfecture qu'était la montagne *Long-men*. C'est par erreur que tous les sinologues européens, à la suite de Mayers, placent le lieu de naissance de *Se-ma Ts'ien* dans le *Ho-nan*.
- (30) *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 1 v° : « Tous sont enterrés à *Kao-men* ». D'après le *Kouo ti tche*, *Kao-men* était à 9 kilomètres environ au sud-ouest de *Han-tch'eng*.
- (31) a) *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 3 : « A l'âge de vingt ans, il parcourut dans le sud les régions du *Kiang* et du *Hoai* ; il monta sur la montagne *Koei-tsi* et il explora la caverne de *Yu* ; il visita la montagne des Neuf doutes ; il navigua sur les rivières *Yuen* et *Siang*. Au nord, il franchit les rivières *Wen* et *Se*. Il se livra à l'étude dans les capitales de *Ts'i* et de *Lou* ; il observa les usages laissés par *K'ong-tse* ; il prit part au tir municipal sur la montagne *I*, près de la ville de *Tseou*. Il se trouva dans une situation difficile à *P'i*, à *Sié* et à *P'ong-tch'eng*. Il revint en passant par les pays de *Leang* et de *Tch'ou*. Alors (*Se-ma*) *Ts'ien* fut nommé secrétaire il reçut l'ordre d'aller dans l'ouest régler l'administration des pays au

sud de *Pa* et de *Chou* ; il parcourut les pays de *K'iong*, de *Tso* et de *Koen-ming* ; à son retour, il fit un rapport sur sa mission. »

On peut grouper autour de ce texte fondamental d'autres passages qui le complètent :

b) *Id.*, chap. LXXXIV, p. 6 v° : « J'ai été à *Tch'ang-cha* et j'ai vu la crique où *K'iu Yuen* s'est noyé. »

c) *Id.*, chap. LXI, p. 1 v° : « Je suis monté sur la montagne *Ki* ; sur le sommet, il y a la tombe de *Hia Yeou*. »

d) *Id.*, chap. LXXVIII, p. 4 v° : « Le duc grand astrologue dit : Je suis allé dans le pays de *Tch'ou* : j'y ai vu les anciens remparts et les palais du prince de *Tch'oén-chen* : ils étaient vraiment magnifiques. »

e) *Id.*, chap. XCV, p. 7 r° : « Le duc grand astrologue dit : Je suis allé à *Fong* et à *P'ei*. J'ai interrogé les vieillards qui y étaient restés. J'ai vu les anciennes familles de *Siao*, de *Ts'ao*, de *Fan K'oai* et du duc *T'eng* et ce qu'elles avaient l'habitude de faire. »

f) *Id.*, chap. XLVII, p. 12 v° : Récit de la visite de *Se-ma Ts'ien* au temple de Confucius. Ce texte sera cité plus loin.

g) *Id.*, chap. XCII, p. 7 v° : « Je suis allé dans le pays de *Hoai-yn* (aujourd'hui *Hoai-ngan-fou*, province de *Kiang-sou*). »

h) *Id.*, chap. LXXVII, p. 3 v° : « J'ai traversé la région montagneuse de *Ta-leang* (capitale de l'ancien royaume de *Wei*, au nord-ouest de la préfecture de *Kai-fong*, province de *Ho-nan*). » Cf. chap. XLIV, p. 9 r°.

i) *Id.*, chap. LXXXV, p. 5 r° : « Le duc grand astrologue dit : J'ai autrefois passé dans le pays de *Sié* ; c'est l'habitude dans les bourgs et les villages que des bandes de garnements hardis et effrontés se réunissent ; ces mœurs diffèrent de celles de *Tseou* et de *Lou*. »

j) *Id.*, chap. XXIX, p. 3 v° : « Le duc grand astrologue dit : Au sud, je suis monté sur la montagne *Lou* ; j'ai vu comment *Yu* avait fait couler les neuf Fleuves puis je me rendis à *Koei-tsi* et à *T'ai-hoan*. Je suis monté sur le *Kou-sou* et j'ai vu de loin les cinq lacs. A l'est, j'ai considéré le tournant de la rivière *Lo* et le *Ta-p'ei* : je me suis rendu vers le fleuve ; j'ai parcouru les canaux du *Hoai*, du *Se*, du *Tsi*, du *T'o* et du *Lo*. A l'ouest, j'ai contemplé dans le pays de *Chou* la montagne *Min* et les monts *Li* et *Toei*. Au nord, j'ai été de *Long-men* au *Chouo-fang*. »

k) *Id.*, chap. I, p. 13 r°. « Autrefois j'ai été vers l'ouest jusqu'à (la montagne) *K'ong-t'ong* ; au nord, j'ai traversé *Tchouo-lou* ; à l'est, je me suis avancé graduellement jusqu'à la mer ; au sud, j'ai navigué sur le *Kiang* et le *Hoai*. »

l) *Mémoires historiques*, chap. LXXXVIII, p. 2 v° : « Le duc grand astrologue dit : Je me suis rendu à la frontière du nord ; en revenant par le droit chemin, j'ai vu sur ma route le grand mur, les corps de garde et les postes qu'avait construits *Mong T'ien* pour le compte de *Ts'in*. »

(32) Comme on le verra dans les notes au chapitre II des *Mémoires historiques* (p. 121, note 4), les neuf Fleuves paraissent avoir été dans la région du lac *Tong-t'ing* plutôt que dans celle du lac *Po-yang*.

(33) *Mémoires historiques*, chap. CXXI, p. 1 : « Mais, dans les écoles de *Ts'i* et de *Lou*, ceux qui étudiaient furent les seuls à ne pas se relâcher (au temps des royaumes combattants)... (Pendant les troubles qui précédèrent l'avènement de la dynastie *Han*), tous les lettrés du pays de *Lou* continuèrent leurs explications et leurs récitations et s'exercèrent aux rites et à la musique. Les sons des instruments à cordes et des chants ne s'interrompirent point. Cela n'est-il pas un principe de réformation laissé par des sages, n'est-ce pas là un royaume qui chérissait les rites et la musique ?... Depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, l'application à l'étude des lettres dans les pays de *Ts'i* et de *Lou* est une nature que leur a donnée le Ciel. »

C'est pourquoi quand les *Han* triomphèrent, les lettrés pour la première fois purent restaurer leurs livres et leurs arts. Ils expliquèrent et pratiquèrent les rites du grand tir à l'arc et du banquet de village. »

(34) Cf. note 31, texte k.

(35) Cf. note 31, texte l.

(36) *Mémoires historiques*, chap. LXXXVIII, p. 1 r°.

(37) Cf. note 31, texte j, *ad fin.*

(38) *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 4 r° : « Trois ans après la mort (de *Se-ma T'an*), *Se-ma Ts'ien* devint grand astrologue ; il compila les mémoires des historiens ainsi que les écrits de la chambre de pierre et de l'armoire de fer (c'est -à-dire des archives officielles). Cinq ans après, ce fut la première année *t'ai tch'ou* (104 av. J.-C.) ; la onzième lune, au jour *kia tse* qui était le premier de la lune et sur lequel tombait le solstice d'hiver, le calendrier céleste pour la première fois fut changé ; on l'institua dans le *Ming-t'ang* ; tous les dieux en reçurent la règle. » — On remarquera que *Se-ma T'an* mourut en l'an 110 et que le nouveau calendrier fut constitué en l'an 104 ; si l'on compte, suivant la coutume chinoise, l'année initiale et l'année finale, il s'est écoulé, de l'une à l'autre date, sept ans. Or, d'autre part, le texte que nous venons de citer dit que *Se-ma Ts'ien* fut nommé grand astrologue trois ans après la mort de son père et que cinq ans plus tard on changea le calendrier ; si l'on devait prendre ce passage au pied de la lettre, il y aurait donc eu un espace de huit ans entre les deux événements ; mais toute difficulté disparaît si l'on considère que les trois ans dont il est ici question ne sont en réalité que les vingt-sept mois du deuil obligatoire, et ne font qu'un peu plus de deux ans.

(39) *Ts'ien Han chou*, chap. XXI, *Lu li-tche*, 1^e partie, p. 11 v°.

(40) *Ts'ien Han chou*, chap. XXV, *Kiao-se tche*, *ad fin.* : « Sous le règne de *Hiao wen* (179-157), on fit pour la première fois en été le sacrifice *kiao* ; cependant *Tchang Ts'ang* opina pour la vertu de l'eau. *Kong-suen Tch'en* et *Kia I* voulaient la changer contre la vertu de la terre ; mais en définitive ils ne purent démontrer leur dire. Au temps de *Hiao-ou* (140-87) il y eut une grande floraison des arts libéraux ; le calendrier *t'ai tch'ou* changea les règles ; alors *Ni K'oan*, *Se-ma Ts'ien* et d'autres reprirent la thèse de *Kong-suen Tch'en* et de *Kia I*. La couleur des vêtements, les nombres et les mesures devinrent conformes à la vertu du jaune : ces auteurs considéraient que la succession des cinq vertus suivait l'ordre de leurs défaites... Les *Ts'in* ayant eu la vertu de l'eau, ils disaient donc que les *Han* s'étaient appuyés sur la terre pour les vaincre. »

(41) *Si yu choei tao ki*, publié en 1823, par *Siu Song*, chap. III, p. 1 v°).

(42) Cette inscription est mentionnée dans le récit du voyage de *Wang Yen-té* de 981-983 (Stanislas Julien, *Mélanges de géographie asiatique...*, p. 90) et dans la grande géographie des *Ming*, au chapitre LXXXIX (Bretschneider, *Medieval Researches*, t. II, p. 178).

(43) *Ts'ien Han chou*, chap. LIV, p. 8 r°.

(44) Terme de mépris par lequel l'historien désigne les barbares.

(45) Titre que portait le chef *Hiong-nou*.

(46) *Ts'ien Han chou*, chap. LIV, p. 8 r°.

(47) C'est -à-dire le pays des *Hiong-nou*.

(48) C'est -à-dire les *Hiong-nou*.

(49) *Ts'ien Han chou*, chap. LXII, p. 11 v° et chap. LIV, p. 9 r°.

(50) *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 13 r°.

(51) *Ts'ien Han chou*, chap. LXII, p. 9 r°.

- (52) *Wen hien t'ong k'ao*, chap. LI, p. 1 r°.
- (53) Mayers, *The Chinese government*, n° 147.
- (54) *Heou Han chou*, chap. LX, 2° partie, p. 14 v°.
- (55) On trouvera le texte de cette lettre dans le *Ts'ien Han chou*, chap. LXII, p. 9 et suiv. et dans le *Wen siuen* (voy. Wylie, *Notes on Chinese literature*, p. 192), chap. XLI. — Nous en avons donné la traduction dans l'Appendice I de cette Introduction. — Quoique les critiques chinois n'aient fait aucune réserve sur l'authenticité de cette pièce, elle peut exciter quelques soupçons chez un esprit exigeant ; on y retrouve en effet un passage de la biographie de *Li Ling* et un passage de l'autobiographie de *Se-ma Ts'ien* ; la présence du premier texte, ne prouverait à vrai dire pas grand'chose, car, cette lettre étant citée par l'Histoire des premiers *Han*, rien ne peut faire croire que la biographie de *Li Ling* lui soit antérieure, et que ce ne soit pas au contraire le rédacteur de cette biographie qui a reproduit une partie de la lettre. Mais la présence du second passage est plus difficile à expliquer ; il faudrait admettre que *Se-ma Ts'ien* était un compilateur si invétéré qu'en écrivant à son ami il s'est copié lui-même. Cela n'est pas d'ailleurs absolument impossible et c'est pourquoi nous adoptons l'opinion admise en Chine que la lettre est authentique.
- (56) *Ts'ien Han chou*, chap. LXIII.
- (57) Cf. ma traduction du *Traité sur les sacrifices fong et chan*, Péking, 1890, p. 93, note 1. La date de 98 est erronée.
- (58) *Mémoires historiques*, chap. CXI, p. 7 r° : « *Kong-suen Ngao...* servit *Ou-ti* ; la douzième année du règne de *Ou-ti*, il fut nommé général des cavaliers rapides. » — *Id.*, p. 7 v° : « *Li Ts'ai..* servit *Hiao wen ti*, *King-ti* et *Ou-ti*. » — *Id.*, p. 7 v° : « *Tchao Sin* la dix-septième année du règne de *Ou-ti*, fut nommé général de l'avant-garde. »
- (59) *Ts'ien Han chou*, chap. LXII, p. 14 r°.
- (60) *Tsin chou*, chap. I. Voici la généalogie des empereurs *Tsin* (nous remplaçons par un point chacune des générations dont le représentant reste ignoré) : *Se-ma Koi-wai...* *Se-ma Ang* (vivait au temps de *Tsin Che-hoang-ti*) *Se-ma Kiun*, *Se-ma Leang*, *Se-ma Tsiuen*, *Se-ma I* (qui a été canonisé sous le nom de *Siuen Ti* et est regardé comme le premier empereur de la dynastie *Tsin*, quoiqu'il n'ait point régné).
- (61) La biographie de *Se-ma Piao* se trouve dans le chapitre LXXXII du livre des *Tsin*.
- (62) Sur *Se-ma Ou-ki*, voyez le chapitre XXXVII du livre des *Tsin*. — Son livre généalogique de la famille *Se-ma* est cité par le commentaire de *Tchang Cheou-tsié* (*Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 1).
- (63) Nous parlerons plus longuement de *Se-ma Tcheng* au chapitre V de cette Introduction.
- (64) *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 1 v°.
- (65) *Id.*, chap. CXXX, p. 4 r°.
- (66) *Nouveaux mélanges asiatiques*, t. II p. 130-131.
- (67) *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine*, p. 110, note 1.
- (68) *China Review*, t. IV, p. 325, note.
- (69) *Pan Piao* vécut de l'an 3 à l'an 54 de notre ère. On trouvera la traduction complète de son jugement sur les *Mémoires historiques* dans l'Appendice II à cette Introduction.
- (70) *Hoan T'an* vivait au temps de l'empereur *Koang-ou* (25-58 de notre ère) ; il écrivit un livre de 25 chapitres intitulé : *Nouvelles discussions*. L'opinion que nous rapportons de lui est citée par l'ouvrage de critique historique intitulée : *Propositions sujettes à discussion touchant les dix-sept historiens* de *Wang Ming-cheng*, chap. VI, p. 11.
- (71) *Tan* est le nom personnel de *Lao-tse*.

- (72) *Mémoires historiques*, chap. XLVII, p. 12 v°. — Ce texte est de la main de *Se-ma Ts'ien*, puisque c'est lui qui voyagea dans le pays de *Lou*.
- (73) Cf. p. •XVI.
- (74) C'est la conclusion à laquelle arrive *Wang Ming-cheng* lui-même dans ses *Propositions sujettes à discussion sur les dix-sept historiens*, chap. VI, p. 11 v°.
- (75) Cf. ma première traduction du *Traité sur les sacrifices fong et chan*. Péking, 1890, p. 49 et 69, et Edkins, *Place of Hoang-ti in early taoism* dans *China Review*, vol. XV, p. 233-239.
- (76) Cf. p. •XXXVI.
- (77) Outre le texte que nous avons déjà cité de *Wei Hong* (p. •XL) on peut rappeler cette phrase d'un certain *Li Fang-chou* cité par *Ma Toan-lin*, *Wen hien t'ong k'ao*, chap. CXCI, p. 10 r°) : « Quand *Se-ma Ts'ien* écrivit ses *Mémoires historiques*, ce fut essentiellement pour critiquer les imperfections de l'empereur *Ou*, de la dynastie *Han*. »
- (78) On verra plus loin que le chapitre sur l'empereur *Ou* n'est, dans les éditions actuelles, que la reproduction d'une partie du *Traité sur les sacrifices fong et chan*.
- (79) *Traité sur les sacrifices fong et chan*, p. 73 de ma première traduction.
- (80) *Id.*, p. 73.
- (81) *Id.*, p. 49.
- (82) *Id.*, p. 77.
- (83) J'ai donc commis une erreur dans mon Introduction au *Traité sur les sacrifices fong et chan*, quand j'ai dit (p. •IX) : « *Se-ma Ts'ien* nous montre ainsi sous des traits ridicules le despote cruel qui, dans un moment de colère, l'avait condamné au plus humiliant de tous les supplices. »
- (84) Voyez Appendice I.
- (85) *Mémoires historiques*, chap. CXXIX, p. 6 v°.
- (86) *Id.*, chap. CXXIX, p. 1 v° et 2 r°.
- (87) *Id.*, chap. CXXIV, p. 1 v°.
- (88) *Id.*, chap. CXXIV, p. 1 r°.
- (89) Cf. l'Appendice II. Les chapitres de *Se-ma Ts'ien* auxquels *Pan Piao* fait ici allusion sont les chapitres CXXIV et CXXIX.
- (90) *Mémoires historiques*, chap. CXXIV, p. 1 v°.
- (91) *Id.*, chap. LXI, p. 2 r° et v°.
- (92) *Id.*, chap. LXXXIV, p. 2 r°.
- (93) *Id.*, chap. CX, p. 13 r°.
- (94) *Id.*, chap. CXII, p. 5 v°.
- (95) *Id.*, chap. CXX, p. 4 r°.
- (96) *Id.*, chap. LXI, p. 2 v°.
- (97) *Id.*, chap. CXXX, p. 5 v°. — C'est ce passage de l'autobiographie qui se trouve reproduit dans la lettre à *Jen Ngan*.
- (98) *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 13 r°.

(99) Ce *Hou Soei* est le même personnage avec lequel *Se-ma Ts'ien* fut en rapports pour la réforme du calendrier (cf. p. •XXXIV). La conversation de *Hou Soei* et de *Se-ma Ts'ien* se trouve relatée dans le chapitre CXXX des *Mémoires historiques*.

(100) *Id.*, chap. CXXX, p. 5 r°.

(101) *Id.*, chap. XIX, p. 1 r°.

(102) *Id.*, chap. XVII, p. 2 r°.

(103) *Id.*, chap. XV, p. 1 v°.

(104) *Id.*, chap. XVI, p. 1 v°.

CHAPITRE II.

(105) D'après les *Mémoires historiques*, chap. CX, p. 4 v°, ils étaient limitrophes de la commanderie de *Tai* dont le centre est l'actuel *Yu-tcheou*, au sud de *Siuen-hoa-fou*, dans la province de *Tche-li*, et ils touchaient à la commanderie de *Yun-tchong*, qui correspond à la préfecture actuelle de *Yu-lin*, au pied de la Grande Muraille dans le nord de la province de *Chàn-si* : nous voyons d'autre part, dans les récits des expéditions que les Chinois dirigèrent contre eux, qu'ils dominaient aussi dans toute la région du lac Barkoul.

(106) D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. I, p. 14.

(107) *Ts'ien Han chou*, chap. XCIV, 2° partie, p. 4 v°. Cf. D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. I, p. 81.

(108) W. Radloff, *Das Kudaktu Bilik des Jusuf chass-haschib aus Bälasagun* (Saint-Pétersbourg, 1891), Theil I, p. LVIII.

(109) *Ts'ien Han chou*, chap. XCIV, 1° partie, p. 4 v°. Cette phrase est une addition importante de *Pan Kou* au texte de *Se-ma Ts'ien* qu'il copie cependant assez fidèlement dans toute la première partie de ce chapitre.

(110) Cf. Kingsmill, *Journal of the China Branch of the Roy. As. Society*, vol. XXVI, p. 122.

(110a) Voir le texte de cette stèle dans la brochure de M. G. Schlegel : *La stèle funéraire du Téghin Giogh...*, Leyde, 1892 (extrait du *Journal de la Société finno-ougrienne de Helsingfors*) et dans la 2° livraison de la publication de M. Radloff, *Die alttürkischen Inschriften der Mongolei*.

(111) Le fils du roi de *Hieou-tch'ou*, *Kin Mi-ti*, prisonnier à la cour de Chine, adorait l'image de sa mère. L'idolâtrie de son père n'était sans doute pas différente. Cf. *La sculpture sur pierre en Chine au temps des deux dynasties Han*, p. 26.

(112) *Ts'ien Han chou*, chap. XCIV, 2° partie, p. 4 v°.

(113) Le *chen-yu Kiun-tch'en* avait succédé en 161 avant J.-C. à son père, le *chen-yu Lao-chang*.

(114) *Mémoires historiques*, chap. CXXIII, p. 9 et suiv. ; — *Ts'ien Han chou*, chap. LXI p. 3 v° ; — chap. XCVI, 2° part. p. 1 v° ; — *T'ong kien kang mou*, 2° année *Yueng ting*.

(115) Cf. Richthofen, *China*, t. I, p. 28-29.

(116) Ce ne fut qu'en l'an 59 avant J. - C. que *Tcheng-ki* fut nommé gouverneur du Turkestan,

(117) M. Terrien de Lacouperie a proposé (*Babylonian and Oriental Record*, t. VII, p. 84, note 955) de lire *Ni-che* au lieu de *Eul-che* le nom de cette ville et il retrouve dans les chevaux de *Ni-che* les fameux coursiers nisésiens dont parlent plusieurs auteurs grecs, notamment Hérodote et Strabon. Quelque ingénieuse que soit cette explication, elle ne me paraît pas admissible. Si le mot [] se prononce ni dans quelques très rares occasions (le Dictionnaire de *K'ang-hi* n'indique pas cette prononciation), les commentateurs ont le soin de le faire remarquer et, dans le cas présent, ils restent muets ; mais à supposer même qu'on dût dire *Ni-*

che au lieu de *Eul-che*, serait-on en droit d'identifier *Ni-che* avec la N**** de Strabon ? C'est ici une question de méthode ; M. Terrien de Lacouperie croit que, lorsqu'il a signalé deux noms de sons similaires, il a démontré leur identité ; pour ma part, au contraire, je pense que ces analogies phonétiques ne peuvent servir qu'à confirmer des rapprochements autorisés au préalable par des faits et qu'elles n'ont jamais en elles-mêmes une force probante suffisante ; la N**** de Strabon se trouvait à l'extrémité sud-ouest de l'Hyrcanie, c'est-à-dire fort au sud de l'Oxus et à une grande distance de Ferganah ; peut-on placer dans ce pays la ville de *Eul-che* ? La marche à suivre pour résoudre ce problème me paraît être de chercher si quelque texte peut nous éclairer sur la position de cette cité. Le livre des *T'ang* (*T'ang chou*, chap. CCXXI, 2^e partie, p. 2 r^o) dit : « Le *Ts'ao* oriental est appelé parfois des quatre noms suivants : *Choai-tou-cha-na*, *Sou-toei-cha-na*, *Kie-pou-tsiu-na* ou *Sou-tou-che-ni* ; il se trouve au nord des monts *Pouo-si* ; c'est le territoire de la ville de *Eul-che* au temps des *Han*.

Le pays de *Ts'ao* de l'époque des *T'ang*, est bien connu ; il faisait partie de la confédération de huit cités qui se groupait sous l'autorité du prince de Samarkand (cf. ma traduction des Voyages de *I-tsing*, p. 74). Il se divisait lui-même en quatre petits États secondaires dont l'un était appelé le *Ts'ao* oriental ; le *Ts'ao* oriental, comme nous l'apprenons par ce texte, était aussi appelé *Choai-tou-cha-na* sous les transcriptions diverses que l'histoire des *T'ang* donne de ce nom (la transcription *Kié-pou-tsiu-na* est mise ici par erreur, car elle représente le Kaboutan ou *Ts'ao* occidental), on reconnaît le *Sou-tou-li-se-na* de *Hiuen-tchoang*. M. Vivien de Saint-Martin (*Hiuen-tchoang*, t. III, p. 279) identifie Satrouchna ou Osrouchna, comme l'appellent les historiens musulmans, avec la localité actuelle d'Oura-tépé sur la route de Khodjend à Samarkand. Là devait donc être située la ville de *Eul-che* qui était la capitale du royaume de *Ta-yuan*, puisque le roi y résidait (ce n'est que plus tard que la capitale devint la ville du *K'oei-chan*).

(118) M. Terrien de Lacouperie veut voir dans ces deux mots la transcription du nom grec *Mégas*. C'est possible, mais ce n'est pas prouvé.

(119) Tout ce qui précède est tiré du chapitre CXXIII des *Mémoires historiques*.

(120) Pour ce qui concerne les royaumes de *Tong-hai* ou *Yue Tong hai* et de *Min-yue*, voyez le chap. CXIV des *Mémoires historiques*. Pour l'histoire du royaume de *Nan Yue*, voyez le chap. CXIII.

(121) Cf. chap. CXVI des *Mémoires historiques*.

(122) D'après le grand ouvrage sur le *Yun-nan* publié en 1807 par *Che Fan*, sous le titre de *Tien-hi* (chap. I, 1^e partie, p. 10 v^o), *Tchoang Kiao* avait établi sa capitale à *Tsiu-lan-tch'eng*, à environ 5 kilomètres au nord du moderne *Yun-nan-fou*.

(123) *Mémoires historiques*, chap. CXIV, p. 1 v^o.

(124) *Id.*, chap. CXVI, p. 1 v^o.

(125) Les géographes européens considèrent que le *Si-kiang* prend sa source dans la province de *Yun-nan*, à peu de distance au sud du lac de *Tien* ; ils regardent la rivière *P'an* qui a sa source dans la province de *Koei-tcheou* et se réunit au *Si-kiang* en amont de *Tong-lan*, comme un affluent de gauche du *Si-kiang* ; de même, la rivière *Yu* qui arrose la préfecture de *Nan-ning*, dans le *Koang-si* et se réunit au *Si-kiang* à *Siun-tcheou*, est, à leurs yeux, un affluent de droite du *Si-kiang*. Pour les géographes chinois, la rivière *P'an* est le cours supérieur du *Tsang-ko* ; comme, d'autre part, ils marquent une communication entre le *Si-kiang* et la rivière *Yu* à travers le territoire de la préfecture de *Se-ngen*, c'est la rivière *Yu* qui est pour eux la continuation du *Tsang-ko* ; enfin, à partir de *Siun-tcheou-fou*, le *Tsang-ko* se confond avec le *Si-kiang* (cf. *T'ong kien tsi lan*, chap. XV, p. 15 r^o).

(126) Ainsi on donna d'abord le nom de commanderie de *Kien-wei* au territoire de *Yé-lang*, c'est-à-dire à la préfecture actuelle de *Tsoen-i* dans le *Koei-tcheou*. Mais, en l'an 109, le nom de *Kien-wei* fut attribué à la contrée qui correspond aujourd'hui à la préfecture de *Siu tcheou*, dans le *Se-tch'oan* (cf. *Li tai t'ong kien tsi lan*, 5^e année *Yuen koang*).

- (127) *Mémoires historiques*, chap. CXVI, p. 2 r°, *Le Ts'ien Han chou*, chap. LXI, p. 2 v°, donne la date 123 avant J : C.
- (128) *Mémoires historiques*, chap. CXIII, p. 2 v°.
- (129) *Id.*, chap. CXIII, p. 3 r°.
- (130) *Ts'ien Han chou*, chap. LXI, p. 4 r°.
- (131) *Mémoires historiques*, chap. CXIV, p. 2 r°.
- (132) Cette opinion est énoncée par *Lieou Hin* cité par *Siu-song* dans son excellent commentaire du chapitre XCVI du *Ts'ien Han chou*, publié en 1829 (2^e partie, p. 31 r°).
- (133) *P'ing-jang* fut aussi la capitale de l'État de *Kao-li*, au temps de la dynastie *T'ang*.
- (134) Après avoir parlé de la révolte des rois de *Hoai-nan* et de *Heng-chan*, *Se-ma Ts'ien* dit : « La faute n'en fut pas seulement à ces rois ; c'est aussi parce que les mœurs de leurs pays étaient mauvaises ; leurs sujets les abaissèrent, petit à petit les dépravèrent et leur firent tenir cette conduite. » (*Mémoires historiques*, chap. CXVIII, p. 9 r°).
- (135) *Mémoires historiques*, chap. XI, p. 1 v°, et chap. CVI en entier.
- (136) *Id.*, chap. CXII *ad fin.*
- (137) *Id.*, chap. CXVIII.
- (138) *Mémoires historiques*, chap., CXII, p. 5 r°.
- (139) *Id.*, chap. CXII.
- (140) *Id.*, chap. CXII.
- (141) *Id.*, chap. CXI.
- (142) *Ts'ien Han chou*, chap. LVIII.
- (143) *Ts'ien Han chou*, chap. LVIII.
- (144) *Mémoires historiques*, chap. CXX, p. 2 r°.
- (145) Les requêtes et décrets relatifs à l'institution des « disciples des lettrés au vaste savoir » se trouvent dans le CXXI^e chapitre des *Mémoires historiques*. Ils ont été bien analysés par Biot dans son *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine*, p. 103-111.
- (146) *Mémoires historiques*, chap. XLIX, et chap. CXI.
- (147) *Ts'ien Han chou*, chap. XCIII et chap. XCVII, 1^e partie.
- (148) *Mémoires historiques*, chap. CXXV, p. 1 r°.
- (149) *Id.*, chap. CXXV, p. 1 r°.
- (150) Mayers (*Manual*, n° 658), dit que *Se-ma Siang-jou* mourut en 126 avant J.-C. Mais c' est une erreur car le *T' ong kien tsi lan*(3^e année *Yuen-cheou*) dit que *Se-ma Siang-jou* fut chargé par l'empereur de composer des chants pour le Bureau de la musique fondé en l' an 120. D' autre part, le chapitre des *Mémoires historiques* (chap. CXVII) consacré à ce poète nous apprend qu' il mourut cinq ans avant le sacrifice à la souveraine Terre (113 av. J.-C.) et huit ans avant les premiers sacrifices *fong* et *chan*. La date de cette mort est donc exactement 117 avant J.-C.
- (151) Pour passer de l'ancien calendrier, il fallut donc qu'une année commençât à la dixième lune et finit quinze mois plus tard, au dernier jour de la douzième lune ; ce fut la 1^e année *t'ai-tch'ou* qui eut ainsi quinze lunaisons ; dans les calculs de la chronologie chinoise il est donc important de se rappeler que cette année-là a une durée exceptionnellement longue et correspond dans notre comput du temps aux dates suivantes :
- Le 1^{er} mois de la 1^e année *t'ai tch'ou* est la : 10^e lune = nov.-déc. 105.

Le 2°	«	«	«	11°	« = déc. 105-janv. 104.
Le 3°	«	«	«	12°	« = janv.-fév. 104.
Le 4°	«	«	«	1°	« = fév.-mars 104.
				
Le 13°	«	«	«	10°	« = nov.-déc. 104.
Le 14°	«	«	«	11°	« = déc. 104-janv. 103.
Le 15°	«	«	«	12°	« = janv.-fév. 103.

On pourrait être tenté de dire, d'une manière plus précise encore, que le premier onzième mois de la première année *tai-tch'ou* commença le 21 décembre 105 avant J.-C., puisque *Se-ma Ts'ien* nous dit (*Traité sur les sacrifices fong et chan*, 1^e trad., p. 87) que le premier jour de ce mois, qui était un jour *kia tse*, coïncida avec le solstice d'hiver.

Mais il est à remarquer que le calcul par lequel on peut trouver la date exacte européenne qui correspond au jour *kia tse* du onzième mois de la première année *t'ai tch'ou*, ne donne pas comme résultat le 21 décembre. En voici la preuve :

Le D. Fritsche (*On chronology and the construction of the calendar*, Saint-Pétersbourg, 1886, p. 28-31) a remarqué que 80 années juliennes comprennent un nombre entier de cycles de 60 jours ($365,25 \times 80 = 487 \times 60$) et que par conséquent un tableau des notations chinoises qui correspondent aux 1^{er} janvier des quatre-vingts premières années de l'ère chrétienne pourra servir à calculer (en calendrier Julien) toutes les dates après J. C. ;

pour les dates avant notre ère, on n'a évidemment qu'à lire à rebours le tableau de M. Fritsche, en considérant que le 1^{er} janvier de l'an 1 avant J.-C. a dû être désigné par les mêmes caractères que le 1^{er} janvier de l'an 80 après J. C., — que le 1^{er} janvier de l'an 2 avant J.-C. correspond au 1^{er} janvier de l'an 79 après J.-C. et ainsi de suite. Par ce moyen on trouve que le 1^{er} janvier de l'an 105 avant J.-C. a dû être un jour *i tch'ou*, second terme d'un cycle sexagénaire ; or du 1^{er} janvier au 30 novembre il s'est écoulé (l'année 105 av. J. -C. étant bissextile) $30+29+31+30+31 +30+31+31+30+31+30=334$ jours ;

d'autre part, 334 jours comprennent 5 cycles sexagénaires entiers, plus 34 jours ; et comme le 1^{er} janvier était lui-même le deuxième jour d'un cycle sexagénaire, le 30 novembre sera le $34+2=36^e$ jour du cycle ; de ce 36^e jour jusqu'au 1^{er} jour du cycle suivant, c'est-à-dire jusqu'au prochain jour *kia tse*, il y a donc $60-36+1=25$ jours. Le solstice d'hiver est donc assigné au 25 décembre.

— *Se-ma Ts'ien* (*Traité sur les sacrifices fong et chan*, 1^e trad., p. 71) nous fournit encore le moyen de faire le calcul pour un autre cas ; il nous apprend en effet que, la cinquième année *yuen-ting* (113-112 av. J.-C.), le solstice d'hiver eut lieu le premier jour du onzième mois et que ce jour était un jour *sin-se*, dix-huitième du cycle. Or le 1^{er} janvier de l'année 113 avant J.-C. est un jour *koei wei*, vingtième du cycle ; le 30 novembre sera donc un jour $34+20=54^e$ du cycle ; de ce 54^e jour jusqu'au 18^e du cycle suivant, il s'écoule $60-54+18=24$ jours ; le solstice d'hiver est donc assigné au 24 décembre. — Nous signalons ces singularités sans pouvoir en donner une explication satisfaisante.

(152) Cf. le P. Hoang, *A notice of the Chinese calendar*, p. 13 : en 237, on choisit comme premier mois le mois *tch'ou* ; en 689 et en 761, le mois *tse* ; mais ces modifications furent bientôt abandonnées.

(153) Les érudits chinois ne sont pas d'accord sur la date exacte de l'institution des *nien hao* ; suivant *Tchao I*, auteur du *Eul che eul che tcha ki* (j'ai cité son témoignage *in extenso* dans ma première trad. du *Traité sur les sacrifices fong et chan*, p.56) cette institution aurait commencé à la période *yuen cheou*, c'est-à-dire 122-117 avant J.-C. ; les auteurs du *T'ong kien tsi lan* sont plus précis et disent qu'elle eut lieu la première année de cette période soit en 122 avant J.-C.

D'autre part, si l'on s'en rapporte au texte même de *Se-ma Ts'ien* dans le *Traité sur les sacrifices fong et chan*, la proposition d'instituer des *nien hao* daterait seulement de l'année qui précède la 4^e année *yuen ting*, c'est-à-dire de l'an 114 avant J.-C. ;

en outre le commentateur *Yng Chao* (IIe siècle ap. J.-C., cité par le *T'ong kien tsi lan*, 1^e année *yuen-ting*) remarque que, d'après les historiens, on aurait trouvé un trépied merveilleux en l'an 116 et un autre trépied à la même place en l'an 113 ; selon lui, ces deux découvertes se réduisent à une seule qui eut lieu en l'an 113 ; mais on fit rentrer dans la période *origine-trépied* les quatre années précédentes et on fixa le commencement de cette période à l'année 116 avant J.-C.

Ainsi la proposition d'instituer des *nien hao* fut formulée en l'an 114 avant J.-C. ; cette proposition fut adoptée en l'an 113, à la suite de la trouvaille du trépied merveilleux et c'est alors qu'on divisa les années déjà écoulées du règne de l'empereur *Ou* en périodes nommées d'après les prodiges qui y étaient apparus ;

d'après *Se-ma Ts'ien*, on n'aurait d'ailleurs distingué avant la période *yuan-ting* que trois périodes appelées *kien-yuen*, *yuen-koang* et *yuen-cheou* (*Traité sur les sacrifices fong et chan*, 1^e trad., p. 56) ; mais il fait erreur, car l'intercalation de la période *yuan-ché* entre la période *yuen-koang* et la période *yuan-cheou* est nécessaire pour donner à chacune de ces périodes la longueur du six ans qu'elles doivent toutes avoir.

(154) *Mémoires historiques*, chap. CXXIX, p. 3 v^o.

(155) Sur les canaux percés par l'empereur *Ou*, voyez tout le chapitre XXIX des *Mémoires historiques*.

(156) Voir à ce sujet tout le chapitre XXX des *Mémoires historiques*.

(157) *T'ong kien tsi lan*, 6^e année *yuen-cho*, et *Mémoires historiques*, chap. XXX, p. 2 v^o.

(158) On verra, dans les notes au chapitre XXX des *Mémoires historiques*, les difficultés auxquelles donne lieu ce texte et la justification du sens que nous adoptons ici.

(159) *T'ong kien tsi lan*, 4^e année *Tien han*.

(160) *Mémoires historiques*, chap. XXX, p. 2 r^o.

(161) *T'ong kien tsi lan*, 2^e année *yuen cheou*.

(162) *Id.*, 5^e année *yuen ting*.

(163) *Id.*, chap. XVI, p. 20 v^o.

(164) *Id.*, 4^e année *yuen cheou*.

(165) *Mémoires historiques*, chap. XXX, p. 3 v^o. — Ces carrés de peau étaient appelés *p'i pi* objets de valeur en peau. Cette dénomination fut, dans la suite, appliquée quelquefois à toute monnaie en général.

(166) On trouvera le texte de cette poésie dans le chapitre CLXXXV du *Yuan kien lei han* et dans le chapitre XLV du *Wen siuen*. Elle a été traduite en français par le marquis d'Hervey de Saint-Denys (*Poésies de l'époque des Thang*, p. LXIX). M. L. Bouilhet en a fait dans ses Dernières chansons une imitation en vers.

(167) *Mémoires historiques*, chap. XXIX, p. 3 r^o. Ce texte se retrouve aussi dans le chapitre XXIX du *Ts'ien Han chou*, p. 4 r^o, mais avec de notables variantes.

(168) *Mémoires historiques*, chap. XXIV, p. 2 r^o.

(169) *Ts'ien Han chou*, chap. XXII.

(170) *Mémoires historiques*, chap. CXVII.

(171) On trouvera les poésies de *Li Ling* et de *Sou Ou* dans le *Wen siuen*, chap. XXIX. Elles sont précédées de quinze poésies que quelques auteurs ont supposées être de *Mei Cheng*,

poète qui mourut tout au commencement du règne de l'empereur *Ou* ; mais un examen plus attentif permet de voir qu'elles doivent avoir été composées sous les *Han* orientaux.

(172) *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 4 r° : « Hou Soei me dit : Pourquoi *K'ong-tse* a-t-il autrefois composé le *Tch'o'en ts'ieou* ? — Le duc grand astrologue lui répondit : J'ai entendu dire à maître *Tong* (*Tchong-chou*)..... »

De ce texte les critiques chinois concluent que *Se-ma Ts'ien* étudia le *Tch'o'en tsieou* auprès de *Tong Tchong-chou* (*Sia hoang-Ts'ing king kié*, chap. CCCXXI, p. 3 v°). — Le livre de *Tong Tchong-chou*, intitulé *Tch'o'en ts'ieou hi lou*, est réimprimé dans le *Han Wei ts'ong chou*.

(173) Voyez le chapitre CXXI des *Mémoires historiques*.

CHAPITRE III.

(174) *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 5 r°.

(175) *Mémoires historiques*, chap. XLVII, p. 11 r° : « Confucius se servit des Mémoires des historiens (*Che ki*) pour composer le *Tch'o'en ts'ieou*. »

Ibid. chap. XV, p. 1 v° : « Or les Mémoires des historiens (*Che ki*) ne se trouvaient conservés que dans la maison des *Tcheou*. »

Id., chap. CXXX, p. 4 r° : « Les seigneurs se combattirent : les Mémoires des historiens. (*Che ki*) furent alors incomplets. »

Cf. *Kouo yu*, chap. X, p. 15 v° et *Mémoires historiques* chap. CXXI, p. 1 r°.

(176) *Mémoires historiques*, chap. VI, 34^e année de *Tsin Che-hoang-ti*.

(177) M. Terrien de Lacouperie (*Babyl. and Oriental Record*, vol. VII, p. 55, note 877) a fait une malheureuse correction à la traduction parfaitement exacte que M. Legge avait faite des termes *k'i che* = « être mis à mort et leurs corps exposés sur la place publique. » M. Terrien de Lacouperie prétend que cette expression n'implique pas l'idée de la peine capitale, mais seulement celle d'une sorte de mise au ban de l'empire ; il se fonde, pour établir sa thèse, sur un passage du *Li ki* (trad. Legge, *Sacred Books of the East*, t. XXVIII, p. 215) ; mais il faut croire qu'il n'entend pas bien ce texte, car le *Yuen kien lei han* (chap. CLII, p. 5 v°) le cite pour prouver au contraire que les exécutions se faisaient dans l'antiquité sur la place publique. En outre, à la page suivante, le *Yuen kien lei han* rapporte un passage du *Hing fa tche* (que je n'ai pas trouvé dans le XXIII^e chap. du *Ts'ien Han chou*, mais qui est aussi cité dans le *Wen hien t'ong k'ao*, chap. CLIII, p. 10 r°) où il dit que la deuxième année *tchong yuen* de l'empereur *King* (148 av. J.-C.), on changea le supplice *tche* et on en fit le supplice *k'i che* ; le supplice *tche* consistait à découper le criminel en morceaux sur la place publique ; par le décret de l'an 148 avant J.-C., on ordonna d'abandonner son corps sur la place publique, au lieu de le mettre en pièces.

(178) La peine *tsou* est appelée plus explicitement encore [], c'est-à-dire que les trois degrés de parenté du coupable étaient mis à mort avec lui. D'après le commentateur *Tchang Yen*, les trois catégories de personnes ainsi désignées étaient : 1° le père et la mère, 2° les frères ; 3° les fils et les femmes. D'après *Jou Choen*, c'étaient : 1° le père ; 2° la mère ; 3° la femme ; cf. *Yuen kien lei han*, chap. CLII, p. 6 v°, où le texte même de la proposition de *Li Se* est cité.

(179) Cf. *Mémoires historiques*, chap. XCVII.

(180) Le plus ancien texte qui nous donne ce témoignage est la Petite préface du *Chou king* ; la Petite préface passe pour être l'œuvre de Confucius lui-même ; elle est en tous cas antérieure à *Se-ma Ts'ien* qui l'attribue formellement à Confucius et la cite souvent ; si on fait le relevé des chapitres mentionnés dans la Petite préface, on voit qu'il y en avait 100 répartis sur 81 sujets. — *K'ong Ngan-kouo*, contemporain de *Se-ma Ts'ien*, dit aussi, dans sa préface au *Chou king*, que ce livre comptait à l'origine cent chapitres (voy. ce texte de *K'ong Ngan-kouo* dans Legge, *Chinese Classics*, t. III, prol. p. 4, note 5). — Enfin, nous relevons dans un

commentateur de *Se-ma Ts'ien*, *Se-ma Tcheng* (*Mém. hist.*, chap. LXI, p. 1 r°), la curieuse citation suivante :

« Un appendice du *Chou king* (on appelle *wei* des traités anciens qui se rattachaient aux divers livres canoniques par les sujets dont ils parlaient) dit : *K'ong-tse* rechercha et trouva les écrits concernant l'empereur *K'oei* (il doit être ici question de *Yao*, mais je ne puis expliquer pourquoi il est appelé *K'oei*), arrière-arrière-petit-fils de *Hoang-ti* et alla jusqu'au duc *Mou* du pays de *Ts'in* ; il y avait en tout 3330 chapitres ; il en fit la récession et, de cent chapitres il composa le *Chang chou* (ou *Chou king*), de dix-huit chapitres il composa le *Tchong heou* je n'ai pas pu déterminer quel ouvrage était désigné par ce titre, mais il est souvent cité dans l'encyclopédie *Yuen kien lei han*). »

(181) *Mémoires historiques*, chap. CXXI, p. 4 r°.

(182) Voir l'ouvrage du critique moderne *Tch'en Pien-sieou* dans le *Hoang ts'ing king kié*, chap. MCCLI, p. 1 r°.

(183) *Mémoires historiques*, chap. CXXI, p. 4 r° :

(184) *Ts'ien Han chou*, chap. XXX, p. 3 v°.

(185) *Id.*, chap. XXXVI, p. 22 r°.

(186) *Id.*, chap. LIII, p. 2 v°.

(187) *Luen heng*, chap. XXVIII, p. 1 v°. *Weng Tch'ong* vécut environ de 19 à 90 après J.-C. (ap. Mayers, *Manual*, n° 795) ; son ouvrage, le *Luen heng*, se trouve dans le *Han Wei ts'ong chou*.

(188) *Mémoires historiques*, chap. XLVII, p. 12 r°.

(189) Voyez le *Chang chou kou wen chou tcheng* dans le *Hoang Ts'ing king kié*, chap. XXVIII, p. 5 r°. — L'auteur de cet ouvrage se nomme *Yen Jo-k'iu* : il cherche à rectifier l'opinion traditionnelle à l'aide de ce que nous pouvons apprendre par les lettrés de l'époque des *Han* ; il oppose à la thèse généralement acceptée de *K'ong Yng-ta* (574-648 ap. J.-C.) les enseignements beaucoup plus anciens de *Tchang Hiuen* (127-200 ap. J.-C.).

(190) *Hoang Ts'ing king kié*, chap. XXVIII, p. 9 r°.

(191) *Hoang Ts'ing king kié*, chap. XXVIII, p. 9. — Il est à remarquer que la liste qui suit coïncide avec celle qui nous est donnée comme étant la table des livres laqués de *Tou Lin* (cf. Legge prolég. au *Chou king*, p. 29), *Tou Lin* ne fit que remettre au jour, au commencement de la seconde dynastie *Han*, l'ancien texte établi par *K'ong Ngan-kouo* (*Hoang Ts'ing hing kié*, chap. XXVIII, p. 1 v°), Ce fut sur le texte de *Tou Lin* que *Ma Yong* (79-166 ap. J.-C.) et *Tcheng Hiuen* (127-200 ap. J.-C.) firent leurs commentaires ; c'est donc en se servant des débris qui nous ont été transmis des œuvres de ces deux auteurs que la critique chinoise moderne a pu découvrir les différences qui existent entre le texte de *Tou Lin* et par suite de *K'ong Ngan-kouo* d'une part et, d'autre part, le texte qui nous est présenté faussement par le *Chou king* traditionnel comme ayant été établi par *K'ong Ngan-kouo*.

(192) *Yen Jo-k'iu*, dans *H. T. K. K.*, chap. XXVIII, p. 3 r°.

(193) Cf. Wylie, *Notes on Chinese Literature*, p. 6.

(194) D'une manière générale, l'opinion que nous exprimons ici est soutenue par tous les critiques qui ont vécu sous la dynastie actuelle et dont les écrits ont été incorporés dans les deux magnifiques collections intitulées, *Hoang Ts'ing king kié*, *Siu hoang Ts'ing king kié* (que je désigne respectivement par les abréviations *H. T. K. K.* et *S. H. T. K. K.*) ; nous pouvons citer parmi eux *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, chap. CCCXC-CCCCIII) ; *Toan Yu-ts'ai* (*H. T. K. K.*, chap. DLXVII-DXCIX) ; *Wang Ming-cheng* (*H. T. K. K.*, chap. CCCIV-CCCCXXXIV) ; *Suen Sing-yen* (*H. T. K. K.*, chap. DCCXXXV-DCCLXXXIII) ; *Yen Jo-k'iu* (*S. H. T. K. K.*, chap. XXVIII-XXXVI) ; *Ting Yen-kien* (*S. H. T. K. K.*, chap. DCCCXLIV). — Tout en rendant hommage au grand talent dont le Dr Legge a fait preuve dans sa traduction

du *Chou king*, il nous semble que sa discussion critique du texte de ce livre (*Chinese Classics*, III, prolog. p. 15-34) fait trop facilement bon marché des travaux considérables de l'exégèse moderne.

(195) Voyez le texte cité plus haut, p. •CXV.

(196) *Ts'ien Han chou*, chap. LXXXVIII, p. 9 v°.

(197) Cf. *Kiang Cheng*, dans *H. T. K. K.*, chap. CCCXC, p. 37 r° et *Tch'en Pien-sieou*, dans *H. T. K. K.*, chap. MCCLI, p. 21 r°.

(198) *Tch'en Pien-sieou* dans *H. T. K. K.*, chap. MCCLI, p. 21 r°.

(199) Telle est l'opinion de *Tch'en Pien-sieou* (*H. T. K. K.*, chap. MCCLI, p. 21 r°). — Le texte précité se trouve dans les *Mémoires historiques*, chap. XXXIII, p. 2 v°, et dans le *Chou king* de Legge, p. 467.

(200) *Mémoires historiques*, chap. I, p. 5 v° et 6 r°, et *Chou king* de Legge, p. 21. — Cf. plus loin, p. 48, n. 1.

(201) *Mémoires historiques*, chap. I, p. 8 r° et *Chou king* de Legge, p. 37. — Cf. plus loin, p. 64, n. 3.

(202) Cf. *Tch'en Pien-sieou* (*H. T. K. K.*, chap. MCCLI, p. 25 et suiv.).

(203) *Mémoires historiques*, chap. I, p. 6 v° et *Chou king* de Legge, p. 32.

(204) Voyez plus haut, notes 183 et 196.

(205) Ce sont les numéros 4 et 14-16 de la liste E.

(206) Cf. *Chou king* de Legge, p. 190, et notre traduction des *Mémoires historiques* ; t. I, p. 185, note 3.

(207) On lira plus loin (p. 177, n. 2), dans les notes à notre traduction de ce passage, les raisons qui nous déterminent à y reconnaître le *T'ang tcheng*. — Voyez aussi *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, chap. CCCXCIII, p. 1 v° et 2 r°).

(208) Voyez encore chap. XL, p. 14 r° ; chap. LXIX, p. 5 v° ; chap. CXII, p. 3 v° ; chap. CXXIX, p. 1 v°. — Ces passages ont été relevés par *Yen Jo-k'iu* (*S. H. T. K. K.*, chap. XXXII, p. 23 v°).

(209) Cité par *Tch'en Pien-sieou* (*H. T. K. K.*, chap. MCCLI, p. 1 r°).

(210) Cf. *Tch'en Pien-sieou*, *H. T. K. K.*, chap. MCCLI, p. 1 r°.

(211) Le *Luen heng* (cf. Mayers, *Manual*, n° 795 et Hutchinson, dans *China Review*, vol. VII) est réimprimé dans le *Han Wei ts'ong chou* ; cette citation se trouve au chap. XXVIII, p. 1 r°.

(212) Aujourd'hui la préfecture de *Hoai-k'ing*, dans la partie du *Ho-nan* située au nord du fleuve Jaune. — Tous ces textes sont cités par *Tch'en Pien-sieou* (*H. T. K. K.*, chap. MCCLI, p. 1).

(213) Dans le *Hoang Ts'ing king kié*, chap. MCCLI, 1^e section.

(214) *Mémoires historiques*, chap. XLVII, p. 9 v°.

(215) *Id.*, chap. XIII, p. 1 r°.

(216) M. Legge l'a traduite dans son *Chou king*, p. 1-14.

(217) *Mémoires historiques*, chap. III, p. 3 r° (cf. plus loin, p. 187), et Legge, *Chou king*, p. 6, §20.

(218) *Mémoires historiques*, chap. III, p. 3 v° (cf. plus loin, p. 191, n. 2).

(219) Voici les principales citations que *Se-ma Ts'ien* fait du *Che king* :

a) *Mémoires historiques*, chap. XIV, *Che eul tchou heou nien piao*,

« La conduite des Tcheou étant devenue mauvaise, les poètes prirent pour sujet (de leurs chants) les nattes sur lesquelles on se couche ; (l'ode) [Koan ts'iu](#) fut composée. La bonté et la justice se corrompirent ; (l'ode) [Lou ming](#) le blâma.

L'ode *Koan ts'iu* est la première de la 1^e partie du *Che king* ; on voit que *Se-ma Ts'ien* y découvre une tendance satirique ; certains commentateurs ne sont pas de son avis (cf. Legge, *Chinese Classics*, t. IV, p. 5) ; l'ode *Lou ming* est la première de la 2^e partie du *Che king*.

b) *Mémoires historiques*, chap. IV, *Tcheou pen ki*, p. 9 r^o. « Au temps du roi I, la maison royale se pervertit ; les poètes composèrent des blâmes. »

c) *Mémoires historiques*, chap. IV, *Tcheou pen ki*, p. 9 r^o : citation de l'ode [Se wen](#) (*Che king*, IV, 1 ; I, X), et de l'ode [Wen wang](#) (*Che king*, III, 1, I).

d) *Mémoires historiques*, chap. CX. *Hiong nou tchoan*, p. 2 r^o. (sous le règne du roi Siang, les barbares ayant envahi le royaume du Milieu),

« le royaume du Milieu en fut affligé. C'est pourquoi les poètes chantaient disant :

Voilà ce qu'on oppose aux barbares de l'ouest et du nord

(Ode [Pi kong](#) ; *Che king*, IV, 2 ; IV, 5) ;

nous avons serré de près et nous avons battu les H'ien-yun et nous sommes arrivés jusqu'à T'ai-yuen

(ode [Lieou yue](#) ; *Che king*, II, 3 ; III, 5) ;

combien nombreux étaient les chars qu'il fit sortir !... Construire un rempart dans ces régions du nord

(ode [Tch'ou kiu](#) ; *Che king*, II, 1 ; VIII, 3).

e) *Mémoires historiques*, chap. XLVII, p. 12 v^o : « Le duc grand astrologue dit : Dans le Livre des Vers il y a cette parole :

La montagne élevée attire le regard ; la grande route attire le piéton.

f) *Mémoires historiques*, chap. III, *Yn pen ki*, p. 6 r^o : « Le duc grand astrologue dit : C'est avec les Odes sacrées que j'ai mis en ordre les événements qui concernent *Sié* ; à partir de *T'ang* le victorieux, j'ai compilé le s Annales et les Poésies. »

(220) Cette date est celle que donne *Se-ma Ts'ien*. D'autres auteurs la osent en l'an 628 avant J.-C. (cf. Legge, *Chinese Classics*, t. III, p. 626) ,

(221) Dans le *Chou king* traditionnel, 22 chapitres sont antérieurs aux *Tcheou* et 36 sont postérieurs.

(222) Cf. dans la traduction du chap. I des *Mémoires historiques* les notes qui montrent les emprunts faits par *Se-ma Ts'ien* à Mencius. — Au début du chap. LXXIV, *Se-ma Ts'ien* dit formellement qu'il a lu le livre de Mencius.

(223) *Se-ma Ts'ien* ne cite pas le titre du *Che pen*, mais *Pan Piao* (cf. Appendice II) nous affirme qu'il se servit de cet ouvrage. *Pan Piao* nous dit encore, à propos du *Che pen* :

« En outre, il y avait un livre qui tenait le compte, depuis *Hoang-ti* jusqu'à la période *tch'o'en ts'ieou* (722-481 av. J.-C.), des empereurs, des rois, des ducs, des marquis, des hauts dignitaires et des grands officiers ; le titre en était Origines généalogiques et il comprenait 15 chapitres. »

Un tel livre ne pouvait pas avoir un auteur unique ; aussi la composition en est-elle assignée à des époques diverses ; suivant les uns, il date de la dynastie *Tcheou* et, d'après *Hoang-fou Mi*, il aurait eu pour auteur *Tso K'ieou-ming*. Mais *Se-ma Ts'ien* paraît avoir connu une recension ultérieure de l'ouvrage, et c'est pourquoi nous nous arrêtons à l'opinion de *Lieou Tche-ki*, qui dit, dans son *Che t'ong* :

« A l'époque de *Tch'ou* et de *Han*, il y eut un amateur d'histoire qui dressa le tableau généalogique, depuis l'antiquité, des empereurs, des rois, des ducs, des marquis, des hauts dignitaires et des grands officiers, et le termina à la fin des *Ts'in* ; le titre en est Origines généalogiques »

(voyez la préface de *Tchang Tchou* à la restauration qu'il a donnée du *Che pen* dans le recueil qui porte son nom : *Tchang che ts'ong chou*, édité en 1821).

Il est à remarquer, d'ailleurs, que le texte de *Se-ma Ts'ien* n'est pas toujours d'accord avec les citations que d'autres auteurs nous ont conservées du *Che pen*.

(224) *Se-ma Ts'ien* mentionne le *Ti hi sing* ou *Ou ti hi* dans les deux passages suivants :

— *Mémoires historiques*, chap. XIII, *San tai che piao*, p. 1 r° et v° :

« Ainsi me servant de la Suite et de la Table des cinq empereurs, ainsi que du recueil du *Chang chou*, j'ai dressé une liste par générations depuis *Hoang-ti* jusqu'à l'époque *Kong ho* et j'ai fait un tableau généalogique.

— *Mémoires historiques*, chap. I, *Ou ti pen ki*, p. 13 r° :

« Ce qui nous vient de *K'ong-tse* en réponse aux questions de *Tsai-yu* sur « les Vertus des cinq empereurs » et « la Suite des familles des empereurs », il est des lettrés qui ne le rapportent pas... Pour moi, j'ai examiné le *Tch'o'en ts'ieou* et le *Kouo yu* : ils donnent la preuve que « les Vertus des cinq empereurs » et « la Suite des familles des empereurs » sont des écrits canoniques.

(225) *Soei chou*, chap. XXXII, p. 13 r° (c'est-à-dire les Enseignements des rites) — Le *Ti hi sing* est le 63^e paragraphe des Rites de *Tai* l'aîné tels qu'ils sont édités dans le *Han Wei ts'ong chou*.

(226) § 62.

(227) Voyez plus haut, note 224, 2^e citation.

(228) *Ts'ien Han chou*, chap. XXX, p. 8 v° : *Yen Che-kou*, commentateur de l'époque des *T'ang*, ajoute : Ce n'est pas le *Kia yu* que nous avons aujourd'hui. — Quels que soient les remaniements du *Kia yu* qui justifient l'affirmation de *Yen Che-kou*, le chapitre *Ou ti té* est bien resté identique au texte des Rites de *Tai* l'aîné et à celui de *Se-ma Ts'ien*.

(229) *Tseou Yen* vivait au temps du roi *Tchao* du pays de *Yen* (311-279 av. J.-C.) et du roi *Hoei-wen*, du pays de *Tchao* (294-266 av. J.-C.).

La note 2 de la p. 25 dans ma première traduction du *Traité sur les cérémonies fong et chan* est erronée ; d'après les tables chronologiques de *Se-ma Ts'ien*, le roi *Wei* du pays de *Ts'i* régna de 378 à 343 et le roi *Siu'en* de 342 à 324. Les philosophes qui eurent le nom de famille *Tseou* et qu'on appelle pour cette raison les *Tseou-tse*, furent au nombre de trois ; *Tseou Yen* est le second dans l'ordre chronologique (cf. *Mémoires historiques*, chap. LXXIV).

(230) *Mémoires historiques*, chap. XIV, p. 1 v° : « Le conseiller impérial *Tchang Ts'ang* dressa le tableau chronologique des cinq vertus ».

(231) *Se-ma Ts'ien* a dû connaître aussi le petit fragment qui nous a été conservé dans les Rites de *Tai* l'aîné sous le nom de Petit calendrier des *Hia* ; mais il se contente d'en citer le titre sans en reproduire le texte. *Mémoires historiques*, chap. II, *Hia pen ki*, p. 11 r° : « *K'ong-tse* ayant accepté pour règle le calcul des temps de la dynastie *Hia*, les érudits pour la plupart nous ont transmis le Petit calendrier des *Hia*. »

(232) Cf. notre traduction, t. I, p. 240, n. 3 et p. 233, n. 1.

(233) Mencius nous dit : « Le *Cheng* du royaume de *Tsin*, le *T' ao ou* du royaume de *Tch' ou* et le *Tch' oen ts' ieou* du pays de *Lou* sont des livres du même genre. » (cf. Legge, *Chinese Classics*, t. II, p. 203). [Couvreur, p. 493]

(234) A parler exactement, le *Kouo yu* s' étend sur un nombre d' années plus considérable commence au roi *Mou* (1001-946 ?) et finit au roi *Yuen* (475-468).

(235) Cf. *Lieou Tche-ki*, dans le *Che t'ong*, chap. I, p. 10 r°.

(236) *Mémoires historiques*, chap. XIV, p. 1 v° :

« Un sage du pays de *Lou*, *Tso K' ieouming*, craignit que les disciples (de *K'ong-tse*) n' eussent tous des principes différents, que chacun ne s' arrêtât à ses propres idées et qu' on ne perdit le vrai sens. C' est pourquoi, prenant les *Mémoires historiques* de *K'ong-tse*, il en analysa toutes les propositions et fit le *Tch' oen ts' ieou* *Tso*.

Se-ma Ts' ien connaît donc le *Tso tchoan* et s' en sert voyez, par exemple, le passage qui en est tiré dans les Annales des cinq empereurs (traduction, t. I, p. 77. Cf. aussi p. 290). M. Eitel a dû être induit en erreur par une autorité suspecte quand il a écrit (*China Review*, vol. XV ; p. 90) :

« Il semblerait qu' au temps de *Se-ma Ts' ien* on n' ait guère connu que le commentaire de *Kou-leang* au *Tch' oen ts' ieou*.

(237) *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 5 v°.

(238) « Le maître dit : Une parole subtile, un extérieur insinuant et un respect excessif, *Tso K'ieou-ming* en a honte et moi aussi j'en ai honte. Cacher son ressentiment contre un homme et le traiter en ami, *Tso K'ieou-ming* en a honte et moi aussi j'en ai honte ». Cf. Legge, *Chinese Classics*, t. I, 1^e édition, p. 46. [Couvreur, *Louen yu*, V, 25]

(239) « Au temps des ducs *Ting* (509-495 ay. J.-C.) et *Ngai* (494-467 av. J.-C.), un sage du pays de *Lou*, *Tso K'ieou-ming*... ». Cf. Appendice II.

(240) Voyez les preuves données par *Tcheng Yu-tchong*, cité par *Wong Yuen-k'i* dans son commentaire au *K'oen hiue ki wen*, chap. VI, p. 17 r°.

(241) Cf. *ibid.*, chap. VI, p. 36 r°.

(242) Voici, par exemple, d'après *Lieou Hiang*, quelle fut la fortune du Commentaire de *Tso* : « *Tso K'ieou-ming* communiqua ses enseignements à *Tseng Chen* ; celui-ci les transmit à *Ou K'i* ; celui-ci, à son fils (*Ou*) *K'i* ; celui-ci à un homme de *Tch'ou*, *To Tsiao*, qui en rédigea des extraits en 8 chapitres ; *To Tsiao* transmit (ses connaissances) à *Yu K'ing* qui en fit des extraits en 9 chapitres ; *Yu K'ing* les communiqua à *Siun K'ing* qui les transmit à *Tchang Ts'ang* ». Cf. Legge, *Chinese Classics*, t. V, prolég., p. 27. — *Tchang Ts'ang* fut le premier à éditer le commentaire.

(243) Cette opinion a déjà été énoncée par *T'an Tchou*, commentateur de l'époque des *T'ang*, qui dit :

« Les anciennes explications étaient toutes transmises oralement : à partir de l'époque des *Han*, on fit des paragraphes et des phrases (c'est-à-dire qu'on divisa le texte des classiques en paragraphes et en phrases, en les écrivant). Ainsi le *Pen ts'ao* est rempli des commanderies et des royaumes de l'époque des *Han* postérieurs et cependant on l'attribue à *Chen nong* ; le *Chan hai king* parle longuement de l'époque des *Yn*, et cependant on dit que c'est *Yu*, fondateur de la dynastie *Hia*, qui le composa... On connaît par là que les sens des trois commentaires (du *Tch'oen ts'ieou*) furent à l'origine transmis en entier oralement ; plus tard des érudits les écrivirent sur le bambou et sur la soie et les mirent sous le nom du maître qui était l'ancêtre de tous les autres.

Cette citation se trouve dans les prolégomènes (1^e partie, p. 4 r°) au *Tch'oen ts'ieou*, édition de l'empereur *Yong-tcheng*.

(244) *Mémoires historiques*, chap. CXXI, p. 5 r°.

(245) On les appelle souvent les « lettrés errants ».

(246) *Lieou Hiang* a fixé le nombre des chapitres à 33, après avoir fait une refonte presque complète de l'ouvrage dont toutes les parties étaient mêlées et où on trouvait plusieurs redites. Avant l'édition de *Lieou Hiang*, on désignait ce livre sous des noms divers.

(247) *Kouo yu*, partie *Tsin yu*, chap. VII, dernière phrase : *Yang-ché Hi* fut nommé précepteur de l'héritier présomptif *Piao*, à cause de sa connaissance du *Tch'oen ts'ieou*. *Piao*, qui fut le duc *P'ing*, commença à régner en 557 avant J-C. ; ce texte prouve donc qu'avant même la naissance de Confucius il y avait dans le pays de *Tsin* des Annales appelées *Tch'oen ts'ieou*. — Le *Kouo yu*, partie *Tch'ou yu*, chap. I, nous révèle aussi l'existence d'un *Tch'oen ts'ieou* dans le pays de *Tch'ou*, — Enfin le philosophe *Mé-tse* se vantait d'avoir vu les *Tch'oen ts'ieou* de 100 royaumes (ce passage est cité dans les fragments placés à la fin de ses œuvres).

(248) *Mémoires historiques*, chap. XV, p. 1 v° :

« Quand *Ts'in* eut atteint son but, il brûla dans tout l'empire le *Che king* et le *Chou king* et surtout les mémoires historiques des seigneurs, car il pensait qu'il y avait là (des armes pour) la critique et le blâme. Si le *Che king* et le *Chou king* reparurent, c'est qu'un grand nombre d'exemplaires en étaient cachés chez les particuliers ; mais les mémoires historiques ne se trouvaient conservés que dans la maison des *Tcheou* et c'est pour quoi ils furent détruits. C'est regrettable : c'est regrettable ! Il n'y a plus que les mémoires (du pays) de *Ts'in* : encore ne mentionnent-ils pas les jours et les mois et leur rédaction est-elle brève et incomplète.

(249) *Ts'ien Han chou*, chap. XXX, p. 7 v° :

(250) Quelques-uns cependant en ont montré l'inanité. Cf. *Che t'ong t'ong che*, chap. I, p. 4 r°, à l'explication de la phrase *wei li pou tch'oen*.

(251) *Mémoires historiques*, chap. XCVII. — Il est assez singulier que *Se-ma Ts'ien* passe entièrement sous silence le *Tch'ou Han tch'oen ts'ieou*. Il ne cite de *Lou Kia* que les nouveaux discours, ouvrage qui a été conservé et qui est réimprimé dans le *Han Wei ts'ong chou*.

« J'ai lu, dit *Se-ma Ts'ien* (chap. XCVII, p. 5 v°) les nouveaux discours de maître *Lou (Kia)* ; ce livre a douze chapitres ; l'auteur fut certainement un homme habile entre tous ses contemporains.

Les Nouveaux discours ne sont point un livre d'histoire et ne sont donc pas le *Tch'ou Han tch'oen ts'ieou* sous un autre titre ; l'omission de *Se-ma Ts'ien* reste inexplicable.

(252) Les Considérations montrant les fautes de *Ts'in* constituent les trois premiers chapitres du *Sin chou* qui fait partie du *Han Wei ts'ong chou* et des recueils d'écrivains non canoniques. On trouve les Considérations dans les *Mémoires historiques* à la fin du chapitre VI, mais la première partie de cet opuscule y est placée à la suite de la seconde et de la troisième. En outre, la première partie est répétée à la fin du chapitre XLVIII, et c'est l'interpolateur *Tch'ou Chao-suen* (cf. chap. v de cette Introduction) qui passe communément pour avoir introduit cette répétition. *Wang Ming-cheng (Che ts'i che chang kiue*, chap. II, § 2) a fort bien montré que *Se-ma Ts'ien* avait dû placer la seconde et la troisième partie des Considérations à la fin du chapitre VI et la première partie à la fin du chapitre XLVIII, que plus tard un interpolateur maladroit aura complété la citation faite à la fin du chapitre VI en y ajoutant la première partie des Considérations et qu'enfin un second critique, non moins mal avisé, se sera aperçu que la première partie des Considérations était répétée deux fois et aura de son autorité propre attribué à *Tch'ou Chao-suen* la citation faite au chapitre XLVIII en ajoutant la phrase : Maître *Tch'ou* dit... En réalité, c'est la première partie placée à la fin du chapitre VI qui est une interpolation, comme le prouve bien le désordre qui règne dans la succession des trois parties.

(253) Cf. *Mémoires historiques*, chap. VI, et mon étude sur les [inscriptions des Ts'in](#) (*Journal asiatique*, 1893).

(254) Cf. *Mémoires historiques*, chap. LX. — Voyez dans le chapitre V de cette Introduction la preuve que le chapitre LX est bien dû à *Se-ma Ts'ien* lui-même et non à *Tch'ou Chao-suen*.

(255) *Id.*, chap. VII, p. 12 v°.

(256) *Id.*, chap. VIII, p. 14 v°.

(257) *Id.*, chap. LV, p. 5 v°.

(258) *Id.*, chap. CXVIII.

(259) *Id.*, chap. CVI.

(260) *Id.*, chap. XCVI, p. 1 v°.

(261) *Id.*, chap. XCVII, p. 1 v°.

(262) *Id.*, chap. IX, p. 1 v°.

(263) *Id.*, chap. XLVII et LXVII. A la fin du chapitre LXVII, *Se-ma Ts'ien* dit expressément qu'il s'est servi du *Luen yu*.

(264) *Id.*, chap. LXII, p. 2 v° : « Le duc grand astrologue dit : J'ai lu... et le *Tch'o'en ts'ieou* de *Yen-tse*. »

(265) *Id.*, chap. XIV, p. 1 v° : « Au temps du roi *Hiao-tch'eng*, du pays de *Tchao*, son conseiller, le haut dignitaire *Yu*, compila pour les temps anciens les *Tch'o'en ts'ieou* et, pour les temps plus modernes, observa les générations récentes ; il composa à son tour un ouvrage en huit chapitres qui est le *Tch'o'en ts'ieou* de *Yu*. — *Lu Pou-wei*, conseiller du roi *Tchoang-siang*, du royaume de *Ts'in*, étudiant à son tour la haute antiquité, corrigea et recueillit les *tch'o'en ts'ieou* et colligea les faits de l'époque des six royaumes ; il en fit les huit Considérations, les six Discussions et les douze Traités ; ce fut le *Tch'o'en ts'ieou* de *Lou*.

(266) *Id.*, chap. LXII, p. 2 v° : « Le duc grand astrologue dit : J'ai lu les écrits de *Koan-tse* intitulés *Mou min*, *Tch'eng ma*, *King tchong* et *Kieou fou*... »

(267) *Id.*, chap. LXIII.

(268) *Id.*, chap. LXIV.

(269) *Id.*, chap. LXV.

(270) *Id.*, chap. LXVIII, p. 4 v° : « J'ai lu les écrits du prince de *Chang* intitulés *Ka'i sai* et *Keng tchan*. » — Le prince de *Chang*, *Kong-suen Yang* était un légiste qui se rendit célèbre par sa sévérité ; il fut au service du duc *Hiao*, de *Ts'in*.

(271) *Id.*, chap. LXXIV.

(272) *Id.*, chap. LXXIV, p. 1 r° : « Le duc grand astrologue dit : J'ai lu le livre de *Mong-tse*. » — Voyez les emprunts que *Se-ma Ts'ien* fait à Mencius dans les Annales principales des cinq empereurs, t. I, p. 70 et p. 75, n. 1, de notre traduction.

(273) Voyez plus haut, p. CLVIII et suiv.

(274) *Mémoires historiques*, chap. LXXXIV, p. 4 r° et 5 r°.

(275) *Id.*, chap. CXVII.

(276) *Id.*, chap. LXXXIV, p. 2 v°.

(277) *Id.*, chap. LXIII, p. 3 v°.

(278) *Id.*, chap. CV.

CHAPITRE IV.

(279) *Che t'ong t'on g che*, chap. II, § 4. ,

- (280) Mayers (*Manual*, n° 465) donne par erreur la date 237. Cf. *Se-ma Ts'ien, Ts'in che hoang pen ki*, 12^e année.
- (281) *Mémoires historiques*, chap. CXXIII, p. 8 v° : « Le grand astrologue dit : D'après le *Yu pen ki*. ».
- (282) Mencius, trad. Legge, p. 162.
- (283) *Mémoires historiques*, chap. XXXVII, p. 5 v°.
- (284) *Id.*, chap. XIII, p. 1 r° : « Sous les *Yn* et avant eux, les seigneurs furent incapables de tenir leurs registres généalogiques : mais à partir des *Tcheou*, on en put rédiger plusieurs. » — *Mémoires historiques*, chap. XIV, p. 1 r° : « Le duc grand astrologue a lu les tableaux chronologiques et généalogiques du *Tch'o'en ts'ieou*. »
- (285) Les Soei régnèrent de 581 à 618 de notre ère.
- (286) Pan Kou les appelle *Ti ki*, et plusieurs autres historiens ont adopté ce titre.
- (287) *Ts'ien Han chou*, chap. XXXI.
- (288) *Che t'ong*, chap. III, p. 2 v°.
- (289) On ne retrouve une section analogue à celle des *Che kia* qu'aux époques où la Chine fut divisée en plusieurs royaumes ; les souverains des dynasties autres que celles réputées légitimes sont alors rangés dans des chapitres spéciaux ; tels sont les *tsai ki* de l'histoire des *Tsin*.
- (290) Dans le *Kia yu*, il est dit que *Tse-yu*, grand astrologue du pays de *Ts'i*, loua Confucius en disant : « C'est là du ciel le roi non couronné. » Cf. *Che t'ong t'ong che*, chap. XX, p. 19 r°.
- (291) *Mémoires historiques*, chap. CX, CXIII, CXIV, CXV, CXVI, CXXIII.
- (292) D'après *Tchang Cheou-tsié* (*Mém. hist.*, chap. VI, p. 6 r°), le mot *tch'ao* dans le nom du *Tch'ao-sien*, se prononce comme le mot *tch'ao*, marée. Le Dictionnaire de *Kang-hi* indique cependant la prononciation *tchao* sans aspiration : je ne sais qui a raison.
- (293) *Mémoires historiques*, chap. CXXVIII. Ce chapitre est d'ailleurs dû en grande partie à un interpolateur, comme on le verra au chapitre V de notre Introduction.
- (294) Cf. Mayers, *The Chinese government*, n° 215.
- (295) *Mémoires historiques*, chap. XXVIII, p. 69 de ma première traduction.
- (296) *Id.*, chap. VI, p. 10 v°. — Voyez plus loin, p. 17 de la traduction, note 2.
- (297) *Id.*, chap. CXXIII, p. 8 v°.
- (298) Cf. note 281.
- (299) Cf. notre traduction, t. I, p. 95.
- (300) *Mémoires historiques*, chap. LXIII, p. 2 r°.
- (301) Prédiction relative à *T'sin Che-hoang-ti*.
- (302) *Id.*, chap. XXXII, p. 1 v°.
- (303) En voici un exemple : dans le *che kia* des ducs de *Lou*, *Se-ma Ts'ien* parle du duc *Po-yu* comme ayant régné onze ans, et de son successeur, le duc *Hiao*, comme ayant régné vingt-sept ans ; il assigne d'autre part neuf ans de règne au duc *Ou* ; dans le tableau chronologique des douze seigneurs, le duc *Ou* règne dix ans ; en outre, le duc *Po-yu* est supprimé et le règne du duc *Hiao* est de trente-huit ans.
- (304) *Mémoires historiques*, chap. XIII, p. 1 r°. — Cf. chap. CXXX, p. 6 v° : « Les trois dynasties (*Hia*, *Yn*, *Tcheou*) sont anciennes, la chronologie n'en peut être précisée. »

L'époque *Kong ho*, dont le nom signifie « double harmonie, » commence à l'époque où le roi *Li* s'étant enfui devant les barbares, les ducs de *Chao* et de *Tcheou* exercèrent simultanément la régence qui mérita le nom de double harmonie ; telle est, du moins, l'explication de *Se-ma Ts'ien* ; d'après *Pan Kou* (chap. *Lu li tche*), la régence fut exercée par un certain *Ho*, comte de *Kong* et *Kong-ho* n'est autre chose que son nom. — La date de la 1^{re} année *kong ho* est 841 si l'on s'en rapporte au tableau chronologique des 12 seigneurs et coïncide avec la 15^e année du duc *Tchen* de *Lou* ; d'après le *che kia* des ducs de *Lou*, elle serait la 14^e année du duc de *Tchen* et correspondrait par conséquent à l'année 842. Entre les deux dates il faut choisir la première ; en effet, l'année où commença le règne du duc *Tchen* est inconnue par hypothèse, puisqu'elle est antérieure à la période *kong ho* ; le commencement de la période *kong ho* ne peut se déterminer que par rapport à une date ultérieure ; or, en partant de l'année 722, première de la période *tch'o'en ts'ieou*, on trouve que la première année *kong ho* dut être 841 avant J.-C. ; c'est donc cette dernière date qui est correcte. Cf. plus loin, [Mém. hist., t. I], p. 303, n. 1, *ad fin.*

(305) La question de savoir quel est le roi qui précéda le roi *Ngai* est embarrassante. D'après l'Histoire des *Tsin* (chap. III, p. 13 v^o). la tombe où on trouva le *Tchou chou ki nien* était celle du roi *Siang*.

Cette affirmation est d'accord, avec les données que nous relevons dans les *Mémoires historiques* : d'après le tableau chronologique des six royaumes, le roi de *Wei*, *Hoei*, régna trente-six ans, de la sixième année du roi *Lié*, de la dynastie *Tcheou*, à la trente-quatrième année du roi *Hien* (de 370 à 335 av. J.-C.) ; après lui régna pendant seize ans le roi *Siang* (334-319 av. J.-C.) qui eut pour successeur le roi *Ngai* (318-296 av. J.-C.). Ces dates sont confirmées par des passages du *Wei che kia* (chap. XLIV) et de la monographie de *Mong-tch'ang kiun* (chap. LXXV). — Cependant le *Tchou chou ki nien* lui-même présente à ce sujet une importante divergence ; il rapporte aussi l'avènement du roi *Hoei* à la sixième année du roi *Lié*, de la dynastie *Tcheou* (370 av. J.-C.) : mais, selon lui, le roi *Hoei*, au lieu de mourir la trente-sixième année de son règne, aurait simplement commencé à cette date une nouvelle série d'années, en sorte qu'au lieu de dire la trente-septième année du roi *Hoei*, on aurait dit la première année de la seconde série du roi *Hoei*. Ainsi, tandis que *Se-ma Ts'ien* admet deux princes dont l'un aurait régné trente-six ans et l'autre seize, le *Tchou chou ki nien* n'en reconnaît qu'un seul, le roi *Hoei*, qui régna cinquante-deux ans. Après le roi *Hoei*, l'auteur du *Tchou chou ki nien* désigne le souverain qui lui succéda en l'appelant « le présent roi ». Selon le commentateur *Tou Yu* (qui vit les Annales écrites sur bambou un an après leur exhumation), le présent roi serait le roi *Ngai* et le roi *Siang* n'aurait jamais existé (cf. postface de *Tou Yu* au *Tch'o'en ts'ieou*, citée dans le *Che t'ong*, chap. I, p. 6 v^o) ; mais, d'après le *Che pen*, il s'agirait du roi *Siang* et c'est le roi *Ngai* qui n'aurait aucune réalité. Le *T'ong kien kang mou* a adopté cette seconde version ; il fait donc régner 52 ans le roi *Hoei* et lui donne pour successeur le roi *Siang*.

La divergence notable que nous signalons ici entre les *Mémoires historiques* et les Annales écrites sur bambou est pour nous une preuve de l'authenticité de ces dernières ; quelle apparence y a-t-il qu'un faussaire se soit mis en contradiction volontaire avec une autorité aussi considérable que celle de *Se-ma Ts'ien* ? Si l'on admet cette authenticité, il est évident que sur le point en litige, c'est l'auteur du *Tchou chou ki nien* qui doit avoir raison, puisqu'il était du pays de *Wei* et contemporain des derniers princes dont il parle.

(306) Voir dans le *Li che ou tchong* la section intitulée *Kien yuen i ts'ien li tai kia tse*.

(307) Voir, à l'Appendice III, le tableau comparatif des deux chronologies.

(308) Les cinq empereurs peuvent être considérés d'autre part comme le premier terme d'un nouveau cycle dont chacun des autres termes est une dynastie : les cinq empereurs (terre) ; les *Hia* (bois) ; les *Yn* (métal) ; les *Tcheou* (feu) ; les *Ts'in* (eau) ; les *Han* (terre).

(309) *Ts'ien Han chou*, chap. XXV, 2^e partie, dernière page.

(310) Après *Choen*, le cycle commencé continue en donnant un de ses termes à chaque dynastie : les *Hia* (métal) ; les *Yn* (eau) ; les *Tcheou* (bois) ; les *Han* (feu). La dynastie des

Ts'in qui régna par la vertu de l'eau ne trouve pas sa place dans cette liste et c'est ce qui prouve qu'elle fut illégitime.

(311) Ce tableau est dressé au moyen du *che kia* des ducs de *Lou* ; dans le tableau chronologique, *Se-ma Ts'ien* supprime le duc *Po-yu*, mais il attribue 38 années de règne au duc *Hiao*, en sorte que les calculs restent les mêmes.

(312) Nous disons dans ses grandes lignes, parce que sur plusieurs points de détail, le *Tchou chou ki mien* et les *Mémoires historiques* présentent des divergences. Nous en avons vu un cas (cf. note 305) et on pourrait en multiplier les exemples. Mais les grands synchronismes sont identiques dans les deux ouvrages et suffisent à prouver que l'un s'inspire de l'autre. Voyez encore une curieuse concordance entre les *Mémoires historiques* et le *Tchou chou ki nien* au sujet de la date de l'empereur *Tchoan-hiu* dans mon article sur le [Calendrier des Yn](#) (*Journ. asiatique*, nov.-déc. 1890, p. 506).

(313) Cf. le texte cité, p. •CLXXXVII•

CHAPITRE V.

(314) Cf. Mayers, *Manual*, n° 497.

(315) *Mémoires historiques*, chap. CXVII, p. 2 r°.

(316) *Mémoires historiques*, chap. CXVII, p. 16 v°.

(317) *Chinesische Studien*, t. I, p. 263.

(318) *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 13 r°. Chap. IV, p. 7 r° : « Ces choses se trouvent dans le chapitre sur le duc de *Tcheou*. »

(319) Chap. XXX, p. 7 r°.

(320) *Che ts'ï che chang kio*, chap. 1, § 1. — Sur *Wang Ming-cheng* qui publia son livre en 1787, cf. Wylie, *Notes on Chinese Literature*, p. 65.

(321) *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 13 r° : « J'ai caché mon livre sur la montagne célèbre ; j'en ai laissé une copie à la capitale. » Cette expression « montagne célèbre » désigne les archives du palais par allusion à un passage du *Mou t'ien tse tchoan* où il est dit que sur la montagne *Kiun yu tien* se trouvait un endroit que les anciens rois appelaient leurs archives (cf. *Mou t'ien tse tchoan*, trad. Eitel, *China Review*, t. XVII, p. 232).

(322) *Ts'ien Han chou*, chap. LXII, p. 14 r°.

(323) *Ts'ien Han chou*, chap. LXXX, p. 7 r° .

(324) *Wang Ming-cheng* (*Che ts'ï che chang kio*, chap. I, §. 2, nous parle d'un amateur qui avait réuni toutes les éditions des *Mémoires historiques* imprimées sous les Song, ce qui donnerait à entendre que ces impressions étaient les plus anciennes qu'on pût se procurer.

(325) D'après Stanislas Julien, les Chinois auraient commencé à imprimer en l'an 593 à l'aide de planches xylographiques ; en 904, sur des planches de pierre gravées en creux et en 1040 avec des types mobiles (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XXIV, p. 1002). Wylie nous dit d'autre part : « L'imprimerie était connue au temps des *Soei* (588-618) et fut employée d'une manière limitée sous les *T'ang* (618-905 ; mais les premiers efforts de cet art ne paraissent pas avoir été assez heureux pour évincer les manuscrits » (*Notes on Chinese Literature*, p. VIII). Ce fut seulement au temps des cinq petites dynasties (907-960) et surtout au temps des Song (960-1126) que l'imprimerie devint d'un emploi général.

(326) Le passage que nous traduisons est cité dans une note du *Ts'ien Han chou*, chap. LXII, p. 9 r°.

(327) *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 13 v°.

(328) Cité par *Se-ma Tch'eng*, *Mémoires historiques*, chap. XII, p. 1 r°.

- (329) Aujourd'hui préfecture secondaire de Yu , préfecture de K'ai-fong, province de Ho-nan.
- (330) Je n'ai pas pu déterminer qui était cet auteur ; il est cité par *Se-ma Tcheng*, *Mémoires historiques*, chap. XII, p. 1 r°.
- (331) app. *Wong-se*. Sa biographie se trouve dans le LXXVIIIe chapitre du *Ts'ien Han chou*.
- (332) Chap. LXXXVIII, p. 11 v°.
- (333) Aujourd'hui préfecture secondaire de Sou, préfecture de Fong-yang, province de Ngan-hoei.
- (334) *Mémoires historiques*, chap. CXVII, notes critiques, p. 2 v°.
- (335) Voyez le *Nien eul che tcha ki* de *Tchao I*, chap. I, p. 8 v° et suiv., et le *Che ts'i che chang kio* de *Wang Ming-cheng*, chap. I, §§ 9 et 10.
- (336) *Se-ma Ts'ien* a parlé de *Siun K'ing* dans le LXXIVe chapitre des *Mémoires historiques* ; il nous apprend que cet écrivain était le plus vieux lettré au temps du roi *Siang* (283-265 av. J.-C.) du pays de *Ts'i*. — Les œuvres de *Siun K'ing* sont réimprimées dans les collections des auteurs non canoniques ; le *li luen* en forme le XIIIe chapitre.— *Siun K'ing* est appelé *Suen K'ing* dans le *Ts'ien Han chou*. *Se-ma Tcheng* et *Yen Che-kou* disent que ce changement fut introduit pour éviter le nom personnel de l'empereur *Siuen*.
- (337) *Li ki*, chap. L, p. 2.
- (338) Chap. XXI, *Lu li tche* = Traité des tubes musicaux et du calendrier.
- (339) *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 7 r°.
- (340) *Che ts'i che chang kio*, chap. I, § 9.
- (341) Dans le texte des éditions actuelles, c'est la citation du chapitre XLVIII qui est attribuée à *Tch'ou Chao-suen* : mais nous avons vu plus haut , note 252) les raisons qui portent à croire que l'interpolation se trouve en réalité dans le chapitre VI.
- (342) *Yang Hiong* naquit la vingtième année de *Siuen-ti* (*Mémoires historiques*, chap. CXVII, annot. crit., p. 2 v°), c'est-à-dire en 54 avant J.-C., et non 53 comme dit Mayers. — Cette dernière interpolation est vraisemblablement de *Tch'ou Chao-suen*, car *Pan Kou* cite ce passage comme étant de *Se-ma Ts'ien*, ce qui prouve que, dès son époque, il était incorporé dans les *Mémoires historiques*. *Wan Ming-cheng* (chap. VI, § 8) soutient cependant une autre thèse : d'après lui, à partir du nom de *Yang Hiong*, ce serait *Pan Kou* qui parlerait et quelque annotateur aurait inséré ce passage du *Ts'ien Han chou* dans les *Mémoires historiques*.
- (343) *Wan Ming-cheng* n'estime pas que le passage soit tout entier apocryphe ; il pense que *Se-ma Ts'ien* vivait encore au temps de l'empereur *Tchao*, qu'il l'appelait « le présent Fils du ciel » et qu'un correcteur imprudent aura introduit la leçon qui excite notre suspicion.
- (344) Fils de *P'ei Song-tche* (372-451 ap. J.-C.). Cf. *Nan che*, chap. XXXIII ; *Song chou*, chap. LXIV et les notes de *Se-ma Tcheng* à la préface de *P'ei Yn*.
- (345) (233-297 ap. J.-C.), Cf. *Tsin chou*, chap. LXXXII.
- (346) D'après le *Nan che*, chap. XXXIII, il avait pour appellation [a]et mourut en 425, âgé de plus de quatre-vingts ans ; d'après le *Song chou*, chap. LV, il avait pour appellation [b] et mourut en 425, à soixante-douze ans ; d'après le *Tsin chou*, Chap. LXXXII, il mourut à soixante-quatorze ans.
- (347) à 50 li de la sous-préfecture de *Tchou-tch'eng*.
- (348) Cette préface et les Annales principales des trois souverains (*San hoang pen ki*) se trouvent à la suite du CXXXe chapitre de *Se-ma Ts'ien* dans l'édition des *Mémoires historiques* publiée à Chang-hai en 1888.
- (349) Ces annotations ont été reproduites par l'édition de 1596 à la fin de chaque chapitre.

(350) On trouvera plus loin ([*Mém. hist.*, t. I], p. 3-22) la traduction complète de ce chapitre.

(351) Cf. note 309.

(352) Cf. *Mémoires historiques*, t. I, p. 10, n. 2 et 3.

(353) Cf. *Mémoires historiques*, t. I, p. 17, n. 2.

(354) Les princes étant désignés dans l'histoire sous leur nom posthume, il est nécessaire, dans la traduction, de placer ce nom après leur titre de roi, duc ou marquis ; ainsi on ne dira pas *Wen*, duc de *Lou*, mais le duc *Wen* de *Lou*. Au contraire le nom personnel sera mis en premier lieu ; ainsi on dira *Tan*, roi *Ou*, de la dynastie *Tcheou* l'ordre des mots dans la phrase est ainsi exactement l'inverse de ce qu'il est en chinois

(355) Cf. note 4.

(356) Cette édition, est à mes yeux, la meilleure de toutes ; il en existe de nombreuses réimpressions dont l'une, celle qui a été publiée en 1888 à *Chang-hai* par la librairie du *T'ou chou ki tch'eng* est très facile à acquérir pour le prix fort modique de 2 dollars. C'est à cette réimpression que nous nous référons dans les citations que nous faisons de *Se-ma Ts'ien*.

(357) Un certain *P'ou K'i-long* (appellation, *Eul-t'ien*), qui était originaire du *Kiang-sou* et fut reçu docteur en 1724, ajouta au *Che t'ong* des notes étendues auxquelles il donna le nom de *t'ong che*. L'œuvre de *Lieou Tche-ki* augmentée des additions de *P'ou K'i-long* porte le titre de *Che t'ong t'ong che*. Les citations que nous en faisons se réfèrent à une réimpression de 1885.

APPENDICE I

(358) Sur les circonstances dans lesquelles fut écrite cette lettre, cf. mon Introduction, p. •XLIII. — Ce texte se trouve dans le *Ts'ien Han chou*, chap. LXII, p. 9 et suiv. et dans le *Wen siuen* (sur leq. cf. Wylie, *Notes...*, p. 192), chap. XLI.

(359) Cf. p. •XLI.

(360) Aujourd'hui *Yun-nan-fou*, province de *Yun-nan*.

(361) proprement : « aux pieds de qui je suis ». C'est une simple formule de politesse.

(362) *Chao-k'ing* est l'appellation de *Jen Nang*.

(363) *Tchong Tse-k'i* et *Po Ya* étaient tous deux du pays de *Tch'ou*. *Po Ya* jouait admirablement du luth. *Tchong Tse-k'i* goûtait fort sa musique et devinait, en l'entendant, ses pensées. Quand il mourut, *Po Ya*, ayant perdu celui qui seul savait l'apprécier, cessa de jouer.

(364) Cf. Mayers, *Manual*, n° 551.

(365) Cf. Mayers, *Manual*, n° 204 et 543.

(366) C'est-à-dire l'exécution de *Jen Ngan*.

(367) Proprement : celui qui prend et donne (à propos).

(368) C'est-à-dire on estime sage celui qui agit vertueusement, bon celui qui aime à donner, juste celui qui observe ses droits et ses devoirs, etc. Ces cinq sortes d'hommes ont donc la certitude d'être appréciés par leurs contemporains.

(369) Cf. Mayers, *Manual*, n° 845.

(370) *T'ong-tse* n'est que *Tchao Tan* ; mais *T'an* étant le nom personnel du père de *Se-ma Ts'ien*, celui-ci change le nom de *Tchao T'an* en *T'ong-tse*. *Tchao T'an*, ainsi que *King Kien* et *Yong-k'iu* dont il a été question dans les phrases précédentes, étaient des eunuques.

(371) L'empereur *Hiao Wen-ti* ; cf. *Mémoires historiques*, chap. CXXV.

(372) C'est-à-dire un eunuque.

- (373) Simple formule de modestie.
- (374) La charge de grand astrologue était payée 1000 *che* et celui qui l'occupait était donc au rang des *ta fou* de la troisième catégorie.
- (375) C'est-à-dire je n'ai pas considéré que je ne devais parler qu'en dernier lieu, et, au moment de l'affaire de *Li Ling*, j'ai tenu un langage trop ferme et trop franc.
- (376) Lever les yeux au ciel et avoir une cuvette sur la tête sont choses incompatibles. De même servir le souverain et s'occuper de sa famille.
- (377) *Li Ling* était un officier militaire et *Se-ma Ts'ien* un fonctionnaire civil.
- (378) Le territoire des *Hiong-nou*.
- (379) La cour du *chen-yu*.
- (380) Leurs arcs étaient inutiles, puisqu'ils n'avaient plus de flèches : le *Wen siuen* écrit : brandissant leurs poings.
- (381) Ce messenger s'appelait *Tch'en Ché-Yue*.
- (382) C'est-à-dire quelle avait été son intention secrète lorsqu'il s'était rendu aux *Hiong-nou*.
- (383) *Li Koang-li*, frère aîné de la concubine *Li*.
- (384) Proprement : comme un discoureur qui voyage. Cf. p. CLI-CLII.
- (385) *Li Ling* était petit-fils du général *Li Koang*. La gloire militaire était de tradition dans cette famille.
- (386) On enfermait les eunuques dans une chambre tiède analogue aux magnaneries, pendant le temps que durait leur guérison.
- (387) Le sceau divisé et le livre rouge étaient les insignes qu'on conférait sous les *Han* ans fonctionnaires investis d'une autorité réelle.
- (388) L'opinion que *Se-ma Ts'ien* était un personnage fort peu important.
- (389) Devant le juge.
- (390) En prenant les vêtements rouges des condamnés.
- (391) Le *Li ki*.
- (392) C'est-à-dire que les hommes de valeur se donnent eux-mêmes la mort quand ils sont coupables.
- (393) A savoir la ressource de se tuer.
- (394) De même que pour le tigre dont il a été parlé plus haut.
- (395) *Wen wang*. Cf. *Mémoires historiques*, chap. IV, p. 218 de la traduction.
- (396) Cf. *Mémoires historiques*, chap. LXXXVII.
- (397) *Han Sin*, roi de *Tch'ou*, puis marquis de *Hoai-yn*. Cf. *Mémoires historiques*, chap. XCII.
- (398) Cf. *Mémoires historiques*, chap. LXXXIX et XC.
- (399) Cf. *Id.*, chap. LVII.
- (400) Cf. *Id.*, chap. CVII.
- (401) Cf. *Id.*, chap. C.
- (402) Cf. *Id.*, chap. CVII.
- (403) En osant parler en faveur de *Li Ling*, *Se-ma Ts'ien* a montré qu'il ne mettait pas l'affection qu'il pouvait avoir pour sa femme et ses enfants au-dessus de son désir de dire la

vérité : comme d'ailleurs il n'avait plus ses parents et qu'il n'avait pas de frères, ce ne sont pas les liens qui le rattachaient à sa famille qui l'ont empêché de se tuer.

(404) Le fait même de se tuer ne prouve pas qu'on soit brave ou lâche, car les braves peuvent se trouver dans des circonstances telles que leur devoir est de ne pas se donner la mort, tandis que des hommes ordinaires peuvent braver la mort en s'excitant pour une noble cause,

(405) Ce n'est pas par lâcheté qu'il a préféré la honte à la mort, c'est parce qu'il avait à terminer les *Mémoires historiques* qui devaient assurer sa gloire auprès de la postérité.

(406) Tout ce passage se retrouve dans l'autobiographie de *Se-ma Ts'ien*.

(407) Cf. note 321.

APPENDICE II

(408) La biographie de *Pan Piao* se trouve dans le chapitre XI, 1^o partie, du *Heou Han chou* ; *Pan Piao* est surtout célèbre par ses enfants qui furent *Pan Kou* (Mayers, *Manual*, n^o 534), le principal auteur du *Ts'ien Han chou* et l'auteur du *Po hou t'ong*, — *Pan Tch'ao* (Mayers, n^o 536), fameux pour ses exploits militaires dans le Turkestan, — et *Pan Tchao*, leur sœur, qui termina le *Ts'ien Han chou*. *Pan Piao* mérite cependant d'être connu pour lui-même, car ce fut lui qui commença la rédaction du grand ouvrage historique que son fils aîné et sa fille devaient achever ; le jugement qu'il porte sur *Se-ma Ts'ien* devait être sans doute une sorte de préface à son livre. *Pan Piao* avait pour appellation *Chou-p'i* ; il naquit en l'an 3 de notre ère dans la sous-préfecture de *Ngan-ling* (à 21 *li* à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Hien-yang*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*). Son grand-père, *Pan Hoang* avait été officier supérieur de cavalerie sous le règne de l'empereur *Tch'eng* (32-6 av. J.-C.) : son père, *Pan-Tche* « , avait été préfet de la commanderie de *Koang p'ing* au temps de l'empereur *Ngai* (6 av.J.-C. - 1 ap. J.-C.). Lui-même passa sa jeunesse dans une époque fort troublée ; lorsque le pouvoir de l'usurpateur *Wang Mang* déclina, il fut un des premiers à insister pour qu'on rétablît sur le trône la famille *Lieou* d'où étaient sortis tous les souverains de la dynastie des premiers *Han* ; aussi jouit-il plus tard d'un grand crédit auprès du représentant de cette famille qui fonda la dynastie des *Han* postérieurs et fut canonisé sous le nom de *Koang-ou-ti*. Il mourut en l'an 54 de notre ère, âgé de cinquante-deux ans.

[[note css](#) : cf. les tableaux chronologiques en note du [Chou king](#), et de H. Cordier, [Histoire générale de la Chine](#), reprenant la chronologie du *T'ong kien kang mou*.]

*

**

Avant-propos — C1 : Les auteurs, Se-ma T'an Se-ma Ts'ien, Leur part. — C2 Règne de Ou, Pol.extérieure, Pol. intérieure. — C3 Sources, Chou king, Énumération. — C4 La méthode, La critique. — C5 Fortune, Les interpolateurs, Commentateurs et critiques. — Conclusion — App. I. Lettre de Se-ma Ts'ien à Jen Ngan.
App. II. : Jugement de Pan Piao sur Se-ma Ts'ien. — App. III. : Tableaux chronologiques
App. IV. : Table des Mémoires historiques — Notes : 1 — 100 — 200 — 300 — 400. — Table •

Nom du document : memoires_historiques_intro.doc
Dossier : C:\CSS\Envoi021204\se_ma_tsien
Modèle : C:\WINDOWS\Application
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot
Titre : Introduction aux Mémoires historiques de Se-ma Ts' ien
Sujet : série Chine
Auteur : Edouard Chavannes
Mots clés : Che ki, Shi ji, Sseu-ma Ts' ien, Sma Ts' ien, Szama
Ch' ien, Ssma Ch' ien, Ssma Ch' ien, Sima Qian, Historiographie
chinoise, Annales historiques, histoire de la Chine, China history,
Historical records, Records of the grand historian, astrologie chinoi
Commentaires : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html
Date de création : 02/09/04 00:42
N° de révision : 38
Dernier enregist. le : 28/11/04 21:08
Dernier enregistrement par : Pierre Palpant
Temps total d' édition 294 Minutes
Dernière impression sur : 05/12/04 13:40
Tel qu' à la dernière impression
Nombre de pages : 176
Nombre de mots : 75 594 (approx.)
Nombre de caractères : 430 890 (approx.)